BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

12de JAAR. — 12me ANNEE.

GENT,
J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

1904.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

12de JAAR. — 12me ANNEE

GENT,
J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

1904.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletijndermaat12soci

Eerevoorzitters :

De Gouverneur van de provincie Oost-Vlaanderen.
De Burgemeester der Stad Gent.

Samenstelling van den Bestuurraad voor 1904.

Voorzitter : de heer kanunnik *G. Van den Gheyn.*
Ondervoorzitters : de heeren *Joris Hulin* en *Victor van der Haeghen.*
Secretarissen : de heeren *Paul Bergmans* en *Albrecht Dutry.*
Schatmeester : Mr *Robert Schoorman.*
Boekbewaarder : Mr *Alfons Diegerick.*
Raadsleden : de heeren *E Coppieters Stochove*, *Armand Heins* en *Alfons Van Werveke.*

Présidents d'honneur :

Le Gouverneur de la Flandre Orientale.
Le Bourgmestre de la Ville de Gand.

Composition du Comité directeur pour 1904.

Président : Mr le chanoine *G. Van den Gheyn.*
Vice-présidents : MM. *Georges Hulin* et *Victor van der Haeghen.*
Secrétaires : MM. *Paul Bergmans* et *Albert Dutry.*
Trésorier : Mr *Robert Schoorman.*
Bibliothécaire : Mr *Alphonse Diegerick.*
Conseillers : *E. Coppieters Stochove, Armand Heins* et *Alphonse Van Werveke.*

ÉCHANGES. — LETTERKUNDIG VERKEER.

BELGIQUE. — BELGIE.

1. Aarlen. — Arlon : Institut archéologique du Luxembourg (Bulletins et Annales).
2. Antwerpen. — Anvers : Académie royale d'archéologie de Belgique (Bulletin et Annales).
3. — Société royale de géographie d'Anvers (Bulletin et Mémoires).
4. Bergen. — Mons : Cercle archéologique de Mons (Annales et Bulletin).
5. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mémoires).
6. Brugge. — Bruges : Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Annales).
7. Brussel. — Bruxelles : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (Bulletin et Annuaire).
8. — Commission royale d'histoire (Bulletin).
9. — Commissions royales d'art et d'archéologie (Bulletin).
10. — La Gazette numismatique.
11. — Société d'archéologie de Bruxelles (Annales et Annuaire).
12. — Société royale de numismatique (Revue belge de numismatique).
13. — Analecta Bollandiana.
14. — Jadis. Recueil archéologique et historique pour tout l'ancien territoire de la Belgique.
15. — Revue bibliographique belge.
16. Charleroi : Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (Documents et rapports).
17. — Dendermonde. — Termonde : Oudheidkundige Kring der stad en des voormaligen lands van Dendermonde (Gedenkschriften. Annales. — Buitengewone uitgaven. Publications extraordinaires).
18. — Doornik. — Tournai : Société historique et archéologique de Tournai (Annales).
19. Edingen. — Enghien : Cercle archéologique d'Enghien (Annales).
20. Gent. — Gand : Dietsche Warande en Belfort.

21. Hasselt : Société chorale et littéraire Les Mélophiles de Hasselt (Bulletin de la section littéraire).
22. Leuven. — Louvain : Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.
23. Luik. — Liége : Institut archéologique liégeois (Bulletin).
24. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (Bulletin).
25. Mechelen. — Malines : Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines (Bulletin).
26. Maredsous : Revue bénédictine.
27. Nijvel. — Nivelles : Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (Annales).
28. Sint-Niklaas. — St-Nicolas : Oudheidkundige Kring van het Land van Waas (Annalen).
29. Verviers : Société verviétoise d'archéologie et d'histoire (Bulletin).
30. Zinnik. — Soignies : Cercle archéologique. Canton de Soignies.

—

31. Fédération archéologique et historique de Belgique (Annales).

ALLEMAGNE. — DUITSCHLAND.

32. Bonn : Verein für Alterthumsfreunden im Rheinlande (Bonner Jahrbücher).
33. Giessen : Oberhessischer Geschichtsverein (Mitteilungen).
34. Metz : Metzer Akademie (Mémoires de l'académie de Metz).
35. Strassburg : Historischer litterarischer Zweigverein des Vogesenclubs (Jahrbuch).
36. Trier : Trierisches Archiv.
37. Wiesbaden : Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung (Annalen).

ESPAGNE. — SPANJE.

38. Madrid : Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos.

FINLANDE. — FINLAND.

39. Helsingfors : Finnische Alterthumsgesellschaft (Zeitschrift).

FRANCE. — FRANKRIJK.

40. Amiens : Société des antiquaires de Picardie (Bulletins et Mémoires).

41. Angoulème : Société archéologique et historique de la Charente (Bulletin et Mémoires).
42. Arras : Académie des sciences, lettres et arts (Mémoires).
43. Avesnes : Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Mémoires).
44. Bailleul : Comité flamand de France.
45. Beauvais : Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Mémoires).
46. Caen-Paris : Société française d'archéologie (Congrès).
47. Dunkerque : Union Faulconnier, société historique (Bulletin).
48. Lille : Société d'études de la province de Cambrai.
49. Lille-Paris : Revue de l'art chrétien.
50. Lyon : Bulletin historique du diocèse de Lyon.
51. — Revue d'histoire de Lyon.
52. Nancy : Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain (Mémoires).
53. Orléans : Société archéologique et historique de l'Orléanais (Bulletin et Mémoires).
54. Paris : Société nationale des antiquaires de France (Bulletin et Mémoires).
55. Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest (Bulletin).
56. Rouen : Commission des antiquités de la Seine-inférieure (Bulletin).
57. Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie (Bulletin historique).
58. Toulouse : Société archéologique du Midi de la France (Bulletin et Mémoires).
59. Tours : Société archéologique de Touraine (Mémoires et Bulletin).
60. Verdun : Société philomathique (Mémoires).

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG.

61. Luxemburg. — Luxembourg : Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (Publications).

GRANDE BRETAGNE. — GROOT BRITTANJE.

62. Cambridge : Antiquarian Society (Octavo Publications).
63. Edimburg : Society of Antiquaries of Scotland (Proceedings).
64. Oxford : The Oxford University Antiquarian Society (Oxford Journal of Monumental Brasses).

PAYS-BAS. — NEDERLAND.

65. Amsterdam : Koninklijk Oudheidkundig Genootschap (Nederlandsche oudheden beschreven en afgebeeld. — Jaarverslag).
66. Leeuwarden : Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde (De Vrije Fries. — Verslag).
67. Leiden : Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde (Handelingen en mededeelingen. — Levensberichten der afgestorven medeleden).
68. Rijswijck bij 's Gravenhage : Genealogisch-heraldisch archiev.
69. Utrecht : Historisch Genootschap (Bijdragen en mededeelingen).
70. — Provinciaal Utrechts Genootschap van Kunsten en Wetenschappen (Aanteekeningen van het verhandelde in de vergaderingen en ter gelegenheid van de algemeene vergadering).

SUÈDE. — ZWEDEN.

71. Stockholm : Kongl. Vitterhets historie och Antiqvitets Akademie (Manadsblad. — Antiqvarisk tidskrift för Sverige).

SUISSE. — ZWITSERLAND.

72. Neuchatel : Société Neuchâteloise de géographie (Bulletin).

LISTE DES MEMBRES.

(30 janvier 1904.)

—

I. — Membres effectifs:

(La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre effectif).

1 *Béthune de Villers, Baron Jean*, gouverneur de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, à Bruges et au Château d'Oost-Roosebeke (1893).

2. *Boddaert, Charles*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand (1893).

3. *Claeys, Prosper*, avocat, membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, membre de la Commission des archives, rue Haute, à Gand (1893).

4. *Claeys, Henri*, curé de l'église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, quai des Dominicains, 9, à Gand (1893).

5. *Cloquet, Louis*, professeur à l'université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue St-Pierre, 1, à Gand (1893).

6. *Coomans, Frans (Frère Mathias)*, Directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand (1893).

7. *Coupé, Joseph*, aumônier-adjoint de la Maison centrale pénitentiaire, rue courte des Violettes, 33, à Gand (1893).

8. *De Ceuleneer, Adolphe*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, conseiller communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand (1893).

9. *de Kerchove de Denterghem, Comte Osuald*, docteur en droit, sénateur, ancien gouverneur du Hainaut, digue de Brabant, 3, à Gand (1893).

10. *de Limburg Stirum, Comte Thierry*, docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles (1893).

11. *De Neffe, Victor,* professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine et du Comité exécutif du Musée archéologique, conseiller communal, rue de la Station, 66, à Gand (1893).
12. *de Neve de Roden, Chevalier Emile,* membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Savaen, 49, à Gand (1893).
13. *de Pauw, Napoléon,* procureur général près la Cour d'appel de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 297, à Gand (1893).
14. *De Potter Frans,* secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand (1893).
15. *De Vigne, Jules,* avocat, échevin de la ville de Gand, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Commission du Musée des beaux arts, rue Charles-Quint, à Gand (1893).
16. *De Waele, Joseph,* architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale et locale des monuments, boulevard de la Citadelle, 59, à Gand (1893).
17. *Diegerick, Alphonse,* conservateur des archives de l'Etat, membre de la Commission des archives de la ville, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand (1893).
18. *Dutry, Albert,* juge de paix, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, place du Fossé courbe, 4, à Gand (1893).
19. *Fredericq, Paul,* professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, membre de la Commission des archives, rue des Boutiques, 9, à Gand (1893).
20. *Lacquet, Ernest,* trésorier de la Commission locale des monuments et membre du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Haut-Port, 10, à Gand (1893).
21. *Lybaert, Théophile,* artiste peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, place St-Michel, 8, à Gand (1893).
22. *Mortier, Etienne,* architecte provincial, quai des Augustins, 1, à Gand (1893).
23. *Pirenne, Henri,* professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission locale des monuments et de la Commission des archives, rue neuve St-Pierre, 132, à Gand (1893).

24. *Pyfferoen, Oscar,* professeur à l'Université, boulevard de l'Heirnisse, 75, à Gand (1893).
25. *Soenens, chevalier Emile,* membre du Comité exécutif du Musée archéologique de Gand, à Saint-Denis-Westrem (1893).
26. *Tierenteyn, Louis,* docteur en droit, rue Haut-Port, 10, à Gand (1893).
27. *Tydgadt, Louis,* directeur honoraire de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission du Musée des beaux-arts, place du Béguinage, 21[1], à Gand (1893).
28. *Van Assche, Auguste,* architecte, membre de la Commission royale et de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, r. Ducale, 13, à Gand (1893).
29. *Van Biesbroeck, Louis,* professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale et de la Commission locale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand (1893).
30. *Van den Gheyn, chanoine Gabriel,* supérieur de l'Institut St-Liévin, membre de la Commission locale des monuments et secrétaire du Comité exécutif du Musée archéologique, r. d'Argent, 1, à Gand (1893).
31. *Vanden Heuvel, Jules,* avocat, Ministre de la Justice, rue de la Loi, à Bruxelles (1893).
32. *van der Haeghen, Ferdinand,* bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie royale flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, président de la Commission des archives, 2, fossé d'Othon, à Gand, et à St-Denis-Westrem (1893).
33. *vander Haeghen, Victor,* archiviste de la ville, secrétaire de la Commission locale des monuments, membre du Comité exécutif du Musée archéologique, rue de la Colline, 77, à Gand (1893).
34. *Van Duyse, Florimond,* auditeur militaire, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand (1893).
35. *Van Rysselberghe, Charles,* architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand (1893).
36. *Van Werveke, Alphonse,* archiviste-adjoint de la ville de Gand, conservateur du Musée archéologique de Gand, boulevard d'Akkergem, 48, à Gand (1893).

37. *Verhaegen, Arthur,* ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des représentants, membre de la Commission provinciale et de la Commission locale des monuments, quai au Bois, 62, à Gand (1893).
38. *Hulin, Georges,* professeur à l'Université, membre de la Commission locale des monuments, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, place de l'Evêché, 3, à Gand (1894).
39. *Geerts, Joseph,* ingénieur, rue du Casino, 15, à Gand (1894).
40. *Bergmans, Paul,* docteur en philosophie et lettres, sous-bibliothécaire de l'Université, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Forge, 49, à Gand (1896).
41. *De Smet-Duhayon, Joseph,* docteur en droit, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand (1896).
42. *Heins, Armand,* artiste-peintre, secrétaire-adjoint de la Commission locale des monuments, rue Basse, 18, à Gand (1897).
43. *Casier, Joseph,* conseiller communal, consul de Paraguay, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, 3, rue des Deux-Ponts, à Gand (1898).
44. *Scribe, Fernand,* artiste-peintre, président de la Société des Amis du Musée, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, rue de la Chênaie, 2, à Gand (1898).
45. *Maeterlinck, Louis,* artiste-peintre, conservateur du Musée des beaux-arts, rue du Compromis, 6, à Gand (1899).
46. *Schoorman, Robert,* conservateur-adjoint des archives de l'Etat, Coupure, 193, à Gand (1900).
47. *Dubois, Ernest,* directeur de l'Institut supérieur du Commerce, à Anvers (1900).
48. *Fris, Victor,* docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, professeur à l'Athénée royal de Gand, rue longue de la Monnaie, 33, à Gand (1900).
49. *De Muynck, Victor,* conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand (1902).
50. *Coppieters Stochove, E.,* consul de Hawaï, vieux quai des Violettes, 28, à Gand (1902).
51. *De Pratere, abbé Florent,* régent et directeur de l'orphelinat à Alost (1902).
52. *Gilleman Charles,* préfet de l'Athénée royal d'Ostende, 21, rue de St-Pétersbourg, à Ostende (1902).
53. *Siffer Alphonse,* imprimeur-éditeur, conseiller communal, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Croix, 3, à Gand (1902).

54. *Willem, Victor,* docteur en sciences, chef des travaux pratiques de zoologie à l'Université, rue Willems, 8, à Gand (1902).
55. *Willems, Léonard,* avocat, boulevard du Béguinage, 19, à Gand (1902).
56. *De Noyette, Modeste,* architecte, rue de l'Eglise, 109, à Ledeberg (1903).
57. *Serdobbel, Ernest,* avocat, avenue de la place d'Armes, 5, à Gand (1903).
58. *Vanden Berghe, R.,* 1er sous-bibliothécaire de l'Université, membre de la Commission des archives, rue du Jambon, 83, à Gand (1903).
59. . . . . .
60. . . . . .

II. — Membres honoraires.

Abel, Ernest, architecte, Pêcherie, 144, à Gand.
Archives communales, Hôtel de ville, Gand.
Baertsoen, Marc, avocat, échevin de la ville de Gand, rue longue du Marais, 13, à Gand.
Balieus, Hector, docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, rue de la Vallée, 5, à Gand.
Beghin, Pierre, pharmacien, rue de l'Avenir, 84, à Gand.
Behagel, Gaston, avocat, conseiller provincial, bourgmestre de Ruyen, quai aux Tilleuls, 16, à Gand.
Berten, Désiré, conseiller à la Cour d'appel, Coupure, 93, à Gand.
Bertin J., entrepreneur, rue Van Lokeren, 66, Ledeberg.
Bethune, Baron Emmanuel, château de Marcke, près Courtrai.
Bethune, Baron Joseph, bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique, châlet de Rouxhove, à Courtrai.
Bibliothèque communale, à Lille.
Bidez, Joseph, professeur à l'Université, 59, boulevard Léopold, Gand.
Blommaert, Charles, bourgmestre d'Oostacker, château de Langerbrugge.
Blyau Albert, 78, chaussée de Bruxelles, Ledeberg.
Boddaert, Maurice, avocat, rue des Baguettes, 141, à Gand.
Boone, Louis, fabricant de pianos, rue Magelein, 19, à Gand.
Bourdon, Ed., orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.
Braun, Emile, bourgmestre de la ville de Gand, membre de la Chambre des représentants, place du Commerce, 3, à Gand.

Braun, Georges, industriel, Coupure, 170, à Gand.

Bressers, Léon, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.

Broeckaert, Aug., négociant, rue du Jardin, 14, à Gand.

Bruggeman, Auguste, conseiller communal, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, rue de la Prairie, 72, à Gand.

Bruggeman, Oscar, commerçant, rue d'Akkergem, 25, à Gand.

Brunin, Georges, 28, rue de Courtrai, Gand.

Bruyninx, Edmond, professeur à l'Athénée royal, chaussée de Courtrai, 152, à Gand.

Callier, Alexis, avocat-général, chaussée de Courtrai, 88, à Gand.

Campers, Pierre, professeur à l'école normale de l'Etat à Gand, rue rue du Nord, 12, à Ledeberg.

Canfyn, A., propriétaire, rue Haut-Port, 33, à Gand.

Carels Alphonse, industriel, marché au Lin, 12, à Gand.

Casier, Amand, industriel, conseiller provincial, conseiller communal, place Laurent, 7, à Gand et château ter Beken, à Tronchiennes.

Casier, Prosper, conducteur des ponts et chaussées, rue du Berger, 2, à Gand.

Casier, Baron Victor, consul de Colombie et de Monaco, rue des Remouleurs, 89, à Gand.

Cassiers, Aimé, négociant, vieux marché au lin, 3, à Gand.

Claeys Boúúaert, Alfred, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.

Claeys Boúúaert, Gustave, banquier, conseiller provincial, rue St-Michel, 9, à Gand.

Cobbaert, Eug., ingénieur-architecte, répétiteur à l'Université, rue du Compromis, 34, à Gand.

Compyn, Victor, ingénieur de la ville, r. du Vieil-Escaut, 9, à Gand.

Cooreman, Gérard, ancien ministre, membre de la Chambre des Représentants, conseiller communal, place du Marais, 1, à Gand.

Coppejans, François, artiste-peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.

Coppieters Stochove, Hubert, docteur en philosophie et lettres, archiviste-adjoint, boulevard Dolez, 92, Mons.

Cruyplants, Raymond, industriel, plaine des Chaudronniers, 2, Gand.

Cruyt, abbé Maurice, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 60, à Gand.

Cumont, Frantz, professeur à l'Université, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue des Vanniers, 29, à Gand.

De Baets, Herman, avocat, rue des Boutiques, 11, à Gand.

De Bersaques, Charles, chirurgien-suppléant à l'hôpital civil, rue de la Croix, 6, à Gand.

De Brabandere, Victor-Camille, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.

De Bruycker, Aimé, secrétaire communal, rue Van Eyck, 54, à Gand.

De Ceunincк, Gustave, courtier maritrime, avenue de la Place d'Armes, 1, à Gand.

de Crombrugghe de Looringhe, Baron A., vice-Président au tribunal de 1re instance, Coupure, 66, à Gand.

De Dryver, Léon, Fossé courbe, 7, à Gand.

de Formanoir de la Cazerie, chevalier Auguste, rue courte du Marais, 6, à Gand.

de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Vicomte, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles, et château d'Elseghem près Audenaerde.

de Ghellinck d'Elseghem, Chevalier J.-B., membre de la Chambre des représentants, ancien quai au Bois, 32, à Gand, et au château de St-Denis-Westrem.

de Grave, O., greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban, 19, à Gand.

de Haerne, Werner, attaché aux archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 96, à Gand.

de Hemptinne, Alexandre, professeur à l'Université de Louvain, rue de la Vallée, 56, à Gand.

de Hemptinne, Comte Joseph, industriel, rue Charles-Quint, 29, à Gand.

de Kemmeter, Baron Adolphe, ingénieur, rue du Gouvernement, 5, à Gand.

de Kerchove d'Exaerde, Abel, membre de la Chambre des représentants, vieux quai des Violettes, 26, à Gand.

de Kerchove d'Exaerde, Baron Raymond, gouverneur de la Flandre Orientale, place Laurent, 4, à Gand.

de Kerchove d'Exaerde, Robert, rue Quellin, 1, Anvers.

de Kerchove d'Ousselghem, E., sénateur, 7, rue de la Croix, à Gand.

Delacre, Maurice, professeur à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, boulevard du Fort, 16, à Gand.

de la Kethulle de Ryhove, Adrien, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles-Quint, 25, à Gand.

De Lanier-Van Monckhoven, A., ingénieur, industriel, sénateur, consul de Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.

de l'Arbre, Louis, château de la Cruche, Renaix.

Delvin, Jean, artiste-peintre, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commisson locale des monuments, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, rue de Rooigem, 282, à Gand.

De Marez, Henri, 5, rue du Saint-Esprit, à Gand.

de Meulenaere, Armand, rue de la Station, 14, à Gand.

de Meulenaere Octave, 1er président de la Cour d'appel de Gand, vieux chemin de Bruxelles, 79, Gentbrugge lez Gand.

Demoulin, A., professeur à l'Université, rue du Bas-Poldre, 20, Gand.

De Muynck, Georges, industriel, chaussée de Courtrai, 76, à Gand.

de Pelichy, Baron L., juge au tribunal de 1re instance, rue de la Monnaie, 34, à Gand.

De Perre, Edmond, juge d'instruction au tribunal de 1re instance, rue des Servantes, 4, à Gand.

de Potter de ten Broeck, Georges, chef de divison de l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.

De Reu, Louis, docteur en droit, greffier de la province de la Flandre Orientale, vieux quai au Bois, 6, à Gand.

De Rudder, Ernest, avocat, rue Charles-Quint, 94, à Gand.

De Rudder, Henri, ingénieur, à Boussu.

de Smet de Nayer, Christian, place du Commerce, 1, à Gand.

de Smet, Firmin, conseiller provincial, échevin de la commune de Vinderhaute, château de Vinderhaute.

de Smet de Nayer, Frédéric, propriétaire, r. de la Vallée, 47, à Gand.

De Smet, Léon, industriel, chaussée de Courtrai, 19, à Gand.

de Smet de Nayer, Maurice, industriel, rue de la Valllée, 47, à Gand.

de Smet de Nayer, Comte Paul, Ministre des finances, Chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.

De Stoop, Gustave, conducteur principal des ponts et chaussées, boulevard de la Citadelle, 167, à Gand.

De Tavernier, A., libraire, rue courte du Jour, à Gand.

de Tracy, Henri, artiste-peintre, Cour du Prince, 25, à Gand.

De Vaere, Maurice, conducteur des ponts et chaussées, rue basse des Champs, 22, à Gand.

De Vos, Gustave, curé à Scheldewindeke.

De Vriendt, Isidore, négociant en bois, chaussée de Courtrai, 30, à Gand.

De Weerdt, Maurice, avocat, conseiller communal, rue des Hospices, 1, à Gand.

De Wilde, Victor, notaire à Laerne.

D'Haenens, Gustave, conducteur de travaux, rue aux Bœufs, 53, à Gand.

D'Havé, Albert, entrepreneur-architecte, rue du Jambon, 87, à Gand.

D'Hondt, Alfred, pharmacien à la Maison centrale, boulevard Léopold, 42, à Gand.

d'Hoop, Emile, ingénieur des ponts et chaussées, rue Guillaume-Tell, 29, à Gand.

D'Hoy, Constant, photographe, rue courte du Jour, 25, à Gand.

Diegerick, Emile, ingénieur du service technique provincial, rue de la Chênaie, 6, à Gand.

Dierkens, Ferdinand, architecte, rue de la Lièvre, 11, à Gand.

Donnet, Fernand, secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

Doutreluigne J., conducteur principal des ponts et chaussées, 41, rue Miry, à Gand.

Duclos, Adolphe, chanoine titulaire de la cathédrale, boulevard Conscience, 1, à Bruges.

Dutry-Van Loo, Jules, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.

Eggen, Jean-L.-M., candidat en philosophie et lettres, rue Guinard, 20, à Gand.

Eggermont, Albert, architecte-entrepreneur, rue de la Biloque, 1, à Gand.

Fayen, Arnold-R., docteur en philosophie et lettres, assistant à l'Institut historique belge à Rome, 18, piazza Rusticucchi, 3° piano, Rome.

Feyerick, Albert, industriel, rue neuve St-Pierre, 47, à Gand.

Feyerick, Jacques, industriel, rue neuve St-Pierre, 104, à Gand.

Fiers, A., propriétaire, rue Guillaume Tell, 24, à Gand.

Fiévé-Claeys, Emile, industriel, Dok, 82, à Gand.

Fraeys, Henry, étudiant, membre de la Société d'Emulation, rue Espagnole, 14, à Bruges.

Fraes Papejans de Morchoven, candidat-notaire, rue Basse, 45, à Gand.

Fredericq, Albert, avocat, ancien conseiller provincial, rue du Jardin, 9, à Gand.

Gallet-Miry, Achille, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, 7, rue Guinard, à Gand.

Geirnaert, Henri, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.

Goddyn, Arthur, conseiller à la Cour d'appel, rue du Vieil Escaut, 11, à Gand.

Goethals, comte Dorsan, propriétaire, rue longue du Marais, 16, à Gand.

Grootaert, Ernest, ingénieur, rue du Rabot, 21, à Gand.

Gruel, Léon, président honoraire du Syndicat patronal de la reliure et de la brochure, rue St-Honoré, 418, Paris.

Heins, Maurice, docteur en droit, chef de bureau de l'Administration Communale, rue Basse, 18, à Gand.

Herry, baron Harold, boulevard Lousbergs, 67, à Gand.

Hulin, Jules, place de l'Evêché, 3, à Gand.

Huyshauwer, Alphonse, imprimeur, membre de la Chambre des Représentants, boulevard des Hospices, 327 à Gand.

Hyde Gustave, rue des Foulons, 9, à Gand.

Hyde Paul, rue des Foulons, 9, à Gand.

Hye de Crom, Léon, consul de Vénézuéla, chaussée de Courtrai, 75, à Gand.

Janson, Louis, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 32, à Gand.

Kervyn de Meerendré, Daniel, avenue de la Place d'Armes, 7, Gand.

Kervyn de Meerendré, Raymond, propriétaire, rue longue du Verger, 20, à Gand.

Ladon, A., artiste-verrier, fossé Ste-Elisabeth, 11, à Gand.

Lamberty, Achille, avocat, boulevard du Béguinage, 38, à Gand.

Laroy, Ch., surveillant des ponts et chaussées, boulevard de la Citadelle, 102, à Gand.

Lauryssen, C., receveur des actes judiciaires, rue des Sœurs noires, 6, à Gand.

Lauwick, Oswald, général-major, rue d'Angleterre, 2, à Gand.

Leboucq, Hector, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, Coupure, 145, à Gand.

Lebrun, Emile, artiste-peintre, place d'Armes, 5, à Gand.

Le Fèvere de Tenhove, Chevalier, propriétaire, rue des Sœurs noires, 13, et château de l'Ermitage, Gendbrugge.

Le Fèvere de Tenhove, Gustave, avocat, à Gendbrugge.

Léger, Théodore, avocat, sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.

Leirens, Jules, industriel, boulevard du Jardin Zoologique, 35, Gand.

Le Roy, Hippolyte, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand.

Libbrecht, Joseph, avocat, conseiller provincial, rue Haute, 21, Gand.

Lievevrouw-Coopman, L., littérateur, rue Ledeganck, 27, à Gand.

Lippens, Hippolyte, docteur en droit, sénateur, ancien bourgmestre de la ville de Gand, quai au Blé, 13, à Gand.

Lybaert, Karel, conseiller communal, boulevard du Jardin Zoologique, 88, à Gand.

Maenhaut, J., bourgmestre de Lemberge, membre de la Chambre des Représentants, à Lemberge par Moortzeele.

Maertens Albert, président de la Banque de Flandre, consul d'Autriche-Hongrie, rue de la Croix, 9, à Gand.

Maertens, Joseph, propriétraire, place d'armes, 4, à Gand.

Mair, Albert, boulevard de la Citadelle, 18, à Gand.

Marchand, Achille, architecte, membre de la commission locale des monuments, rue des XII Chambres, 80, à Gand.

Mast de Maeght, avocat, rue du Hainaut, 27, à Gand.

Mechelynck, Albert, avocat, juge suppléant au tribunal de 1re instance, conseiller provincial, digue de Brabant, 16, à Gand.

Minne, Achille, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.

Morel de Boucle de St-Denis, Eugène, industriel, Coupure, 9, à Gand.

Morel de Boucle St-Denis, Lucien, industriel, secrétaire de la société « la Lys », quai de la Lys, 106, à Gand.

Nève, Joseph, avocat, rue de la Croix, 11, à Gand.

Nève, Léon, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.

Nyssens, Pierre, ingénieur, directeur du Laboratoire agricole de l'Etat, rue du Jambon, 16, à Gand.

Parmentier, Georges, docteur en droit, greffier-adjoint au Tribunal de 1re instance, rue Van Hulthem, 71, à Gand.

Pauwels, Armand, négociant, Tolpoortstraat, 41, à Deinze.

Piers de Raveschoot, Gabriel, château de Cruyshautem.

Potjes, Edouard, professeur au Conservatoire royal de musique, Coupure, 162, à Gand.

Prayon-de Pauw, consul de l'Empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.

Prayon-van Zuylen van Nyevelt, A., avocat, membre de l'Académie royale flamande, chaussée de Bruxelles, 46, Ledeberg-lez-Gand.

Preudhomme, Léon, professeur à l'Athénée royal et chargé de cours à l'Université, rue Nassau, 4, à Gand.

Raepsaet, Paul, sénateur, bourgmestre d'Audenarde, à Audenarde.

Ramlot, Robert-Fr., ingénieur, consul de Siam, place d'Armes, 9, à Gand.

Richebé, Raymond, avocat, ancien élève de l'école des Chartes, rue Montaigne, 7, à Paris.

Rigidiotti, Victor, étudiant, rue Joseph Plateau, 16, à Gand.

Roersch, Alphonse, chargé de cours à l'Université, rue de l'Avenir, 75, à Gand.

Roland, A., conseiller à la Cour d'appel, quai des Tonneliers, 17, à Gand.

Rooman d'Ertbuer, Marc, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand et château d'Heusden.

Rooms, Remy, statuaire, rue de l'Ecole, 63, à Gand.

Rothlisberger, Albert, Coupure, 195, à Gand.

Sacré, Edmond, photographe, rue de la Calandre, 1, à Gand.
Sauer, Oscar, imprimeur, rue des Champs, 89, à Gand.
Semey, J.-C., architecte, boulevard de l'Escaut, 44, à Gand.
Servais, Clément, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.
Soudan, Joseph, substitut du procureur du Roi, boulevard du Béguinage, 42, à Gand.
Speltinckx, J., industriel, rue aux Vents, 3, à Gand.
Stepman, Henri, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.
Steyaert, Emile, président du Tribunal de 1re instance, quai des Moines, 48, à Gand.
Stillemans, Mgr Antoine, évêque de Gand, place de l'Evêché, 1, à Gand.
Sugg, Albert, place Laurent, 17, à Gand.
Tibbaut, Emile, avocat, membre de la Chambre des représentants, rue neuve St-Pierre, 100, à Gand.
Tibbaut, Victor, docteur en droit, avoué, conseiller provincial, rue d'Assaut, 12, à Gand.
Tyman, A., notaire, rue du Limbourg, 30, à Gand.
Vaerwych, Henri, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.
Valcke, Henri, architecte, rue de la Pacification, à Ledeberg.
Van Assche, Guillaume, notaire, rue basse des Champs, 38, à Gand.
Van Autryve, Jean, entrepreneur-architecte, boulevard des Hospices, 45, à Gand.
Van Bambeke, Ch., professeur émérite à l'Unversité, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Haute, 7, à Gand.
Van Bambeke, Florimond, propriétaire, rue longue des Pierres, 11, à Gand.
Van Brabandt, Joseph, avocat, rue longue des Violettes, 51, à Gand.
Van Crombrugghe, Jules, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.
Van den Bossche, Georges, avocat, chargé de cours à l'Université, conseiller communal, rue Basse, 14, à Gand.
Van den Haute, Charles, docteur en philosophie et lettres, à Tongres.
Vanden Hende, Jules, architecte, boulevard du Château, 74, à Gand.
Vanden Hove, Désiré, propriétaire, à Moortzeele.
Van de Putte, Cyrille, docteur en philologie germanique, professeur à l'Athénée royal d'Ath.
Vander Bruggen, baron Maurice, ministre de l'Agriculture et des beaux-arts, rue de la Loi, à Bruxelles.
Vander Cruyssen, Alphonse, fabricant, Sablon, 6 et rue Borluut, à Gand.
Vander Gucht, Louis, rue courte du Jour, 16, à Gand.

Van der Haeghen, Arnold, imprimeur, rue des Champs, 60, à Gand.

Van der Linden, Herman, chargé de cours à l'Université de Liége, rue de Tirlemont, 124, Louvain.

Van der Linden, J.-F., ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.

Van der Mensbrugghe, André, avocat, Coupure, 131, à Gand.

Vander Meulen, M., imprimeur, Digue de Brabant, 22, à Gand.

Van der Poorten, Gustave, imprimeur-éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.

Van der Schelden, Henri, imprimeur-éditeur, rue Basse, 20, à Gand.

Vander Stegen, Alfred, ingénieur, chaussée de Courtrai, 10, à Gand.

Vander Stichelen, Albert, propriétaire, rue du Patyn, 79, à Gand.

Van Doosselaere, Victor, imprimeur, Pêcherie, 64, à Gand.

van Egeren, Julien, conseiller à la Cour d'appel, boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.

Van Goethem, Emile, libraire, rue des Foulons, 1, à Gand.

Van Hamme, Ernest, architecte, membre de la Commission locale des monuments, rue longue de la Monnaie, 52, à Gand.

Van Haute, Gustave, rue des Foulons, 22, à Gand.

Van Hoecke-Peeters, Emile, architecte, rue Haute, 81, à Gand.

Van Houcke, A.-H.-L., ingénieur-architecte, architecte principal au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, rue de Molenbeek, à Laeken.

Van Houtte, Hubert, chargé de cours à l'Université, chaussée de Courtrai, 32, à Gand.

van Iseghem, P,. conseiller à la Cour de cassation, rue de Florence, 30, à Bruxelles.

van Malcote de Kessel, Carl, bourgmestre de Zulte, marché au Lin, 13, à Gand et château de Zulte.

Van Oost, Georges, industriel, conseiller provincial, consul de Perse, Coupure, 110, à Gand.

Van Ortroy, Ferdinand, chargé de cours à l'Université, quai des Moines, 37, à Gand.

Van Thorenburg, Constant, négociant en vins, Cour du Prince, 26, à Gand.

Varenbergh, Alfred, avocat, rue neuve St-Jacques, 31, à Gand.

Varlez, Louis, avocat, rue des Baguettes, 58, à Gand.

Verenghen, Paul, rue courte des Violettes, 31, à Gand.

Vergauwen, Georges, conseiller provincial, bourgmestre de Berlaere, rue d'Assaut, 1, à Gand.

Verhaegen, Pierre, avocat, conseiller provincial, place du Marais, 5, à Gand.

Verhaghen, Joseph, boulevard du Béguinage, 30, à Gand.

Vermeulen, Joseph, artiste-peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.

Verstraeten, Charles, docteur en médecine, professeur à l'Université, place Van Artevelde, 15, à Gand.

Voortman, Robert, place du Marais, 1, à Gand.

Vuylsteke, Jourdan, libraire-éditeur, rue aux Vaches, 15, à Gand.

Vuylsteke Maurice, libraire-éditeur, rue aux Vaches, 15, à Gand.

Vyt, Camille, libraire, rue basse des Champs, 13, à Gand.

Willems, Felix, ancien conservateur des Hypothèques, Rempart St-Jean, 18, à Gand.

Willems, Pierre, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.

Williame, Charles, rentier, rue du Chantier, 11, à Gand.

Wolters, Frédéric, ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'Université, rue du Jardin, 55, à Gand.

Wolters, Gustave, inspecteur général des ponts et chaussées, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, Mont-St-Amand.

Wolters, Joseph, secrétaire du Gouverneur, boulevard du Château, 12, à Gand.

Ysabie, Achille, directeur de l'Académie d'Alost, rue Haute, 6, Gand.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

(30 janvier 1903 — 31 décembre 1903).

—

Bourdon-de Bruyne, A., orfèvre, à Gand.

Herry, baron Georges, à Mariakerke.

Van der Poorten, J., imprimeur, à Gand.

LEDENLIJST.

(30 Januari 1904).

—

I. — Gewone leden.

(Het jaartal tusschen haakjes is datgene der benoeming als gewoon lid.)

1. *Béthune de Villers, Baron Jan*, gouverneur van West-Vlaanderen, St-Jorisstraat, te Brugge, en Kasteel van Oost-Roosebeke (1893).
2. *Boddaert, Karel*, advokaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent (1893).
3. *Claeys, Prosper*, advokaat, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van oude gebouwen en van het uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Hoogstraat, 15, Gent (1893).
4. *Claeys, Hendrik*, pastoor van St-Nicolaaskerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent (1893).
5. *Cloquet, Lodewijk*, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, briefwisselend lid van de Société nationale des Antiquaires de France, St-Pieterstraat, 1, Gent (1893).
6. *Coomans, Frans (Broeder Mathias)*, bestuurder van de St-Lucas-Academie, Engelandgat, 56, Gent (1893).
7. *Coupé, Jozef*, hulp-aalmoezenier van het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent (1893).
8. *De Ceuleneer, Adolf*, hoogleeraar, lid van den Gemeenteraad, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie tot instandhouding vau Oude Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent (1893).
9. *de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald*, senator, oud-Gouverneur van Henegouwen, Brabantdam, 3, Gent (1893).
10. *de Limburg Stirum, Graaf Diederik*, doctor in rechten, senator, Wetstraat, 166, Brussel (1893).
11. *De Neffe, Victor*, hoogleeraar, lod van de Koninklijke Academie van Geneeskunde, lid van den Gemeenteraad, Statiestraat, 66, Gent (1893).

12. *de Neve de Roden, Ridder Emiel,* lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Savaanstraat, 49, Gent (1893).
13. *de Pauw, Jonkheer Napoleon,* Procureur generaal bij het Beroepshof te Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent (1893).
14. *De Potter, Frans,* letterkundige, bestendige secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent (1893).
15. *De Vigne, Julius,* advocaat, schepen van de stad Gent, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Keizer-Karelstraat, 14, Gent (1893).
16. *De Waele, Jozef,* bouwkundige, leeraar bij de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale en Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent (1893).
17. *Diegerick, Alfons,* conservator van het Staatsarchief, Citadellaan, 14, Gent (1893).
18. *Dutry, Albrecht,* vrederechter, lid van de Commissie des Museums van Schoone Kunsten, Krommewal, 4, Gent (1893).
19. *Fredericq, Paul,* hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding der Oude Gebouwen, Winkelstraat, 9, Gent (1893).
20. *Lacquet, Ernest,* schatbewaarder van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en lid van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent (1893).
21. *Lybaert, Theofiel,* kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, St-Michielsplaats, Gent (1893).
22. *Mortier, Stephanus,* bouwmeester van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent (1893).
23. *Pirenne H.,* hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis en van de stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent (1893).
24. *Pyfferoen, Oscar,* hoogleeraar, Heirnislaan, 75, Gent (1893).
25. *Soenens, Ridder Emiel,* lid van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem (1893).

26. *Tierenteyn, Lodewijk*, doctor in de rechten, Hoogpoort, 10, Gent (1893).

27. *Tijdgadt, Lodewijk*, eere-bestuurder der Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, voorzitter van de Commissie des Museums van Schoone Kunsten, Begijnofplaats, 21[1], Gent (1893).

28. *Van Assche, August*, bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Hertogstraat, 13, Gent (1893).

29. *Van Biesbroeck, Lodewijk*, leeraar bij de Koninkiljke Academie van Schoone Kunsten, lid van de Provinciale en Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent (1893).

30. *Vanden Gheyn, kanunnik Gabriël*, bestuurder van het St-Lievensgesticht, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en secretaris van het uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Zilverstraat, 1, Gent (1893).

31. *Vanden Heuvel, Julius*, advokaat, Minister van Justitie, Wetstraat, Brussel (1893).

32. *van der Haeghen, Jonkheer Ferdinand*, hoofdbibliothecaris van de Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België, eerelid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, voorzitter van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, voorzitter van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Ottogracht, 2, Gent en St-Denijs-Westrem (1893).

33. *van der Haeghen, Jonkheer Victor*, stadsarchivaris, secretaris van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, lid van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Heuvelstraat, 77, Gent (1893).

34. *Van Duyse, Florimond*, krijgsauditeur, briefwisselend lid der Koninklijke Academie van België, Laurent-Delvauxstraat, 4, Gent (1893).

35. *Van Rysselberghe, Karel*, bouwmeester van de stad Gent, Loostraat, 21, Gent (1893).

36. *Van Werveke, Alfons*, stadsonderarchivaris, conservator van het Museum van Oudheden te Gent, Akkergemlaan 48, Gent (1893).

37. *Verhaegen, Jonkheer Arthur,* eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Houtlei, 62, Gent (1893).
38. *Hulin, Joris,* hoogleeraar, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, lid van de Commissie des Museums van Schoone Kunsten, Bisdomplaats, 3, Gent (1893).
39. *Geerts, Jozef,* ingenieur, Casinostraat, 15, Gent (1894).
40. *Bergmans, Paul,* doctor in wijsbegeerte en letteren, onder-bibliothecaris van de Hoogeschool, lid der Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Smisstraat, 49, Gent (1896).
41. *De Smet-Duhayon, Jozef,* doctor in de rechten, hulp-griffier aan het Beroepshof, voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent (1896).
42. *Heins, Armand,* kunstschilder, hulp-secretaris van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Onderstraat, 18, Gent (1897).
43. *Casier, Jozef,* gemeenteraadslid, consul van Paraguay, lid van de Commissie des Museums van Schoone Kunsten, Tweebruggenstraat, 3, Gent (1898).
44. *Scribe, Fernand,* kunstschilder, voorzitter van de Maatschappij « De Vrienden van het Museum », lid van de Commissie des Museums van Schoone Kunsten, Eikhoutstraat, 2, Gent (1898).
45. *Maeterlinck, Lodewijk,* kunstschilder, conservator van het Museum van Schoone Kunsten, Eedverbondstr., 6, Gent (1899).
46. *Schoorman, Jonkheer Robrecht,* adjunkt-conservator van het Staatsarchief, Coupure, 193, Gent (1900).
47. *Dubois, Ernest,* bestuurder van het Hooger Handels-instituut, Antwerpen (1900).
48. *Fris, Victor,* doctor in wijsbegeerte en letteren, archivist-paleograaf, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Lange Munt, 33, Gent (1900).
49. *De Muynck, Victor,* gemeenteraadslid, Savaanstraat, 17, Gent (1902).
50. *Coppieters Stochove, Jonkheer E.,* consul van Hawaï, oude Violettenlei, 28, Gent (1902).
51. *De Praetere, Flor.,* bestuurder van het Weezenhuis, Aalst (1902).
52. *Gilleman, Karel,* bestuurder van het Koninklijk Athenæum van Oostende, St-Peterburgstraat, 21, Oostende (1902).

53. *Siffer, Alfons,* drukker-uitgever, gemeenteraadslid, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Kruisstraat, 3, Gent (1902).
54. *Willem, Victor,* doctor in de wetenschappen, hoofd der practische werken der dierenkunde bij de Hoogeschool, Jan-Frans-Willemsstraat, 8, Gent (1902).
55. *Willems, Leonard,* advokaat, Begijnhoflaan, 19, Gent (1902).
56. *De Noyette, Modeste,* bouwkundige, Kerkstraat, 109, Ledeberg (1903).
57. *Serdobbel, Ernest,* advokaat, Kouterdreef, 5, Gent (1903).
58. *Vanden Berghe, R.,* 1ste onder-bibliothecaris van de Hoogeschool, Ham, 83, Gent (1903).
59. . . . . .
60. . . . . .

II. — Buitengewone leden.

Abel, Ernest, bouwkundige, Visscherij, 144, Gent.
Archief (Stads), ten Stadhuize, Gent.
Baertsoen, Marc, advocaat, schepen der stad Gent, lange Meire, 11, Gent.
Balieus, Hector, doctor in wijsbegeerte en letteren, archivist-paleograaf, Onderbergen, 5, Gent.
Beghin, Pieter, apotheker, Toekomststraat, 84, Gent.
Behagel, Gaston, advokaat, provincieraadslid, burgemeester van Ruyen, Lindelei, 16, Gent.
Berten, Desideer, raadsheer bij het Hof van Beroep, Coupure, 93, Gent.
Bertin J., ondernemer, Van Lokerenstraat, 66, Ledeberg.
Bethune, Baron Emmanuel, kasteel van Marcke, langs Kortrijk.
Bethune ,Baron Jozef, bibliothecaris en conservator van het Museum van Oudheden, Kortrijk.
Bibliotheek (Stedelijke), te Rijsel.
Bidez, Joseph, hoogleeraar, Leopoldlaan, 59, Gent.
Blommaert, Jonkheer Karel, burgemeester, Oostacker.
Blyau, Albrecht, Brusselsche steenweg, 78, Ledeberg.
Boddaert, Maurits, advocaat, Bagattestraat, 141, Gent.
Boone, Lodewijk, pianomaker, Mageleinstraat, 19, Gent.
Bourdon, Ed., goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.

Braun, Emile, burgemeester der stad Gent, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Koophandelsplaats, Gent.

Braun, Joris, nijveraar, Coupure, 170, Gent.

Bressers, Leo, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.

Broeckaert, August, handelaar, Hofstraat, 14, Gent.

Bruggeman, August, gemeenteraadslid, Meerschstraat, 72, Gent.

Bruggeman, Oscar, handelaar, Akkergemstraat, 25, Gent.

Brunin, Joris, Kortrijksche straat, 28, Gent.

Bruyninx, Edmond, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Kortrijkschesteenweg, 152, Gent.

Callier, Alexis, advokaat-generaal, Kortrijkschesteenweg, 188, Gent.

Campers, Pieter, leeraar bij de Staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.

Canfyn, A., eigenaar, Hoogpoort, 33, Gent.

Carels, Alfons, nijveraar, Vlasmarkt, 12, Gent.

Casier, Jonkheer Amand, nijveraar, provinciaal raadslid, gemeenteraadslid, Laurentplaats, 7, Gent en kasteel ter Beken, Drongen.

Casier, Prosper, conducteur van Bruggen en Wegen, Herderstraat, 2, Gent.

Casier, Baron Victor, consul van Colombië en Monaco, Slijpstraat, 89 ,Gent.

Cassiers, Aimé, handelaar, Oude Vlasmarkt, 3, Gent.

Claeys Boúúaert, Alfred, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.

Claeys Boúúaert, Gustaaf, bankier, provinciaal raadslid, St-Michielstraat, 9, Gent.

Cobbaert, Eug., ingenieur-bouwmeester, repetitor bij de Hoogeschool, Eedverbondstraat, 34, Gent.

Compyn, Victor, ingenieur van de stad, Oude Scheldestraat, 9, Gent.

Cooreman, Gérard, gewezen minister, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, gemeenteraadslid, Poel, 1, Gent.

Coppejans, Frans, kunstschilder, Lange Steenstraat, 7, Gent.

Coppieters Stochove, Jonkheer Huybrecht, doctor in de wijsbegeerte en letteren, bijgevoegd-archivist, boulevard Dolez, 92, Mons.

Cruyplants, Raymond, nijveraar, Ketelplein, 2, Gent.

Cruyt, Mauritius, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 60, Gent.

Cumont, Frantz, hoogleeraar, conservator van de koninklijke Musea van Decoratieve Kunsten, briefwisselend lid van de koninklijke Akademie van Belgie, Bennesteeg, 29, Gent.

De Baets, Herman, advocaat, Winkelstraat, 11, Gent.

De Bersaques, Karel, geneesheer, Kruisstraat, 6, Gent.

De Brabandere, Victor-Camille, hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 80, Gent.

De Brucker, Aimé, gemeentesecretaris, Van Eyckstraat, 54, Gent.

De Ceunincк, Gustaaf, scheepsmakelaar, Kouterdreef, 1, Gent.

de Crombrugghe de Looringhe, Baron A., ondervoorzitter van de Rechtbank van 1ste Aanleg, Coupure, 66, Gent.

De Bryver, Leo, Krommewal, 7, Gent.

de Formanoir de la Cazerie, Ridder August, Korte Meire, 6, Gent.

de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Burggraaf, Nijverheidstraat, 15, Brussel, en op het kasteel te Elseghem bij Audenaerde.

de Ghellinck d'Elseghem, Ridder J.-B., lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Oude Houtlei, 32, Gent, en op het kasteel te St-Denijs-Westrem.

de Grave, O., eere-griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Frère-Orbanlaan, 19, Gent.

de Haerne, Jonkheer Werner, gehecht aan het Staatsarchief, Citadellaan, 96, Gent.

de Hemptinne, Jonkheer Alexander, hoogleeraar te Leuven, Onderbergen, 56, Gent.

de Hemptinne, Graaf Jozef, nijveraar, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.

de Kemmeter, Baron Adolf, ingenieur, Gouvernementstraat, 9, Gent.

de Kerchove d'Exaerde, Jonkheer Abel, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Oude Violettenlei, 26, Gent.

de Kerchove d'Exaerde, Baron Raymond, gouverneur van de Provincie Oost-Vlaanderen, Laurentplaast, 4, Gent.

de Kerchove d'Exaerde, Jonkheer Robrecht, Quellinusstraat, 1, Antwerpen.

de Kerchove d'Ousselghem, Jonkheer E., senator, Kruisstr, 7, Gent.

Delacre, Maurits, hoogleeraar, briefwisselend lid van de Koninklijke Academie van Belgie, Fortlaan, 16, Gent.

de la Kethulle de Ryhove, Jonkheer Adriaan, raadsheer bij het Hof van Beroep, Keizer-Karelstraat, 25, Gent.

De Lanier-Van Monckhoven, A., ingenieur, nijveraar, senator, consul van Denemarken, Kortrijkschensteenweg, 20, Gent.

de l'Arbre, Lodewijk, kasteel « La Cruche », Ronsse.

Delvin, Jan, kunstschilder, bestuurder der Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, lid van de Commissie des Museums van Schoone Kunsten, Rooigemstraat, 282, Gent.

De Marez, Hendrik, Heilig Geeststraat, 5, Gent.

de Meulenaere, Jonkheer Armand, Statiestraat, 14, Gent.

de Meulenaere, Jonkheer Octaaf, 1ste voorzitter bij het Hof van Beroep van Gent, Oude Brusselschesteenweg, 79, Gentbrugge-bij-Gent.

Demoulin, A., hoogleeraar, Nederpolder, 20, Gent.

De Muynck, Joris, nijveraar, Kortrijksche steenweg, 76, Gent.

de Pelichy, Baron L., rechter bij de rechtbank van 1e aanleg, Geldmunt, 34, Gent.

De Perre, Edmond, rechter bij de rechtbank van 1ste aanleg, Huurdochtersstraat, 4, Gent.

de Potter de ten Broeck, Jonkheer Joris, afdeelingshoofd bij het Provinciaal bestuur, Peperstraat, 31, Gent.

de Reu, Lodewijk, doctor in de rechten, griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Oude Houtlei en Sleidinge.

De Rudder, Ernest, advocaat, Keizer Karelstraat, 94, Gent.

De Rudder, Hendrik, ingenieur, Boussu.

de Smet de Nayer, Jonkheer Christian, eigenaar, Koophandelsplaats, 1, Gent.

de Smet, Firmin, provincieraadslid, schepen der gemeente Vinderhaute, kasteel van Vinderhaute.

de Smet de Naeyer, Jonkheer Frederik, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.

De Smet, Leo, nijveraar, Kortrijkschesteenweg, 19, Gent.

de Smet de Naeyer, Jonkheer Maurits, nijveraar, Onderbergen, 47, Gent.

de Smet de Nayer, Graaf Paul, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Wetstraat, Brussel.

De Stoop, Gustaaf, hoofd-conducteur van Bruggen en Wegen, Citadellaan, 167, Gent.

De Tavernier, A., boekhandelaar, Kortedagsteeg, Gent.

De Tracy, Hendrik, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.

De Vaere, Maurits, conducteur van Bruggen en Wegen, Nederkouter, 22, Gent.

De Vos, Gustaaf, pastoor te Scheldewindeke.

De Vriendt, Isidoor, handelaar, Kortrijkschesteenweg, 30, Gent.

De Weerdt, Maurits, advocaat, gemeenteraadslid, Godshuizenstraat, 1, Gent.

De Wilde, Victor, notaris, Laerne.

D'Haenens, Gustaaf, conducteur van Bruggen en Wegen. Ossenstraat, 53, Gent.

D'Haré, Albrecht, ondernemer-bouwkundige, Ham, 87, Gent.

D'Hondt, Alfred, apotheker in de centrale gevangenis, Leopoldboulevard, 42, Gent.

D'Hoop, Jonkheer Emile, ingenieur van Bruggen en Wegen, Willem-Tellstraat, 29, Gent.

D'Hoy, Constant, photograaf, Korte Dagsteeg, 25, Gent.

Diegerick, Emile, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie, Eikhoutstraat, 6, Gent.

Dierkens, Ferdinand, bouwkundige, Lievestraat, 11, Gent.

Donnet, Fernand, secretaris van de Koninklijke Academie van Oudheidkunde van Belgie, Transvaalstraat, 53, Antwerpen.

Doutreluigne, J., bijzondere conducteur van Bruggen en Wegen, Mirystraat, 41, Gent.

Duclos, Adolf, kanunnik, Consciencelaan, 1, Brugge.

Dutry-Van Loo, Julius, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.

Eggen, Jan, kandidaat in wijsbegeerte en letteren, Guinardstraat, 20, Gent.

Eggermont, Albert, bouwkundige-ondernemer, Bijlokestraat, 1, Gent.

Fayen, Arnold, R., doktor in de wijsbegeerte en letteren, gehecht aan het Belgisch geschiedkundig Instituut te Rome, 18, piazza Rusticuchi, 3° piano, Rome.

Feyerick, Albert, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 47, Gent.

Feyerick, Jacques, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 104, Gent.

Fiers, A., eigenaar, Willem-Tellstraat, 24, Gent.

Fiévé-Claeys, Emile, nijveraar, Dok, 82, Gent.

Fraeys, Hendrik, student lid van de Société de l'Emulation, Spanjaardstraat, 14, Brugge.

Fraeys-Papejans de Morchoven, candidaat-notaris, Onderbergen, 45, Gent.

Fredericq, Albrecht, advocaat, oud-provincieraadslid, Dierentuinlaan, 9, Gent.

Gallet-Miry, Achilles, snelschrijver van den Senaat en van den Provincialen Raad van Oost-Vlaanderen, Guinardstraat, 7, Gent.

Geirnaert, Hendrik, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.

Goddyn, Arthur, raadsheer bij het Hof van Beroep, Oude Scheldestraat, 11, Gent.

Goethals, Graaf Dorsan, eigenaar, Lange Meire, 16, Gent.

Grootaert, Ernest, ingenieur, Rabotstraat, 21, Gent.

Gruel, Leo, eere-voorzitter van het « Syndicat professionnel de la reliure et de la brochure », St-Honoréstraat, 418, Parijs.

Heins, Maurits, doctor in de rechten, bureelhoofd bij het Gemeentebestuur, Onderstraat, 18, Gent.

Herry, Jonkheer Harold, Begijnhoflaan, 115, Gent.

Hulin, Julius, Bisdomplaats, 3, Gent.

Huyshauwer, Alfons, drukker, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Hospicielaan, 327, Gent.

Hyde, Gustaaf, Volderstraat, 9, Gent.

Hyde, Paul, Volderstraat, 9, Gent.

Hye de Crom, Leo, consul van Venezuela, Kortrijksche steenweg, 75, Gent.

Janson, Lodewijk, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.

Kervyn de Meerendré, Jonkheer Daniel, Kouterlaan, 7, Gent.

Kervyn de Meerendré, Jonkheer Raymond, eigenaar, Lange Boomgaardstraat, 20, Gent.

Ladon A., kunstschilder, Ste-Elisabethgracht, 15, Gent.

Lamberty, Achilles, advocaat, Begijnhoflaan, 38, Gent.

Laroy, K., toeziener van Bruggen en Wegen, Citadellaan, 102, Gent.

Lauryssen, C., ontvanger van rechterlijke akten, Zwarte Zusterstraat, 6, Gent.

Lauwick, Jonkheer Oswald, stafoverste, Engelandgat, 2, Gent.

Lebouca, Hector, hoogleeraar, lid der Koninklijke Academie van Geneeskunde, Coupure, 145, Gent.

Lebrun, Emiel, kunstschilder, Kouter, 5, Gent.

Le Fèvere de Tenhove, Ridder, eigenaar, Zwarte zusterstraat, 13, en kasteel L'Ermitage, Gentbrugge.

Le Fèvere de Tenhove, Jonkheer Gustaaf, advocaat, Gentbrugge.

Léger, Theodoor, advocaat en senator, Engelandgat, 14, Gent.

Leirens, Julius, nijveraar, Dierentuindreef, 35, Gent.

Le Roy, Hippoliet, beeldhouwer, Zeugstege, 9, Gent.

Libbrecht, Jozef, advocaat en provinciaal raadslid, Hoogstraat, 21, Gent.

Lievevrouw-Coopman, L., letterkundige, Ledeganckstraat, 27, Gent.

Lippens, Hippoliet, advocaat, senator, oud-burgemeester van de stad Gent, Koornlei, 13, Gent.

Lybaert, Karel, gemeenteraadslid, Dierentuindreef, 88, Gent.

Maenhaut, J., burgemeester van Lemberge, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, te Lemberge (langs Moortzeele).

Maertens, Jonkheer Albrecht, voorzitter van de Bank van Vlaanderen, consul van Oostenrijk-Hongarije, Kruisstraat, 9, Gent.

Maertens, Jonkheer Jozef, eigenaar, Kouter, 4, Gent.

Mair, Albert, Citadellaan, 18, Gent.

Marchand, Achille, bouwkundige, lid der stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Twaalfkamerstr., 80, Gent.

Mast de Maeght, advocaat, Henegouwstraat, 27, Gent.

Mechelynck, Albrecht, advocaat, rechter-plaatsvervanger bij de Rechtbank van 1en aanleg, provinciaal raadslid, Brabantdam, 16, Gent.

Minne, Achilles, bouwkundige, leeraar bij het Koninklijk Athenæum en bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, Korte Violettenstraat, 25, Gent.

Morel de Boucle St-Denis, Eugeen, nijveraar, Coupure, 9, Gent.

Morel de Boucle St-Denis, Luciaan, nijveraar, secretaris der maatschappij « La Lys », Leikaai, 106, Gent.

Nève, Jozef, advocaat, Kruisstraat, 11, Gent.

Nève, Leo, notaris, Burchtstraat, 92, Gent.

Nyssens, Pieter, ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.

Parmentier, Joris, doctor in de rechten, adjunct-griffier bij de Rechtbank van 1en aanleg, Van Hulthemstraat, 71, Gent.

Pauwels, Armand, handelaar, Tolpoortstraat, 41, Deinze.

Piers de Raveschot, Jonkheer Gabriel, Kasteel van Cruyshautem.

Potjes, Edouard, leeraar bij het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Coupure, 162, Gent.

Prayon-de Pauw, consul van het Duitsche Keizerrijk, Lange Violettenstraat, 10, Gent.

Prayon-van Zuylen van Nyevelt, Jonkheer A., advocaat, lid der Koninklijke Vlaamsche Academie, Brusselsche steenweg, 46, Ledeberg-bij-Gent.

Preudhomme, Leo, leeraar bij het Koninklijk Athenæum en docent bij de Hoogeschool, Nassaustraat, 4, Gent.

Rapsaet, Paul, senator, burgemeester van Audenaerde, Audenaerde.

Ramlot, Robrecht-Fr., ingenieur, consul van Siam, Kouter, 9, Gent.

Richebé, Raymond, advocaat, oud-leerling der Ecole des Chartes, Montaignestraat, 7, Parijs.

Rigidiotti, Victor, student, Plateaustraat, 16, Gent.

Roersch, Alfons, docent bij de Hoogeschool, Toekomststr., 75, Gent.

Roland A., raadsheer bij het Beroepshof, Kuiperskaai, 17, Gent.

Rooman d'Ertbuer, Jonkheer Marc, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent, en kasteel van Heusden.

Rooms, Remy, beeldhouwer, Schoolstraat, 36, Gent.

Rothlisberger, Albrecht, Coupure, 195, Gent.

Sacré, Edmond, photograaf, Kalanderstraat, 1, Gent.

Sauer, Oscar, drukker, Veldstraat, 89, Gent.

Semey, J.-G., bouwmeester, Scheldelaan, 44, Gent.

Servais, Clemens, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.

Soudan, Jozef, substituut van den Procureur des Konings, Begijnhoflaan, 42, Gent.

Speltinckx, J., nijveraar, Waaistraat, 3, Gent.

Stepman, Hendrik, uitgever, Lange Violettenstraat, 23, Gent.

Steyaert, Emiel, voorzitter van de Rechtbank van 1sten aanleg, Muinkkaai, 48, Gent.

Stillemans, Z. H. Antonius, bisschop van Gent, Bisdomplaats, 1, Gent

Sugg, Albrecht, Laurentplaats, 17, Gent.

Tibbaut, Emiel, advocaat, lid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, St-Pietersnieuwstraat, 100, Gent.

Tibbaut, Victor, doctor in rechten, pleitbezorger, provinciaal raadslid, Bestormstraat, 12, Gent.

Tyman, Albrecht, notaris, Limburgstraat, 30, Gent.

Vaerwyck, Hendrik, bouwmeester, Nieuwland, 22, Gent.

Valcke, Hendrik, bouwkundige, Pacificatiestraat, Ledeberg.

Van Assche, Willem, notaris, Nederkouter, 38, Gent.

Van Autryve, Jan, ondernemer-bouwkundige, Godshuizenlaan, 5, Gent.

Van Bambeke, Florimond, eigenaar, Lange steenstraat, 11, Gent.

Van Bambeke K., rustend hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Hoogstraat, 7, Gent.

Van Brabandt, Jozef, advokaat, Lange Violettenstraat, 51, Gent.

Van Crombrugghe, Julius, nijveraar, Volderstraat, 15, Gent.

Van den Bossche, Joris, advocaat, docent bij de Hoogeschool, gemeenteraadslid, Onderstraat, 14, Gent.

Van den Haute, Karel, doctor in wijsbegeerte en letteren, Tongeren.

Vanden Hende, Julius, bouwkundige, Kasteellaan, 74, Gent.

Vanden Hove, Desideer, eigenaar, te Moortzeele.

Vande Putte, Cyriel, doctor in germaansche philologie, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Ath.

Vander Bruggen, baron Maurits, Minister van Landbouw en Schoone Kunsten, Wetstraat, Brussel.

Vander Cruyssen, Alfons, nijveraar, Zandberg, 6 en Borluutstraat, Gent.

Vander Gucht, Lodewijk, Korte Dagsteeg, 16, Gent.

Van der Haeghen, Arnold, boekdrukker-uitgever, Veldstr., 60, Gent.

Van der Linden, Herman, docent bij de Hoogeschool van Luik, Thienschestraat, 124, Leuven.

Van der Linden, J.-F., ingenieur van Bruggen en Wegen, beheeder-opzichter van de Hoogeschool, Prinsenhofstraat, 27, Gent.

Van der Mensbrugghe, André, advocaat, Coupure, 131, Gent.

Van der Meulen, A., drukker, Brabantdam, 22, Gent.

Van der Looren, Gustaaf, boekdrukker-uitgever, Lichepelstraat, 18, Gent.

Van der Schelden, Hendrik, boekdrukker-uitgever, Onderstraat, 20, Gent.

Vander Stegen Alfred, ingenieur, Kortrijkschesteenweg, 10, Gent.

Vander Stichelen, Albrecht, eigenaar, Patynstraat, 79, Gent.

Van Doosselaere, Victor, drukker, Visscherij, 64, Gent.

van Eegeren, J., raadsheer bij het Hof van Beroep, Citadellaan, 55, Gent.

Van Goethem, Emiel, boekhandelaar, Volderstraat, 1, Gent.

Van Hamme, Ernest, bouwkundige, lid der Stedelijke Commissie tot de instandhouding van Oude Gebouwen, Langemunt, 52, Gent.

Van Haute, Gustaaf, Volderstraat, 22, Gent.

Van Hoecke-Peeters, Emiel, bouwkundige, Hoogstraat, 81, Gent.

Van Houcke, A.-H.L., ingenieur-bouwkundige, eerstaanwezend bouwmeester bij het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen, Molenbeekstraat, Laken.

Van Houtte, Hubert, docent aan de Hoogeschool, Kortrijksche steenweg, 32, Gent.

van Iseghem, P., raadsheer bij het Verbrekingshof, Florentiestraat, 30, Brussel.

van Malcote de Kessel, Jonkheer Carl, burgemeester van Zulte, Vlasmarkt, 13, Gent en kasteel van Zulte.

Van Oost, Jooris, nijveraar, provincieraadslid, consul van Persië, Coupure, 110, Gent.

Van Ortroy, Ferdinand, hoogleeraar, Muinkkaai, 37, Gent.

Van Thorenburg, Constant, wijnhandelaar, Prinsenhof, 26, Gent.

Varenbergh, Alfred, advocaat, St-Jacobsnieuwstraat, 31, Gent.

Varlez, Lodewijk, advocaat, Bagattenstraat, 58, Gent.

Verenghen, Paul, Korte Violettenstraat, 31, Gent.

Vergauwen, Jonkheer Jooris, provincieraadslid, burgemeester van Berlaere, Bestormstraat, 1, Gent.

Verhaegen, Jonkheer Pieter, advocaat, provinciaal raadslid, Poel, 5, Gent.

Verhaghen, Jozef, Begijnhoflaan, 30, Gent.

Vermeulen, Jozef, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.

Verstraeten, dr Karel, hoogleeraar, Van Arteveldeplaats, 15, Gent.

Voortman, Robert, Poel, 1, Gent.

Vuylsteke, Jourdan, boekhandelaar-uitgever, Koestraat, 15, Gent.

Vuylsteke, Maurits, boekhandelaar-uitgever, Koestraat, 15, Gent.

Vyt, Camiel, boekhandelaar, Nederkouter, 15, Gent.

Willems, Felix, oud-conservator der hypotheken, St-Jansvest, 18, Gent.

Willems, Pieter, nijveraar, Plateaustraat 47, Gent.

Williame, Karel, rentenier, Houtbriel, 11, Gent.

Wolters, Jonkheer Frederik, ingenieur van bruggen en wegen, leeraar bij de Hoogeschool, Hofstraat, 55, Gent.

Wolters, Jonkheer Gustaaf, algemeen opzichter van bruggen en wegen, eerebeheerder-opzichter van de Hoogeschool te Gent, Toekomststraat, 47, St-Amandsberg bij Gent.

Wolters, Jonkheer Jozef, sekretaris van den Gouverneur, Kasteellaan, 12, Gent.

Ysabie, Achille, bestuurder van de Academie van Aalst, Hoogstraat, 6, Gent.

AFGESTORVEN LEDEN.

(30 Januari 1903 — 31 December 1903)

Bourdon-de Bruyne, A., goudsmid, Gent.

Herry, baron Joris, Mariakerke.

Vander Poorten, J., boekdrukker, Gent.

Buitengewone algemeene Vergadering van 13 Januari 1904.

—

Assemblée générale extraordinaire du 13 Janvier 1904.

—

Conférence du R. P. J. Van den Gheyn, conservateur de la section des Manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, sur la Miniature à la Cour de Bourgogne.

Une assistance nombreuse, où se remarquaient plusieurs dames, a écouté, avec autant de plaisir que d'intérêt, l'exposé de la brillante efflorescence de cette délicate et charmante branche de l'art sous le Mécénat des ducs de Bourgogne.

Voici un résumé de la conférence du savant conservateur.

Parmi les œuvres d'art les plus remarquables écloses dans les Pays-Bas, au XVe siècle, sous la protection éclairée des ducs de Bourgogne, il faut ranger sans contredit les admirables volumes enluminés par de prestigieux miniaturistes.

Justement célèbre, la librairie de Philippe le Bon et de ses successeurs abonde en manuscrits précieux. Plusieurs grands vassaux suivirent l'exemple de la Cour ; citons Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuse, Charles de Croy, comte de Chimay, Jean de Wavrin et le grand bâtard de Bourgogne, Antoine.

Sur quels noms d'artistes faut-il reporter l'admiration qui nous saisit à la vue de la production aussi copieuse que merveilleuse des miniaturistes de la Cour de Bourgogne?

« La découverte de ces noms a été et est encore un des problèmes les plus passionnants de l'histoire de l'art. Si les Comptes

de Philippe le Bon ont révélé une foule de noms d'enlumineurs et un grand nombre de volumes historiés, l'identification précise de ces œuvres avec les monuments existant encore, ou leur attribution certaine à un artiste déterminé ne sont pas toujours chose facile.

On cite aujourd'hui les noms d'une quinzaine de miniaturistes de l'époque bourguignonne : Jean Hennecart, Jean de Pestinien, Jean Dreux, Claes Spierinck, Pol Fruit, Jean Miélot, Jean van der Moere, Jean le Tavernier, Jacmart Pilavaine, Simon Marmion, Alexandre Bening, Loyset Liédet, Guillaume Vrelant et Philippe de Mazerolles.

Jusqu'à ce jour on n'a pas retrouvé les manuscrits enluminés par les quatre premiers de ces artistes. Pol Fruit n'est pas miniaturiste, au sens précis du mot; il n'a peint que des lettrines. Quant à Jean Miélot, lorsqu'il prétend avoir historié tel écrit, cela veut dire qu'il indiquait, dans des croquis sommaires, le sujet et les principaux traits des illustrations (1).

De Simon Marmion on n'a pas réussi non plus à signaler avec certitude les volumes qu'il aurait enluminés. Le Missel de Ferry de Clugny, évêque de Tournai, conservé à la bibliothèque communale de Sienne, est, comme l'a démontré naguère Mr le comte Paul Durrieu, de Guillaume Vrelant (2), et Mr Salomon Reinach ne semble point avoir prouvé péremptoirement qu'il faille attribuer à Simon Marmion l'enluminure des *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, qui se trouvent à Saint-Pétersbourg (3).

Jean van der Moere, de Gand, a illustré les deux volumes du

---

(1) Voir un croquis de ce genre dans le manuscrit nº II. 239. Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I, 1901, pp. 47-48.

(2) *L'Histoire du bon Roi Alexandre*, dans Études d'art ancien et moderne, 1903, p. 20.

(3) *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, t. XX X, pp. 265-78; t. XXX, pp. 53-63, 371-80.

Catholicon de S. Augustin, qui renferment douze miniatures. Ces volumes, achevés en 1484 pour la Chartreuse de Roygem, à Gand, sont aujourd'hui les nos 9121-23 et 9124 de la Bibliothèque royale de Belgique (1). C'est Mr Joseph Destrée, conservateur aux Musées des arts décoratifs et industriels, qui a identifié l'œuvre de Jean van der Moere (2).

De Jacmart Pilavaine, natif de Péronne en Vermandois, la Bibliothèque royale de Belgique possède trois volumes, les *Chroniques Martiniennes* (n° 9069), l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonnet et les *Faits d'armes de Chevalerie* par Christine de Pisan (n° 9009-11) et le *Livre de la Passion et Vie de Notre Seigneur* (n° 9331). Ces volumes sont ornés de soixante-et-une miniatures, dont la meilleure est la bataille de Pharsale, qui se trouve dans les *Chroniques Martiniennes* (3).

Jean le Tavernier, d'Audenaerde, a surtout enluminé en grisaille ou camaïeu; du moins, on n'a pas jusqu'à ce jour signalé de lui des miniatures en couleurs. Un livre d'heures de Philippe le Bon, conservé à la Bibliothèque royale de La Haye, contient deux cent trente miniatures, et les trois volumes des *Conquêtes de Charlemagne*, qui sont à la Bibliothèque royale de Belgique (nos 9066, 9067 et 9068), en renferment cent cinq.

Alexandre Bening, mort vers 1518 ou 1519, paraît avoir commencé sa carrière artistique à Gand. En 1469, Hugo vander Goes lui sert de parrain pour son affiliation à la corporation des peintres; de 1486 à 1499, il séjourne à Bruges.

L'œuvre d'Alexandre Bening est presque tout entière conservée à la Bibliothèque nationale de Paris. Ce sont les miniatures de la version flamande de la *Consolation de la philosophie* de Boèce, de deux volumes des *Antiquités juives* de Josèphe, des

---

(1) Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue*, etc., t. II, 1902, pp. 183-185.

(2) J. Destrée, *Jean Van der Moere, enlumineur*, dans Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, t. XXV, 1886, p. 277 sqq.

(3) Au sujet de Jacmart Pilavaine, consulter l'étude de Léon Paulet, *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XVe siècle*, Bruxelles-Amiens, 1858.

Chroniques d'Angleterre de Jean de Wavrin, d'une traduction des *Commentaires de Jules César*, du *Secret parlement de l'homme avec son âme*, de l'*Arboriste* et du *Lapidaire*, du *Traité des monnaies* de Nicolas Oresme, et les grisailles de la *Vita Christi*, en français.

Ces volumes, presque tous enluminés pour Louis de Bruges, s'échelonnent sur une durée de douze ans, de 1480 à 1492. Ils attestent le progrès de l'artiste, qui s'élève par de constants efforts à une perfection de plus en plus grande, à la différence de certains de ses contemporains, praticiens habiles sans doute, mais trop souvent liés à des formules dont ils ne se dégagent plus (1).

Dans la miniature placée en tête du quatrième volume de l'*Histoire de Charles Martel*, conservée à la Bibliothèque royale de Belgique (n° 9), on lit, à droite, au sommet d'une fenêtre, le nom suivant : *Loyset L.* Les Comptes de la maison de Bourgogne ont permis de compléter l'inscription et de retrouver ce nom d'enlumineur : *Loyset Liédet.*

Le dénombrement des œuvres de Liédet révèle en lui un des artistes les plus productifs de son temps. Dans les cinq volumes de Regnault de Montauban, dont quatre se trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris et le cinquième à la Bibliothèque royale de Munich, il y a 193 miniatures. Les *Faits et gestes d'Alexandre*, que garde la Bibliothèque nationale à Paris, renferme 86 peintures. Quatre autres ouvrages, signalés dans les Comptes, mais non retrouvés jusqu'ici, *La Vengeance de notre Seigneur Jhesu Crist*, *Les Croniques de France*, *Titus Livius* et *Le Songe du viel pellerin*, étaient ornés de cent cinq miniatures. A la Bibliothèque royale de Belgique, on possède, dans les quatre volumes de l'*Histoire de Charles Martel*, 97 sujets historiés par Loyset Liédet. Enfin, le même

(1) Voir P. Durrieu, *Alexandre Bening et les peintres du bréviaire Grimani*, Gazette des Beaux-Arts, 3e série, t. V, p. 353 sqq., et t. VI, p. 55 sqq.

artiste a illustré de vingt-deux vignettes le troisième volume des *Chroniques de Hainaut*. On arrive ainsi, pour l'œuvre totale de Liédet, au chiffre considérable de 503 miniatures.

Mr le marquis Léon de Laborde a été sévère pour Loyset Liédet (1), mais les jugements plus équitables de Hennin (2), Mgr Dehaisnes (2) et Mr Schestag (3) ont remis les choses au point. Le R. P. Vanden Gheyn est aussi d'avis que si les productions de Liédet ne sont pas à l'abri de toute critique, elles forment cependant un ensemble de premier ordre.

Guillaume Vrelant, originaire de la Gueldre, s'établit à Bruges de 1454 à 1481, où il eut pour élèves Elisabeth Scepens et Adrien de Raet, dit Vrelant, doyen de la gilde de Saint-Jean, en 1520. Mr Schestag (4) a cru reconnaître une œuvre d'Adrien de Raet dans la crucifixion qui orne un pontifical, conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (n° 9215) (5). Malheureusement, cette attribution n'est rien moins que certaine.

On possède de Guillaume Vrelant les miniatures du tome deuxième des *Chroniques de Hainaut* à la Bibliothèque royale de Belgique (n° 9243). Celles de la *Vita Christi*, signalées par les Comptes, n'ont pas été retrouvées. Mr le comte Paul Durrieu (6) a reconnu le pinceau de Vrelant dans l'enluminure de l'*Histoire du bon roi Alexandre* de la collection Eugène Dutuit, dans le bréviaire de Philippe le Bon, conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (nos 9511 et 9026) (7), dans

---

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. LXXXIII.

(2) *Les Monuments de l'histoire de France*, Paris, 1861, t. VI, p 117.

(2) *Documents inédits concernant Jean Le Tavernier et Louis Liédet, miniaturistes des ducs de Bourgogne*, dans Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, t. XXI, 1882, p. 31.

(3) *Die Chronik von Jerusalem*, dans Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses, t. XX, 1899, p. 211.

(4) *Ibid.*, p. 210.

(5) Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue* etc., t. I, pp. 226-227.

(6) *Op. cit.*, p. 15-20.

(7) J. Van den Gheyn, *Catalogue*, etc., t. I, pp. 326-328.

deux livres d'heures qui se trouvent à Madrid, dans le Missel de Ferry de Clugny à la Bibliothèque de Sienne, et dans un livre d'heures de la Bibliothèque du duc d'Aremberg à Bruxelles (1).

Philippe de Mazerolles reçut le titre officiel de valet de chambre et d'enlumineur de Charles le Téméraire; il s'inscrivit dans la gilde de Saint-Jean à Bruges de 1469 à 1480. On lui attribue le livre d'heures écrit en lettres d'or et d'argent sur vélin noir (n° 1857) de la Bibliothèque impériale de Vienne. L'identification n'est pas absolument incontestable. Mr le comte Paul Durrieu(2) a cru pouvoir attribuer à Philippe de Mazerolles quatorze des miniatures de l'*Histoire du bon roi Alexandre* de la collection Dutuit, puis les miniatures de la *Conquête de la Toison d'or* et du *Livre des Secrets* d'Aristote, tous deux à la Bibliothèque nationale de Paris, ensuite la *Chronique de Jérusalem* à la Bibliothèque impériale de Vienne, et enfin les grisailles des deux volumes des *Miracles de la Vierge*, qui sont à la Bibliothèque nationale de Paris.

Ces miniatures, par le charme du coloris, la perfection méticuleuse de l'exécution et l'art de la composition, sont de loin les plus admirables de celles qui enrichissent nos dépôts publics.

Toutefois, les noms des artistes qui viennent d'être rappelés n'épuisent pas la production de l'art de l'enluminure à l'époque bourguignonne. Il reste, dans les collections de manuscrits et en particulier à la Bibliothèque royale de Belgique, bon nombre de superbes volumes qui attendent que l'étude comparative retrouve le nom de ceux qui les ont si luxueusement ornés. Recherche laborieuse sons doute, mais que nous sommes, mieux que nos devanciers, préparés à aborder avec succès, et qui contribuera à marquer de plus en plus nettement la place de la miniature dans l'histoire générale de l'art et en particulier dans le développement de la peinture.

---

(1) *Exposition des primitifs flamands. Section des manuscrits. etc. Catalogue*, p. 17, n° 43.

(2) *Op. cit.*, pp. 35-38.

La Conférence du R. P. Van den Gheyn a été illustrée d'une trentaine de superbes projections lumineuses, qui ont fait défiler sous les yeux de l'auditoire les œuvres typiques des principaux enlumineurs de la Cour de Bourgogne.

De très vifs applaudissements ont prouvé au savant et éloquent conférencier que sa belle leçon d'art ancien avait été fort goûtée; Mr le vice-président Hulin s'est d'ailleurs fait l'interprète des auditeurs et a exprimé à l'érudit conservateur toute leur gratitude.

Algemeene vergadering van 20 Januari 1904

—

Assemblée générale du 20 Janvier 1904.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Compte-rendu des publications offertes à la Société (A. Diegerick).

III. Rapport du trésorier (R. Schoorman).

IV. Le Pont St-Michel. — Discussion.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. Van der Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires; A. Diegerick, bibliothécaire; A. Heins, conseiller; et MM. H. Balieus; G. Braun; A. Campers; G. Claeys Boúúaert; C. Cobbaert; Bon de Kemmeter; A. de la Kethulle; M. De Noyette; E. de Rudder; H. de Tracy; C. D'Hoy; J. Dutry-Van Loo; J. Eggen; P. Fredericq; V. Fris; A. Gallet; L. Janson; L. Lievevrouw-Coopman; J. Maertens; E. Morel de Boucle-St-Denis; L. Nève; P. Nyssens; A. Prayon-Van Zuylen; L. Preud'homme; E. Sacré; C. Servais; E. Serdobbel; A. Sugg; J. Van den Hende; A. Van der Cruyssen; A. Van der Mensbrugghe; C. Van Thorenburg; P. Verhaegen et V. Willem.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

—

I.

Communications.

Mr **le Président** communique à l'assemblée la décision prise à la séance des membres effectifs du 31 décembre 1903 au sujet du mobilier du nouveau local, ainsi que le texte de la convention à conclure avec la Confrérie royale et chevalière de St-Michel.

Le projet de convention est approuvé.

—

L'Académie d'Arras organise un *Congrès des Sociétés savantes du Nord de la France et de la Belgique* pendant l'exposition régionale qui doit avoir lieu à Arras en 1904. Le congrès se tiendra du jeudi 7 au dimanche 10 juillet prochain. En dehors des séances de travail, l'Académie organisera des visites à l'exposition et aux monuments de la ville, des promenades et excursions archéologiques, des auditions musicales, enfin un banquet. L'Académie offrira sa médaille en souvenir à tous les auteurs des mémoires qui lui seront envoyés. La cotisation de 5 francs donnera droit à un exemplaire du compte-rendu. Les adhésions doivent être adressées à Mr L Viltart, chancelier de l'Académie, rue des Capucins, n 9, à Arras.

—

L'institut international de bibliographie prépare en ce moment le complément de la *Bibliographie nationale* pour toute la partie qui concerne les auteurs belges contemporains. Il fait appel à ceux-ci et les prie de bien vouloir lui envoyer, dans le plus bref délai, la liste complète de leurs écrits, livres, brochures, articles de revues, communications aux sociétés savantes, traductions, éditions, préfaces. Pour faciliter le travail de l'Institut, il est désirable de lui adresser ces renseignements sur fiches du format type (0.125 × 0.075), portant chacune la notice bibliographique d'un seul écrit. Les éléments de chaque notice sont : le nom de l'auteur, son prénom, l'année de publication, le titre de l'ouvrage, le sous-titre, le lieu d'édition, le nom de l'éditeur, le format (en centimètres), le nombre de pages, le prix,

le numére d'ordre de l'édition. S'il s'agit d'un article paru dans un recueil périodique, on indiquera le titre du périodique, le lieu où il a été imprimé, la date de publication et la page. Exemple :

Durand (Paul .

1891. Monographie de Notre-Dame de Courtrai : Explication des planches par M. Paul Durand, membre correspondant de l'Académie de Belgique.

Bruges, Walravens, 1891, in-8° (218 × 280), XII-178 p., 3 fr.

O

L'institut international de bibliographie rappelle aux auteurs qu'il a entrepris la préparation d'un Répertoire bibliographique universel, établi en deux parties, dont l'une est classée par noms d'auteurs l'autre par matières. Ces répertoires peuvent être consultés gratuitement dans les locaux de l'Institut. L'Institut envoie, en outre, par correspondance, les renseignements qui lui sont demandés par lettre, moyennant le remboursement des frais, soit fr. 0,50 par fiche. Ses répertoires contiennent actuellement environ sept millions de renseignements classés, établis sur fiches du modèle ci-dessus.

Ballottage d'un membre honoraire.

Mr Gustave Vander Poorten, imprimeur-éditeur, à Gand, est admis en qualité de membre honoraire.

II.

Compte-rendu des publications offertes à la Société.

Mr **A. Diegerick.**

Messieurs,

Depuis le dernier rapport fait par mon prédécesseur, Mr Gilleman, en séance du 9 juin 1903, la Bibliothèque de notre Société

s'est accrue de plusieurs ouvrages généreusement offerts par leurs auteurs, et dont j'ai l'honneur de vous donner ci-après un compte-rendu fort sommaire.

Le chapiteau byzantin, tel est le titre de l'intéressante dissertation qui fit l'objet du discours inaugural de notre éminent président, Mr le chanoine Vanden Gheyn, en prenant possession du fauteuil présidentiel de l'Académie royale d'archéologie de Belgique à Anvers.

Lors de la fondation de Constantinople, Rome n'avait pour ainsi dire plus d'architectes. De l'Orient venaient toutes les impulsions artistiques. Nous voyons alors l'empereur Constantin s'entourer d'artistes grecs qui vont produire un style nouveau et amener une transformation profonde dans les arts décoratifs.

Mr Vanden Gheyn étudie une phase de cette évolution de l'art grec qui amena l'Orient dans la formation de l'art chrétien, en nous présentant une description documentée et richement illustrée du chapiteau byzantin. Les basiliques de Ravenne, Saint-Marc de Venise, la basilique de Saint-Ambroise de Milan lui offrent les spécimens d'architecture les plus purs, permettant de démontrer le double courant hellénique et asiatique qui se constate dans l'éclosion et l'évolution du style byzantin, et d'étudier les diverses transformations des chapiteaux byzantins créés, les uns sous l'influence grecque, les autres sous l'influence asiatique.

Cette intéressante étude ne vous est pas entièrement inconnue, Messieurs, car vous avez encore présente à la mémoire la conférence sur l'art byzantin que notre Président voulut bien nous donner au mois de mars de l'année passée, conférence rendue si attrayante par la projection de nombreux clichés photographiques, que vous trouverez fidèlement reproduits, au nombre de 54, dans l'étude consciencieuse de Mr Vanden Gheyn.

Album Wynants. Gand pendant la période hollandaise. 1815-1830. Texte par Prosper Claeys. Reproductions par Armand Heins.

Cette élégante publication, fruit de l'heureuse association de

deux de nos érudits collègues, a été accueillie avec la plus vive ferveur par nos concitoyens. Nos auteurs ont choisi, parmi les intéressantes aquarelles de Wynants conservées à la Bibliothèque de l'université de Gand, une série de 10 planches représentant la place Sainte-Pharaïlde et le château des Comtes; le moulin à eau; le pont de Brabant; le Reep; le château des Espagnols; l'église Saint-Jacques, façade principale; le quartier de l'ancienne porte de l'Empereur ou de Bruxelles; le Bas-Escaut près de la Pècherie; le Rabot et la Lieve; le chevet de l'église Saint-Michel et la Lys; l'église et le couvent des Dominicains et la Lys. Mr Pr. Claeys, notre chroniqueur gantois par excellence, a écrit pour chacune de ces planches une notice explicative pleine de détails historiques et anecdotiques. Nous devons à notre talentueux collègue, Mr A. Heins, la reproduction fidèle des naïves et charmantes œuvres du soldat hollandais en garnison à Gand sous le gouvernement des Pays-Bas. En fallait-il davantage pour assurer le succès et l'intérêt de cette œuvre ?

J'émets le vœu, Messieurs, de voir se renouveler encore souvent la féconde association de nos deux collègues, qui a doté notre ville d'une publication si intéressante.

Dans le *Rentier et obituaire de l'église collégiale d'Eyne* publié par notre zélé secrétaire, Mr P. Bergmans, nous relevons d'abord une intéressante monographie de la collégiale de cette commune, les différentes modifications qu'elle eut à subir, et la description de son trésor. Vient ensuite la reproduction in extenso de deux anciens documents d'une importance capitale pour l'histoire d'Eyne et de son église : d'abord un rentier du commencement du XIVe siècle, ou description des biens de l'église intitulé : *Libellus continens sive describens diversa bona fabricae*, puis un obituaire du commencement du XVIe siècle, copie d'un autre obituaire plus ancien datant du XIVe siècle.

Nous devons savoir gré à Mr Bergmans d'avoir mis au jour ces deux importants documents, précieux par leurs nombreuses données toponymiques et onomastiques et dont la reproduction

offrait de grandes difficultés vu le mauvais état du parchemin. Aux annexes, citons les notes sur la collégiale d'Eyne au XIVe siècle, recueillies aux Archives du Vatican par Dom Ursmer Berlière.

Une vue de l'église d'Eyne et un fac-similé du premier feuillet du rentier accompagnent l'intéressante étude de Mr Bergmans.

Quelques mots, Messieurs, sur le discours prononcé par Mr Napoléon de Pauw, procureur-général, à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel, en octobre 1903 : *Liévin Bauwens. Son expédition en Angleterre et son procès à Londres (1798-1799)*.

Se basant sur des documents entièrement inédits récemment retrouvés à Londres et sur des archives de famille, Mr de Pauw a refait l'histoire et le procès de celui qu'il appelle à juste titre le plus génial industriel, le fondateur de la prospérité commerciale de la ville de Gand.

Comme on le sait, prévoyant l'immense supériorité que la nouvelle invention des machines allait donner à l'industrie anglaise sur celle du continent, Liévin Bauwens conçut et mit à exécution le projet de ravir aux Anglais, au profit de notre pays, le secret de leurs machines. L'entreprise était hardie et hérissée de difficultés. Les biographes, suivant la tradition généralement répandue, ont rapporté qu'outre la perte d'une partie de sa fortune, Liévin Bauwens fut condamné à mort par contumace à Londres et pendu en effigie pour avoir, au mépris des lois britanniques, exporté des machines et suborné des ouvriers. Or, il résulte des pièces de procès consultées par Mr de Pauw, que, tandis que les principaux collaborateurs de Liévin Bauwens furent condamnés à de fortes amendes et à de longs emprisonnements, celui-ci, loin d'être condamné à mort, ne le fut pas même à la plus légère amende, et que, néanmoins, vu les circonstances du temps, il risqua sa vie dans son aventureuse entreprise. Mais la jurisprudence anglaise ne permettait pas la procédure par contumace d'un accusé qui ne pouvait se défendre, et Liévin Bauwens s'étant soustrait par la fuite ne pouvait être condamné.

Cette page de notre histoire locale et industrielle est certes du plus haut intérêt.

Madame Snoeck a bien voulu nous adresser le *Catalogue de la collection d'instruments de musique flamands et néerlandais* formée par son mari, le regretté musicologue, Mr César Snoeck. Comme vous le savez, Messieurs, la collection internationale de ce musée a été acquise, il y a deux ans, par le musée de Berlin. Reste encore le riche fonds des instruments flamands Ceux-ci seront-ils, dans un avenir prochain, perdus à jamais pour notre ville et notre pays ? Nous le craignons, hélas! Le musée Liszt de Weimar négocie, paraît il, l'achat du reste de la collection. Quant aux pouvoirs publics, ils semblent se désintéresser de la question.

Sous le titre de *Pieter Breughel de Oude en de prenten van zijnen tijd*, Mr L. Maeterlinck nous décrit et nous fait apprécier une série d'estampes d'après Breughel le Vieux, représentant les vertus cardinales, la foi, l'espérance, la charité, etc. Ces estampes furent éditées à Anvers par Hieronymus Cock. On y trouve, comme dans les tableaux de ce peintre, l'esprit pétillant et satirique de la vieille Flandre. Quatre intéressantes gravures, dont deux d'après Breughel, une d'après un anonyme du XVIe siècle, et la quatrième d'après Martin Van Hemskerke, illustrent la brochure de Mr Maeterlinck.

Bien intéressant aussi le travail du même auteur intitulé: *Nederlandsche spreekwoorden handelend voorgesteld door Pieter Breughel den Oude.* Il s'agit ici du tableau de Breughel le Vieux, dont une copie contemporaine se trouve au musée de Haarlem, personnifiant les proverbes et dictons flamands. Une jolie gravure nous met ce tableau sous les yeux. Grâce à Mr Maeterlinck, nous y découvrons sans difficulté les innombrables proverbes mis en action de la façon la plus spirituelle et parfois la plus rabelaisienne. Une seconde gravure, d'après le tableau d'un maître inconnu du XVIIIe siècle, nous offre un sujet analogue, mais traité d'une façon moins libre et plus timide.

Mr L. Stroobant, actuellement directeur du Dépôt de mendicité

de Merxplas et Président de la nouvelle société historique Taxandria qui vient de se fonder à Turnhout, nous a gratifiés de trois de ses publications. D'abord *Les magistrats du grand conseil de Malines*. C'est une nomenclature chronologique des dignitaires du conseil de Malines avec notices biographiques et indication de leurs armoiries. Cette liste est extraite d'un manuscrit inédit de Brenart sur l'histoire de cette assemblée, manuscrit resté inconnu à Mr Matthieu qui édita en 1874 une histoire du grand conseil de Malines. Brenart était conseiller ecclésiastique en ce conseil depuis 1758; il devint évêque de Bruges en 1777. Nous relevons les notices biographiques des préside ts, maîtres de requêtes de l'hôtel de Sa Majesté, conseillers, substituts du procureur-général et greffiers depuis 1503 jusqu'en 1793 Le manuscrit Brenart, aujourd'hui en la possession de Mr le Président Diercxens à Malines, est orné de 300 armoiries dessinées et teintées. Mr Stroobant a décrit ces armoiries dans son travail en les blasonnant d'après le dictionnaire de Rietstap.

Dans ses mémoires intitulés : *Exploration de quelques tumuli de la Campine anversoise* et *Note sur la nécropole anté-romaine de Luiks-Gestel (Brabant-Septentrional)*, Mr Stroobant nous décrit les fouilles fructueuses faites par lui en cette contrée si riche en dépôts préhistoriques.

Poteries, urnes cinéraires, instruments de silex, hâches en pierre polie, pointes de flèches en silex, percuteur, tel est l'heureux butin des patientes fouilles faites par notre explorateur à Merxplas, Weelde, Baerle-Duc, Turnhout, etc. Au point de vue ethnographique, il reste encore bien des explorations à faire en cette contrée. Espérons que le zèle de Mr Stroobant ne se ralentira pas et que, grâce à lui, il sera un jour possible de dresser une carte préhistorique et protohistorique des provinces d'Anvers et du Limbourg.

Mr Paul Masoin, de Gheel, nous envoie une curieuse notice sur *Les possédés de l'église de Sainte Dymphne à Gheel* qu'il a publiée en collaboration de Mr Henry Meige, de Paris dans la « Nouvelle iconographie de la Salpétrière ». Gheel, on le

sait, est le paradis des fous. C'est la plus ancienne colonie familiale d'aliénés qui existe. On connaît la légende de sainte Dymphne, vierge et martyre, dont le tombeau devint un lieu de vénération et de guérison. Dès le XIIe siècle. Gheel était déjà un lieu de rendez-vous pour les malheureux. Les fervents de sainte Dymphne se composaient de fous, d'idiots, d'imbéciles, d'hystériques et d'épileptiques.

Au XVe siècle, le magistrat de Gheel prit des mesures fort sages pour réglementer l'hospitalisation des aliénés, et l'on retrouve dans ces ordonnances les premières bases d'une législation concernant les aliénés. Dans le principe, ces malheureux étaient logés dans quelques cellules dépendant de l'église. Ce n'est que plus tard qu'ils furent hospitalisés chez les habitants de la commune. A l'origine, les soins médicaux étaient à peu près nuls. Exorcismes, neuvaines, oraisons de toute sorte, tels étaient les moyens auxquels on avait recours pour guérir les infirmités. Plus tard, une thérapeutique plus rationnelle remplaça heureusement ces pratiques religieuses.

Nos auteurs terminent leur notice par la description d'un grand rétable en bois sculpté, peint et doré, à deux étages et à douze compartiments, consacré à la légende de sainte Dymphne et placé dans l'église de Gheel. Ce rétable date du commencement du XVIe siècle et est attribué à Jean Wave, sculpteur sur bois, d'origine anversoise. Une gravure jointe à cette notice nous permet d'admirer un des compartiments de cette remarquable œuvre d'art. Il représente une scène d'exorcisme.

M^r le curé Devos, ancien archiviste de l'hôpital Notre-Dame de Grammont, nous envoie deux de ses publications éditées en 1898, d'abord son Inventaire des archives de l'hôpital (*Inventaris der Handvesten van « Onser Liever Vrouwen Gasthuys »*, *« Senter Margrieten Begynhof » en « s' Keyzershof »*, *of Meisjesweezenhuis van Geeraardsbergen*), puis une petite *Notice sur les monuments de Grammont*. L'hôpital de Grammont est d'origine très respectable; il fut fondé en 1100 par Robert de Jérusalem. Ses archives fort remarquables que l'on

croyait perdues, ont été retrouvées, il y a une vingtaine d'années, tant à l'hôpital même que chez des particuliers. Elles comprennent un grand nombre de chartes et documents des XIIIe, XIVe et XVe siècles, ainsi qu'une série complète de comptes de 1413 à la révolution française. Avec une vraie patience de bénédictin, Mr Devos a classé et analysé tous ces documents et dépouillé les registres de comptes et de délibérations avec un soin extrême. L'inventaire si consciencieux de Mr Devos apporte un appoint précieux à l'histoire de la ville de Grammont.

Dans sa notice sur les monuments de Grammont, l'auteur passe successivement en revue l'hôtel-de-ville et ses curiosités, la fontaine de la place, l'église paroissiale et ses tableaux, l'hôpital, l'église et le couvent des Bénédictines, l'église de Ste-Catherine, des Joséphites, l'ancienne abbaye de St-Adrien supprimée et la Chapelle de la Montagne, célèbre par son bizarre pèlerinage.

MM^rs^ Botek et Kleiber d'Olmutz, en Moravie, ont bien voulu faire hommage à notre Société d'un ouvrage richement illustré, intitulé : *Facta loquuntur ou dix années d'activité épiscopale.* C'est une biographie du Dr Théodore Kohn, prince archevêque d'Olmutz en Moravie, qui succéda en 1892 au cardinal prince archevêque Fürstenberg, et fut le bienfaiteur incontesté de l'archidiocèse d'Olmutz. Une série de gravures représentant les monuments et œuvres d'art du siège de cet archevêché, ainsi que de Kremsier, résidence d'été de ce haut dignitaire ecclésiastique, illustrent cet ouvrage.

Enfin, Messieurs, je terminerai cette revue en citant l'hommage fait à notre Société d'une compilation mi-historique, mi-politique, d'une lecture un peu diffuse et un peu embrouillée, due à la plume de Mr de Cannaert d'Hamale et intitulée : *Comment on perd la liberté*

(*Applaudissements*).

III.

Rapport du Trésorier.

Mr **R. Schoorman** s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Mr A. Diegerick donne lecture, en son nom, du rapport suivant :

Messieurs. Conformément au règlement de notre Société, j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux le compte justificatif de ma gestion de trésorier pendant l'année 1903.

RECETTES.

Espèces en caisse au 1r janvier 1903	fr.	26 70
Cotisations des membres (273 à 10 fr.)	»	2,730 00
Cotisations arriérées de l'année 1902	»	44 00
Subside du Gouvernement	»	500 00
Subside de la Province	»	300 00
Subside de la Ville	»	250 00
Vente de publications	»	150 72
Reliquat du compte du bibliothécaire sortant	»	3 12
	fr.	4,004 54

DÉPENSES.

Loyer de la salle de la Chambre des Notaires (1902-1903)	fr.	325 00
Location du compteur à gaz, Halle aux draps	»	11 25
Indemnité au sténographe	»	300 00
Frais d'administration et de secrétariat	»	212 52
Travaux d'impression	»	1,837 92
Frais de gravure	»	361 94
Inventaire archéologique	»	500 00
Achats de livres et reliures	»	201 20
Frais de conférences (projections)	»	70 00
Compte Siffer (Impression publication Mr Pirenne)	»	143 53
	fr.	3,963 36
Ce compte s'élève donc en recettes à	»	4,004 54
Et en dépenses à	»	3,963 36
Il reste par conséquent disponible la somme de	fr.	41 18

Malheureusement ce chiffre ne constitue pas un boni réel, car l'impression du 2e fascicule du tome V de nos Annales doit encore être soldée. En somme, nous clôturons nos comptes

d'une manière satisfaisante, et espérons que l'année prochaine, grâce à l'accroissement du nombre de nos membres, notre balance sera parfaite.

Mr **le Président**. Nous regrettons l'absence de Mr Schoorman, car nous avons des remercîments à lui adresser pour le zèle avec lequel il remplit les fonctions souvent ingrates de trésorier de la société.

Notre budget des recettes, vous venez de l'entendre, Messieurs, s'augmente insensiblement grâce à l'accroissement du nombre de membres, s'élevant aujourd'hui à 301.

Mais nos ressources ne suffisent pas encore à couvrir les frais des publications que nous voudrions vous donner. Nous avons des travaux bien intéressants qui attendent leur tour d'impression. Il nous faudra voir à augmenter encore nos recettes; tâchons donc, chacun dans notre sphère, de recruter de nouveaux membres.

IV.

Le pont St-Michel.

Mr **le Président**. Dans la dernière réunion, Mr Hulin s'est fait le porte-voix des réclamations que ce projet soulève. J'ai demandé la remise à la séance d'aujourd'hui, afin de permettre à chacun de s'éclairer sur la question.

Mr **A. Heins**. Le dessin colorié exposé ici a été fait, par moi il y a trois ans, à la demande de Mr le comte Paul de Smet de Naeyer. Il appartient, je pense, à l'administration communale ; en tout cas, il est déposé dans une des salles de l'Hôtel de-Ville. Il a pu être mis sous vos yeux, à la demande du bureau de notre société. Il représente, comme vous le voyez, à peu près ce que serait le projet réalisé et est censé être fait du haut du Beffroi.

A l'avant-plan, voici l'église St-Nicolas, le nouvel hôtel des postes, à droite, et, de l'autre côté, la rue de l'Etoile élargie à laquelle fait suite le nouveau pont fixe en projet

Je ne crois pas pouvoir, d'ailleurs, discuter celui-ci. Je tenais simplement à vous montrer ce dessin qui résume, à peu près, les intentions de Mr le Ministre, du moins à l'époque que je viens de rappeler. J'ignore s'il est encore absolument exact à l'heure actuelle, des études techniques ayant, depuis 1900, été faites par l'administration des Ponts et chaussées.

Mr **De Noyette**. Si l'on pouvait obtenir une maquette du projet, on pourrait mieux juger de l'effet.

Mr **le Président**. Evidemment, mais ce que nous avons ici ne suffit-il pas déjà pour asseoir notre conviction? Ce pont surélevé ne modifiera-t-il pas toute la physionomie du quai? Cela ne paraît pas contestable, et ce seul argument suffit pour montrer à quel point ce projet est malencontreux. Le quai aux Herbes est, en effet, une des merveilles de la ville. La maison des Bateliers ne va-t-elle pas, pour ainsi dire, disparaître? Les lignes, à la fois si belles et si modestes, du chevet de l'église St-Michel, ne vont-elles pas être complètement défigurées?

Il me semble qu'en voilà assez pour mener une vigoureuse campagne contre le projet.

Mr **P. Verhaegen**. Si les renseignements que m'a donnés un conseiller communal sont exacts, on déplacera encore plus vers la gauche la nouvelle rue, de manière à obtenir un alignement absolument rectiligne entre la place St-Michel et la rue de la Catalogne. Pour réaliser cet alignement, on supprimerait, notamment, la sacristie qui, dans le dessin que nous avons sous les yeux, est encore respectée. L'église sera, dès lors, accolée au nouveau pont et écrasée par lui. Le projet primitif est donc rendu encore plus désastreux.

Mr **A Dutry**. La sacristie sera bâtie de l'autre côté de l'église. Au lieu d'avoir une ligne courbe qui n'est pas désagréable, nous aurons une « belle » ligne droite. Un malheur en amène toujours un autre!

Mr **A. Heins**. Je crois également que le bloc de maisons à gauche du dessin sera encore diminué.

Mr **V. vander Haeghen**. Ce bloc de maisons n'est guère

intéressant, et il est fâcheux qu'on ne l'ait pas abattu pour y établir l'hôtel des postes. Nous n'aurions pas eu alors à regretter la perte du « Pakhuis », des maisons du XVIe siècle qui y étaient attenantes, et de la belle série de constructions de différentes époques qui se trouvaient sur le quai aux Herbes.

Mr **P. Verhaegen**. Aux observations que je viens de présenter, je dois encore ajouter celle-ci, c'est que la perspective qu'on a aujourd'hui sur l'église St-Nicolas lorsqu'on vient de la rue St-Michel est infiniment plus intéressante que celle qu'on découvrira après la réalisation de cet alignement. L'église St-Nicolas, qui n'est pas grande, paraîtra encore plus petite lors qu'elle sera complètement dégagée et isolée de son cadre actuel.

Mr **V. van der Haeghen** Pour ce qui regarde le pont, on affirme qu'il est indispensable d'avoir là un pont fixe. Mais, on pourrait alors, me paraît-il, ne pas le mettre à une telle hauteur. Seulement, dans ce cas-là, ne va-t on pas détourner la navigation?

Mr **E. de Rudder**. On va, dit-on, abaisser le niveau de la Lys d'environ un mètre.

Mr **V. van der Haeghen**. Peut-être pourrait-on ne pas mettre un pont aussi élevé et se borner à surélever légèrement les quais des deux côtés. Il y aurait des rampes comme au pont du Pain-Perdu. Ce ne serait pas beau, mais ce serait moins laid que ce qu'on veut faire aujourd'hui.

En somme, je ne sais quels moyens il y aurait lieu de mettre en œuvre pour concilier tout cela, mais, ce que je désire, par dessus tout, c'est de ne pas voir disparaître la navigation du centre de la ville.

Je considèrerais cela comme un grand malheur. Le jour où il n'y aurait plus de mouvement dans nos cours d'eau, on les négligerait, on les laisserait se salir et s'embourber, puis on en tirerait prétexte pour les combler. Ils auraient le sort de la Lys au Bois

Je me résignerais au pont plutôt que de voir disparaître la navigation à travers la ville.

La suppression des cours d'eau du centre de Gand, qui suivrait fatalement la disparition de la batellerie, enlèverait à la ville son caractère le plus intéressant. A ce point de vue, la ville d'Ypres a déjà beaucoup perdu par le comblement de l'Yperlée. Les rivières traversant les villes font, en grande partie, le charme de Nuremberg et de Bruges.

Je suis convaincu que la plupart d'entre vous désirent, au point de vue pittoresque comme au point de vue archéologique, maintenir avant tout le passage des bateaux le long de nos vieux quais. (*Marques d'approbation.*)

Mr **A. Dutry**. Il y a aussi au quai des Dominicains, sous la maison occupée jadis par Mr Van Hoorebeke, des caves extrêmement intéressantes Elles disparaîtraient fort probablement si le projet était réalisé.

Mr **G Hulin** On allègue, en faveur des transformations projetée différentes espèces de raisons, et, notamment, des raisons d'ordre utilitaire.

Je ne veux pas les examiner ici. Pour ma part, je ne suis pas du tout convaincu de la nécessité d'établir à cet endroit un pont fixe Ce serait, prétend-on, plus commode pour l'installation du *trolley*. Mais des personnes compétentes m'ont affirmé qu'il est fort possible d'établir le trolley au-dessus d'un pont tournant. Cela coûterait un peu plus, et, pour le reste c'est un simple problème de mécanique.

En tout cas, il faut qu'il soit bien connu de tous que, au point de vue esthétique, la ville de Gand est menacée d'une perte très considérable et qu'on va porter la main sur une des deux ou trois plus belles choses qu'il y ait dans cette ville.

De tout temps, cette partie du cours de la Lys a été un des orgueils de notre cité.

Le quai aux Herbes, notamment, est un des sites urbains les plus connus, qu'on cite partout avec admiration.

Au reste, de façon générale, si l'on espère embellir la ville, en y traçant des artères du genre américain, avec des ponts surélevés, des tunnels, etc., on se trompe. Il se peut que, dans une ville nou-

velle, de pareilles choses ne choquent pas trop le bon goût Mais, moderniser une ville comme Gand, n'aboutirait qu'à en faire une très piètre ville moderne, tandis que dans son état actuel on peut dire que c'est encore une des plus belles villes qu'il y ait en Belgique. Et, ce qui en fait incontestablement la beauté, ce ne sont pas les modernisations plus ou moins récentes, mais les restes du *vieux* Gand conservés jusqu'à présent.

Or, nous nous trouvons ici précisément dans la partie la mieux con ervée. Si vous feuilletez l'album de Wynants, vous constaterez qu'un des rares coins qui aient échappé aux remanienisme, c'est cet ensemble de l'église St-Michel et du couvent des Dominicains, ensemble qui a un si grand caractère et qui constitue un véritable sujet de tableau. La vue de l'autre côté, celui du quai aux Herbes et même du quai au Blé avec la perspective du château des Comtes, forme également un ensemble d'une beauté incomparable

Ce serait donc un acte vraiment inqualifiable que de venir brutalement, et, pour ainsi dire, en plein cœur, détruire cet ensemble, admiré de tous les artistes et de tout les gens de goût, aimé par toute notre population, par l'établissement d'une voie qui ferait l'effet d'un remblai de chemin de fer, où l'on verrait les piétons à la hauteur du premier étage des maisons et à mi hauteur des fenêtres de l'église St-Michel. Cette dernière serait enterrée, le nouvel hôtel des postes le serait également.

Enfin, on vient de le dire, un désastre en amène toujours un autre, puisque déjà on parle de démolir la sacristie *pour la rebâtir de l'autre côté*, ce qui veut dire qu'on démolirait une partie du couvent des Dominicains.

Ainsi, à un vandalisme, on ajouterait un autre vandalisme

Mr **P. Verhaegen** Il est, d'ailleurs, déjà question de remplacer le couvent des Dominicains par un boulevard ! (*Exclamations.*)

Mr **V. van der Haeghen.** Cela serait hautement déplorable et on ne peut le permettre à aucun prix. (*Vive approbation.*)

Mr **G. Hulin.** Je ne vois vraiment pas ce qu'on gagnerait à

singer ici New-York ou Chicago. Je sais bien au contraire ce que Gand y perdrait.

Même en admettant qu'il y ait un intérêt réel à établir pareil genre de communication entre les deux rives de la Lys, qu'on l'installe donc ailleurs, par exemple à la place des Récollets où il n'y a guère que des constructions sans intérêt qu'on peut impunément faire disparaître. On pourrait aussi le placer au bout de la rue de la Corne et mener le tramway par la rue des Sœurs Noires et la Lys au Bois. Si on l'établissait à l'un de ces deux endroits, on y trouverait même certains avantages, entre autres, celui de ne pas être obligé de passer au-dessous de la voie, puisque les quais sont interrompus.

Je crois, Messieurs, pouvoir borner ici mes observations car il me semble que nous sommes tous d'accord pour considérer le projet comme désastreux.

Mr **Prayon-van Zuylen**. Je me propose, Messieurs, de rompre une lance en faveur du caractère utilitaire du projet.

Il est certain que le point de vue esthétique a son importance, que cette importance est très grande et qu'il est juste d'en tenir compte dans tous les travaux qu'on exécute.

Mais ne perdons pas de vue, je l'ai déjà dit et je le répète, qu'une ville n'est pas un musée, qu'une ville est destinée à être habitée par des êtres humains, et, par conséquent, que le plan d'une ville, et l'aménagement de la voirie publique exigent qu'on puisse satisfaire aux nécessités de la situation et à celles du temps.

Or, nous ne vivons plus au XVe siècle, nous avons à faire face à des nécessités de toute espèce que nos ancêtres n'ont pas connues. Les Gantois d'aujourd'hui, quand ils se rendent à leurs affaires, quand ils ont à traverser la ville d'un bout à l'autre, ne vont pas, comme leurs ancêtres, à pied, ils vont en voiture, ou ils prennent le tram...

Mr **le Président**. Quand ils ne sont pas pressés. (*Rires.*)

Mr **A. Prayon-van Zuylen**. Oui, précisément. Ils prennent le tram quand ils ne sont pas pressés. Car, qu'ils aillent à pied,

ou en tram, ou en voiture, cela revient à peu près au même, puisqu'ils se trouvent, pour ainsi dire, chaque fois arrêtés devant l'un ou l'autre pont où ils doivent attendre que deux ou trois bateaux aient passé. Il en résulte une gêne, une perte de temps dont souffrent tous ceux qui ne sont pas voués à la vie contemplative.

On parlait tantôt d'américanisation de nos villes. Mais, certainement, Messieurs, c'est une voie dans laquelle toutes les villes aujourd'hui sont obligées d'entrer.

Les villes anciennes ne sont pas bâties d'après un plan logique, et généralement fort laid, je le concède, comme le sont les cités américaines. Et, cependant, nous voyons que dans toutes les villes, on s'efforce de créer de vastes artères mettant en communication directe et facile les différents quartiers.

C'est ainsi que, non pas en Amérique, mais à Bruxelles, par exemple, on a fait disparaître la Senne, qui, à la vue, sinon à l'odorat, était éminemment pittoresque. On l'a remplacée par le boulevard Anspach, qui, certainement, à ce point de vue esthétique, ne nous donne pas satisfaction, mais qui permet aux habitants de la ville de se rendre aisément d'un bout à l'autre de l'agglomération. De même, à Gand, on s'est efforcé de créer ce qui manquait, c'est-à-dire de grandes voies traversant la ville de part en part Une de ces voies passe par le quartier St-Michel et il faut, évidemment, trouver le moyen de traverser la Lys sans être exposé à des interruptions de passage qui amèneraient des inconvénients de toute nature.

Les gens compétents — je n'en suis pas — soutiennent qu'il faut un pont fixe. Et cela paraît assez logique, puisque le bon sens nous dit qu'un pont tournant entraînerait nécessairement des interruptions dans la circulation.

Il ne s'agit pas ici seulement d'une question de *trolley*. Je crois, en effet, qu'il y a moyen de faire fonctionner le trolley avec un pont tournant lorsque la distance n'est pas trop grande. Seulement, l'inconvénient réside précisément dans le pont tournant. Les trams seront obligés, à tout instant, de s'arrêter

plusieurs minutes devant le pont et le service sera constamment désorganisé, ou l'on manquera les correspondances. C'est, vous le savez, le système actuel et vous savez aussi combien il est défectueux. Chacun désire un meilleur système de communications.

On nous a dit qu'il y aurait peut-être moyen de placer ailleurs ce pont fixe indispensable. Franchement, je n'en vois pas la possibilité. Au bout du marché au Foin, par exemple, il ne ferait guère meilleur effet qu'au bout de la rue de l'Etoile, et, de plus, il entraînerait l'élargissement de la rue aux Draps, d'où une très grosse dépense et la disparition d'immeubles considérables qu'il est désirable, je pense, de conserver le plus longtemps possible. Si on le plaçait rue de la Corne ou place du Commerce, il faudrait créer là les rues qui manquent. Et puis, nous obligera-t-on à faire le tour par l'autre côté de l'église St-Michel pour aller à la porte de Bruges, ce qui entraînerait, d'ailleurs, la démolition de l'hôtel de Ravenstein ? Ou bien, faudra-t-il élargir, à grands frais, la rue des Sœurs-Noires, afin de déboucher au Casino ?

Des membres. Pourquoi pas ?

Mr **A. Prayon-van Zuylen.** Oui, mais ce serait une dépense considérable et rien ne garantit que, dans ce nouvel itinéraire, on ne trouverait pas des constructions qu'il serait peut-être déplorable de faire disparaître.

Tout bien considéré, je crois donc que le projet qui nous occupe n'est pas aussi terrible qu'il en a l'air. Il est certain que, lorsque on se placera, au bout du quai, du côté du marché aux Poissons, le pont coupera la vue sur l'église St-Michel. Mais, ce pont sera-t-il nécessairement laid, en désaccord avec tout ce qui l'entoure? Je ne vois aucune raison pour affirmer ce fait. Il me paraît, au contraire, que les architectes et les ingénieurs du Gouvernement sont suffisamment compétents pour nous doter là d'une construction, qui, évidemment, ne sera pas aussi intéressante, ni aussi belle qu'un monument historique, mais qui, cependant, ne jurera pas plus avec son entourage que d'autres constructions du même genre que nous rencontrons dans d'autres

villes. C'est ainsi que je n'ai jamais entendu dire que le pont fixe de Cologne ait complètement déparé la perspective qu'on avait là des rives du Rhin ou qu'il ait nui à l'aspect du Dôme. A Rotterdam, on a construit un viaduc continu depuis la Meuse jusqu'à la porte de Delft.

Pourquoi fait-on de pareils travaux? Parce que les nécessités de la circulation l'exigent.

C'est peut-être regrettable au point de vue purement esthétique ou archéologique, mais ce sont des nécessités inéluctables.

Je crois que nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation.

Je pense qu'au lieu de blâmer le projet, qui s'exécutera tout de même, nous ferions beaucoup mieux d'insister, auprès de l'autorité compétente, afin que l'on tienne compte, dans la mesure du possible, de toutes les exigences de l'esthétique, qu'on touche, aussi peu que possible, d'une part à la perspective actuelle, d'autre part, aux constructions privées existantes, qu'on établisse, en somme, une sorte de balance équitable entre les nécessités utilitaires, dont je me suis constitué ici le défenseur, et les nécessités esthétiques que tous nous avons à cœur de voir sauvegarder.

Je crois que ce serait là, réellement, ce qu'il y aurait d'utile et de pratique à faire dans l'occurrence.

Mr **A. Dutry**. Messieurs, j'ai été assez étonné de voir Mr Prayon se placer à un point de vue absolumeut différent de celui auquel il se plaçait, il y a deux mois, dans cette enceinte.

Mr **Prayon-van Zuylen**. Erreur!

Mr **A. Dutry**. Aujourd'hui, Mr Prayon rompt, dit-il, une lance en faveur de l'utilitarisme, en faveur des êtres humains qui peuplent la ville de Gand. Il y a quelque temps, il rompait une lance en faveur de ce que j'appellerai une institution de luxe, dont on peut se passer, et alors il ne s'agissait pas d'êtres humains, il s'agissait du Jardin zoologique. (*Rires*).

Mr **A. Prayon-van Zuylen**. Pardon! il s'agissait des êtres humains qui fréquentent le jardin et tiennent à le conserver.

Mr **A. Dutry**. Certainement, je suis d'avis qu'il serait bon de conserver le Jardin Zoologique, ne fût-ce que pour nos enfants (*nouveaux rires*). Mais, j'estime que notre Société n'est pas faite pour défendre un point de vue utilitaire quelconque. Ceux qui doivent se placer à ce point de vue, ce sont les architectes et les ingénieurs.

Notre rôle est de sauvegarder, avant tout, le caractère pittoresque et monumental de notre ville, dont l'utilitarisme aurait vite fait table rase. On comble nos canaux, on dégage nos monuments à outrance, on exagère le système de grande voirie, et, finalement, comme le disait Mr Hulin, on vise à faire de notre ville une vilaine et misérable petite cité américaine.

J'ai eu déjà l'occasion de le dire à propos du comblement de nos canaux: il faut conserver à notre ville son caractère propre, son caractère ancien, sous peine d'en faire un méli-mélo « d'américanisme et d'haussmannisme» qui sera,au total, quelque chose de fort laid.

Or, il est certain que le projet, dont nous nous occupons, constitue un pas de plus dans cette voie mauvaise. Si les travaux projetés sont exécutés, on détruira, comme on l'a très bien dit, ce que les « pittoresques » se plaisent à appeler le plus beau coin de Gand. Et, notre Société doit se ranger du côté des « pittoresques ».

Il est des gens qui réduisent un peu par trop les questions à leur plus simple expression. Dans l'espèce, sous prétexte qu'il faut faire marcher les Gantois plus vite, ils n'hésiteraient pas à sacrifier des beautés esthétiques que nous devons conserver, non-seulement pour nous mêmes, mais pour les voyageurs et les artistes du monde entier.

Je fais donc la proposition formelle de charger le Bureau d'adresser à l'autorité compétente une protestation contre tout ce qui pourrait dénaturer le caractère de notre ancien quai aux Herbes. (*Très bien !*)

Tout ce qu'on pourrait faire à cet endroit constituerait nécessairement, fatalement, un enlaidissement.

Nous ne devons donc pas entrer dans la discussion des détails du projet. Nous ne les connaissons pas et nous n'avons pas à les connaître.

Il nous suffit de savoir qu'on veut construire un pont fixe et que ce pont, qu'il soit établi de telle ou de telle façon, va couper les lignes, non-seulement de l'église St-Michel mais encore du couvent des Dominicains; que, d'autre part, il dénaturera complètement l'aspect du quai aux Herbes et même du quai au Blé, ces sites qui ont inspiré tant de belles œuvres, notamment un tableau qui a été, en quelque sorte, l'assise de la réputation de notre éminent concitoyen Albert Baertsoen.

Pour nous donc, la cause est entendue et je demande l'envoi d'une protestation à l'autorité compétente.

On a parlé tantôt du trolley. Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse.

Il y a deux façons d'établir le trolley. D'abord, la façon utilitaire qui consiste à planter des mâts, et puis, il y a le système aérien des rosaces appliquées aux façades pour soutenir les fils.

Je crois qu'il n'y a rien de décidé sous ce rapport. Et, comme rien de ce qui concerne l'esthétique urbaine ne saurait nous laisser indifférents, je demanderai au Bureau d'émettre un vœu en faveur du trolley aérien qui est le moins laid des deux. (*Approbation.*)

Mr **P. Fredericq**. Messieurs, en se plaçant à un point de vue exclusivement utilitaire, on nous rappelait tantôt que nous ne vivons plus au XVe siècle.

Evidemment, nous vivons au XXe siècle. Mais, il ne faut pas oublier quelle est la situation du XXe siècle au point de vue des intérêts qui nous préoccupent. Le XXe siècle, c'est le siècle qui a suivi le XIXe siècle. Or, le XIXe siècle, je le crois, recevra, dans l'histoire de l'art, le nom de siècle de la Renaissance médiévale. De même qu'il y a eu aux XVe et XVIe siècles un mouvement qui a révélé à l'humanité ce qu'avait de beau l'antiquité, de même, nous avons retrouvé, au XIXe siècle, le moyen âge et les sentiments du moyen âge. Nous avons retrouvé sa littérature, sa peinture, son architecture, sa sculpture, etc.

Et nous, les hommes du XXe siècle, nous ne voulons pas nous laisser enlever cela, pas plus que ceux du XVe ou du XVIe siècles n'auraient voulu se laisser exproprier des bienfaits de la Renaissance antique.

C'est ce qui me fait croire que les tentatives d'américanisme peuvent être beaucoup plus facilement combattues qu'on ne le pense.

Nous avons, en ce moment, dans l'atmosphère qui nous entoure, un très puissant auxiliaire; c'est qu'on a fini par s'apercevoir que le moyen âge a laissé des traces admirables qui font partie du patrimoine national, et, cet auxiliaire, c'est à-dire l'opinion publique, ne tolèrera plus qu'on y porte la main. Nous avons vu, il y a quelques années, ce mouvement d'opinion gagner la ville de Gand qui, jusqu'alors, y avait été très rébarbative.

Nous avons maintenant le sentiment que c'est un crime de porter inutilement la main sur les belles choses du passé.

Or, je crois que, dans le projet qui nous occupe, c'est inutilement que cela va se faire. Je suis convaincu, en effet, que, s'il faut établir un pont fixe pour les trams ou pour les trolleys, on trouvera facilement un autre endroit.

D'un autre côté, la question se présente de façon plus complexe que les utilitaristes ne le prétendent. Ils ne parlent que de ce seul pont fixe qui, paraît-il, devrait assurer la marche régulière du service des trams. Mais, si c'est réellement là le but qu'on poursuit, ils oublient que les mêmes motifs exigeront qu'il y en ait un à la Boucherie, et un à chacune des extrémités du Dock, c'est-à-dire aux portes d'Anvers et du Muide.

Dès lors, pourquoi se bornerait-on à installer un seul dromadaire à trolley à St-Michel ? (*Hilarité.*)

Qu'on établisse des dromadaires de ce genre à la porte d'Anvers ou au Muide, cela nous laissera assez indifférents; mais, quand on se propose d'établir un pareil dromadaire, à une ou plusieurs bosses (*rires*), au centre de ce que nous avons de plus beau ici à Gand, alors je crois qu'il nous est permis de nous émouvoir et de tâcher d'émouvoir l'opinion publique.

Depuis le pont de la rue de la Corne jusqu'au château des Comtes, on jouit d'une perspective unique dont tout Gantois peut et doit être fier.

Il est évident que, quel que soit le style qu'on donnerait à ce pont surélevé, il fera toujours l'effet d'un remblai de chemin de fer, même si on le garnit de clochetons gothiques dans le genre de ceux de la nouvelle gare d'Anvers. (*Rires.*) Il est évident que, si l'on voulait nous rendre très heureux, ce serait quelque chose dans ce genre là qu'on nous donnerait. (*Nouveaux rires.*)

C'est précisément, et je vois que nous sommes d'accord, ce que nous ne pouvons pas permettre.

Nous devons considérer comme sacro-saint l'espace qui s'étend du pont de la rue de la Corne au château des Comtes. Si l'on veut élever là n'importe quel embarras architectural, nous devons nous y opposer le plus énergiquement possible, parce que ce serait gâter définitivement ce que nous avons de plus beau à Gand.

Je crois que c'est dans ce sens-là que nous devrions émettre un vœu.

On a tantôt rappelé l'exemple de ce qui s'est fait à Rotterdam. Tous ceux qui ont été dans cette ville, savent combien ce viaduc est lourd, odieux, affreux. (*Marques d'approbation.*) Il n'y a rien de plus éloquent à invoquer, je crois, contre le pont fixe qu'on veut établir à St-Michel, que l'ensemble de cet abominable viaduc de Rotterdam. Il a complètement détruit l'aspect de cette ville; on ne la reconnaît plus sous cette horreur. Ce n'est plus du tout une ville hollandaise. Ce morceau d'américanisme passant au dessus des rues anciennes de Rotterdam a fait perdre à celle-ci tout son caractère et l'a banalisée au-delà de toute expression.

Il suffit de passer à la hauteur des ogives de l'église St-Laurent à Rotterdam pour voir l'abominable effet que ferait notre pont surélevé passant au niveau des belles fenêtres de l'église St-Michel.

Je crois même qu'il serait utile de payer un billet d'aller et

retour pour Rotterdam à ceux qui veulent faire pareille chose chez nous. (*Hilarité.*)

Et notez que l'église St-Laurent ne se trouve pas dans un site qui approche, même de loin, de notre admirable site du quai aux Herbes, du quai au Blé et du quai des Dominicains.

On a fait valoir tantôt que ce pont était absolument nécessaire, que les hommes compétents l'avaient déclaré et qu'il n'y avait que nous, archéologues, qui voudrions empêcher la ville de se développer comme doit se développer une ville du XXe siècle.

Je regrette beaucoup que nous n'ayons pas ici, sous la main, le compte-rendu de notre dernière séance. Je pourrais vous lire le passage où un membre du Conseil communal, Mr J. Casier, a déclaré qu'au sein de cette assemblée on avait été unanime à déplorer le projet, mais qu'on s'était considéré comme obligé de le subir. parce que le Gouvernement en faisait la condition *sine qua non* de l'exécution de travaux très utiles pour la ville du côté de la Pêcherie. On a même employé, je crois, les mots « partie liée ».

Les membres du conseil communal sont cependant des hommes compétents et ils n'ont pas parlé, pour justifier leur acquiescement forcé, des intérêts du trolley, du tram ou de ses actionnaires.

Je crois, Messieurs, qu'il ne faut pas désespérer.

On dit que c'est une affaire tout à fait décidée.

L'expérience nous enseigne que, quand on est dans le bon droit, quand on a véritablement raison, on ne peut pas avoir si mauvaise opinion de ses contemporains pour les croire si bêtes (*hilarité*) ou si entêtés, qu'on ne parviendrait pas à les convaincre en leur présentant de bons arguments.

Nous en avons eu deux exemples dans ces dernières années.

Vous vous souvenez tous qu'au moment où le château des Comtes allait disparaître, où les affiches pour la démolition étaient déjà placardées sur les murs, où les archéologues étaient désespérés, où le Gouvernement et la ville ne parvenaient pas à s'en-

tendre, où l'on avait déjà le plan des nouvelles rues qui allaient sillonner tout ce quartier jusqu'à la rue de la Liève, il a suffi d'un ou de deux hommes qui n'ont pas désespéré, qui ont dit que ce serait un crime, une honte pour la ville de Gand que de laisser commettre un acte pareil.

Sur l'initiative de Mr de Maere, il s'est formé un comité pour persuader les promoteurs du projet, qu'on représentait comme des gens irréductibles..., et le Château des comtes a été conservé.

Il y a quelque temps, on prétendait qu'il était impossible de dégager la cour de l'*Achter-Sikkel*.

Eh bien, cette fois encore, il a suffi de présenter de bons arguments pour triompher.

Ne jetons donc pas ainsi le manche après la cognée. Cela ne serait pas digne de nous. Faisons notre devoir jusqu'au bout.

Faisons appel aux sentiments patriotiques de Mr de Smet de Naeyer, qui agit ici, j'en suis sûr, dans les meilleures intentions du monde, et montrons-lui que ce serait une faute irréparable qui nous couvrirait de honte. (*Applaudissements.*)

Mr **P. Verhaegen**. On a parlé tantôt d'utilitarisme. Je voudrais, à mon tour, me servir de cet argument, mais en lui donnant une autre portée que Mr Prayon.

En effet, même au point de vue utilitaire, notre patrimoine artistique a une incontestable valeur.

On s'attache, avec un respect jaloux, à conserver et à restaurer les monuments du passé. Mais, on ne se préoccupe pas toujours assez de leur entourage qui fait quelquefois toute leur beauté.

C'est là l'esthétique des villes. Or, lorsque nous aurons détruit l'esthétique de la ville de Gand, cela sera très fâcheux au point de vue utilitaire, car nous aurons perdu une ressource qui n'est pas à dédaigner. Les étrangers, en effet, au lieu de s'arrêter chez nous pendant quelques jours, comme ils le font encore aujourd'hui, ne s'y arrêteront que pendant le temps nécessaire pour aller voir à la hâte nos monuments, c'est-à-dire pendant quelques heures.

Pourquoi les étrangers séjournent-ils à Bruges? Parce qu'ils y sont retenus, non pas par les quelques rares monuments de cette

ville, mais par le charme de l'ensemble, par le pittoresque des rues, des quais, des maisons.

Nous n'avons pas à Gand des quais et des canaux aussi pittoresques que ceux de Bruges, mais il nous reste encore suffisamment de beaux sites urbains pour convier l'étranger à séjourner quelques jours dans nos murs.

Nous devons donc nous opposer à ce qu'on entame la beauté de ces sites.

Si nous ne nous élevions pas contre le projet actuel, demain on en présenterait un autre, puis un troisième... jusqu'au jour où il ne nous resterait plus rien. Et ce jour-là, l'étranger ne séjournerait plus du tout dans notre ville, car ce ne sont pas les grands ponts ni les viaducs qui pourraient l'y retenir.

Cette considération purement utilitaire devrait être suffisante pour empêcher qu'on massacre nos beaux sites urbains.

Il y aurait peut-être lieu d'insister sur ce point de vue dans la requête qu'on adressera aux autorités compétentes.

Mr **V. van der Haeghen**. Je tiens à déclarer que j'ai été un des premiers adversaires du projet; je le suis encore car j'ai une profonde admiration pour ces quais.

Mais, j'aurais fait un sacrifice, parce que ce à quoi je tiens par dessus tout, dans l'affaire qui nous occupe, ce sont nos cours d'eau. Gand sans ses rivières et ses canaux ne serait plus Gand.

Mr **E. Sacré**. Ne perdons plus de temps à discuter ce projet néfaste. Soyons pratique, suivons le conseil de Mr Fredericq. C'est un homme d'expérience. Mr de Maere et lui, par leurs démarches et leur diplomatie, ont sauvé le château des Comtes. Les requêtes sont inutiles; on les jette au panier. Il faut demander une audience à Mr le Ministre de Smet de Naeyer, qui est Gantois et qui aime la ville de Gand, et lui exposer franchement la situation.

Je propose que le bureau s'adjoigne Mr Fredericq pour faire ces démarches urgentes, lesquelles, je l'espère, ne resteront pas sans résultats.

Mr **P. Fredericq**. Je dois protester contre les paroles élo-

gieuses de Mr Sacré. Ce n'est certes pas moi qui ai sauvé le château des Comtes.

Nous avons eu en Mr de Maere un diplomate de premier ordre, dont nous regretterons encore longtemps la perte; c'est lui, on peut le dire, qui a sauvé le château des Comtes. En le faisant, il nous a montré que, quand on a la vérité pour soi, il ne faut par se laisser abattre.

Je crois également qu'il serait très utile de faire appel aux sentiments gantois, qui sont très vivaces, très enracinés dans le cœur de Mr de Smet de Naeyer. Je l'ai pratiqué dans le Comité du château des Comtes; c'est là que j'ai eu l'honneur de faire sa connaissance, de le voir de près; et j'ajoute qu'étant simple représentant à cette époque, il a énergiquement collaboré au sauvetage du château des Comtes. Rappelons-lui ce passé glorieux; et je suis sûr que c'est une corde que nous ne ferons pas vibrer inutilement dans son cœur. S'il veut aujourd'hui ce pont, c'est parce qu'il croit que ce serait une bonne chose. Tâchons de lui faire partager notre conviction à nous.

Ne désespérons pas de le convertir. Il aime Gand et les monuments gantois, il l'a prouvé. Rappelons-lui les souvenirs illustres de sa carrière et il rougira lui-même de son pont-dromadaire. (*Applaudissements.*)

Mr **A. Prayon-van Zuylen.** On a donné à mes paroles une portée qu'elles n'ont pas.

C'est ainsi qu'on m'a accusé de vouloir remplacer, non pas seulement le pont St-Michel, mais tous les autres ponts, par une série de dromadaires plus affreux les uns que les autres. (*Rires*).

Je n'ai pas ce noir projet sur la conscience. Tout ce que j'ai voulu faire, c'est appeler votre attention sur ce point que l'esthétique n'est pas le seul objet que les pouvoirs publics doivent avoir en vue dans les entreprises de ce genre, qu'il y a lieu également de tenir compte du point de vue utilitaire, des nécessités de la circulation, pas seulement de celle des trams, mais également de celle des piétons, des voitures, des chevaux, des ânes et même des automobiles.

Vous savez que, de tout temps, à Gand, on a considéré comme un inconvénient sérieux le fait d'habiter au-delà des ponts, parce que les communications deviennent ainsi plus difficiles.

Donc, il est évident que ces communications doivent être rendues plus faciles et c'est pourquoi j'ai appelé votre attention sur la nécessité de ne pas négliger ce fait d'ordre utilitaire.

Au reste, les pouvoirs publics, eux, en tiendront compte et nous ne pouvons pas exiger qu'ils sacrifient ce point si important.

Mr **G. Hulin.** Personne ici n'a soutenu que les intérêts artistiques et archéologiques soient les seuls dont il faille tenir compte. Quant à moi, j'ai expressément reconnu, dans la séance précédente, que les intérêts utilitaires et matériels ont un droit égal à notre considération.

Seulement, il ne faut pas sacrifier les premiers aux derniers; mieux vaut chercher une solution qui, moyennant des concessions réciproques, concilie les uns avec les autres.

Est-il bien démontré que les communications rapides et régulières par tramway soient plus nécessaires avec la porte de Bruges qu'avec les faubourgs du Sas ou du Rabot?

Et si cela est, ne peut-on déplacer la ligne du tramway?

Si par exemple on établissait le pont fixe au bout de la rue de la Corne, à la limite de la partie pittoresque et intéressante, ce ne serait pas trop demander, me semble-t-il, que de réclamer des tramways et des voitures ce petit détour.

D'autre part, ne pourrait-on trouver la solution en règlementant le passage des bateaux? en ne tournant les ponts qu'à certaines heures?

Je soulève simplement ces questions sans prétendre les trancher.

Notre tâche est de montrer, de prouver clairement aux personnes qui détiennent l'autorité que ce qui est actuellement projeté serait très laid. Je crains qu'elles n'aient des illusions à cet égard, et ne se figurent faire œuvre d'embellissement.

Nous sommes en présence d'un de ces projets que j'appellerai d' « *embellaidissement* » c'est-à-dire enlaidissement sous prétexte d'embellir.

Déjà beaucoup a été fait dans cette voie. Plusieurs des pertes les plus douloureuses, que nous ayons faites, ont été provoquées non par des nécessités matérielles, mais par de fausses idées esthétiques.

N'a-t-on pas sacrifié des centaines de mille francs à la superstition de l'alignement, par exemple? A grands frais pour les villes et pour les particuliers, on a fait reculer ou avancer des maisons, parfois de quelques centimètres, uniquement pour satisfaire l'idéal suranné et faux du temps de Louis-Philippe, celui de la rue *caniveau à écouler la pâte humaine*, aux parois lisses et rectilignes et au calibre bien uniforme. (*Hilarité.*)

Le voilà l'embellaidissement!

Embellaidissement encore quand les vieilles villes historiques, belles de tout leur passé veulent imiter les capitales modernes; telles ces paysannes fraîches et jolies dans leur costume national, grotesque et laides quand elles s'affublent des modes du jour.

Malheureusement si l'idée artistique a fait de grands progrès dans l'ensemble de la nation, l'administration est restée imbue des préjugés d'un âge de barbarie.

C'est contre ces fausses esthétiques que nous devons lutter.

Comme beaucoup de mes collègues de l'Université, j'ai pu juger de la grande ouverture d'esprit de Mr de Smet de Naeyer en ce qui concerne des intérêts intellectuels et moraux. Cela me donne confiance pour le sujet qui nous préoccupe.

Ce qui d'ailleurs me confirme dans cette confiance, c'est l'unanimité de l'opinion publique dans le cas présent; jamais je n'en ai rencontré une pareille à Gand. Le projet soulève la réprobation même des gens d'habitude les moins sensibles aux préoccupations esthétiques.

Cela est de nature à nous encourager.

Mr **le Président**. Mr Fredericq a eu la note juste, quand il nous rappelait le Château des comtes et l'Achter-Sikkel, et les moyens qui ont été employés pour conserver ces deux monuments.

Mr Sacré a dit que Mr Fredericq avait sauvé le Château des

comtes. Mr Fredericq a protesté, mais il ne protestera évidemment pas, quand nous lui rappellerons que c'est lui qui a sauvé l'Achter-Sikkel.

Nous avons eu besoin à ce moment là, de l'autorité de Mr Fredericq, et je crois que nous avons encore besoin, à cette heure, de sa science et de son dévoûment.

J'appuie très vivement la proposition qu'il a faite de créer un comité qui aurait un double but.

D'abord il s'agirait de bien instruire le public de l'attentat qu'on veut commettre, sur ce que nous sommes tous d'accord pour considérer comme la merveille de Gand; le second but du comité serait de se mettre en rapport immédiat avec Mr de Smet de Naeyer, afin de le faire revenir à de meilleurs sentiments.

Si vous agréez cette proposition, Messieurs, je vous demanderai de former aussitôt ce comité, et d'en donner la présidence à Mr Fredericq. (*Applaudissements.*)

Mr **P. Fredericq**. Mr le Président est extrêmement aimable à mon égard, mais je ne puis pas accepter la présidence du comité. C'est à Mr le Président de la société que revient ce rôle.

Je demande que ce comité se compose simplement des membres du Bureau, et que celui-ci puisse s'adjoindre les membres de la Société qu'il croirait pouvoir lui être utiles.

Je demande aussi que le Bureau, avant de saisir l'opinion publique et avant de créer ainsi des froissements qui pourraient tourner à l'encontre du but que nous avons en vue, avec quelques personnes qu'il pourrait s'adjoindre, aille trouver Mr de Smet de Naeyer.

J'ai une confiance absolue dans son patriotisme gantois et dans son sentiment esthétique.

J'ai pu me convaincre que c'est un homme qui aime les choses anciennes; car, ce n'est pas seulement la diplomatie de Mr de Maere et l'opiniâtreté ardente avec laquelle il s'est attaché à cette tâche qui ont sauvé le château des Comtes, on peut dire aussi qu'une grande partie du succès est due à Mr de Smet de Naeyer. Tous les membres du Comité du château des Comtes

savent quelle activité il a déployée pour obtenir de Mr Beernaert, qui était alors chef du Cabinet, la coopération du Gouvernement dans le sauvetage du château des Comtes.

Je n'ai pas le moindre doute que Mr de Smet de Naeyer ne soit tout disposé à nous bien accueillir. Il suffira de lui donner de bonnes raisons.

Je demande donc que, avant toute chose, le Bureau sollicite une audience ministérielle pour démontrer à Mr de Smet de Naeyer que ce serait commettre une faute irréparable que lui, si bon Gantois, ne saurait que réprouver. (*Adhésion.*)

Mr **le Président** Nous acceptons la proposition que vient de faire Mr Fredericq, et nous espérons qu'il voudra bien se joindre à nous dans la démarche que nous allons tenter.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

Assemblée générale du 10 février 1904.

—

Algemeene vergadering van 10en Februari 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour :

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Rapport annuel sur les travaux de la Société. (P. Bergmans).

III. La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole, en 1631 (V. Vander Haeghen).

IV. La porte romane de l'hôpital de Louvain (J. De Smet).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. Vander Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires ; A. Heins, conseiller ; et MM. A. Balieus ; G. Claeys Boúúaert ; de Formanoir de la Cazerie ; baron de Kemmeter ; M. De Weert ; J. De Smet ; C. D'Hoy ; J. Eggen ; P. Fredericq ; V. Fris ; A. Gallet ; L. Goffin ; P. Hyde ; L. Lievevrouw-Coopman ; J. Nève ; L. Nève ; E. Serdobbel.

MM. J. Casier, A. Diegerick et L. Maeterlinck s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

Motion relative au projet d'agrandissement de l'église d'Afsné.

Mr **A. Heins**. Il y a peu de jours, le journal *La Flandre Libérale* publiait une lettre de notre collègue, Mr Maurice De Weert, signalant un projet d'agrandissement de l'église d'Afsné.

Comme délégué de la Flandre orientale de la Société nationale pour la protection des sites et monuments, à Bruxelles, et avant de saisir cette société du sujet qui va nous occuper quelques instants, j'ai voulu vous apporter les renseignements nécessaires pour examiner s'il y a lieu de laisser s'accomplir, sans protestation de notre part, un attentat qui paraît devoir se commettre à l'égard de l'un des bijoux archéologiques de notre Flandre. Dans notre banlieue immédiate, une petite église, celle d'Afsné, succursale de notre grandiose cathédrale de St-Bavon, est menacée sérieusement dans son existence. Pas un de nous n'ignore le charme de ce petit temple si gracieusement et si poétiquement placé tout au bord de la Lys. Moins d'une lieue nous sépare d'un site absolument unique dans notre contrée; l'intérêt archéologique des murs blancs, si naïvement crépis, de cette églisette, est très grand; l'intérêt historique n'en est pas moindre. Notre société qui s'occupe, de par ses statuts et de par son titre, des deux domaines, l'histoire et l'archéologie, en jeu dans l'occurrence, ne peut donc, à mon avis, que prendre en main la défense du seul, de l'unique témoin intact ou à peu près des temps les plus reculés de notre histoire gantoise.

Si je consulte Van Lokeren, le chercheur érudit qui, par la plume et par le crayon, consacra une bonne part de sa vie à nous raconter le passé de nos monuments et à nous en laisser un précieux dessin, je constate que l'église d'Afsné peut remonter au VIIIe ou au IXe siècle. Plus rien, en cette ville de Gand, sauf peut-être quelques murs de l'abbaye de St-Bavon, n'a cet âge respectable.

Les notes que le docte écrivain consacre à cette église, permettront aux curieux de connaître les renseignements que l'auteur a pu réunir à son sujet. Il en a parlé en consciencieux et sagace archéologue dans un article qui parut dans le *Messager des sciences*, en 1847. Il le termine (page 11), après une description de cette église, en déplorant, avec une émotion sincère, les ravages que la modernisation, les modes nouvelles ont fait subir aux édifices religieux qu'on changeait ou qu'on abattait.

« L'église de St-Denis-Westrem fut abattue, à cause de son état de vétusté, dit-on, en 1845. Bientôt, le *bon vouloir des états provinciaux aidant*, nous aurons à déplorer l'annihilation de tous les monuments primitifs de nos campagnes. Aucune considération ne saura donc arrêter cette rage de destruction. Bientôt la Flandre sera aussi pauvre de monuments qu'elle l'est déjà d'argent, etc. ».

Voilà une citation qui en dit long sur l'état des esprits à cette époque.

C'est de ce temps que datent les pitoyables et malencontreux blocs de maçonnerie à fenêtres pseudo-gothiques, dont tant d'échantillons sont épars dans nos campagnes.

Le sort de l'église d'Afsné n'est pas, semble-t-il, d'être rasée; on veut l'agrandir, on veut lui accoler, m'a-t-on dit, des bas-côtés, l'allonger, enfin lui faire subir aussi, par la même occasion, un de ces tripatouillages dont j'ai, plus qu'aucun d'entre nous, eu l'occasion de constater l'horreur, dans mes excursions en Flandre pour la préparation des travaux que vous connaissez.

L'an dernier, étant en excursion dans les parages de St-Denis-Westrem où, vous venez de le voir, il y eut aussi une église romane, démolie il y a un demi siècle, nous avons visité l'église d'Afsné. A tout notre groupe, le curé, dès lors, annonçait son intention de faire agrandir et gratter son église. Nous avons essayé de l'en dissuader ; à présent, nos efforts étant restés stériles, semble-t-il, nous apprenons que le travail va se faire. Veuillez considérer quelle perte archéologique importante nous ferions si cette petite église était remaniée comme on le projette et veuillez aviser au moyen d'empêcher l'acte de vandalisme qui se prépare et que le monde archéologique ne pourrait nous pardonner. Recherchons le meilleur système pour le rendre impossible. Je pense que ce sera par la création d'une autre église, simple, imitant si possible l'ancienne, reconstituant son type primitif ; que cette église soit placée en un endroit nouveau à choisir au centre du village et

nous garderons l'ancienne sans changements d'aucune sorte. C'est cela qui importe.

Si j'envisage une des raisons qui paraissent devoir être la cause de l'agrandissement projeté, permettez-moi de vous dire que, dans des documents officiels, j'ai trouvé que Afsné, en 1809, comptait 350 habitants ; en 1841, 415; en 1879, 350; en 1896, 305; il en a actuellement 344 : c'est donc, à peu de chose près, la même population qu'il y a un siècle. Et l'on nous dit que son église est trop petite. Veuillez donc écarter, dès maintenant, ce point, et vous verrez qu'aucune raison ne peut être invoquée pour légitimer l'attentat impardonnable dont j'ai dû vous entretenir ce soir et que vous voudrez, avec moi, empêcher, je n'en puis douter. (*Applaudissements*).

Mr **E. Sacré.** J'ai eu l'occasion de voir Mr De Ceuleneer, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, qui m'a déclaré que cette église est classée comme monument (1) et qu'on ne pouvait y porter la main.

Mr **A. Heins.** Nous n'avons pas, me semble-t-il, à tenir compte d'une conversation particulière qui n'engage à rien.

Je demande que la Société avise aux moyens de conserver *absolument intacte cette église avec son crépissage blanc, son aspect poétique et ses abords.* C'est un des sites les plus pittoresques que nous ayons aux environs immédiats de la ville.

Je viens de vous le dire, l'an dernier déjà Mr le curé d'Afsné nous faisait part de son désir d'agrandir son église, et l'on a entendu que nous l'en avons vivement dissuadé. MMrs Bergmans et Dutry, parmi les personnes présentes à cette assemblée, en peuvent témoigner. Mr De Weert, qui habite la commune d'Afsné pendant la moitié de l'année, et qui doit donc savoir un peu ce qui s'y passe, vient de me dire que ce projet est en voie de réalisation.

---

(1) Vérification faite, c'est la tour seule qui est classée ; voir plus loin le relevé complet des monuments classés de la Flandre orientale.

(Note du Secrétariat).

Tout d'abord, cet agrandissement est-il absolument nécessaire ? Cela ne nous semble guère établi surtout en présence des chiffres que nous vous avons cités tantôt.

Nous croyons donc que Mr le curé d'Afsné a simplement cédé au désir d'avoir une église aussi grande et aussi « propre » que celle de la paroisse voisine, Laethem-St-Martin. Là, en effet, on a élevé une vaste annexe devant l'église, trois nefs en maçonnerie en style gothique, consciencieusement étudié, d'ailleurs ; mais ce n'est plus la curieuse petite église de Laethem-St-Martin. Un beau devoir d'architecture peut n'offrir aucun intérêt. C'est ce que MM. les curés nous paraissent oublier quelquefois. Je désire n'être désagréable à personne en disant cela. Ce qu'on appelle le progrès exige, paraît-il, que chacun cherche à avoir une façade aussi belle que celle de son voisin.

Malheureusement, dans l'espèce, ce désir s'accomplirait au détriment d'un bijou architectural de toute première importance.

En 1847, Van Lokeren comparait cette église à la plus ancienne de cette époque dont font mention tous les auteurs, Viollet-le-Duc, De Caumont, Enlart, etc., l'église de la Basse Œuvre, à Beauvais.

Notre église d'Afsné, monument unique de son genre dans nos environs, a échappé, par hasard, jusqu'aujourd'hui, aux actes de vandalisme et de déprédation qui ont sévi un peu partout. Notre devoir est de veiller à ce qu'elle continue à être préservée complètement dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

Mr **E. Sacré**. Je dois ajouter qu'il y a trois mois seulement Mr De Ceuleneer m'a demandé de faire la photographie de l'église.

Mr **G. Hulin**. Pour l'inventaire archéologique de la Commission des monuments.

Mr **E. Sacré**. Je crois donc que, s'il avait été question d'y porter la main, on n'aurait pas fait exécuter cette photographie.

Mr **A. Heins**. Cela ne prouve rien ou cela peut même prouver le contraire.

Je réitère ma proposition et je demande qu'on fasse une protestation immédiate.

Mr **A. Dutry**. Je suis d'accord, en principe, avec Mr Heins. Mais, je ne voudrais pas que notre Société qui, jusqu'ici, n'a fait que des démarches sérieuses et absolument justifiées, allât donner un coup d'épée dans l'eau.

Mr De Weert ne m'en voudra pas, je pense, de lui demander si le fait qu'il avance est rigoureusement exact. Certes, je ne mets pas en cause la bonne foi de notre honorable collègue, mais, avant de faire des démarches, nous devons être absolument assurés de l'existence de ce projet d'agrandissement.

Mr Sacré croit pouvoir conclure du fait qu'on l'a chargé de photographier l'église que celle-ci ne sera pas modifiée; on pourrait tout aussi bien en tirer une conclusion contraire.

Je voudrais donc que Mr De Weert nous dise sur quoi il se base pour affirmer l'existence d'un projet d'agrandissement.

Mr **M De Weert**. J'avais demandé tantôt la parole pour donner l'explication sollicitée par Mr Dutry.

Voici ce que j'ai appris. Il y a une quinzaine d'années déjà, un premier projet avait été dressé. L'ancien curé, Mr Van Egeren, de qui je tiens ce détail, s'est buté alors à la Commission royale des monuments : celle-ci a émis l'avis que la réalisation de ce projet n'était pas désirable parce qu'il aurait pour effet de détruire le caractère du monument.

Seulement, depuis lors, ni le conseil communal, ni la fabrique d'église d'Afsné n'ont abandonné cette idée d'agrandissement. C'était pour eux un rêve qu'ils ne cessaient de caresser, et, aujourd'hui, d'après mes renseignements, que j'ai tout lieu de croire très exacts, il y aurait un projet précis, avec plans et devis.

On m'a même indiqué en quoi consisterait la transformation qu'on veut faire subir à l'église.

Actuellement, celle-ci est bâtie en forme de croix latine. Or, le projet d'agrandissement comporterait la création de bas-côtés, c'est-à-dire que, perpendiculairement aux bras de la croix, on élèverait deux murs se prolongeant jusqu'au portail.

On supprimerait donc les petites fenêtres romanes, on détrui-

rait complètement la grâce des lignes de cette petite église, on en ferait, en somme, quelque chose qui n'aurait plus aucun caractère.

Voilà, Messieurs, ce qui a inspiré la lettre peut-être un peu vive que, sous le coup de l'indignation, je me suis permis d'envoyer à *la Flandre libérale.*

Mr **le Président**. Nous sommes tous d'accord qu'il serait profondément regrettable de voir modifier cette église. Seulement, j'estime, avec Mr Dutry, que nous ne pouvons faire des démarches, ou élever des protestations, que si réellement il y a péril en la demeure.

Un comité diocésain, dont je fais partie, examine, au préalable, tous les projets de restauration ou de modification à faire subir à des édifices du culte. Cette commission, si elle ne peut empêcher tout le mal, rend cependant, dans l'ordre d'idées auquel nous nous plaçons toujours ici, beaucoup de services.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, je puis vous déclarer que j'apprends avec la plus grande surprise, qu'il serait question de toucher à l'église d'Afsné. Nous n'avons, dans ce Comité, reçu aucun plan, aucune demande, absolument rien, à ce sujet.

Par conséquent, si réellement un projet a été conçu par un architecte, et si celui-ci a été approuvé par le Conseil communal, il se passera encore plusieurs mois, avant qu'il puisse entrer en voie de réalisation.

Vous pouvez avoir la confiance, Messieurs, que le jour où pareil projet se présentera devant nous, je serai le premier à vous en avertir, et je vous demanderai alors moi-même de faire toutes les démarches nécessaires, afin de n'avoir pas à regretter plus tard la perte irrémédiable de cette charmante églisette.

Mr **A. Heins**. Nous avons une absolue confiance en vous, Mr le Président, et c'est même surtout pour ce motif que nous venons d'exposer ici nos appréhensions. Il faut que notre bulletin en apporte l'écho à qui de droit.

Mr **V. Vander Haeghen**. Nous protestons donc par anticipation.

Mr **le Président**. Je me demande à ce propos, si nous n'aurions pas à nous préoccuper plutôt des modifications, qu'on se propose de faire subir à l'église de Nieuwenhove. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler lors de la réunion inaugurale de la fédération de nos sociétés provinciales d'archéologie. J'ai des raisons de croire qu'ici certain projet serait à la veille de recevoir l'approbation de la Commission royale des monuments.

L'église, dont s'agit, doit être agrandie, et je crains que ce sera le prétexte d'en modifier le caractère original, en détruisant son plan cruciforme par l'élargissement des bas-côtés.

Pour en revenir à Afsné, je ne vois pas comment il serait possible d'agrandir l'église, sans la défigurer complètement. C'est pourquoi, s'il est démontré qu'elle est devenue insuffisante, qu'on la maintienne telle qu'elle est, et qu'on en bâtisse une nouvelle à quelque autre endroit. (*Très bien !*)

Il est vrai que, dans ce cas, les difficultés financières auxquelles on se heurtera, seront très grandes, car outre les frais de la construction nouvelle, il faudra prévoir les ressources nécessaires pour l'entretien de la vieille église, à moins qu'on ne puisse obtenir du Gouvernement, qu'il prenne sur lui de veiller à la conservation de ce joyau archéologique.

Mr **A. Heins.** Je suis très heureux des paroles que vient de prononcer Mr le Président, parce qu'elles vont me permettre de compléter mon petit plaidoyer.

Dans la Flandre occidentale il existe une seule église romane, à Snellegem, près Bruges. Cette église ayant été trouvée également trop petite, on en a construit *une autre* très belle, en briques, très haute, aussi importante que l'église des Dominicains de Gand, et sur le modèle de celle-ci.

L'ancienne a été maintenue et on l'entretient très convenablement. J'ai été voir ces deux églises, il y a un an environ. Là, du moins, on a trouvé une solution avantageuse à la question qui nous occupe.

Ce qu'on a pu faire pour l'église de Snellegem, on doit pouvoir l'obtenir pour l'église d'Afsné.

Mr **G. Hulin**. La discussion qui vient d'avoir lieu sera de nature à attirer l'attention publique. Elle aura, quoiqu'il arrive, du moins l'avantage de nous éviter le reproche qu'on nous fait quelquefois d'arriver toujours trop tard.

Ballotteering van eereleden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. Léon Goffin, docteur en droit, aide-bibliothécaire à l'Université; Joseph Deyaert, professeur à l'école de tissage; Auguste Buysse, industriel, et Albert de Kerchove d'Exaerde, conseiller à la Cour d'Appel, sont admis en qualité de membres honoraires de la Société.

II.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, en 1903.

Mr **Paul Bergmans**, secrétaire.

Messieurs,

L'année 1903 a été marquée par un événement heureux que je tiens à signaler dès le début de ce rapport. Je veux parler de notre entrée dans le magnifique local où nous nous réunissons depuis trois mois. Nous le devons à l'administration communale, qui nous a accordé, en même temps, un léger subside annuel. Cette double marque de bienveillance constitue une sanction officielle de nos efforts et de nos travaux. C'est une sorte de reconnaissance légale du caractère d'utilité publique de notre association. Nous en remercions sincèrement les dévoués représentants de l'autorité communale, et en particulier Mr le Bourgmestre, qui a toujours réservé l'accueil le plus courtois aux démarches que nos délégués ont dû faire auprès de lui.

Nous remercions également Mr l'architecte Van Rysselberghe

et la commission spéciale chargée de l'aménagement de la Halle : MM. A. Heins, E. Lacquet, A. Siffer et E. Van Hamme.

Nous remercions enfin Mr l'entrepreneur Van Autryve, qui a généreusement offert les deux beaux montants de notre cheminée.

Il nous reste à garnir notre local d'un mobilier simple, mais en harmonie avec nos boiseries. Des pourparlers sont engagés à cet égard, et nous espérons qu'ils seront terminés à bref délai. Nous nous occupons aussi de rassembler quelques tableaux qui puissent orner nos murs.

Notre bibliothèque reste déposée à la Bibliothèque de l'Université, où elle occupe une salle confortable, ouverte toute la journée et facilement accessible. Grâce aux dispositions testamentaires de feu Mr Vanden Bemden, et à la générosité de nos membres qui prennent l'excellente habitude de nous gratifier d'un exemplaire de leurs publications, notre bibliothèque compte actuellement 910 ouvrages et brochures. Les comptes-rendus de Mr Ch. Gilleman vous ont permis de suivre ses accroissements. Son successeur, Mr A. Diegerick, vient de terminer le catalogue alphabétique sur fiches. Par voie d'échange, nous sommes en rapport avec 72 sociétés et corps savants, savoir : 31 de la Belgique, 6 des Pays-Bas, 1 du Luxembourg, 6 de l'Allemagne, 1 de la Suisse, 3 de la Grande Bretagne, 1 de la Suède, 1 de la Finlande, 21 de la France et 1 de l'Espagne.

L'année écoulée n'a pas été moins heureuse au point de vue du développement du nombre de nos membres. Celui-ci a continué à s'accroître dans des proportions notables : une cinquantaine de nouvelles recrues sont venues grossir nos rangs, et nous sommes actuellement 305. Ce chiffre témoigne éloquemment des sympathies que l'archéologie rencontre au sein de la population gantoise.

Nous regrettons cependant de devoir enregistrer quelques pertes. Dans mon dernier rapport, j'ai déjà déploré la mort de Mr Julius Vuylsteke, membre effectif de notre société, décédé le 16 janvier 1903. Depuis nous avons eu à regretter celle de

trois membres honoraires, MM. A. Bourdon-de Bruyne, le maître orfèvre bien connu, baron Georges Herry, et I. Vander Poorten, l'imprimeur-éditeur auquel on doit plusieurs publications remarquables au point de vue de leur exécution typographique. Nous adressons ici à la famille de nos confrères l'expression de nos très sincères condoléances

Au point de vue scientifique, notre bilan est des plus satisfaisants. Nous avons tenu douze séances générales, dont une assemblée publique, et trois séances des membres effectifs.

L'assemblée solennelle et publique du 8 février avait réuni dans la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de ville, un public particulièrement nombreux, et où se remarquaient beaucoup de dames. Après une allocution où notre président rappela le souvenir de deux anciens archéologues gantois de grand mérite, Félix De Vigne et Auguste Van Lokeren, et après la lecture du rapport annuel, deux communications très intéressantes furent faites par MM. Victor Fris et Arthur Verhaegen.

Mr Fris retraça les phases d'une lutte pour l'élection d'un doyen gantois en 1447. Les chefs-doyens des petits métiers et des tisserands étaient devenus, depuis la réforme constitutionnelle démocratique de 1360, les véritables maîtres de la cité. C'étaient eux qui dressaient les listes des candidats-échevins, qui nommaient les quatre électeurs de la ville préposés à leur élection, et qui, à leur sortie de charge, occupaient les postes de premier échevin de la Keure ou de receveur. Dans l'œuvre de centralisation des ducs de Bourgogne, ces deux chefs de la population ouvrière gantoise constituaient des obstacles que Philippe-le-Bon devait abattre à tout prix. Aussi intervint-il activement dans la lutte qui s'engagea pour le décanat, avant août 1447, entre un inconnu et Daniel Sersanders, ancien membre de la bourgeoisie qui avait abandonné le patriciat pour entrer dans le corps des petits métiers. C'est le prélude des difficultés qui amenèrent la rupture avec le Duc, provoquèrent la guerre dans notre Flandre, et se terminèrent à la bataille de Gavre.

Mr Arthur Verhaegen s'occupa de la Commission royale des monuments, et préconisa une réforme de l'arrêté de 1835 qui a organisé ce corps savant. En vue d'augmenter l'importance des comités provinciaux, Mr Verhaegen voudrait que ceux-ci examinent d'abord les demandes et les plans de restauration de monuments anciens, en s'entourant des lumières que peuvent leur offrir, dans chaque région, les comités locaux et les sociétés archéologiques. Les Comités provinciaux devraient avoir non seulement le droit de critiquer les projets, mais encore celui de se mettre en rapport avec leurs auteurs, et d'ordonner des modifications ou des études nouvelles. Ce n'est qu'après cet examen préalable, que les plans seraient transmis à la commission centrale, avec l'avis motivé du Comité provincial. Cet avis serait d'autant plus précieux, qu'il faut bien reconnaître, avec Mr Verhaegen, que « les archéologues de province, limitant le champ de leurs études et de leurs recherches à la région relativement étroite qui les entoure, auront généralement une connaissance plus approfondie de leurs monuments que ceux qui ont à étudier simultanément les produits de l'art dans toutes les régions du pays ».

Deux de nos assemblées générales ont été occupées par des conférences illustrées de projections. La première, faite par Mr le professeur A. Roersch, le 13 janvier, était consacrée au Palais du roi Minos, ce sage célèbre que l'on considérait jusqu'à présent comme un personnage mythique, mais que les fouilles faites, de 1900 à 1903, à Cnossos, dans l'île de Crète, par l'archéologue anglais, Mr Arthur Evans, ont fait passer de la légende dans l'histoire. Mr Roersch a visité en 1902 les fouilles de Cnossos, et il a bien voulu nous communiquer ses impressions sur les vestiges du palais de Minos. Il en a décrit successivement les diverses parties : les communs, les appartements intimes, la salle du conseil, le gynécée, etc., et nous avons pu admirer, en une série de belles projections, les restes les plus significatifs d'un art et d'une civilisation plus de quarante fois séculaire.

C'est de l'art byzantin que nous a entretenus, le 10 mars, notre président, et en particulier du chapiteau, en qui se retrouvent les caractères typiques de l'architecture byzantine. Fruit d'études approfondies faites à Ravenne, qui peut être considérée comme un des principaux centres de l'art byzantin, à Venise et dans la Vénétie, cette conférence a été fort instructive, et les projections remarquables qui l'accompagnaient vous ont permis de contrôler *de visu* l'argumentation de Mr le chanoine Vanden Gheyn.

Au cours de nos assemblées ordinaires, de nombreux travaux ont été présentés,que je vais brièvement vous rappeler, en commençant par ceux qui se rapportent à l'histoire proprement dite.

La formation du domaine de l'abbaye de Saint Pierre au mont Blandin a été retracée par Mr Ch. Vanden Haute, qui y distingue trois phases nettement caractérisées, depuis sa fondation par saint Amand, dans la première moitié du VIIe siècle, jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle on peut considérer le domaine comme définitivement constitué. Cette notice n'est que l'introduction d'une monographie très importante, où Mr Vanden Haute se propose d'étudier l'organisation de l'abbaye, d'après un précieux document économique, le *liber inventarius* ou relevé de tous les revenus et possessions du monastère, dressé en 1281, et conservé aux Archives de l'Etat.

Mr Hubert Coppieters Stochove nous a envoyé une note sur les premiers chanceliers de Flandre, d'où il résulte que la chancellerie de Flandre fut instituée, en 1089, par Robert de Jérusalem qui l'annexa à la prévôté de Saint-Donatien, à Bruges. Mais les premiers chanceliers étaient plutôt des receveurs des biens des comtes, et il leur arrivait rarement de rédiger des actes: Ce fut sous Philippe d'Alsace que la chancellerie comtale acquit une importance véritable : Robert de Chartres et Gérard d'Alsace furent les premiers chanceliers qui collaborèrent à la rédaction des chartes, dans le dernier quart du XIIe siècle. Mr Coppieters nous a fait parvenir,depuis,un ouvrage très étendu

intitulé : les Régestes de Philippe d'Alsace. C'est la suite du travail similaire qu'il avait publié dans nos Annales sur Thierry d'Alsace. Cette fois, il s'est attaché à recueillir tous les actes relatifs à Philippe d'Alsace et à en faire une analyse consciencieuse. J'espère que l'état de nos finances nous permettra de publier bientôt cette excellente contribution à l'histoire de Flandre au moyen-âge.

J'ai publié deux documents concernant l'église collégiale d'Eyne, importante au point de vue archéologique, non seulement par son architecture, mais aussi par les précieux objets anciens qu'elle possède. C'est un rentier du XIVe et un obituaire du XVIe siècle.

Mr H. Pirenne a signalé la seule lettre connue de Jacques van Artevelde, conservée au Public Record Office, à Londres. Ecrite en français, et datée du 11 janvier, probablement de l'année 1344, elle est adressée à Edouard, duc de Cornouailles, fils aîné d'Edouard III d'Angleterre. Van Artevelde y constate qu'il a dépensé toute sa fortune au service du roi d'Angleterre pour combattre les ennemis de celui-ci. Il est à souhaiter que des recherches systématiques soient entreprises dans les archives anglaises, afin de retrouver d'autres lettres du tribun gantois qui doit avoir entretenu une correspondance considérable avec le roi Edouard.

Mr H. Balieus nous a présenté un rentier de la famille Vander Zickelen à Seevergem. Ce manuscrit, écrit vers 1400 et conservé à la Bibliothèque de l'Université, est intéressant pour l'histoire de cette importante famille, et surtout pour l'évolution économique en Flandre et la toponymie de Seevergem : le travail de Mr Balieus a été imprimé dans le fascicule de nos Annales qui vous sera prochainement distribué.

Il en est de même pour l'attachante notice où Mr V. Vander Haeghen a résolu négativement, après un examen minutieux, les questions suivantes : le doyen gantois Liévin Pyn a-t-il trahi ses concitoyens lors des démêlés entre la ville de Gand et la reine régente à propos du subside demandé pour la guerre

contre la France en 1536 ? A-t-il laissé violer le « secret » de la ville, en prêtant à ses collègues les clefs de la salle voûtée du Beffroi?

Mr Vander Haeghen nous a encore fait connaître un intéressant plan trouvé aux Archives de l'Etat, et qui serait une copie, faite en 1648, d'un fragment du grand plan de Gand dressé en 1551 par Jean Otho.

Pendant son séjour dans les Pays-Bas, le prélat hongrois Nicolas Olahus, conseiller intime de la reine Marie de Hongrie, écrivit de nombreuses lettres qui nous ont été conservées. En une attrayante causerie, Mr A. Roersch a fait ressortir l'intérêt de cette correspondance qui s'étend de 1527 à 1538, et qui abonde en renseignements pour l'histoire de l'humanisme en Belgique au XVIe siècle.

Continuant, avec une patience inlassable, l'inventaire des archives de nos églises paroissiales, Mr Ernest Coppieters Stochove a dressé celui de Saint-Nicolas. Les archives de cette église comprennent aussi en partie celles du chapitre de Sainte-Pharaïlde et de l'abbaye d'Elsegem. Notre confrère s'est spécialement attaché à relever les mentions relatives aux travaux et aux objets d'art et il a pu réunir ainsi quantité d'indications précieuses.

Dans le domaine archéologique, la variété des sujets abordés n'a pas été moins grande.

Avec Mr Jos. Maertens nous avons fait notre première incursion sur le domaine de la préhistoire. Il y a une quinzaine d'années, notre regretté collègue, Mr l'ingénieur Donny, avait opéré des fouilles à La Panne, dans une station qu'il qualifiait de belgo-romaine et dont les produits sont aujourd'hui conservés au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Mr Maertens a repris ces fouilles, et il a découvert les vestiges d'une station préhistorique. Sa trouvaille la plus caractéristique consiste en une série de petits cylindres d'argile, qui servaient d'assise aux cabanes élevées dans ces contrées marécageuses. C'est la première fois que l'on rencontre dans nos contrées des parties importan-

tes de ce briquetage, connu des préhistoriciens sous le nom de *briquetage de la Seille* (Lorraine), d'après la localité où il fut découvert d'abord.

A la suite d'une communication de MM. Heins et Serdobbel, nous avons tous reconnu qu'il serait hautement désirable de faire quelques fouilles à Ertvelde, afin de retrouver les vestiges du château-fort, détruit en 1385, mais dont des substructions pourraient encore exister.

Une question importante, et d'une portée pratique incontestable, a fait l'objet d'une discussion approfondie. C'est celle de l'entretien, de la conservation et de la restauration des tableaux. En un excellent rapport préliminaire, Mr Albert Dutry examina, avec une compétence toute particulière, les principaux ennemis des tableaux, à ce triple point de vue, et les armes qu'il convient d'employer pour les combattre. Outre les avis autorisés de plusieurs savants étrangers, tels que MM. Brédius, conservateur de Musée de La Haye, et H.Hymans, conservateur des estampes de la Bibliothèque royale de Belgique, nous avons recueilli d'utiles conseils et de sages recommandations de plusieurs de nos collègues : MM. P. Nyssens, L. Maeterlinck, A. Maertens et V. Vander Haeghen. Ce dernier vous a fait rapport sur notre visite au Musée de peinture, à l'effet d'examiner, sur l'invitation de Mr le conservateur, plusieurs toiles dont la restauration avait été confiée à celui-ci.

Une autre discussion a été soulevée par Mr Maeterlinck au sujet d'un tableau du peintre courtraisien Chrétien de Coninck, conservé dans notre Musée des beaux-arts, et que notre confrère avait décrit dans l'*Inventaire archéologique*. C'est un curieux paysage fantastique auquel on a donné le titre de : *Les calamités humaines*. On avait identifié de diverses façons la sainte bergère en prières, qui figure à gauche de la composition : Mr Maeterlinck reconnaissait en elle sainte Geneviève, Mr Hymans sainte Madeleine, Mr le comte Paul Durrieu sainte Marguerite ; en réalité, il semble que ce soit sainte Agnès, comme l'a dit Mr Dutry. Depuis MM. le baron Joseph Bethune

et G. Caullet ont publié des notes biographiques sur le peintre, dans le Bulletin du cercle archéologique de Courtrai.

C'est Mr Maeterlinck encore qui a soulevé une discussion des plus intéressantes sur l'âge des consoles du lavacrum, à l'abbaye de Saint-Bavon. Dans un mémoire récent, il avait attribué au XIIe siècle ces sculptures que Mr J.De Smet datait du XIVe siècle dans l'*Inventaire archéologique*. Mr De Smet a exposé en détail les arguments sur lesquels se base sa conviction; il a démontré que le caractère des mascarons qui décorent ces consoles, les détails du costume et de la coiffure, le faire même de ces curieux morceaux doivent faire assigner à ceux-ci la date du XIVe siècle. Cet avis a été partagé par MM. L. Cloquet, P. Bergmans, A. Heins, G. Hulin et L. van Biesbroeck. Mr Maeterlinck, lui, a conservé des doutes et a allégué des têtes sculptées ornant la porte romane de l'hôpital de Louvain, qu'il croit pouvoir rapprocher des têtes du lavacrum. Vous entendrez tout-à-l'heure discuter la valeur de ce rapprochement.

Mr le chanoine Vanden Gheyn a décrit la peinture murale découverte dans l'église Saint-Martin à Alost. Cette importante composition décorative, dont nous avons publié une bonne reproduction, présente d'autant plus d'intérêt qu'elle est exactement datée : le millésime 1497 est inscrit dans un coin de la voûte que recouvre la peinture. Aussi MM. A. Dutry et A. Heins ont-ils insisté pour qu'aucune restauration ne lui fasse perdre sa valeur documentaire.

Au cours d'un récent voyage, Mr Georges Hulin a eu l'occasion d'étudier à Chantilly le superbe manuscrit connu sous la dénomination de *les très riches heures du duc Jean de Berry*. Elaboré pour le frère du duc Philippe-le-Hardi par Pol de Limbourc et ses frères, et achevé par un miniaturiste de la fin du XVe siècle, ce manuscrit contient des miniatures admirables; celles du calendrier ont servi de modèle pour la partie correspondante du célèbre bréviaire Grimani. Mr Hulin a donné de nombreux détails sur la personnalité curieuse et en partie énigmatique des frères de Limbourc.

Mr Hulin nous a également signalé un portrait d'Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon, qui se trouve au Musée du Louvre, où il est catalogué sous le nom d'Isabelle de Bavière ; il en existe une copie au Musée de Gand.

Mr l'architecte bruxellois Paul Saintenoy nous a fait parvenir une description de l'album de l'architecte Pisson, actuellement en sa possession On y trouve, notamment, une série de planches concernant le projet de transformation de l'abbaye de Saint-Pierre, sous l'Empire, en hôtel pour la troisième cohorte de la légion d'honneur.

Tous les travaux que je viens d'énumérer ont été publiés soit dans notre *Bulletin*, qui forme pour 1903 un volume de 360 pages, soit dans le deuxième fascicule du tome V de nos *Annales*, qui comprend 160 pages.

De l'*Inventaire archéologique* ont paru les livraisons XXIX à XXXII, contenant quarante notices de MM. P. Bergmans, L. van Biesbroeck, E. Coppieters Stochove, A. Dutry, V. Vander Haeghen, C. Vanden Haute, A. Heins, E.Lacquet, L. Maeterlinck, R. Schoorman, A. van Werveke et V. Willem. Ces fiches vous ont donné des détails précis sur l'architecture de la chapelle de la Leugemeete, sur des types d'encadrements de portes caractéristiques ; sur plusieurs fragments de sculptures du XIVe siècle et des statues de R. Pauli et de C. Van Poucke ; sur les vestiges de la décoration murale de la Leugemeete, et la célèbre peinture de la Boucherie; sur des tableaux de P.-P.Rubens, Heda, Van Es, P. Pieters, C. de Coninck, etc.; sur des reliures signées du XVIe siècle ; sur les principaux objets du trésor des églises St-Michel et St-Nicolas, etc. Deux juges particulièrement compétents ont consacré récemment à l'*Inventaire* une appréciation détaillée : MM. M. Prou, professeur à l'Ecole des chartes à Paris, et E.-W. Moes, directeur du Cabinet des estampes d'Amsterdam. Mr Prou termine ainsi son article, paru dans la revue *le Moyen âge* (1903, pp. 217-222) : « Les planches de l'*Inventaire* sont si intéressantes dans leur variété que nous regrettons de ne pas pouvoir les énumérer toutes. Mais nous

en avons dit assez pour faire ressortir l'importance de cet ouvrage ; son succès encouragera les auteurs à en poursuivre la publication ». Dans le *Bulletin* du Nederlandsch Oudheidkundig Bond, Mr Moes a fait quelques réserves sur le plan et l'exécution de l'*Inventaire* ; mais il a reconnu son caractère pratique, et nous avons trouvé la plus douce récompense de nos efforts dans cette phrase du critique hollandais : « Dat Gent nog zoo ontzagelijk veel schoons bergt, niet alleen in zijne kerken en musea, maar ook op straat, wordt men bij het doorbladeren van dezen Inventaire eerst recht gewaar ».

Notre activité ne s'est pas bornée à une production scientifique ; elle s'est aussi manifestée au point de vue pratique. Je craindrais d'abuser de votre attention en relatant en détail les démarches faites par nos confrères MM. A. Dutry, A. Heins, P. Fredericq, E. Lacquet, A. Prayon van Zuylen et G. Hulin à l'occasion de la restauration de la tour de l'église St-Jacques, de la démolition du Wulfaert Vilain steen (ou ser Braemsteen, suivant Mr A. van Werveke), de la construction d'un mur qui masque en partie la vue du beau pignon de la Biloque, de l'acquisition de la cour St-Georges, de la conservation du Jardin zoologique, du projet de pontfixe sur la Lys, près de l'église St-Michel. En dehors de Gand, nous avons pu obtenir la restauration du banc de justice de Mooregem, près d'Audenaerde, qui était menacé de disparaître complètement.

Le lundi de la Pentecote, 1er juin 1903, nous avons fait une excursion archéologique à Ninove et à Grammont. La première de ces villes possède une imposante église, bâtie de 1635 à 1718 pour l'abbaye de Prémontré des SS. Corneille et Cyprien, et contenant de somptueuses boiseries qui forment, je pense, le plus bel ensemble Louis XV que l'on puisse rencontrer en Belgique. L'hôpital, la chapelle d'Hunnegem, l'hôtel-de-ville, l'église St-Barthélemy, une intéressante fontaine du XVe siècle, tels furent les principaux monuments qui attirèrent notre attention à Grammont. Je n'insiste pas davantage, car le consciencieux rapport de notre président vous permet de rafraîchir les impressions que cette agréable excursion vous a procurées.

D'autre part, nous avons repris nos promenades archéologiques à Gand même. Nous avons vu en détail, sous la conduite de notre infatigable président, notre belle cathédrale et les nombreux objets d'art qui en font un véritable musée, ainsi que sa curieuse crypte. Quatre visites ont été consacrées à St-Bavon, et je suis convaincu qu'elles vous ont laissé le meilleur souvenir, ainsi que le désir de voir continuer ces instructives promenades.

Mr le chanoine Vanden Gheyn nous a représentés au Congrès archéologique tenu à Dinant au mois d'août. Cette session a été particulièrement attrayante par les excursions organisées par le bureau du Congrès, et par l'exposition de dinanderies, où l'on a pu admirer tant de productions remarquables de l'ancienne industrie du cuivre. Mr Maertens a fait un compte-rendu spécial de cette exposition, où, grâce à son dévoûment, notre Flandre a été fort bien représentée.

Enfin, Messieurs, vous avez encore tous présente à la mémoire l'assemblée extraordinaire du 20 décembre dernier, où, de commun accord avec les délégués des cercles ou musées archéologiques d'Audenarde, Lokeren, Renaix, St-Nicolas et Termonde, furent jetées les bases d'une Fédération des sociétés historiques et archéologiques de la Flandre orientale. Cette fédération a pour but de grouper tous ceux qui se consacrent à l'étude des questions historiques et archéologiques intéressant notre province, de faire connaître les monuments et les objets d'art que celle-ci possède encore, et de veiller à leur conservation. Elle aura, nous l'espérons, une influence salutaire sur le développement des études qui nous sont chères, et que nous nous félicitons de voir apprécier de plus en plus par le grand public. (*Applaudissements*).

Mr **le Président.** Nous remercions de tout cœur Mr le secrétaire du rapport, si exact et si intéressant, dont il vient de donner lecture.

Qu'il me permette cependant de le compléter, car, parmi les morts qu'il a cités, il a oublié un de nos membres auxquels, je crois, nous étions tous profondément attachés : je veux parler

de la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre.* Tout le monde aimait à lire cette publication, qui était l'organe de deux ou trois de nos plus dévoués collègues.

Je pourrais en dire davantage, mais je crois pouvoir résumer et mes éloges et mes regrets, en faisant mien le vœu émis dimanche dernier par le secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de voir la *Petite Revue* renaître bientôt de ses cendres. (*Applaudissements.*)

Mr **A. Heins.** En tant que co-directeur de cette publication, je remercie Mr le Président des paroles flatteuses dont il vient d'honorer la *Petite Revue* ; mais je ne crois pas que, pour le moment du moins, on puisse songer à réaliser le vœu qu'a bien voulu émettre l'Académie d'Anvers.

III.

La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole, en 1631.

Résumé de la communication faite par Mr V. Van der Haeghen (1).

Cette conspiration fut ourdie par Joachim Pyn, teinturier en bleu, né à Gand en 1600, qui avait eu, dès sa jeunesse, des démêlés avec les soldats de la garnison espagnole. Arrivé à l'âge de 31 ans, il forma à Middelbourg en Zélande le projet de délivrer sa patrie du joug étranger. Son intention était de faire entrer à Gand, par ruse, l'armée du prince d'Orange, et ensuite de soustraire à la domination de l'Espagne toute la Flandre, y compris le fort de Mardyck près de Dunkerque. Au mois de mars 1631, il se rendit à La Haye et fit part de ses idées au prince

---

(1) Le dossier de l'affaire a été publié dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. LV, 3e livraison (Anvers, 1904).

Frédéric-Henri lui-même. Le rôle du conspirateur gantois consistait à fournir des renseignements sur les apprêts de guerre des Espagnols et l'état des esprits dans la Flandre en général, mais en particulier sur les moyens de surprendre la ville de Gand.

Joachim Pyn avait comme confident à Middelbourg un certain Liévin Van der Riviere, ancien brasseur gantois, établi comme aubergiste en cette localité après avoir dû quitter sa ville natale pour échapper tant aux instances de ses créanciers qu'aux poursuites du procureur général, qui l'accusait d'avoir suborné des témoins.

Les négociations avec le prince d'Orange continuèrent ensuite par l'intermédiaire de Mr de Houthain, gouverneur de l'Ecluse.

Tels sont les quatre principaux acteurs de la conspiration.

Le prince d'Orange ayant fait en Flandre une incursion restée infructueuse, Van der Riviere crut le moment venu de changer de parti. Par lettre écrite de Middelbourg le 27 juillet 1631, il fit savoir ce qui se tramait à Charles Van Marcke, premier secrétaire de la ville de Gand.

Appréhendé le 25 août, J. Pyn fut condamné à mort le 17 septembre 1631.

Mr Van der Haeghen entre dans de longs détails au sujet du procès criminel et de l'horrible torture infligée au coupable; il fait connaître ensuite la correspondance échangée à ce propos avec l'évêque Antoine Triest, le marquis de Santa Cruz et les membres du gouvernement de l'infante Isabelle. Parmi les particularités curieuses se rattachant à cette affaire, dont les détails avaient été tenus secrets, on peut encore relever les exigences du dénonciateur Liévin Van der Riviere et les récompenses accordées aux divers fonctionnaires qui s'étaient signalés par leur zèle. (*Applaudissements.*)

IV.

La porte romane de l'hôpital de Louvain.

Mr **P. Bergmans** communique la note suivante qu'il a reçue de Mr Herman Vander Linden, chargé de cours à l'université de Liége et auteur de la *Geschiedenis van Leuven :*

HÔPITAL DE LOUVAIN.

« Les principaux documents se trouvent dans la 2me édition (1754) des *Septem Tribus patriciae Lovanienses*, pp. 177 et suivantes. Il y a quelques années, j'ai fait des recherches pour retrouver les documents originaux. J'avais lu dans Piot (*Messager des sc. hist.*, 1838, p. 309) et dans Van Even (*Louvain dans le passé*, p. 642, n. 2) que ces documents devaient se trouver à l'Hôpital. Van Even dit même que le manuscrit est « écrit sur parchemin, mais ne porte ni date, ni mention de la localité ». Je lui ai demandé, il y a quelques années, où se trouvait le manuscrit. Il m'a répondu qu'il n'en savait rien et qu'il n'avait jamais vu ce document. D'ailleurs Servranckx mentionne dans son *Mémoire sur les hospices de Louvain* (p. 54) le même manuscrit, et affirme qu'il a été « tiré des archives de cette ville par Mr J. P. Vandenbroeck, conseiller pensionnaire ».

« Bien que je n'aie pas retrouvé les originaux en question et que par conséquent je n'aie pu vérifier leur authenticité, je crois que l'on peut utiliser, comme transcriptions plus ou moins exactes, les documents publiés dans les *Septem Tribus*, du moins celui de 1223 (1) (17 mars), où il est fait mention de la reconstruction de l'hôpital.

« D'après ce document, dont ci-joint la transcription, l'hôpital était complètement reconstruit lors de la rédaction de l'acte. Van Even se trompe lorsqu'il écrit (p. 648) : « L'hôpital fut

(1) Van Even conserve l'ancien style (1222).

Sculptures de la porte romane de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain, vers 1220.
(D'après un moulage du Musée du Cinquantenaire.)

Console du lavacrum de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, XIVe siècle.
(D'après un moulage appartenant à M. A. Heins.)

reconstruit en 1222 ». La construction remontait certainement à plusieurs années, et comme les bâtiments étaient assez vastes et comprenaient plusieurs annexes, comme par exemple la chapelle, il est impossible de dire exactement de quelle année date le commencement de la construction. L'archidiacre Henri, de qui émane l'acte en question, n'a fait que régler la situation de l'hôpital vis-à-vis de l'église St-Pierre pour éviter les conflits. On n'a certainement pas attendu l'octroi de cet acte pour construire l'oratoire.

«En tout cas, je suppose que la construction de la porte romane date de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. Dans les détails de sculpture, on aperçoit des indices de la transition vers l'art gothique ; mais le réalisme y est particulièrement naïf. On ne peut pas s'en faire une idée par le dessin reproduit p. 277 du *Bulletin de la Société* de 1903.

Annexe : Document de 1223, 17 mars, Louvain. — A la demande de Henri 1er, duc de Brabant, et de la ville de Louvain, Henri, archidiacre de Liége, accorde à l'hôpital de Louvain, l'autorisation d'avoir un oratoire et de faire célébrer les offices divins, sans préjudice des droits de l'église St-Pierre.

(Imprimé dans *Septem Tribus patriciae Lovanienses*, 2e édition (1754), pp. 185-186.)

Henricus, Dei gratia Leodiensis ecclesie archidiaconus, hoc scriptum inspecturis eternam in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod ad petitionem nobilis viri Henrici, ducis Lotharingie, et oppidi Lovaniensis, precipue intuitu pietatis, pauperibus Hospitalis Lovaniensis fratribusque et sororibus ejusdem domus, quod de novo per consilium bonorum virorum a loco, in quo situm ante fuit, mutatum et in alio loco super aquam, que dicitur A, optime, sicut ipsi vidimus, relocatum et constructum est, indulsimus et concessimus ut in predicto Hospitali in Lovanio pauperes Christi et fratres ac sorores oratorium habeant, in quo divina celebrentur et audiantur. Unde eis de cetero concedimus quatenus, nostra freti auctoritate, libere in sepedicto Hospitali divina celebrent, salvo tamen et observato per omnia

diligenter et fideliter jure matricis ecclesie in oblationibus et omnibus aliis in quibus antea tenebatur. Et ut hec nostra concessio et ordinatio rata et inconvulsa in perpetuum permaneat et observetur, presenti scripto sigillum nostrum appendimus in perpetuum robur et munimentum. Actum anno dominice incarnationis M. CC. XXII. Datum Lovanii, mense Martii, in die Sancte Gertrudis Virginis [*Sigillatum sigillo Henrici, ecclesie Leodiensis archidiaconi*].

Mr **J. De Smet**. Messieurs, l'heure est fort avancée déjà et Mr Maeterlinck a fait savoir qu'il se trouve dans l'impossibilité d'assister à la séance de ce soir. Pour ce double motif, je crois que mieux vaudrait peut-être, remettre cet objet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Mr **le Président**. Nous avons encore du temps devant nous. L'ordre du jour sera chargé à la prochaine séance également. Mr Maeterlinck pourra prendre connaissance de la discussion d'aujourd'hui par le bulletin. Il vaut mieux passer outre.

Mr **J. De Smet**. Je suis aux ordres de l'assemblée.

Vous connaissez, Messieurs, la discussion qui a surgi dans une de nos précédentes séances au sujet de l'âge des consoles sculptées du lavacrum de l'abbaye de St-Bavon à Gand (Séance du 12 novembre 1903). Nous avons été d'accord, je crois, après examen, pour attribuer ces morceaux au XIVe siècle, conformément à l'opinion que j'avais émise quelques années auparavant dans une fiche de l'Inventaire archéologique.

Si je reviens aujourd'hui, d'une manière indirecte, sur le même sujet, c'est pour répondre à un désir exprimé par mon honorable contradicteur, Mr Louis Maeterlinck, à la fin de la même séance.

En se ralliant à la manière de voir de la majorité, je crois même pouvoir dire de l'unanimité de l'assemblée, il avait fait une réserve importante.

Deux ordres d'arguments avaient été présentés dans la discussion. Personnellement, je m'étais étendu surtout sur des considérations de style et de facture et sur certains détails de costume.

De leur côté, Messieurs Heins et Bergmans, en exposant à leur tour leur manière de voir, ont donné le résultat de leur examen de l'état matériel de la muraille. Il résultait d'une manière évidente de leurs constatations que les fragments de sculpture en question avaient été introduits après coup, et en quelque sorte « *de force* », dans l'appareil primitif.

Mr Maeterlinck a déclaré alors qu'il s'inclinait devant ces constatations matérielles et devant l'opinion unanime de l'assemblée, mais en ajoutant :

Certes, il y aurait beaucoup à dire quant à la technique, aux costumes et aux expressions de ces têtes. Il me serait aisé de prouver qu'on les retrouve non seulement au XIVe et au XVe siècle, mais encore à des époques bien antérieures, notamment au XIIIe et même à la fin du XIIe siècle.

Mais cela nous entraînerait trop loin, et l'heure est avancée.

Je me bornerai donc à attirer votre attention sur les têtes sculptées du portail de l'hôpital de Saint-Pierre à Louvain, qui, chronologiquement, pourraient avoir été faites par un imagier contemporain de la consécration de la salle octogonale de l'abbaye de Saint-Bavon, qui date de 1179.

Les sculptures de Louvain décorent une petite frise surmontant les deux montants placés de chaque côté d'une porte romane qui, d'après les auteurs les plus autorisés, daterait d'environ 1220. Mr Destrée, dans son *Etude sur la sculpture brabançonne*, cite ce portail comme une preuve qu'on continuait encore dans le Brabant des édifices romans « alors que l'art ogival avait formulé ses principes » (1).

Voici ce que je dis de ces têtes dans le chapitre III de mon étude : *La sculpture satirique flamande et wallonne*, dont les deux premiers chapitres viennent d'être publiés dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique :*

« Sur le montant de droite nous voyons deux têtes amusantes et très réalistes, qui présentent de grandes analogies, comme faire et comme expression, avec les consoles sculptées de la tour octogonale de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.

Ces deux visages emmanchés sur de longs cous, rient ou grimacent en tirant la langue d'une façon ironique et présentent un caractère d'art très avancé pour l'époque... ».

---

(1) Jos. Destrée. *Etude sur la sculpture brabançonne au moyen-âge. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (1894), p. 18.

Parmi les autres sculptures qui décorent ces frises, il faut encore noter « une vieille femme, le bas du visage caché par une mentonnière » (1). On remarquera que la tête de jeune femme souriante de Gand porte également une coiffure avec la mentonnière.

J'ai dessiné sur place une des petites têtes rieuses de la frise de droite. Comme vous le voyez, elle présente les yeux bridés et relevés, les grosses lèvres et l'expression souriante (ici elle est plus que souriante), que Mr De Smet n'attribue qu'aux œuvres du XIVe siècle.

On remarquera aussi le petit bonnet caractéristique qui encadre le visage, dont les cheveux dépassent sur le front et s'échappent par le bas, ce que nous retrouvons dans certaines têtes consoles de Gand. Dans la sculptnre de Louvain, le cordon noué sous le menton est même visible.

Ces étranges spécimens de notre art sculptural aux premières années du XIIIe siècle, méritent certes de prendre place parmi la suite de projections que Mr De Smet a bien voulu faire défiler devant nous tantôt. Peut-être même, soulèveraient-elles une discussion aussi intéressante que celle que nous venons d'entendre.

Ces paroles, Messieurs, vous indiquent le motif de ma communication d'aujourd'hui; je me rends au désir exprimé par mon honorable contradicteur, comme aussi à celui de quelques confrères qui ont cru que le point pouvait être intéressant à élucider.

Avons-nous en effet à l'hôpital de Louvain, authentiquement datées du commencement du XIIIe siècle (environ 1220), des sculptures présentant « de grandes analogies comme faire et comme expression » avec les consoles de St-Bavon et « présentant un caractère d'art avancé pour l'époque » ? C'est ce que je me propose d'examiner avec vous en ayant directement sous les yeux les documents authentiques, par le moyen de la projection lumineuse.

Si l'appréciation de mon estimé contradicteur devait être admise, elle aurait une grande importance au point de vue de l'histoire de la sculpture dans notre pays. Elle impliquerait qu'il faut avancer d'un grand siècle l'apparition dans notre art de certains caractères considérés jusqu'à présent comme particuliers au XIVe.

---

(1) Voir J. Rousseau qui décrit ces sculptures dans *La sculpture flamande et wallonne* (Bull. des comm. royales, 1874).

Il en résulte que force nous est, avant d'examiner les sculptures en question au point de vue du style, de vérifier si matériellement l'époque de leur exécution est bien constatée et de plus si, comme un membre l'a demandé incidemment lors de la dernière séance, ici également il n'y a pas eu des adjonctions postérieures.

La date de 1220 environ est donnée par plusieurs auteurs. Il est à peine besoin de faire remarquer combien souvent ces questions de date ont donné lieu à des erreurs, combien elles sont, en règle générale, incertaines et à quelles variations considérables elles prêtent souvent.

Dans l'espèce les références sont indiquées dans l'ouvrage de Mr Van Even (p. 643 et suivantes).

Mr Bergmans vient de nous communiquer une lettre très intéressante de Mr Vander Linden à ce sujet. Sans m'engager trop loin dans les détails, je puis me borner à constater qu'il paraît établi que l'hôpital de Louvain a été fondé au XIe siècle, qu'il a été ensuite déplacé et reconstruit au commencement du XIIIe; enfin que ces travaux du XIIIe étaient achevés avant le 17 mars 1223 (1222 ancien style).

A ce sujet constatons,en passant,une assez frappante inexactitude de traduction que l'on peut relever dans l'ouvrage de Mr Van Even (loc. cit.).

La pièce qu'il cite,et dont Mr Vander Linden reproduit le texte dans sa lettre d'après la 2e édition de l'ouvrage : *Septem tribus patriciae Lovanienses*, publiée en 1754 (la 1re est de 1672), dit :

Henricus, Dei gratia Leodiensis ecclesie archidiaconus, ...

Noverit universitas vestra quod, ad petitionem nobilis viri Henrici, ducis Lotharingie et oppidi Lovaniensis, precipue intuitu pietatis, pauperibus Hospitalis Lovanieensis fratribusque et sororibus ejusdem domus, quod de novo per consilium bonorum virorum a loco in quo situm ante fuit mutatum et in alio loco super aquam que dicitur A optime sicut ipsi vidimus relocatum et constructum est,

indulsimus et concessimus ut in predicto Hospitali in Lovanio pauperes christi et fratres ac sorores oratorium habeant in quo divina celebrentur et audiantur.... »

La pièce est daté de 1222 en mars le jour de la fête de Ste-Gertrude (17 mars 1223).

L'acte en question, — une lettre de l'archidiacre de Liége relative au droit de célébrer des offices dans l'hôpital nouveau, — est traduit par Mr Van Even (p. 643) :

Le même seigneur (Henri Ier) *ému du sort des pauvres de l'hôpital de Louvain, ainsi que de celui des frères et sœurs de l'établissement et stimulé, comme nous l'apprenons, par le conseil de personnes respectables, l'a transféré d'une manière convenable de l'endroit qu'il occupait auparavant, dans un endroit situé sur l'eau dite l'Aa, comme nous l'avons vu nous-même déplacé et bâti. Nous consentons et permettons que les pauvres en J. C. les frères et sœurs aient un oratoire* etc.

Vous avez remarqué déjà, Messieurs, l'erreur de traduction. Le texte ne dit pas du tout que le duc a fait déplacer et rebâtir l'hôpital. L'intervention du souverain se rapporte uniquement à l'appui donné par lui à une demande d'autorisation de célébrer les offices dans l'hôpital nouveau, ce qui est bien différent.

Il faut lire évidemment.

Nous archidiacre,... *à la demande d'Henri, duc de Lotharingie et de la ville de Louvain, et surtout dans un but charitable, nous avons concédé et permis aux pauvres de l'hôpital de Louvain et aux frères et sœurs de cette même maison* ... ici une parenthèse (*laquelle sur le conseil de personnes respectables a été déplacée de l'endroit où elle se trouvait auparavant et rétablie à nouveau et reconstruite en un autre endroit sur l'eau dite l'A, ainsi que nous l'avons constaté par nous même*); la parenthèse fermée, l'archidiacre continue : nous avons concédé et permis *que dans le prédit hôpital de Louvain les pauvres du Christ et les frères et sœurs aient un oratoire dans lequel...* etc.

Quoi qu'il en soit au surplus de l'intervention du duc dans la reconstruction de l'hôpital, la portée de la pièce n'est pas douteuse.

En mars 1223 les bâtiments étaient achevés et, selon toute apparence, utilisés. L'archidiacre liégeois est venu les visiter....

Mr **P. Fredericq**. Louvain était dans le diocèse de Liége à cette époque; mais un archidiacre résidait à Louvain: il n'a pas dû venir de Liége pour cette visite.

Mr **J. De Smet**. Ce qu'il importe de constater, c'est uniquement, je crois, que l'archidiacre a visité l'hôpital, et qu'il en parle comme d'un édifice entièrement achevé et utilisé en 1223.

Ce qui reste donc de cette partie des constructions n'est vraisemblablement pas postérieur à cette date, et n'est pas non plus de beaucoup antérieur, car les bâtiments anciens étaient situés sur un autre terrain.

En fait, la porte qui nous occupe est le seul morceau ayant survécu de ces constructions du commencement du XIIIe siècle. Les figures sculptées qui l'ornent font bien corps avec l'ensemble. Il est bien certain, et l'examen le plus superficiel permet de s'en convaincre, qu'elles n'ont pas été comme celles du lavacrum de l'abbaye, introduites après coup. Tout au moins, c'est ce que nous pouvons constater pour celles de ces figures qui nous sont parvenues dans un état suffisant de conservation.

De tout ceci il résulte qu'au point de vue matériel, il n'y a rien à reprendre aux énonciations de mon estimé contradicteur, Mr Maeterlinck. Il en résulte à toute évidence que, si son appréciation au sujet du style et de la facture de ces œuvres doit être acceptée, l'argumentation que j'ai présentée devant vous ne tient pas debout, et que Mr Maeterlinck a eu raison de ne s'incliner que devant les constatations matérielles qui ont été faites.

Toute la question revient donc à examiner ces sculptures en elles mêmes, et à les comparer avec celles qui ont fait l'objet de la précédente discussion.

C'est ce que j'ai fait, Messieurs, et ce que je veux refaire aujourd'hui devant vous.

L'examen que j'ai fait a fortifié d'une manière absolue ma conviction antérieure. J'avais vu les sculptures de Louvain. Je n'ai pas osé, lors de la séance du 12 novembre dernier, me fier à mes seuls souvenirs qui, après un temps assez long, pouvaient me trahir. La mémoire est sujette à des déformations,et je pense que tel a été le cas pour mon honorable contradicteur qui doit avoir été égaré par un croquis pris à la hâte et probablement dans de très mauvaises conditions

En réalité, non seulement le *faire* des sculptures de Louvain n'est pas en avance sur l'époque, mais on pourrait à juste titre soutenir le contraire. C'est bien à ce point de vue du roman et du roman attardé. Les cheveux sont traités d'une manière géométrique, parfois simplement indiqués par des traits gravés parallèles. Rien ne rappelle la délicate ciselure des boucles de la figure dont je vous ai présenté un moulage. Les traits sont indiqués de la manière la plus grossière. Les gros yeux ronds et saillants ne rappellent à aucun degré la façon si fine et si caractéristique dont ils sont dessinés chez nous au XIVe siècle. Je cherche en vain les *yeux bridés et relevés*. Le nez est une saillie grossière et quasi sans forme. On peut faire des constatations semblables pour la bouche, le menton, les joues et la forme générale des têtes.

Tout cela se voit clairement, à ce qu'il me semble, dans les diverses photographies projetées sur l'écran,et s'accentue encore par la comparaison avec les sculptures du lavacrum et les morceaux connus du XIVe siècle.

Quant à l'intention comique que l'ont peut retrouver ici, je n'ai jamais soutenu, comme on me le fait dire, que l'expression souriante des figures ne se trouve qu'au XIVe siècle (p. 276). Je l'ai dit si peu que j'ai présenté le 12 novembre des photographies de têtes souriantes du XIIe siècle, mais en faisant remarquer précisément la différence d'idéal et de style. Ce qui frappe à première vue, me semble-t-il, c'est que le rictus des têtes de Louvain ne rappelle en rien l'expression si spéciale et maniérée des têtes du XIVe siècle.

En ce qui concerne le costume il n'y a pas de constatations spéciales à faire. L'un des personnages, celui qui tient un livre, paraît enveloppé dans une robe à capuchon qui est de tous les temps. Celui qui tire la langue porte un petit bonnet noué sous le menton. Ce bonnet également n'a pas d'âge : les enfants en portent encore de semblables et, d'après la facture rudimentaire de cette figure, il serait difficile de dire si elle représente un homme, une femme ou un enfant.

Quant à la vieille femme à la mentonnière dont il a été question, elle doit appartenir à la frise située à gauche de la porte, partie tellement fruste que je n'ai rien pu y distinguer de bien précis. Au surplus, ce détail de costume se retrouvant au commencement du XIIIe siècle serait absolument sans signification en ce qui concerne notre thèse, puisqu'il est bien évident, comme le prouvent quantité d'exemples bien connus, qu'il a été courant au XIVe et au XVe. Vous vous souviendrez, je pense, des exemples que j'en ai donnés.

Ma conclusion, Messieurs, est que les sculptures de Louvain sont bien datées. Elles sont, au commencement du XIIIe siècle, l'œuvre d'un ouvrier rude et naïf.

Elle sont très différentes des sculptures du lavacrum.

(*Applaudissements*).

La séance est levée à 10,45 heures du soir.

Classement des eglises monumentales de la Flandre orientale. (1)

(1er relevé, tome XXXI, année 1892, p. 178; 2e relevé, tome XXXIII, année 1894, p. 210; 3e relevé, tome XXXVI, année 1897, p. 11; 4e relevé, tome XL, année 1901, p. 141, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*)

1er Relevé.

—	Classe
Alost, église St-Martin	2e
Audenarde, église Notre-Dame	1re
Audenarde, église Sainte-Walburge	2e
Beveren-Waes (la tour)	3e
Denderleeuw	3e
Deynze, église Notre-Dame	3e
Eename	3e
Gand, église St-Bavon	1re
" " St-Martin-Akkerghem	3e
Gand, église Notre-Dame-St-Pierre	3e
Gand, église St-Michel	2e

1er Relevé (*suite*).

—	Classe
Gand, église St-Nicolas	1re
" " St-Jacques	2e
Hauthem-St-Liévin	3e
Renaix, église St-Hermès	3e
" " " (la crypte)	1re
Roosebeke	3e
Termonde, église Notre-Dame	2e
Vosselaere (la tour)	3e
Vurste (la tour)	3e

2e Relevé.

—	Classe
Huysse, église St-Pierre (la tour)	3e

(1) Depuis 1889, un crédit spécial de 100,000 fr. a été inscrit au budget du Département de l'intérieur et de l'instruction publique pour concourir aux travaux de restauration des églises reconnues comme monumentales.

Afin de permettre à l autorité supérieure la répartition équitable de ce crédit entre les édifices du culte intéressés, la Commission royale des monuments a été appelée à établir le relevé des monuments de l'espèce. Le Collège a jugé qu'il convenait de diviser ce classement par catégories, suivant le degré d'importance artistique ou archéologique des monuments, et il a été d'avis aussi de s'arrêter à trois classes.

(*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXXI, p. 178).

3e Relevé.

—	Classe
Nieuwenhove	3e

4e Relevé.

—	Classe
Adegem (la tour) . . .	3e
Afsné (la tour)	3e
Asper	3e
Audenhove-Saint-Géry .	3e
Baerdegem	3e
Borsbeke (la tour) . . .	3e

4e Relevé (*suite*).

—	Classe
Deftinge	3e
Elseghem (la tour) . . .	3e
Liefferingen	3e
Maercke (la tour) . . .	3e
Maldegem (la tour) . .	3e
Mespelaere	3e
Neder-Eenaeme (la tour).	3e
Opbrakel (la tour) . . .	3e

Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1904.

—

Buitengewone algemeene vergadering van 8en Maart 1904.

—

Dagorder. — Orare du jour :

Le Vitrail,

conférence (avec projections) par Mr Jos. Casier, conseiller communal.

Devant un auditoire nombreux, et que rehaussait la présence de beaucoup de dames, Mr Casier a exposé, avec une compétence toute spéciale, l'histoire du vitrail depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle.

Le conférencier n'ayant pas autorisé la publication intégrale de son étude, nous nous contentons d'en donner un court résumé.

Après avoir marqué en quelques traits l'importance du vitrail dans la décoration monumentale, religieuse ou civile, Mr Casier indique les divers points de vue auxquels la question du vitrail peut être envisagée : technique, coloris, dessin, style, iconographie, archéologie, etc.

L'orateur croit répondre au but de la Société d'histoire et d'archéologie en présentant quelques courts aperçus sur l'histoire et les caractères archéologiques du vitrail.

Quels sont les plus anciens vitraux connus ? Comment la transformation de cet art si spécial s'est-elle opérée au cours des siècles ? Quelles particularités caractérisent les œuvres de chaque époque principale, notamment aux XIIe, XIIIe, XVe et XVIe siècles ? Telles sont les questions auxquelles le conférencier s'est efforcé de répondre en appelant à son aide la photographie, nonobstant la difficulté très sérieuse de plier le vitrail aux caprices des lois photographiques.

Avant d'aborder son sujet, et dans le but de le faire mieux saisir par son auditoire, Mr Casier expose en quelques mots la fabrication du vitrail; elle a peu varié depuis le moment où, au XIIe siècle, un moine wesphalien, Théophile, en exposait toutes les règles dans son traité, *Diversarum artium scedula*. Et sans doute a-t-on maigrement progressé, puisque, de l'avis unanime des personnes compétentes, les vitraux du XIIe siècle n'ont jamais été ni surpassés, ni même égalés au point de vue du coloris.

La qualité des verres, leur coloris, leur choix judicieux, la mise en plomb, l'importance du rôle de celui-ci comme élément décoratif, le montage et le fixage des panneaux, les perfectionnements apportés dans le verre doublé, la découverte au XIVe siècle du jaune à l'argent et bien d'autres questions ont fourni au conférencier la matière de considérations pratiques, qui l'ont conduit à exposer brièvement les conditions auxquelles doit répondre un vitrail.

Un vitrail est une décoration conventionnelle qui s'éloigne de l'imitation exacte de la nature et partant du tableau, qui est une sorte de fenêtre ouverte à travers laquelle l'œil voit une scène ou un paysage.

La translucidité rend le vitrail impuissant à donner la solidité des plans et les transitions des lumières et des ombres.

Plus encore que d'autres formes décoratives, telles que la fresque ou la mosaïque, le vitrail exige le calme et la simplicité des figures, une exécution simple, dénuée de clair-obscur, un modelé sommaire mais vigoureux.

A défaut de ces conditions, le vitrail porte atteinte à la physionomie des monuments, s'il ne dénature l'architecture. Mal compris, le vitrail peut détruire l'harmonie générale d'une construction.

Didron a raison de dire que « quels que soient le style et la » nature de sa composition, le vitrail devra toujours s'inspirer » de ses origines et tendre à n'être qu'une mosaïque translucide. » Compris comme un tableau, le vitrail deviendra bien vite un » store peint et prétentieux. »

Ce reproche ne pourrait s'appliquer aux vitraux d'Augsbourg dont la date de naissance est discutée; des auteurs la placent au XIe siècle; la fin du XIIe siècle paraît rallier le plus grand nombre de suffrages.

Et sur l'écran défilent d'autres exemples remarquables, tels que les quatre célèbres panneaux de l'*Ascension* et celui des *Mages endormis* à Saint-Julien du Mans, la *Crucifixion* de Châlons-sur-Marne (panneau conservé au Musée des Arts décoratifs de Paris), les deux panneaux supérieurs de l'*Arbre de Jessé* à Varennes, le célèbre *Calvaire* de Poitiers, l'*Arbre de Jessé* à la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, etc. Ces exemples sont parmi les plus beaux, les plus originaux qui aient été conservés. A défaut d'avoir le coloris sous les yeux, le dessin absorbe jalousement l'attention dans la reproduction photographique Le principal mérite des œuvres échappe ainsi à la démonstration pratique. Mais la projection n'est pas si dénuée d'avantages que l'on ne puisse se rendre un compte approximatif des caractéristiques du vitrail au XIIe siècle.

Avant tout autre, le verrier de cette époque recherche l'effet décoratif par l'harmonie et la pondération des couleurs; il l'affectionne au point de se désintéresser de la coloration naturelle pour ne se préoccuper que de la valeur relative des tons.

Il distribue ses fonds avec une parfaite entente des lois du coloris. Les bordures des vitraux sont très larges et formées de gracieux enroulements sur fonds rouges ou bleus, parfois rouges et bleus. Pas de grandes figures isolées, mais des médaillons de formes variées; les morceaux de verre sont petits; les plombs forts et irréguliers. Le dessin s'inspire plus ou moins de la méthode grecque byzantine; les gestes sont expressifs et font voir le nu sous la draperie; les plis de celle-ci sont fins, rapprochés, raides, multipliés; il y a peu ou pas d'ombres plates. La perspective est absolument bannie.

La grisaille est probablement antérieure au vitrail historié; ce genre de décoration est inspiré d'un esprit d'économie ou de simplicité; parfois il découle du désir de maintenir un éclai-

rage abondant dans un édifice. Les panneaux de Boulieu sont, dit-on, les plus anciens panneaux de France. Ceux d'Heiligenkreuz sont plus décoratifs mais moins anciens.

La règle cistercienne avait imposé le vitrail monochrome pour réagir contre les folies du luxe; d'autres s'en servirent dès le XIIIe siècle pour en faire d'excellents éléments de décoration, en y introduisant les bâtonnets, cercles, ovales, etc., bref tout un système de décor coloré, d'aspect brillant et joyeux, se détachant sur le fond blanc du vitrail.

Les grisailles de York, Salisbury, Auxerre, Sens, Troyes, pour n'en pas citer d'autres, sont aussi brillantes pour le coloris que caractéristiques quant au dessin.

Le XIIIe siècle, notamment dans sa première moitié, est la grande époque de l'architecture et de la décoration. Chartres en est comme le prototype au point de vue de la peinture sur verre.

Mr Casier expose les mérites du célèbre vitrail de *Notre-Dame de la belle verrière*, et de quelques autres des principaux joyaux de cette collection chartraine qui compte plusieurs centaines de vitraux, comportant quelques milliers de mètres carrés.

A côté de Chartres, d'autres églises à Bourges, au Mans, à St-Denis, Troyes, Sens, Auxerre, Cologne, Reims, possèdent des incunables précieux de l'art verrier.

Celui-ci est à l'apogée dans le premier quart du XIIIe siècle. L'hiératisme du type du XIIe siècle s'humanise; les bordures diminuent en largeur; les feuillages accusent une préoccupation plus vive de la nature. Le vitrail à médaillons de formes variées reste toujours en honneur comme au XIIe siècle. Toutefois les grandes figures isolées apparaissent sous les baldaquins et sur des socles que le XVe siècle agrandira hors de toute proportion.

La palette est riche : rouges, bleus, verts, bruns pourprés, jaunes et blancs s'y coudoient en tons fermes et forts. La perspective n'est plus aussi catégoriquement bannie; elle se faufile en silence grâce aux ombres plates dont l'usage s'introduit peu à peu.

Au XIVe siècle, dont on retrouve des types entr'autres à Carcassonne. Rouen, Troyes, Wells, Konigsfelden, Cologne, Salisbury, Evreux. etc., les parties architecturales prennent des proportions plus grandes qu'au siècle précédent; l'usage du verre blanc augmente sans cesse; le vert diminue en faveur du jaune. Les fonds, toujours rouges ou bleus, sont décorés de rinceaux enlevés à la pointe.

Le dessin gagne en correction ; mais le vitrail perd sa transparence par l'usage abusif du clair-obscur.

Les vitraux légendaires disparaissent pour laisser la place aux figures isolées se détachant sur fonds unis, parfois gravés.

Au XVe siècle, le dessin gagne sans cesse en précision, avec une recherche constante du détail, au détriment du décor général; de là une surcharge d'ornementation, un développement exagéré des parties architecturales, une préoccupation de la perspective, une tendance à l'emploi du coloris plus délicat, plus nuancé, moins vigoureux et partant moins décoratif. Le dessinateur du vitrail s'affranchit de l'architecte; bientôt il ne se préoccupera plus du cadre, c'est-à-dire des meneaux qui sont un des éléments de la construction.

Les vitraux du XVe siècle sont nombreux encore en France, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

Mr Casier en a montré de nombreux spécimens dont il s'est attaché à faire la critique, notamment à Bourges dont la cathédrale possède une collection étonnante du XIIIe au XVIIe siècle.

Le XVIe siècle a vu l'apogée de la peinture sur verre, si l'on met les qualités des dessins et de la perspective au dessus des besoins du décor rationnel et du coloris brillant. Les plus célèbres artistes n'ont pas dédaigné de dessiner des cartons de vitraux; ces œuvres se ressentent des travaux habituels de leurs auteurs; ce sont plus des tableaux que des décors.

Les documents de Mr Casier abondent pour le XVIe siècle : il les a puisés notamment à Ste-Gudule de Bruxelles, à l'église de Brou, à la cathédrale de Bourges, à Cologne, à Pavie, à Pontoise, Limours, Châlons-sur-Marne, au château de Champigny-

sur-Vende, à St-Martin de Montmorency, à Autun (le célèbre Arbre de Jessé sur fond blanc damassé en grisaille).

Les caractéristiques de cette époque ne sont autres que celles du siècle précédent, mais avec une accentuation chaque jour plus forte. Les artistes n'ont plus cure de la mosaïque que prisaient si haut leurs prédécesseurs du XIIe siècle.

Le XVIIe siècle voit la décadence de la peinture sur verre; elle périt parce qu'elle a trahi sa mission décorative.

Au XVIIIe siècle, on ne peint plus de vitraux; on les détruit sous des prétextes divers.

Pour compléter son étude, Mr Casier met sous les yeux de l'auditoire une belle série de reproductions de vitraux, dits *suisses*; en quelques traits, il en esquisse les caractères les plus saillants.

En terminant sa causerie, l'orateur s'excuse d'avoir été trop long et d'avoir sans doute abusé de la patience de ses auditeurs. Mais le sujet est vaste et n'a pu être qu'effleuré. C'est une vue d'ensemble qui gagnerait à être reprise un jour en détail. Mr Casier émet le vœu que les verriers contemporains profitent des leçons du passé et poussent plus loin encore cet art éminemment décoratif, adjuvant précieux de l'architecte.

Des applaudissements nourris ont prouvé à Mr Casier que, tout en adoptant ce vœu, les membres présents trouvaient ses appréhensions imméritées. C'est avec autant de plaisir que de profit qu'ils ont, en effet, suivi son instructive conférence, si remarquablement illustrée.

—

Assemblée générale du 16 mars 1904.

—

Algemeene vergadering van 16en Maart 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour :

I. Communications. — Mededeelingen.

II. La porte romane de l'hôpital de Louvain. — Discussion (L. Maeterlinck).

III. La réforme de la constitution gantoise en 1360 (V. Fris).

IV. De herstelling en voltooing van ons Stadhuis, met zichten (A. De Ceuleneer).

V. Une maison gantoise. Ses transformations du XVe au XIXe siècle (A. Heins).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président ; G. Hulin et V. vander Haeghen, vice-présidents ; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires ; R. Schoorman, trésorier ; A. Diegerick, bibliothécaire ; A. Heins et A. Van Werveke, conseillers ; A. Campers ; Jos. Casier ; Pr. Casier ; Fr. Coppejans ; A de la Kethulle ; J De Smet ; H. de Tracy ; C. D'Hoy ; J. Dutry-van Loo ; P. Fredericq ; V. Fris ; A. Gallet ; J. Geerts ; L. Goffin ; P. Hyde ; L. Janson ; C. Lauryssen ; L. Lievevrouw-Coopman ; J. Maertens ; L. Maeterlinck ; E. Morel de Boucle-St-Denis ; L. Nève ; P. Nyssens ; H. Pirenne ; Ed. Potjes ; A. Prayon-van Zuylen ; A. Roersch ; E. Sacré ; F. Scribe ; E. Serdobbel ; C. Servais ; H. Valcke ; L. Van Biesbroeck ; A. Vander Mensbrugghe ; H. Van Houtte ; C. Van Thorenburg ; F. Willems-Limnander.

Mr A. de Ceuleneer s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

—

Mr **le Président** annonce que Mme la Baronne de Maere a bien voulu promettre d'offrir à la Société, afin d'orner le local, un portrait de feu de Mr le Baron de Maere, par Mr J. Delvin.

Projet d'agrandissement de l'église d'Afsné.

Mr **le Président**. Avant de passer à notre ordre du jour, permettez-moi, MM., de revenir sur un petit incident de notre séance précédente.

A la suite du cri d'alarme lancé par Mr Heins au sujet de l'église d'Afsné, j'avais proclamé l'ignorance absolue dans laquelle je me trouvais, en tant que membre du Comité diocésain chargé d'examiner les projets de ce genre, au sujet de la modification qu'on disait devoir être apportée à cette église. Mr Heins a eu l'amabilité de me répondre de façon très flatteuse. J'espère pouvoir justifier toujours son appréciation, quand il disait: nous avons une absolue confiance en vous, et c'est même pour ce motif, que nous venons exposer ici nos appréhensions.

Eh bien MM., vous devez avoir été assez étonnés lorsque, au lendemain de cette séance, vous avez appris que, non seulement il y avait un projet en bonne et due forme, mais que ce projet avait déjà été soumis à la Commission royale des Monuments.

J'ai été aussi étonné que vous, avec cette différence que j'étais plus embarrassé. J'avais l'air de jouer ici un double jeu (*Marques de dénégation*). Or, si je puis, dans certaines circonstances, manquer de flair, je vous certifie que je ne manquerai jamais de sincérité.

Je me suis donc mis en campagne, afin de savoir comment il était possible que les prescriptions épiscopales eussent été violées dans l'espèce.

J'ai, malheureusement, obtenu des renseignements, absolument contraires à ceux que j'attendais. Je croyais tout au plus à un oubli ou à une distraction de ma part, car le nombre de projets qui nous passent ainsi entre les mains, est relativement assez considérable; peut-être ce projet avait-il été présenté dans une séance, à laquelle je n'avais pas assisté

Voici ce qui s'est passé. Quelques jours avant la Noël, on a présenté, non pas à la Commission, mais à son président, le projet en question. Pour pouvoir obtenir les subsides du gouvernement, il faut que les projets soient présentés avant le 1er janvier, et le président de la Commission, dans le but d'être agréable au Curé, s'est borné, vu l'extrême urgence, à soumettre ce projet à deux membres de la Commission, en ayant soin de stipuler qu'après avoir été soumis au gouvernement, ce projet devait revenir devant la Commission épiscopale.

J'ai tenu, MM., à vous donner cette explication franche, loyale et sincère.

Le Cercle artistique a envoyé à ce sujet une pétition à la Commission provinciale des monuments. J'ai été heureux, en ma qualité de membre de cette commission, de pouvoir y défendre les idées qui ont été émises ici.

Seulement, je crois que, si nous voulons atteindre notre but, c'est à la Commission royale des monuments que nous devons adresser, le plus tôt possible, une lettre dans laquelle nous lui ferions connaître nos désirs, pour ne pas dire nos protestations.

La Commission provinciale, elle, a réservé le meilleur accueil à la requête du Cercle artistique, et elle a décidé de l'appuyer très chaleureusement.

Je pense qu'une démarche de notre part, suivant de près la requête du Cercle artistique, produirait le meilleur effet.

Mr **le Président** soumet ensuite le projet de lettre suivant, qui est approuvé par l'assemblée :

Messieurs,

Nous avons appris qu'on a soumis à votre examen un projet d'agrandissement de l'église d'Afsné.

Ce monument que l'on déclare trop exigu pour l'exercice du culte, offre un spécimen bien curieux d'une ancienne petite église rurale, type chaque jour plus rare, et partant plus digne que jamais d'être conservé.

Des restes importants d'architecture romane permettent de faire remonter l'intéressant édicule au Xe ou XIe siècle.

L'agrandissement projeté modifiera complètement l'aspect général de ce petit monument, qui, placé dans un site charmant, attire les regards de l'artiste et l'attention de l'archéologue.

Nous vous prions, M. le Président, avant de donner votre avis définitif sur les plans soumis à votre examen, de vous rendre compte personnellement, par une visite à Afsné, de l'intérêt tout particulier que présente cette église, et par conséquent, de la nécessité qu'il y a de la conserver dans son état actuel sans la moindre modification.

Veuillez, etc.

—

PONT SAINT-MICHEL.

Mr **E. Sacré**. Je désirerais savoir où en est la question du pont St-Michel.

Mr **le Président**. Nous avons écrit deux fois à Mr le Ministre des Travaux publics, et nous n'avons reçu, jusqu'ici, aucune réponse.

Mr **Sacré**. Je propose donc de faire faire des démarches, par nos représentants et nos sénateurs, auprès de Mr le Ministre, afin que le projet soit abandonné ou modifié.

Approuvé.

—

PROJET DE DÉMOLITION DU CAMPANILE DU BEFFROI.

Mr **G. Hulin**. Il y a quelques jours, lors d'une fête qui a eu lieu à la confrérie St-Michel, Mr le Bourgmestre a fait allusion

à un projet qui me paraît mériter toute notre sympathie, et pour lequel je vous propose de lui adresser, de notre propre initiative, toutes nos félicitations. Il s'agit, en effet, de la démolition éventuelle de la vilaine flèche en fer qui dépare le Beffroi et de son remplacement pour un couronnement conforme à celui qui surmontait anciennement ce monument. (*Marques d'approbation*)

Mr **A. Prayon-van Zuylen**. Je crois, MM., que c'est là une voie dans laquelle nous ne pouvons entrer qu'avec une extrême prudence, attendu que la proposition qui vient d'être faite me semble absolument contraire aux idées que la majorité des membres de cette assemblée a constamment défendues. On nous a toujours dit que nous devions respecter tous les monuments existants parce que ces monuments avaient, non seulement une valeur artistique et archéologique, mais surtout parce qu'ils constituent des documents historiques. Or, il est incontestable que le campanile du Beffroi, qui, j'en tombe d'accord avec vous, est excessivement laid, a son histoire. Il existe depuis cinquante ans et, depuis lors, il fait partie de la physionomie de la ville.

Et je suis d'autant plus fondé à faire cette observation, qu'on a défendu ici, avec acharnement, le maintien de quelque chose d'absolument laid aussi, et de relativement moderne, à savoir de cette abominable construction en style rococo, qu'on appelle *Het Heilig Graf* (*Protestations*), qui déshonore comme une verrue le flanc de la cathédrale de St-Bavon (*Nouvelles protestations*).

De plus, j'appelle votre attention sur un autre point. Si les compte-rendus des journaux sont exacts, Mr le Bourgmestre aurait simplement parlé de l'enlèvement du campanile actuel sans parler de la construction d'un nouveau campanile ou de remettre le Beffroi dans l'état où il se trouvait avant la construction du campanile actuel (*Protestations*). J'espère que la pensée de Mr le Bourgmestre a été mal rendue ; mais, en tout cas, il doit être entendu, à notre point de vue, que, si on enlevait le campanile, ce serait à la condition de procéder à une réfection,

à une reconstruction, c'est-à-dire qu'on ornerait le Beffroi d'un campanile semblable à celui qui existait au XIVe siècle.

Mr **le Président**. Nous sommes donc d'accord.

Mr **Prayon-van Zuylen**. Oui, mais vous vous déjugez.

Mr **J. De Smet**. Deux questions se posent à ce propos.

D'abord, la question de principe et puis la question de fait.

Au point de vue du principe, comme au point de vue du fait, je crois que Mr Prayon est dans l'erreur.

Quant au principe, tout monument n'est respectable que lorsqu'il reflète son époque à un point de vue quelconque. Or, ce n'est pas le cas pour le campanile du Beffroi. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que c'est un essai ou plutôt le bégayement d'un essai de construction en fer, mais avec la prétention ridicule de faire du gothique.

Le cas de la chapelle de l'*Heilig Graf*, est tout à fait différent. C'était un spécimen, modeste, si l'on veut, mais intéressant, de la façon de comprendre l'art religieux au XVIIIe siècle.

Quant au fait, la réponse n'est pas moins topique.

Mr le Bourgmestre, en effet, a dit qu'il fallait procéder à l'enlèvement parce que le Beffroi risquait, d'un jour à l'autre, de nous tomber sur la tête. L'examen auquel il a été procédé a eu des résultats effrayants.

A ce point de vue donc, la question ne se pose même pas. Si nous nous trouvons en présence d'un danger, il est évident qu'il faut procéder à l'enlèvement du campanile, quitte à le remplacer le plus judicieusement possible. Et là notre intervention pourra être des plus utiles (*Applaudissements*).

Mr **A. Heins**. J'ai assisté, par hasard, à une séance du Conseil communal dans laquelle Mr le Bourgmestre disait qu'il comptait bien saisir les commissions et sociétés qui s'occupent de l'archéologie locale, de la question de l'enlèvement du campanile actuel et de l'étude de celui qui devrait le remplacer.

Mr **G. Hulin**. Je tiens simplement à constater que tous, même Mr Prayon, nous sommes d'accord, et que la seule chose à faire, c'est d'applaudir à l'initiative de Mr le Bourgmestre.

Mr **le Président**. Je constate donc que notre conviction est absolument arrêtée, et que nous pouvons déclarer à Mr le Bourgmestre que nous acclamons de tout cœur son projet (*Adhésion*).

Ballotteering van eereleden — Ballottage de membres honoraires.

MM. Henri de Smet de Naeyer, industriel, à Gand ; Octave Burvenich, horticulteur, professeur à l'Ecole royale d'Horticulture, à Gentbrugge; Hubert Hoste, architecte, à Bruges; T. Timmermans, major-commandant le corps des chasseurs-éclaireurs de la garde-civique de Gand, sont admis en qualité de membres honoraires de la Société.

II.

La porte romane de l'hôpital de Louvain — Discussion.

Mr **L. Maeterlinck**. J'ai lu avec grand intérêt l'excellente communication que notre estimé confrère Mr Joseph De Smet a bien voulu faire à la dernière séance. J'aurais été heureux de l'applaudir comme vous si je n'avais été, à mon grand regret, empêché d'assister à cette réunion.

Permettez-moi seulement de vous faire remarquer qu'il est dangereux, en général, de juger exclusivement d'après des reproductions, même photographiques.

Ici on doit constater que celles qui accompagnent la dernière livraison de notre Bulletin n'ont pas été exécutées dans un éclairage et des conditions identiques. On remarquera que la tête de Gand, patinée au naturel, est éclairée normalement de côté et de haut en bas, tandis que celles de Louvain ont été photographiées d'après des moulages en plâtre, d'un blanc cru, très défavorablement frappés par une lumière horizontale venant presque complètement de face.

Cette question d'éclairage est des plus importante; qu'il me

soit permis de rappeler à cette occasion qu'à l'exposition de Ghémar, de joyeuse mémoire, on voyait notamment dans un cadre doré un modèle vivant éclairé de telle sorte que l'on crut généralement y reconnaître un portrait exécuté à l'huile, mais si mal peint et si mal dessiné qu'il donnait l'illusion d'une croûte, œuvre mal venue du plus ignorant des rapins.

Croyez-le bien, je ne vois dans l'exécution défavorable des reproductions qui nous occupent qu'une coïncidence toute fortuite; je me hâterai, d'ailleurs, d'ajouter qu'après un nouvel examen comparé des sculptures originales, je reconnais que celles de l'hôpital de Louvain ne peuvent être considérées comme des productions d'un art avancé pour l'époque, surtout si on les compare à certaines œuvres gothiques appartenant également au XIIIe siècle.

J'admets encore, qu'il existe des différences entre les têtes de Louvain et celles qui ornent le *lavacrum* de Gand, et cela d'autant plus volontiers que je n'ai jamais songé à les nier.

Mais ces différences, qui s'expliquent parfois à une même époque, par le faire distinct de deux artistes plus ou moins bien doués, se remarquent également dans bien d'autres cas. Ne pourrait-on pas signaler des différences notables entre les têtes vulgaires et réalistes de Gand et les visages grandioses et si impressionnants de la halle d'Ypres, que M^r De Smet considère comme contemporains?

Quoiqu'il en soit, j'admets donc, avec mon honorable contradicteur, qu'il existe des dissemblances entre les sculptures de Louvain et celle de l'abbaye de Saint-Bavon; mais certaines ressemblances signalées lors de ma première communication me semblent non moins évidentes.

Les unes et les autres présentent des recherches d'expressions riantes ou grimacantes, plus ou moins heureuses, qui permettent de les ranger parmi les productions sculpturales appartenant au genre satirique ou grotesques.

Toutes deux, quoique décorant un édifice religieux, ne présentent aucun caractère religieux appréciable.

De plus on remarque, de part et d'autre, des similitudes de costumes et de coiffures qui ne peuvent être niées.

Qu'il me soit permis de constater en outre, que les principaux points que j'avais avancés tout d'abord ne sont plus contestés maintenant :

Que les sculptures de Louvain sont romanes, quoique datant du XIIIe siècle.

Qu'elles sont contemporaines de la porte qui date de 1220 environ.

Qu'il n'y a pas eu d'adjonction postérieure.

Que l'artiste qui les exécuta, aurait fort bien pu, en se plaçant au point de vue chronologique, avoir fait des sculptures pour le *lavacrum* de l'abbaye de Saint-Bavon vers l'époque de son inauguration, c'est-à-dire en 1179.

Quant à la conclusion de Mr Joseph De Smet, elle est conforme à la mienne, lorsqu'il dit que les sculptures de Louvain sont *bien datées et qu'elles sont l'œuvre d'un imagier du commencement du XIIIe siècle* ; j'ajouterai cependant que, si l'on constate des différences entre les têtes de l'hôpital de Saint-Pierre et celles de Gand, il faut admettre aussi certaines ressemblances, ressemblances très appréciables selon moi.

M^r **De Smet** fait remarquer que les constatations matérielles qui ont été faites ont corroboré d'une manière frappante les conclusions qu'il avait basées d'abord uniquement sur des appréciations de style.

En ce qui concerne les photographies qu'il a produites, elles ont été prises non par lui mais par le photographe du musée du Cinquantenaire et sous le contrôle du conservateur. Quelles que puissent être leurs défectuosités, elles permettent parfaitement des constatations très précises au point de vue de la forme, de la facture et du style, ce qui seul importe dans l'espèce.

Pour les comparaisons entre les pièces en discussion, il rappelle les considérations qu'il a développées dans la précédente séance avec plus de précision puisqu'il pouvait alors produire en même temps les photographies projetées, ce qu'il ne peut plus

faire aujourd'hui. Il maintient ses conclusions relativement à l'âge respectif de ces sculptures, seul point en litige et qui ne lui paraît plus vraiment discuté aujourd'hui.

Quant aux détails de costume dont on fait état (la mentonnière et le bonnet), il en a signalé des exemples aussi bien au XIIe siècle qu'au XIVe et au XVe siècle. Ils n'ont, comme tels, aucune portée dans l'espèce.

Enfin, en ce qui concerne la discussion de texte que l'on a rappelée, il dit encore que la seule portée du document cité est que la porte de Louvain est antérieure à 1223, sans qu'on puisse dire exactement de combien d'années.

—

Après un échange de vues entre MM. L. Maeterlinck, J. De Smet, L. Van Biesbroeck, A. Prayon, G. Hulin, A. Heins et A. Dutry, M^r le Président clôt la discussion, en remerçiant Mr Maeterlinck de l'avoir soulevée, et M^r De Smet de l'avoir soutenue et terminée.

III.

La réforme constitutionnelle gantoise en 1360.

—

(*Résumé de la communication de Mr V. Fris.*)

Le régime inauguré par le « Goede Disendach » (13 janvier 1349), qui mit fin à la politique tisserande inaugurée par Jacques van Artevelde et réduisit le métier de la laine à une espèce d'ilotisme au profit des foulons, portait en soi les germes d'une fin prochaine. En effet, outre la supériorité numérique indéniable des tisserands sur les foulons, il faut envisager également leur ascendant sur ces derniers au point de vue de l'organisation du travail. Rien de plus naturel, que les tisserands aient cherché à reprendre comme *membre* de la ville, la place usurpée par ceux qui ne faisaient en somme qu'achever les produits qu'ils fabriquaient.

Déjà en mars 1353, de premiers troubles éclatèrent à Gand ;

le Comte pardonna aux principaux émeutiers, et en fit décapiter et bannir d'autres. L'un des principaux meneurs, le meunier Lambert van Tideghem, doyen des petits métiers, que le Comte avait gracié le 8 avril, suscita une nouvelle « wapeninghe » au Marché aux Grains, quinze jours après, dans laquelle le comte Louis de Maele manqua perdre la vie.

Les nombreux bannissements et les exécutions s'augmentèrent cette fois d'édits draconiens proclamés par les échevins, renouvelés des *Voorgeboden* de 1349 et 1350.

Pendant les cinq années qui suivirent, la lutte contre Wenceslas et le Brabant (1355-57) vint offrir au Comte une heureuse diversion aux dissensions intérieures. On sait que les tisserands ne prirent point part à ces expéditions, — car on leur avait enlevé leurs armes, — mais durent fournir une lourde contribution de guerre, outre le *weversgeld*, taxe hebdomadaire qui frappait tous ceux du métier de la laine.

Durant l'année scabinale 1357-1358, surgit une grave dissension entre les gouvernants, car le premier échevin de la ville fut banni par ses collègues.

Puis le 20 juin 1358, on édicta des peines sévères contre tout tisserand qui manifesterait seulement l'intention de vouloir quitter le métier de la laine pour s'adonner à un autre métier. Par contre, le 5 juillet 1358, ces mêmes échevins résolurent que dorénavant on ne bannira plus de personnes, comme rebelles au Comte, que pour des faits très graves et mérités.

En effet une grande agitation se manifestait à nouveau dans la démocratie flamande. Le prévôt des marchands Etienne Marcel, qui avait instauré un gouvernement démocratique à Paris, adressait des lettres pressantes aux communes flamandes pour unir leur cause à la sienne. Cet appel resta sans réponse, mais fut le présage de la libération prochaine des tisserands gantois du joug de leurs oppresseurs.

Le 24 mai 1359 des troubles éclatèrent à Bruges ; immédiatement les doyens des petits métiers vinrent s'aboucher à Gand avec les meneurs de la démocratie. Si bien, que le 12 juillet, la

Weverie se souleva, battit les foulons, et reprit son ancien rang comme membre de la ville.

La *Volrie* garda pourtant son doyen ; et les trois membres de la ville furent donc jusqu'à nouvel ordre les tisserands, les petits-métiers et les foulons, comme durant la période révolutionnaire. Le patriciat se vit exclu à nouveau du gouvernement de la ville.

Les événements qui se déroulaient en Flandre allaient bientôt modifier une nouvelle fois, l'administration de la ville. Un formidable soulèvement éclata à Bruges le 17 juillet 1359, mais finit heureusement sans effusion de sang ; à Ypres, où les tisserands se vengèrent de leur longue humiliation en massacrant le bailli, l'avoué et une foule de patriciens, la révolte commença le 26 juillet, reprit de plus belle en novembre, de sorte que le populaire resta dix-huit mois maître de la ville. Bruges et les autres villes exigèrent du Comte une enquête contre les excès des nobles contre les bourgeois de Courtrai, qui fut continuée à Gand en août et septembre.

Entretemps, le métier de la laine s'était réorganisé à Gand. Dès le lendemain de sa libération, il avait dressé une liste de ses exigences qu'il avait soumise à l'échevinat. D'autre part, le Comte approuva l'organisation nouvelle du métier de la laine le 10 octobre 1359. De plus, on remboursa annuellement les tisserands du *weversgeld* qui leur avait été extorqué durant les dix années précédentes; on rappela une foule de bannis du parti démocratique; on indemnisa de nombreuses personnes des taxes personnelles qui leur avaient été arbitrairement imposées.

Le mouvement populaire, qui s'accentuait à Bruges et à Ypres et menaçait de prendre les proportions de celui qui avait produit Jacques van Artevelde, secoua bientôt Gand. Le 31 janvier 1360, une ambassade de tous les doyens des petits-métiers de Gand alla sceller l'alliance avec tous les doyens de Bruges. Deux jours après, à la Chandeleur, une lutte terrible s'engagea au Marché du Vendredi entre les tisserands et les foulons ; ces derniers furent écrasés.

Le 18 février, leur doyen fut destitué. La *Volrie* fut réduite à l'état d'ilotisme où elle avait jadis placé ses adversaires ; désormais, elle fut soumise à deux *beleeders*, choisis parmi les petits-métiers et les tisserands, et elle ne sortit plus jamais de cette condition humiliante.

Les deux véritables seigneurs de Gand furent désormais le doyen des petits-métiers et le doyen des tisserands ; ce dernier reprit immédiatement l'autorité sur les cinq petits-métiers ressortissant du métier de la laine que les foulons s'étaient adjoints en 1349. Quant aux patriciens, que l'on installa à nouveau comme troisième membre, ils n'eurent pas de doyen en titre (sauf de 1380 à 1383) ; le chef des *poorters* fut le patricien qui siégeait comme *voorscepene* de la *Keurbank*. Le Grand Conseil de la Ville ou *Collace*, qui fonctionnait régulièrement depuis 1358, fut remanié dans le même sens ; il se composa des 53 petits-doyens, des 23 jurés des tisserands, et d'une dizaine de patriciens, chaque membre ayant une voix.

L'émeute continuait à gronder à Bruges, si bien que le Comte Louis de Maele, après l'acte d'alliance conclu entre tous les métiers de la ville (2 mars 1360), dut maintenir en fonctions (17 novembre) les magistrats de Bruges nommés en 1359. L'échevinat brugeois, réduit d'ailleurs aux abois depuis le départ des Hanséates deux ans auparavant, n'hésita pas à renouer des rapports avec le roi d'Angleterre (20 octobre 1360). Dès le lendemain, Louis de Maele, à la prière d'Edouard III, gracia Jacques et Jean van Artevelde, fils du tribun, cassa leur sentence de bannissement.

Cette mesure marque bien le désir du Comte de se concilier la population gantoise, dont il redoutait un nouveau soulèvement. La révolte à Ypres et à Bruges prenait des proportions de plus en plus inquiétantes. Le Brabant lui aussi était agité de violentes luttes intérieures : à Louvain, le parti démocratique triompha avec Pierre Coutereel ; à Bruxelles, sa tentative d'émeute fut étouffée le même jour dans le sang (22 juillet).

A Gand, le tisserand dominait en maître ; la série d'articles

exigés par le métier de la laine dès 1359, furent promulgués par l'échevinat (6 septembre 1360). D'ailleurs, les anciens membres du groupe révolutionnaire de 1338-1348, tels que Gilles Rijpegheerste, avaient pris place sur les bancs scabinaux Pourtant le parti des tisserands n'abusa point de sa victoire. D'une part, il ne fit rien pour secourir Ypres qui fut assiégée et prise par le Comte (24 août 1361) ; d'autre part, il amena Bruges à sceller sa paix avec Louis de Maele.

Le Comte témoigna sa bienveillance aux tisserands pour la paix qu'ils firent régner à Gand, et la grande fidélité qu'ils lui prouvèrent, en accordant à leur métier de nombreux avantages, par le privilège du 20 décembre 1365. Comme leur corporation avait annexé en 1360 à l'ancien *Wevershuis*, près de la *Waelpoort*, une chapelle consacrée à saint Léonard, le comte en amortit même le terrain en leur faveur (8 avril 1372). L'année d'après, comme les foulons s'étaient mis en grève à cause de leur minime salaire et de leur servitude vis-à-vis des tisserands, puis s'étaient retirés à Audenarde et à Berchem, Louis de Maele les obligea à rentrer dans leur cité, et résolut le différend en faveur du métier de la laine.

Entretemps, il avait fallu régler à Gand la question de la nomination des échevins, qui pouvait donner lieu à de nombreux conflits. Depuis le privilège de Philippe IV le Bel (novembre 1301), ou mieux depuis le lendemain de la bataille de Courtrai, la ville de Gand était administrée par 26 échevins, divisés en banc supérieur (*Keure*) et inférieur (*Parchons*), élus annuellement à la mi-août, par quatre électeurs princiers désignés par les commissaires du Comte, et quatre électeurs de la ville nommés par les échevins sortants. Du choix des électeurs dépendait complètement la formation du collège scabinal ; aussi les doyens de petits-métiers et des tisserands, voyant que les commissaires du prince prenaient ordinairement comme électeurs des patriciens, se partagèrent-ils la nomination des électeurs de la ville, et établirent comme tels deux membres de leurs corps respectifs. On en vint bientôt à fixer aux patriciens, qui formaient une minorité dans

la ville, un chiffre déterminé de représentants à l'hôtel de ville, notamment six : trois dans chaque banc. Les petits-métiers et les tisserands eurent chacun dix échevins, cinq *en haut*, cinq *en bas*, comme on disait au XVe siècle. De même tous les emplois à l'hôtel de ville furent également partagés entre les trois membres, depuis les importantes fonctions d'avocat-pensionnaire, jusqu'aux services inférieurs de sergeants et de messagers. Bien plus, pour éviter tout conflit, on établit un ordre hiérarchique dans les bancs scabinaux. Ainsi, le patriciat possèderait toujours le 1er, le 4e et le 7e échevin de chaque banc Dans les années paires, les tisserands avaient le pas dans le banc de la keure, et les petit-métiers dans celui des parchons : c'est-à dire, que les 2e, 5e, 8e, 10e, 12e échevins du banc supérieur étaient pris parmi les tisserands, et dans le banc inférieur parmi les hommes des métiers ; les 3e, 6e, 9e, 11e, 13e échevins du banc supérieur étaient des petits-métiers au banc de la keure, des tisserands au banc des parchons. Par contre, dans les années impaires, les petits-métiers avaient le pas dans le premier banc, les tisserands dans le second, et ainsi on changeait alternativement chaque année l'ordre de préséance

Cette coutume, qui rendait l'élection illusoire et mettait la nomination des échevins entre les mains des deux chefs-doyens, d'ailleurs élus eux-mêmes à leur sortie de charge, semble avoir été appliquée depuis 1365, sous l'échevinat du *voorscepene* Jean Willebaert. Elle subsiste jusqu'à la paix de Gavre en 1453.

La division de la cité en trois membres dura, avec certaines modifications, jusqu'à la *Concession Caroline* de 1540. (*Applaudissements.*)

IV.

De herstelling en de voltooing van ons Stadhuis.

Mr **A. De Ceuleneer** étant empêché d'assister à la séance, par suite d'une indisposition, cet objet est remis à l'ordre du jour de la réunion ordinaire du mois d'avril.

V.

Une maison gantoise. Ses transformations du XVe au XVIIIe siècle.

Mr **Armand Heins**. Dans nos archives communales, déposées à l'Hôtel-de-ville, on conserve une grande quantité de dessins anciens, façades et pignons de maisons, remontant à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle et se continuant jusque vers 1800.

Les innombrables documents auxquels ces dessins sont joints, constituent des demandes adressées aux échevins en vue d'obtenir l'autorisation de faire des changements à des façades ou d'effectuer de complètes transformations ou reconstructions.

La demande, formulée d'une façon presqu'identique pendant la très longue période en question, est écrite sur timbre et porte, en marge, la décision du conseil appelé à statuer.

Les dessins dont le requérant accompagne sa supplique, sont la plupart du temps coloriés, surtout ceux du commencement du XVIIIe siècle, alors que la tradition du mélange de la brique apparente et de la pierre blanche, se continue encore. Les dessins de cette période sont aussi les plus intéressants, avec ceux qui nous montrent l'introduction, vers 1750, du style Louis XV. Ensuite, les croquis en question deviennent plus raides, plus secs; le compas et le tire-ligne succèdent au simple coup de plume, parfois très inexpérimenté, du maître-maçon. Le dessinateur-architecte, fraîchement isssu d'un enseignement officiel que notre académie de dessin venait d'imposer et de répandre, s'attache à faire une épure aussi rigide que possible, où les baies sont, non plus marquées par des traits clairs indiquant les meneaux, mais d'un beau noir, intense, vif et dur d'encre de Chine. C'est le règne des façades à trous carrés qui commence. Il va ainsi des débuts du Louis XVI, dont de jolis exemples existent cependant dans le vaste recueil, jusqu'à notre époque, si nous pouvons encore appeler ainsi les premières années du XIXe siècle.

En ce siècle, l'évolution de l'architecture a passé du cube informe aux trous carrés, à la recherche du plaqué, en carton pierre, dont tant d'exemples existent encore et nous offrent les assez déplorables échantillons d'un style sans nom, sans forme, qui ornent beaucoup de nos rues.

A cette période, caractérisée par une débauche d'ornements vulgaires, empruntés à des cahiers d'architecture qui firent florès vers 1840-1860, en succéda, une autre qui se rapproche de nous tous. Ce fut la façade en Renaissance flamande qui, alors, fut surtout demandée, et les intérieurs de tout rang s'ornèrent des salles flamandes, aux meubles de Malines à tête de lion, qui sévirent jusqu'il y a quelques années. Maintenant on habille les vieilles façades de jolies ornementations en modern style, dont les ondulations se convulsent aux angles des vitrines du chausseur élégant ou du coupeur anglais.

Revenons à ces documents d'un art bien naïvement local, dont la curieuse ordonnance, se retrouvant encore dans presque toutes nos rues, montre que le Gantois avait trouvé appropriée à ses besoins, à ses goûts, une façade, à pignons à escalier d'abord, à enroulements ensuite. Cette distribution de la façade avait une autre caractéristique; c'est celle des linteaux étroits séparant les baies nombreuses, très serrées ; c'est là une spécialité de nos maisons gantoises du XVIIe et du XVIIIe siècles. On en a conservé de nombreux spécimens; c'est surtout vers le pont aux Herbes, que ces groupes de maisons, ayant l'apparence de grandes cages vitrées, se peuvent rencontrer.

Notre archiviste, Mr V. vander Haeghen, en classant les trois cent et quelques fardes du dépôt des archives se rapportant exclusivement à ces demandes de reconstruction dont nous parlions tantôt, avait été frappé de la qualité et de la valeur de la plus grande partie de ces tracés coloriés.

A une exposition d'architecture qui eut lieu à Bruxelles, il y a quelques années, on exposa une grande quantité de ces épures, précieuses pour l'histoire de l'architecture en ce qu'elles sont exactement datées.

C'est à l'occasion de cette exposition que l'on put constater que la ville de Gand était seule à posséder un ensemble aussi complet de renseignements sur les constructions qui y furent érigées. Aucune ville ne put contribuer à cette exposition de façon aussi brillante.

Ces documents, renfermés en de nombreuses boîtes numérotées, sont placés sous des chemises portant l'annotation de la rue, de la ruelle, de la place auxquels ils se rapportent. Les recherches sont donc extrêmement faciles.

Nous avons dit que ce grand travail de classification s'arrête à la fin du XVIIIe siècle. Il est vrai de dire qu'il a été repris, en une série nouvelle qui comprend les documents dits : « Modernes » et qui se continuent jusqu'à présent. C'est surtout dans la 1re série, un siècle entier, que l'on rencontre les plus typiques de ces dessins, et c'est dans une farde consacrée à l'Ajuinley ou quai de la Grue actuel, anciennement aussi dénommé « Kraenley », d'ailleurs, que nous avons étudié une pièce dont le grand intérêt nous avait été signalé par Mr V. vander Haeghen.

Nous allons donc parler maintenant, après ces préliminaires un peu longs, mais que l'intérêt du sujet commandait, de la maison du quai de la Grue dont, après quelques recherches, nous avons pu reconstituer les avatars jusqu'à nos jours.

A côté de la maison Tertzweil, au quai de la Grue existe une maison, actuellement à usage de bazar et de magasin de jouets d'enfants (n° 29).

L'immeuble a subi des transformations nombreuses, et c'est en consultant les documents relatifs à ce quai que nous avons pu rencontrer un dessin datant de 1759, joint à la requête d'un sieur Robert Stevens, « coopman, proprietaris van eenen huyse stede ende erfve bij hem bewoont ghestaen ende gheleghen ten voorhoofde op de Kraen ofte Anjuynleye, dat hij den voorghevel van den zelven huyse geerne saude ermaecken ofte veranderen conforme de modelle hier annex, etc. »

Ce propriétaire demande donc l'autorisation de refaire ou changer la façade de sa maison ; il donne, en même temps qu'un

dessin indiquant l'état futur, naturellement conçu en style Louis XV, un croquis de l'état au moment de la demande. Ce croquis doit nous intéresser beaucoup, car il nous donne l'aspect de la demeure patricienne de la famille Vander Schraeghen, qui l'habita.

En effet nous voyons, dans Diericx (vol. II, page 553), que la maison voisine de l'Hospice d'Alyns, portant d'après Diericx le n° 29, est l'ancienne cour de Jean vander Schraeghen; elle était alors ornée d'une jolie tour.

L'auteur donne en note : « Anno 1481, Jan vander Schraeghen maekte een torreke aen zijn hof bij Alyns hospitaal.

(Boek van Memorien n° 45).»

Le dessin au crayon, assez pâle, nous montre que la maison de Vander Schraeghen avait été conservée jusqu'en 1759. Elle se distinguait par une sorte de muraille à créneaux, percée d'une porte et de deux fenêtres, et par un haut pignon étroit, au bas duquel, près du niveau du quai, une jolie bretèque s'avance sur la voie publique. Le dessin, dont on trouvera ci-contre la reproduction, nous fait constater l'élégance de ce motif devenu introuvable à Gand. Il en existe, à Bruxelles, à Bruges, à Malines, de fort jolis.

Nous en avons dû avoir également et la preuve nous en est fournie par le document des archives. Le domaine de Vander Schraeghen devait être dominée par une tourelle qui se voit du reste sur les plans panoramiques de Gand de 1534 et 1641.

Diericx met en note marginale de son texte que : « Cette tourelle a depuis été démolie par M. Baert, propriétaire de la dite maison ».

Ce Baert est bien le sieur Barth qui, en 1806, le 6 février, fait demande au maire de la ville de Gand, chevalier de la Légion d'honneur, de pouvoir changer la façade extérieure de sa maison et de boucher l'une des portes cochères de la maison de derrière donnant dans la Bogaertstraat.

A ce moment l'immeuble était déjà doublé; la primitive Cour de Vander Schraeghen s'est augmentée d'une maison voisine, et

158

FOU

OU

c'est ce double pignon, du reste percé de deux portes, dont l'une, celle de 1759 existe toujours, que nous voyons encore en ce moment.

L'autorisation de faire les premiers changements, datant du 11 août 1759, porte en marge que le fronton prévu par l'architecte de Stevens, devra être remplacé par une lucarne. Tout cela nous fait bien reconnaître les bâtiments dont il est question, et même un léger ressaut de la toiture, entre les deux maisons de même forme actuellement, nous indique probablement l'emplacement de la tourelle que Barth fit disparaître.

Nous avons vu celui ci faire une demande en changements nouveaux. L'autorisation est accordée le 18 février 1806, signée J. della Faille. L'avis avait été donné par l'architecte de la ville J. B. Pisson, le 10 février : « qu'il considérait la demande du pétitionnaire comme pouvant être accordée. »

Avec les documents consultés par nous, aux archives de la ville, nous avons donc pu reconstituer l'histoire de ces deux maisons du quai de la Grue. Nous pensons que le dessin de l'état en 1759, de l'une de celles-ci, a de l'intérêt et que cette bretèque élégante, à deux pans, en angle aigu sur la façade, encadrée de fenêtres à meneaux, charmant motif ornemental du « Steen » des Vander Schraeghen, méritait d'être signalée à votre attention.

Nous avons dit que le vaste recueil des archives, se rapportant à nos maisons gantoises, était riche de surprises. Celle dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir est parmi celles qui me furent le plus agréable, et j'espère vous avoir prouvé qu'il y a, de ce côté, d'intéressantes recherches et trouvailles à faire. (*Applaudissements.*)

—

La séance est levée à 10 h. 35 du soir.

Assemblée générale extraordinaire du 13 avril 1904.

—

Buitengewone algemeene vergadering van 13en April 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour :

Tapisseries de Bruxelles,

conférence par Mr **J. Destrée**, conservateur aux Musées des Arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.

Le savant conférencier a commencé par entretenir son nombreux auditoire — l'élément féminin y était fort bien représenté — des matières premières et des procédés de fabrication de cette industrie artistique importée d'Orient, probablement à l'époque des Croisades.

On sait que cette industrie fut pratiquée un peu partout en notre pays, mais surtout à Bruxelles, résidence de princes amis des beaux-arts; si on joint à cette circonstance d'un milieu favorable, une règlementation sévère tendant à maintenir le caractère artistique de l'industrie et la présence d'ouvriers ayant à la fois l'intelligence du modèle et le discernement des matériaux, l'on ne s'étonnera pas que les ateliers bruxellois aient produit des œuvres admirables.

R. Van der Weyden, B. Van Orley, Rubens, Teniers, etc., sans compter les artistes italiens qui virent leurs cartons exécutés à Bruxelles, avaient dans cette ville des collaborateurs à la fois respectueux et habiles.

Les interprèt s de ces artistes procédaient par trois tons; la gamme des nuances ne s'élevait guère qu'à 60 tandis qu'actuellement, aux Gobelins, on en a environ 12,000 en magasin.

Malgré ces moyens restreints, les habiles artisans bruxellois ont exécuté des œuvres superbes, ainsi que le prouvent

éloquemment des centaines de pièces conservées dans les garde-meubles de Madrid, Vienne, Stockholm, etc.

De nombreuses projections, dont les sujets étaient judicieusement choisis, illustraient cette remarquable causerie.

L'étude des tapisseries est intéressante non seulement au point de vue de cette superbe branche des arts décoratifs mais encore au point de vue de l'histoire de la peinture; elle permet et permettra, quand elle sera poussée plus avant, de retrouver les œuvres de peintres-cartonniers qui, absorbés par ces travaux spéciaux, n'ont pas produit de tableaux de chevalets, et qui n'existent pas jusqu'ici dans l'histoire de l'art.

Des applaudissements nourris ont prouvé au conférencier combien l'auditoire avait apprécié l'intérêt de son instructive causerie.

Assemblée générale du 20 avril 1904.

—

Algemeene vergadering van 20en April 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour :

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Le Centenaire de la Société des Antiquaires de France (Chanoine Van den Gheyn).

III. Het afbeeldsel van Bussaard van Munte, kastelein van het Gravensteen, en van zijn echtgenoote Margaretha Sersanders (A. Van Werveke).

IV. Le grand plan de Gand par Sanderus et Hondius, 1636-1641. — Plan du district de Gand, gravé par Henri Hondius, 1641. Notice historique (V. Van der Haeghen).

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président ; V. vander Haeghen, vice-président ; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires ; R. Schoorman, trésorier ; A. Diegerick, bibliothécaire ; A. Heins et A. Van Werveke, conseillers ; H. Balieus ; A. Campers ; Fr. Coppejans ; E. de Rudder ; H. de Tracy ; J. Deyaert ; C. D'Hoy ; J. Doutreligne ; J. Eggen ; A. Gallet ; L. Goffin ; L. Janson ; C. Lauryssen ; Ed. Potjes ; E. Sacré ; E. Serdobbel ; Th. Timmermans ; H. Van Houtte ; C. Verstraete ; J. Vuylsteke.

I.

Communications.

—

Mr **le Président** donne connaissance de la lettre qui, en suite d'une décision antérieure, a été adressée par le Bureau aux dix-sept sénateurs et représentants qui font partie de la Société, pour les prier de protester auprès du ministre compétent contre le projet du nouveau pont St-Michel. Plusieurs de ces députés ont promis d'interposer leurs bons offices, pour que la transformation du quartier St-Michel se fasse sans détruire ou altérer profondément les lignes de ce paysage urbain si caractéristique.

—

Motion relative au canal des chaudronniers.

Mr **Serdobbel**. MM., un autre site de la ville est compromis, celui du Canal des chaudronniers. Vous savez tous combien la vue de ce canal présente d'intérêt pittoresque, qu'on l'aperçoive du pont Madou, du pont des Chaudronniers ou même du pont du Jugement.

C'est un de ces sites véritablement typiques et qui caractérisent une ville.

Or, il est question de détruire cette vue en survoûtant le canal afin d'agrandir la Bourse de Commerce. Je ne signale que pour mémoire les frais considérables qu'occasionnera un pareil travail, les difficultés qui en résulteront pour le batelage, etc. Ce sont là des points qui ne nous concernent pas.

Ce qui nous importe, c'est que ce site, resté jusqu'ici intact, est compromis et que pas une protestation ne s'est élevée contre ce projet dans notre presse locale. C'est là chose d'autant plus étrange que chacun est bien convaincu que ce qu'on va faire là, sera quelque chose d'horriblement laid.

Ceux qui, comme moi, pérégrinent quelquefois vers le pont Madou ou le pont des Chaudronniers par les soirs d'été, à l'heure où le ciel s'embrase des derniers rayons du soleil couchant, savent le charme qui se dégage de cette mystérieuse pénombre où miroite l'eau sombre, piquée, ça et là, de points de feu. Pour ma part, j'en suis toujours vivement impressionné. (*Approbation*).

Eh bien, MM., tout cela serait détruit, sans motif, sans nécessité, par pure fantaisie. Car les frais seraient si élevés que l'expropriation d'une propriété voisine ne coûterait fort probablement pas davantage.

J'espère, MM., que vous appuierez ma protestation. Et qu'on ne vienne pas objecter que le projet n'est pas encore officiellement déposé et que l'on en est encore dans la période des études! Nous avons été trop souvent éconduits sous prétexte que nous arrivions trop tard.

Elevons, cette fois, la voix à temps. Il nous sera d'autant plus facile d'obtenir gain de cause que l'autorité compétente, dans l'espèce, c'est le collège échevinal composé pour la totalité de membres de notre société. (*Applaudissements.*)

Mr **le Président.** Je constate que la motion de Mr Serdobbel est unanimement appuyée. Le Bureau écrira donc au Collège une lettre dans le sens des observations qui viennent d'être présentées. (*Adhésion*).

—

Restauration de l'Hôtel de Ville.

Mr **Albert Dutry.** Il a déjà été deux fois question ici de mettre en discussion la restauration de l'Hôtel de Ville. Mr De Ceuleneer nous avait promis une conférence à ce sujet; mais, pour des motifs d'ailleurs très légitimes, cette conférence a dû, à deux reprises, être remise. Or, MM., nous allons entrer bientôt dans la période des vacances et vous n'ignorez pas que M le Bourgmestre désire avoir, le plus tôt possible, notre avis à ce sujet.

Je propose donc de mettre la restauration de l'Hôtel de Ville en discussion à notre prochaine séance.

D'ici là, chacun pourra étudier les divers éléments de la question, et se former ensuite une opinion en parfaite connaissance de cause. (*Adhésion*).

—

Ballotteering van een eerelid. — Ballottage d'un membre honoraire.

Mr L. Beyaert, notaire, à Gand, est admis en qualité de de membre honoraire.

II

Le Centenaire de la Société des antiquaires de France.

—

Mr **le Président** fait un rapport sur les fêtes jubilaires de la Société nationale des antiquaires, célébrées à Paris, au Musée du Louvre, le lundi 11 avril 1904, et auxquelles il a assisté en qualité de délégué de la Société.

Cette Société, groupe de celtisants à ses débuts, a atteint une rare prospérité et ses travaux sont remarquables. Mr Van den Gheyn résume rapidement son histoire et annonce que la publication spéciale publiée à l'occasion du centenaire, et ne renfermant pas moins que cinquante-quatre rapports, sera déposée dans la bibliothèque de la Société. (*Applaudissements.*)

III.

Het afbeeldsel van Bussaard van Munte, kastelein van het Gravensteen, en van zijn echtgenoote, Margaretha Sersanders († 1414).

De heer A. van Werveke. In de twee deelen van zijn verhandeling over het Gravensteen, bevestigt de heer A. de Vlaminck dat, sedert 1190 « le châtelain ou burgrave de Gand « n'exerça plus aucune autorité sur le château des Comtes, dont « la garde fut confiée à des agents subalternes, qui, quoique

« prenant le titre de châtelain, n'étaient en réalité que des « touriers ou concierges, c'est-à dire des fonctionnaires d'un « rang fort inférieur et dont l'office finit par être affermé « moyennant finances » (1).

De heer de Vlaminck verwart hier vier verschillende ambten, die elk door een afzonderlijken persoon werden bekleed : den kastelein van het Gravensteen, den burggraaf van Gent, den steenwaarder of gevangenbewaarder en den portier van het Gravensteen.

Als Lodewijk van Male in 1350 den heer Jacob van Hemsrode tot kastelein van het Gravensteen benoemt, zegt hij : « Avons « commis nostre amé féal varlé Jakemart de Heimsrode pour « estre nostre chastellain et garde de nostre chastel de Gand, et « si longuement qu'il aura le vie au corps : auquel Jaquème nous « avons donné et donnons pouvoir et auctorité de faire et « exercer en ladite garde et office tout che que bons et loyaus « chastellains peut et doit faire, ès gages de trente livres parisis, « monnoie de Flandres, par an » (2).

Het steenwaarderschap was geheel iets anders, namelijk een leen van den Oudburg, bestaande in het bewaren van al de gevangenen, die in het Gravensteen gebracht werden; de voordeelen aan dat leen verbonden, waren niet dezelfde als die van het kasteleinschap (3).

De steenwaarder was niet de portier van het Gravensteen : in de Baljuwsrekeningen komen ze voor als twee verschillende personen, die niet dezelfde jaarwedde genieten (4).

---

(1) *Le Château des Comtes à Gand*, I, p. 30 et II, p. 42.

(2) Cte de Limbourg-Stirum, *Cartulaire de Louis de Male*, p. 74. Overgedrukt door den heer de Vlaminck, blz, 45.

(3) de Vlaminck, p. 46, 109, 110, 111, 112.

(4) *Oorkondenboek der stad Gent. Gentsche stads- en baljuwrekeningen*, 1280-1336, blz. 7 r. 5 en 6; blz. 10, r. 7 en 9; blz. 14, r. 36 en 38; blz 17, 25 en 26; blz. 21, r. 7 en 11; blz. 26, r. 4 en 6; blz. 31, r. 21 en 23; blz. 35, r. 38 en 40; blz. 41, r. 9 en 11; blz. 43, r. 34 en 36; blz. 46, r. 14 en 15; blz. 49, r. 41 en blz. 50, r. 2; blz. 1018, r. 4 en 6.

De burggraaf van Gent was een leenman van den Oudburg, met wel bepaalde rechten en plichten, die niets te maken hebben met die van de drie bovengenoemde personen. Hij had o. a. « voordeel prerogatiue, dat tallen tijden als de goede lieden « vander stede van ghendt vuttrecken jn vutfaerden met hueren « gherechten lantheere ende prince, dat hij den standaert der « zeluer stede voeren moet, ofte doen voeren in zijnen « name (1) ».

Daar vooral de kastelein en de steenwaarder door den heer de Vlaminck worden vereenzelvigd, zullen wij ons nog een oogenblik bij die twee stilhouden. Het blijkt reeds uit hetgeen wij gezegd hebben, dat de kastelein een ambtenaar was, voor het leven benoemd, de steenwaarder een leenman, die het leen bij erfenis bekwam. De kastelein was gelast met het bewaren van het kasteel, de steenwaarder met het bewaren van de gevangenen. De kastelein trok een vaste jaarwedde; de steenwaarder genoot, boven een vaste jaarwedde, de voordeelen aan zijn leen verbonden, waarvan de waarde nogal verschillen kon. Voegen wij daar nog bij, dat wij als kasteleins edellieden zien optreden, als steenwaarders burgers.

Een ander bewijs der verkeerde opvatting van de heer de Vlaminck is het feit, dat twee verschillende personen op hetzelfde oogenblik de één kastelein, de andere steenwaarder van het Gravensteen zijn. Volgens den heer de Vlaminck is de steenwaarder van 1397 tot 1416 Nicolas Henry (2), terwijl we gaan bewijzen, dat Bussaard van Munte alsdan kastelein was.

*
* *

In de *Recettes générales de Flandre*, bewaard in de *Archives départementales du Nord* te Rijsel (*Chambres des Comptes à Lille*), vinden we Bussaard van Munte, kastelein

(1) Zie de beschrijving van het leen de Burggravije in het leenboek van den Oudburg ten Stadsarchieve van Gent, reeks 7bis, nr 4.

(2) *Le Château des Comtes à Gand*, II, page 46.

van het Gravensteen, verschillende keeren vermeld. Zoo leest men in de rekening n° 236 *de l'Etat général*, van 11 Maart 1386 (n. s.) tot 10 Maart 1387 (n. s.) :

ŒUVRES ET RÉFECTIONS.

« Item par lettres mon dit seigneur données a parijs le XIIJ « de fewrier IIIJ^{xx} et V verifye de messeigneurs nicholas de « fontenay gouuerneur des finanches faisans mention que mon- « seigneur mande de faire pluiseurs ouuraiges et refections de « carpentage machonnage et estoffes ou chastiel monseigneur a « Gand jueques à la somme de V^{G} frans d'or, doni bussard de « munte escuier et chanstellain du dit chastiel est gouuerneur « des dis ouuraiges les quels V^{G} francs à lui baillies et deliures « valent par sa quitance donne le premier jour de march IIIJ^{xx} « et VJM. L. ℔ parisis. »

In de rekening n^{r} 237 van 10 Maart 1387 (n. s) tot 11 Maart 1388 (n. s.) komt Bussaard van Munte weer voor, in zijn hoedanigheid van kastelein, als toezichter der herstellingswerken van het Gravensteen :

ŒUVRES ET RÉFECTIONS.

« Audit Receueur lesquelz il a paie par les dictes lettres de « mandement general a Bussart de Munte Chastellain du « chastel de Gand pour plusieurs ouuraiges et refections que il « auoit fait faire oudit chastel depuis le mois d'auril IIIJ^{xx} et « VIJ jusques aux VIIJ^{e} de nouembre ensuyant comme il appert « par les parties clerement contenues en vn raule auec certifi- « cation dudit bailli de gand donne ledit VIIJ^{e} jour pour IIJ^{G} L. ℔. XIIJ s. parisis.

Uit de rekening n^{r} 238, van 11 Maart 1388 (n. s.) tot 30 October 1388 (1), blijkt dat Bussaard van Munte, schildknaap en kastelein van het Gravensteen, in 1388 het bestuur had van

(1) *Autres Œuures refections* (etc.).

groote herstellingen in het kasteel, bestaande uit metsel- en timmerwerk voor een bedrag van 1052 ℔. VIIJ s. parisis.

In de rekening nr 240 van 1 Februari 1395 (n. s.) tot 31 Januari 1396 (n s.) leest men, dat Bussaard van Munte weer herstellingswerken bestuurt. Hetzelfde in de rekening nr 244 (31 Januari 1402 (n. s.) tot 31 Juli 1402, fo 74).

* * *

Uit bovenstaande blijkt dus, dat Bussaard van Munte edelman was, met den titel van schildknaap, en dat hij niet kastelein was voor de eer, maar wezenlijk het ambt waarnam, even als het de vorige bevelhebbers van het Gravensteen hadden gedaan.

Laat ons nu wat nader kennis maken met Bussaard van Munte. In de *Généalogie de la famille de Bracle* (1) vinden wij op blz. 688 het wapenschild der van Munte's en wij lezen op blz 689 :

« Munte porte dor, a deulx Lions rampans de sable, cantone de sable a la croix échiquetee d'argent et de geule. »

En verder : « Bussart van munte traude Joncfrauwe margriete « Seersanders fa Joordaens light jnden pant vande Chartreusen bij « ghendt hij ouerleedt den 13 aprilis anno 1414 ende sou anno « 1414 den 28 aprilis Luy porte munte, et la chambre Et elle, « seersanders et vtendale.

« (Hunne kinderen :) Daneel, margriete, willemine, Jan, « Gillis, Eermeghert. »

Men weet, dat het Chartreuzenklooster eertijds te Rooigem bij de voormalige herberg *Het Motje* lag. In een brief van 27 September 1583 zegt Philips II, dat de Chartreuzen van Gent, alsdan te Sint-Omaars gevlucht, hem geschreven hebben « que leur « monastère qu'ilz avoient lez ladite ville de Gand est enthière- « ment destruyct et ruiné, les matériaulx esgarez et emporter « par les sectaires (2) ». Onder die weggenomen bouwstoffen

(2) Hdsch. in het stadsarchief te Gent.

(2) *Inventaire des archives de la ville de Gand par V. Vander Haeghen, Etablissements religieux*, p. III.

bevond zich ook de grafzerk van Bussaard van Munte. Hij werd in één door de Calvinisten gebouwd waterwerk gelegd, maar ik kan tot mijn spijt niet met zekerheid bepalen waar, daar de oude Catalogus van de zerken in het Museum is zoek geraakt. Ik meen, dat de zerk in de sluis van het Tolhuis werd gelegd, daar die in 1580 werd gebouwd (1). Gelukkiglijk is de zerk van Bussaard van Munte en Margaretha Sersanders teruggevonden en is één der pronkstukken van ons Museum van Steenen Voorwerpen.

De zerk van Doornijkschen steen is versierd met de afbeelding van de twee personen onder één draaghemel, alles in weinig verheven beeldwerk, en omlijst met een platten band, welke het grafschrift draagt.

De draaghemel vertoont al voren twee stompe ogieven, waarvan het boogschild gedeeltelijk gevuld is met sierlijke afhangende drieglopen; ze worden gedragen door drie zeer dunne zuiltjes. Het dak van den draaghemel is gevormd door de afbeelding van twee gelijke nevens elkander staande Gothische kerken met een toren in het midden; de talrijke vensters, fioelen, wimbergen en luchtbogen geven aan het geheel een buitengewone lichtheid en sierlijkheid.

In den spitsboog, links van den toeschouwer, ligt Bussaard van Munte, twee derden levensgrootte, in volle wapenrusting, zonder vizier, met een geborduurden wapenrok, die van de schouders tot de knieën reikt, en de wapens der van Munte's draagt. Het hoofd rust op een kussen, de handen zijn op de borst samengevouwen, en aan de voeten zit een hazewind met halsband en ring.

Aan den linkerkant van den edelman rust in den anderen spitsboog Margaretha Sersanders, gehuld in een grooten mantel al voren open, de handen samengevouwen op de borst; het hoofd ligt op een kussen en aan den rechten voet zit een zeer klein doghondje met halsband en belletjes.

---

(1) Zie *Inventaire archéologique*, nº 235.

Het aangezicht van den man, het hoofd met tooisel der vrouw en de handen van beiden, welke weleer door koperen geëtste platen waren afgebeeld, zijn verdwenen even als acht ruiten, die de omlijsting versierden, waarop men het volgende leest :

† Hier leght Jonfrouwe // mergriete sersander(s) (J)ordsā dochter buss(aerts w)iif was (v)an mvnte die staerf jnt // iaer. M.CCCC. e XIIIJXXVII(J) (daghe jn) april bidt // vor de ziele † Hier leght bussaer(t) van mun(te di)e staerf jnt jaer M.CCCC e XIIIJ XIIJ d(agh)e j̄ april.

In *Le palais de l'Honneur*, chap. XXXVI, beweert Pater Anselme, de geleerde wapenkundige, dat er voor de afbeeldingen op de grafzerken regels bestaan, die zoo vast en zoo streng zijn als voor al wat de wapenkunde betreft. Als dat waar is, dan kunnen wij volgens die door P. Anselme opgegeven regels bepalen, dat Bussaard van Munte een natuurlijken dood gestorven is, omdat de voeten rusten op een hazewind, en het zwaard in de schede zit.

Opmerkenswaardig is het, dat tusschen den dood van Bussaard van Munte en die zijner vrouw slechts een afstand is van 15 dagen : ik ben daarom geneigd te gelooven, dat beiden van een besmettelijke ziekte en wel van de pest, gestorven zijn. (*Toejuichingen.*)

IV.

Le grand plan de Gand par Sanderus et Hondius, 1636-1641. Le plan du district de Gand, par Hondius, 1641.

—

(*Résumé de la communication faite par Mr V. Vander Haeghen.*)

A. — Le grand plan.

A qui doit-on exactement faire honneur de ce plan, à Antoine Sanderus ou à Henri Hondius, ou aux deux ensemble ?

S'agit-il de Henri Hondius dit le Vieux, fils de Guillaume, ou de Henri Hondius dit le Jeune, fils de Josse, tous deux graveurs néerlandais contemporains ?

Quelle date faut-il assigner au travail ?

Autant de questions controversées que Mr Vander Haeghen a entrepris de résoudre. Son étude comprend les subdivisions suivantes : I. Première idée due à Sanderus, 1636 ; II. Le graveur Henri Hondius fils de Josse; III. L'exécution du plan terminée en 1641; IV. La livraison du plan; exemplaires conservés; V. Examen du plan.

B. — Le plan du district de Gand.

Cette seconde étude comprend : I. Considérations générales sur l'œuvre; II. Le graveur ; III. Les châteaux représentés en vignettes dans le cadre.

Elle sera, comme la précédente, publiée par la Commission locale des monuments.

—

Mr **P. Bergmans**, secrétaire, au nom de Mr le Président, et en excusant celui-ci d'avoir dû quitter la séance, remercie Mr Vander Haeghen pour sa savante lecture. Il propose d'adresser des félicitations à la Commission locale des monuments, qui a décidé la publication de ces plans si intéressants pour la topographie de Gand et de ses environs. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 10 h. 35.

David de Gand.

Le marquis de Ganay possédait dans sa bibliothèque deux manuscrits français, écrits à Gand en 1474, par un scribe du nom de David, pour Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne :

1° La vision de l'ame de Guy de Thurno. In fol., 34 ff.

A la fin : *Cy fine le Livre intitulé Vision de l'ame de Guy de Thurno, lequel livre a esté escript et ordonné de par le commandement et ordonnance de treshaulte et tresexcellente princesse madame Marguerite de Yorch, par la grace de Dieu duchesse de Bourgongne..., comtesse de Flandres. A esté escript en sa ville de Gand par David, son escripvain, l'an de grace mil. CCCC. soixante et quatorze, le premier du mois de février.*

2° La vision de Tondal. In fol., 44 ff.

A la fin : *Cy fine le Livre intitulé les Visions que recheu l'esperit d'un chevallier des marches d'Irlande nommé mons^r^ Tondal, lequel livre a esté escript et ordonné par le commandement et l'ordonnance de treshaulte et trespuissante princesse madame Marguerite de Yorch... A esté en sa ville de Gand, par David, son trespetit indigne escripvain, escript ou mois de mars l'an de grace mil. CCCC. soixante et quatorze.*

Le premier de ces manuscrits est orné de bordures et d'une miniature, le second, de vingt miniatures, fort belles au témoignage du catalogue de la vente de la bibliothèque de Ganay, auquel nous empruntons ces détails (n°s 38 et 39). Lors de cette vente, qui eut lieu à Paris, les 12-14 mai 1881, les deux manuscrits furent acquis, au prix de 5100 francs, par le libraire parisien Porquet, décédé il y a quelques années.

Nous faisons appel à nos confrères pour retrouver leur possesseur actuel, ainsi que pour obtenir des renseignements sur le scribe gantois David, qui nous est complètement inconnu.

Paul Bergmans.

Assemblée générale du 11 mai 1904.

—

Algemeene vergadering van 11en Mei 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour :

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Une carte de la Flandre maritime, inconnue jusqu'à ce jour, œuvre de Jacques Horenbault, vers 1620 (A. Heins). L'original est exposé pendant la séance.)

III. L'Exposition des Primitifs français au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale (G. Hulin).

IV. De herstelling en voltooing van ons Stadhuis, met zichten (Hoogleeraar A. De Ceuleneer).

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; G. Hulin et V. vander Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires ; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick; bibliothécaire ; E. Coppieters Stochove; A. Heins et A. Van Wervcke; conseillers ; J. Bertin; A. Campers ; J. Casier; G. Claeys Boúúaert; L. Cloquet; Fr. Coppejans; H. Coppieters Stochove ; A. de Ceuleneer ; A. de Kemmeter ; A. de Kerchove d'Exaerde; N. de Pauw ; H. de Tracy ; C. D'Hoy; J. Doutreligne; J. Eggen; P. Fraeys ; P. Fredericq ; V. Fris; A. Gallet; L. Goffin ; L. Janson ; H. Leboucq ; L. Lievevrouw-Coopman; J. Martens ; J. Nève ; L. Nève; A. Roersch; E. Sacré; E. Serdobbel ; F. Van Bambeke ; E. Van Goethem; H. Van Houtte ; C. Van Thorenburg.

I.

Communications.

—

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

Le XVIIIe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique aura lieu à Mons, du 30 juillet au 6 août prochain. Le Comité organisateur en fait parvenir le programme, et prie la Société de désigner un délégué effectif et un délégué suppléant pour la représenter au Congrès (1).

MM. le chanoine Vanden Gheyn, président, et P. Bergmans, secrétaire, sont élus en cette qualité.

VIEUX COINS EN FLANDRE.

M^r **le Président.** Je crois remplir un devoir de justice en adressant à Mr Heins les sincères félicitations de la Société pour l'ouvrage si important qu'il vient de publier. Si notre zélé bibliothécaire avait pu vous rendre compte aujourd'hui des publications reçues à la Bibliothèque, il vous aurait certainement parlé de la seconde série des « Vieux coins en Flandre » qui vient de paraître. Je crois qu'il est de notre devoir de remercier Mr A. Heins d'avoir voulu entreprendre cette intéressante publication et de le féliciter de l'avoir menée à si bonne fin. (*Applaudissements*).

Mr **A. Heins.** Je remercie M^r le Président des paroles flatteuses dont il a bien voulu m'honorer.

---

(1) Il est rappelé aux membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand que celle-ci est affiliée à la Fédération, et que la souscription, qui est de dix francs, est donc réduite pour eux à cinq francs. Les adhésions doivent être adressées à Mr Léon Losseau, secrétaire-général du Congrès, 37, rue de Nimy, à Mons.

PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN A ALOST.

Mr **le Président**. Mr Heins, s'étant rendu à Alost, a constaté la présence d'échafaudages sous la voûte où se trouvent les peintures murales que nous avons reproduites dans notre Bulletin. Apprenant qu'un peintre y travaillait, Mr Heins s'est alarmé de cette situation, croyant qu'il s'agissait d'entreprendre des travaux de restauration de ces fresques. Il signale aussi dans sa lettre l'intérêt qu'il y aurait à profiter de la présence des échafaudages pour faire des photographies.

En terminant, Mr Heins émet aussi des craintes au sujet de la conservation, si désirable selon lui, de nombreux autels monumentaux du XVII et XVIIIe siècles.

J'ai prié Mr De Pratere de me renseigner à ce sujet, et notre confrère me répond ce qui suit :

« Les peintres en question exécutent, pour le compte du Gouvernement une copie qui sera placée au Musée du Cinquantenaire. L'autorité accorderait volontiers l'autorisation de prendre des clichés. Quant à la question des autels, elle se posera probablement un jour. Mais on ne décidera rien sans consulter les gens compétents. » Mr De Pratere a puisé ces renseignements chez Mr le Doyen d'Alost.

Mr **A. Heins**. Le sacristain a préconisé devant moi la destruction de trois chapelles, celles du fond de l'abside.

Ce sont de grands encadrements d'architecture, à colonnes, volutes, etc. Quelle que soit l'importance que l'on attache aux dires d'un fonctionnaire subalterne, il y a là une tendance malencontreuse. Nous devrions veiller à ce que ces autels, au nombre d'une vingtaine, et qui sont du XVIIe et du XVIIIe siècle, soient maintenus.

LE PONT ST-MICHEL.

Mr **Dutry**. La transformation du pont St-Michel est chose définitive. Lors de l'inauguration du Musée des Beaux-Arts, je me suis entretenu de ce sujet avec Mr le comte de Smet de Naeyer

qui m'a dit que cette transformation s'imposait et se ferait. L'honorable ministre a ajouté que les archéologues avaient tort de s'alarmer de ce projet dont l'exécution, à son avis, ne nuirait en rien à l'aspect de l'ancien port de Gand.

Comme je lui faisais observer qu'un pont métallique eût fait bien mauvais effet au milieu de ces vieilles et vénérables constructions, le ministre a répondu que rien n'était décidé, quant à la forme du pont, qu'elle serait sérieusement étudiée par un architecte de grand mérite...

« Le pont, a dit à deux reprises Mr le comte de Smet de Naeyer, formera comme une espèce de balcon d'où l'on aura une vue superbe ».

Je crois pouvoir rapporter cette conversation que plusieurs personnes ont entendue et qui pourrait être confirmée, notamment par notre collègue Mr J. Casier.

L'honorable chef du cabinet a annoncé également que le pâté de maisons subsistant entre le Beffroi et l'église St-Nicolas était condamné.

A ma demande de conserver les fragments architecturaux anciens que l'on dégagerait ou découvrirait en procédant à ces démolitions, Mr le comte de Smet de Naeyer a déclaré que rien ne s'opposait à leur maintien dans le square que l'on se propose d'établir à cet endroit.

A ce propos, j'ajouterai que le monument Willems sera déplacé.

Ces explications ont été fournies par l'honorable chef du cabinet, en présence de Mr l'ingénieur Grenier à qui il a donné des ordres en vue de l'établissement d'une maquette reproduisant l'ensemble des travaux projetés entre la cathédrale St-Bavon et l'église St-Michel, ou plutôt l'aspect de ce quartier après la réalisation des projets.

Mr **P. Fredericq**. Je crois que nous ne pouvons pas nous borner ici à prendre la communication de Mr Dutry pour notification. Un point m'a frappé : le ministre annonçait que l'établissement du pont était une chose bien décidée. Soit, mais s'il

faut nous résigner à... subir ce pont si malencontreux, il serait bien plus souhaitable, pour nous archéologues, de voir établir là une passerelle très légère. De cette façon l'acte de vandalisme serait réduit à sa plus simple expression. Si, en effet, on met là un balcon artistique digne de tous les monuments qui l'entourent, avec de petits clochetons gothiques, des pinacles, etc. dans le genre de ceux de la gare d'Anvers; en un mot, si l'on nous dote d'un beau monument du style gothique primaire du XXe siècle, tout cela sera extrêmement encombrant et constituera, d'après moi, à cet endroit unique du vieux Gand le summum du désastre.

Mr **Dutry**. M^r le Ministre m'a fait remarquer que la passerelle était absolument impossible, parce qu'il s'agit d'établir une route propre aux moyens de locomotion contemporains, entre Arlon et Ostende.

Mr **Fredericq**. On peut faire quelque chose de très résistant avec une armature légère et qu'on voit à peine à distance.

Je rappellerai un fait relatif au château des Comtes. La Commission avait songé d'abord à faire élever un petit mur, d'ailleurs très bas, qui aurait servi de garde-fou pour les bas-fonds. L'un des membres, Mr Arthur Verhaegen, nous en a dissuadé en faisant valoir très justement que ce petit mur aurait empêché de voir de loin la partie inférieure du château sur tout son pourtour. Il proposait au contraire d'établir les bailles en fer qui s'y trouvent actuellement. Par suite d'un effet d'optique bien connu, à cinquante mètres on ne les aperçoit même pas. On voit le château à travers ces bailles de fer. On peut faire de même pour le pont, si l'on en établit un en fer avec de très légères armatures.

Mais devons-nous dès maintenant nous résigner et nous regarder comme battus? Je ne le crois pas. Ne jetons pas le manche après la cognée. Souvenons-nous de l'exemple du château des Comtes. Nous avons d'aussi bons arguments à donner aujourd'hui qu'alors et la situation est exactement la même.

En 1885 la démolition du château des Comtes était chose absolument décidée; et finalement avec de la diplomatie, de

l'opiniâtreté et de bonnes raisons, nous sommes parvenus à convertir et l'administration communale et le ministre de l'époque. Au lieu d'avoir *la rue Lutens*, qu'on projetait de tracer sur les ruines du château des Comtes, nous avons aujourd'hui le château restauré, qui est le joyau des monuments gantois. Je ne cesserai pas de le répéter, il faut avoir confiance en la justice de notre cause et dans la puissance de la raison humaine. Ne désespérons pas. Nous avons demandé audience à Monsieur le Ministre; il est beaucoup trop poli pour ne pas nous admettre à faire valoir nos raisons.

Mr **Hulin**. Mr le Ministre m'a chargé de vous prévenir qu'il nous recevrait avec plaisir dans les premiers jours de juin.

Mr **le Président**. Il est donc entendu que nous nous rendrons chez Mr le Ministre.

Mr **Fredericq**. Il est entendu aussi, je pense, que nous essayerons d'obtenir de lui un changement à sa décision et que nous seront tous d'accord pour insister dans ce sens ?

Mr **le Président**. Evidemment.

—

LA MAISON DES BATELIERS.

Mr **A. Dutry**. On travaille activement mais presque en cachette à ce bijou architectural.

Aucun de nos collègues n'est-il au courant de la manière dont ces travaux sont menés ?

Et dans la négative n'y aurait-il pas lieu pour la Société de déléguer deux ou trois de ses membres pour exercer sur ces travaux de restauration — qui semblent constituer plutôt une reconstruction — une surveillance officieuse, et nous faire un petit rapport à leur sujet ?

Mr **P. Bergmans**. Notre société est un organisme privé qui ne peut s'immiscer dans les affaires de la Commission royale des monuments à qui ressortit la restauration de la maison des Bateliers. D'autre part, Mr Mortier, l'architecte chargé de la restau-

ration, étant membre de notre Société, il serait convenable de lui demander à lui-même les renseignements désirés.

Mr **Fredericq**. La restauration de la maison des Bateliers se fait sous la surveillance de la Commission royale des monuments.

Celle-ci siégeant à Bruxelles, ne peut pas exercer un contrôle bien efficace; mais il y a à Gand une Commission provinciale des monuments qui est une émanation de la Commission royale. Ne pourrait-on pas demander à la Commission royale de déléguer à la Commission provinciale le rôle si utile qui a été joué par la Commission locale dans la restauration de la Halle aux Draps sans amener aucun froissement ? (*Adhésion.*)

Mr **le Président**. La proposition de Mr Fredericq étant admise par l'assemblée, le Bureau s'adressera donc à la Commission royale, et avisera Mr Mortier de cette démarche.

—

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Mr **A. Dutry**. Plusieurs de nos collègues ont exprimé le vœu de voir dresser des tables décennales des notices parues dans le *Bulletin*. Cette demande étant de nature à faciliter singulièrement le travail des érudits et ne pouvant manquer de donner à nos travaux une importance nouvelle en rendant leur utilisation plus aisée, je me permets de l'appuyer.

Mr **le Président**. Le bureau examinera la question.

—

Mr **Serdobbel**. A la dernière séance j'ai posé une question relative au survoûtement partiel du canal des Chaudronniers.

Mr **le Président**. Nous avons écrit immédiatement à l'Administration communale, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Une carte de la Flandre maritime, inconnue jusqu'à ce jour, œuvre de Jacques Horenbault, vers 1620[1].

—

Mr **A. Heins**. Messieurs,

Notre confrère, Mr Maurice de Smet de Naeyer, possède un exemplaire d'une carte gravée par Jacques Horenbault dont aucun ouvrage spécial de cartographie ne fait mention.

Cette carte, de la dimension de 0,93 de largeur sur 0.33 de hauteur, formait une rouleau, collé sur toile très anciennement déjà; c'est ce qui explique le bel état de cet exemplaire où le tracé des bras de l'Escaut, des digues qui les bordent, des routes et des chemins qui relient les villes qui y sont gravées en plan, avec leurs abords fortifiés, leurs schans, etc., mérite la plus vive attention.

De son examen détaillé, on peut conclure qu'elle a été exécutée en 1620 ou 1621.

En effet, la date de 1620 est la plus rapprochée de nous parmi toutes celles qui sont marquées, à différents endroits, et notamment sur les polders les plus récemment gagnés sur les bras de l'Escaut ou sur l'estuaire de ce fleuve vers la mer. C'est le polder *de gedijkt grouwe polder*, près de Doel, qui porte cette indication.

La carte porte pour titre, dans un cartouche placé à l'angle inférieur de droite, l'inscription suivante :

Caerte van rechte geleghentheyt van Zeekuste beghinnende boven Blankenberghe tot Berghe op Zoom met de steden, landen, polders, ende wateren.

Anno 1178 brack deure den dyck tot Damme.

---

(1) L'ordre du jour étant fort chargé, Mr Heins a renoncé à lire à la séance le travail que nous imprimons ici.

Anno 1371 den 12 november verdroncken in Vlaenderen de stad Biervliet met 19 prochiën gheteekent met +.

Anno 1404, den 22 Januarij verdroncken 7 Prochiën gheteekent met A.

De Lieve was ghedolven anno 1339. De nieu vaert naar 't Sas ghedolven anno 1549. De nieu vaert van Ghendt naer Brugghe begonst den 3 september 1615, den eersten steen van 't Sas gheleijt anno 1551.

Met Prevelege Jacques Horenbault.

Au-dessus de ce cartouche un autre, plus petit, porte les mots :

Deelinghe onder den passer haut in 2100 Roeden maeken eene ghe... myle en alf omme daer bij te mogen bevinden de proportie van dezer caerte figurative.

et l'indication de l'échelle jusqu'à 2100 verges, qu'un compas ouvert surmonte.

Dans l'angle supérieur de gauche on remarque d'abord la mer du Nord, du moins cette partie de l'embouchure de l'Escaut où les Wielingen, le Peerde meert sont particulièrement marqués. Au milieu de cette large flaque marine se trouve la rose des vents, qui donne, pour l'orientation de notre carte, le Nord légèrement incliné vers la gauche. Dans la mer, des navires et des animaux marins, entr'autres une baleine lançant l'eau en un large jet.

L'inscription nous dit que la carte commence à Blankenberghe; de fait, c'est Vlisseghem qui est tout au bord de la gravure à la gauche; plus bas Bruges, Damme, l'Ecluse, leurs canaux et le Swijn, encore navigable et débouchant dans la mer en face de Knocke, par le *Hasegat*, actuellement Hazegras. — Sur la terre ferme nous trouvons encore à la bande inférieure de la carte Middelborch en Flandre, Ardenborch, Yzendicke, Philippine, Axel, Ternuesen, Ossenesse, Hontenesse, Saeftinghen, Ossendrecht, Bergen-op-Zoom, Steenberghe et Rosendaele. L'Escaut allant vers Anvers est coupé par la ligne finale inférieure de la carte à hauteur de Doel.

La passe de l'Escaut est encore étroite sur notre carte ; les Verdronkenland de Rummerswael, de Crabbendijck, marqués comme disparus en 1590 et 16... — le millésime est incomplet — semblent barrer encore l'accès de Tholen à droite et du Beveland vers le Nord. Tournant devant la pointe d'Ossenesse, le Honte fait un second coude devant Terneuzen pour remonter vers Flessinghe par le Dullaert.

En face d'Ysendyke, nous voyons, au milieu des eaux, Biervliet entouré de deux ou trois polders tout récents; l'un d'eux est daté de 1618.

L'île de Biervliet est la plus rapprochée de notre limite flamande ; plus au Nord nous voyons celles de Cadsand et de Oostburgh, la grande île de Walcheren avec Flessinghe et Middelbourg, vers l'Est, en haut, le Beveland, le Zuid-Beveland avec Goes et Ellewoutsdijk au bord du Dullaert; à l'extrême droite Tholen et son île, avec St-Martensdijk, pour finir par la pointe du Brabant où se voient Bergen-op-Zoom et Steenberghe.

Vous remarquerez qu'il est surtout question ici des îles et des territoires de la Flandre maritime, de l'Escaut et ses nombreux bras. C'est donc une sorte de carte marine, fort utile aux navigateurs et sans aucun doute faite à leur intention.

Les renseignements topographiques qu'elle nous apporte, autres et plus complets que les cartes jusqu'ici connues, sont donc de la plus haute importance. Nous avons voulu les faire ressortir ici, afin que les collectionneurs de notre pays ou de la Hollande, puissent, sur notre description, reconnaître exactement le dispositif de l'œuvre de Jacques Horenbault et puissent voir si vraiment notre exemplaire de Gand est unique.

La carte n'est citée ni par Mr Dejardin, ni par Mr V. Vander Haeghen dans la notice accompagnant la reproduction de la carte de Gand, en 1619, par Jacques Horenbault.

Il est à souhaiter que le document original dont je viens de vous entretenir puisse entrer un jour dans un de nos dépôts publics. Mais en attendant, une reproduction devrait en être publiée avec un commentaire explicatif par un spécialiste.

III.

L'Exposition des « Primitifs français », au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale.

Mr **G. Hulin.** L'exposition ouverte depuis un mois à Paris, simultanément au Louvre (Pavillon de Marsan) et à la Bibliothèque Nationale, a pour objet l'Art français sous les princes de la maison de Valois : 1328-1589.

La plupart des œuvres qu'on y rencontre, étaient jusqu'ici peu connues du public. Déjà certaines d'entr'elles avaient figuré à l'Exposition de Bruges, et, à leur sujet, j'avais eu le regret de signaler l'incompréhensible négligence que la France a, jusqu'à ces derniers temps, témoignée à l'égard de ses peintres du XVe siècle.

Au point de vue de l'exploration des archives et de l'étude des textes, la France n'a rien à envier aux autres nations. Depuis les travaux de l'illustre marquis de Laborde, elle a produit toute une légion de chercheurs habiles et laborieux, qui ont enrichi nos connaissances, d'inestimables trouvailles MM. l'abbé Requin, Bernard Prost, Léopold Delisle, etc. continuent à reconstituer patiemment l'histoire *écrite* des artistes français et de leurs œuvres.

Pour ce qui concerne au contraire l'inventaire, le classement et l'étude critique des tableaux, la France est en retard de plus d'un demi siècle sur l'Allemagne, par exemple, dont le passé artistique, pendant la période préromaniste, peut le mieux se comparer avec le sien.

En ces dernières années toutefois, un réveil s'est manifesté. MM. C. Benoît, A. de Champeaux, H. Bouchot, E. Male, L. Dimier, S. Reinach, etc. ont publié des études importantes sur

divers groupes d'œuvres; toutefois, je le répète, nous n'avons encore rien qui ressemble à un inventaire, à un essai de classement général.

La sculpture française a été plus heureuse; son histoire a été ressuscitée par un homme de génie. — La peinture attend encore son Courajod.

Pour ce qui concerne la miniature, le comte Paul Durrieu pourrait bien être en bonne voie d'accomplir la tâche

Les causes de l'état arriéré de l'histoire de la peinture française sont multiples : la dispersion et la rareté relative des œuvres, par suite des nombreuses attaques d'épilepsie révolutionnaire et iconoclastique qu'a subies le pays; le fait que, s'il y a en France un admirable musée international de chefs d'œuvre : le Louvre, il n'y a pas à proprement parler de musée *historique* de la peinture française, qui, recueillant des *séries* de documents aussi complètes que possible, permette d'étudier l'enchaînement chronologique et la répartition géographique des mouvements artistiques; l'organisation défectueuse des commissions d'achat; le manque de direction compétente des musées de province; l'esprit de classicisme et d'orthodoxie esthétique dans tout l'enseignement; l'absence de photographies; le caractère sédentaire de la nation, qui porte même les savants à étudier de préférence dans leur cabinet des textes écrits, plutôt que de passer une partie de leur vie à aller voir les œuvres partout où elles sont, etc. etc.

Ayant, en diverses excursions, exploré du sud au nord la région orientale de la France, visitant les musées et les églises, et poussant jusque dans les villages écartés pour y examiner les peintures murales (1), je pus apprécier toute l'étendue de ce qui reste à mettre en œuvre. — Ceux qui, comme moi, s'en

---

(1) Je remercie toutes les personnes, qui ont bien voulu me signaler des peintures intéressantes, et en particulier Mr le vicomte de Truchis, un archéologue bourguignon distingué, auquel je dois de précieuses indications.

rendent compte, ne trouveront pas exagérés les reproches que j'ai cru devoir formuler dans le *Catalogue critique* de l'Exposition de Bruges. — Si j'avais cité certains faits, trop réels, ceux-ci auraient parlé plus durement.

C'est en revenant de l'exposition de Bruges de 1902, que Mr *Henri Bouchot*, l'érudit conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale, l'auteur de la précieuse étude sur *Les Portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles*, lança l'idée de faire à Paris une exposition des « Primitifs » français.

De cette exposition, il a eu l'initiative, et il a été la cheville ouvrière; le principal honneur lui en revient. Je tiens à lui présenter mes félicitations au sujet de la réussite de ses efforts. Je le fais avec d'autant plus de plaisir, que j'aurai, sur bien des questions, à combattre ses vues ; si je ne puis toujours le suivre, cela ne diminue en rien mon admiration pour le courage et le talent qu'il a mis au service de son œuvre.

Si, sur le domaine de la critique scientifique, certaines hardiesses de jugement déroutent parfois et frisent la témérité, elles sont dues précisément à cette même chaleur d'enthousiasme qui entraîne les adhésions et vainc les hésitations ou les résistances, à cette même promptitude de décision, qui accélère l'action organisatrice, et assure le succès des entreprises.

J'admire le résultat qu'il a atteint : la France, en particulier, et la Science en général ont contracté à son égard une dette de reconnaissance.

L'exposition de Paris a obtenu un grand succès, non seulement dans le monde spécial des historiens d'art, mais même dans le public : désormais, je pense, personne ne contestera plus qu'il y ait une peinture française antérieure à Fontainebleau.

On peut prévoir même que la nouvelle impulsion, une fois donnée à la pensée, la poussera bientôt dans un écart opposé. Il n'y a pas lieu de s'en surprendre, ni de s'en alarmer. C'est là l'effet de la loi du mouvement pendulaire de l'esprit humain, une simple conséquence de la propriété d'inertie, commune à l'esprit et à la matière. La science ne progresse qu'en titubant d'une

erreur à l'erreur opposée, mais ainsi toujours elle avance; on ne peut donc lui appliquer qu'à moitié la comparaison de l'homme ivre, dont parle Luther, lequel, trouvé couché sur le flanc, et remis debout sur ses pieds, n'avait rien de plus pressé que de retomber de l'autre côté.

Uue réaction va naturellement se produire, comme elle se produisait hier à propos des « gothiques » hollandais. Désormais quand on se trouvera en présence d'une œuvre dont le caractère national n'est pas nettement accusé, on songera tout naturellement à la France, et ainsi on va découvrir beaucoup d'œuvres « françaises » qui ne l'ont jamais été.

Que, déjà à l'exposition même, il y ait un certain nombre d'œuvres purement *flamandes* (1), tels : le Dieu bénissant entre des anges (Geeraert David), le n° 137 (Maître brugeois de la légende de Ste-Ursule), le n° 126, du musée d'Epinal (copie libre, ou variante originale, d'après le tableau du même sujet au musée de l'Ermitage, à St-Pétersbourg, généralement attribué au Maître de la Mort de Marie, mais que je crois plutôt de Jan Joest, son maître ; en tous cas, de l'école de Calcar ou de Clèves), le n° 121 (un des nombreux exemplaires du portrait de Maximilien d'Autriche), d'autres encore, — cela n'a aucune importance, et l'erreur, bientôt reconnue, ne risque pas de s'accréditer. La présence de ces tableaux fournit d'ailleurs des termes de comparaison utiles.

Je trouve plus grave et plus dangereuse la tendance à naturaliser français certains peintres des Pays-Bas, par la voie de l'annexion géographique, en déplaçant simplement la frontière : le Maître de Flémalle ne saurait être séparé de Rogier van der Weyden, Jehan Provost de Jenin de Maubeuge, Jehan Bellegambe des autres artistes de la partie gallicante de la Flandre, ou du Hainaut.

Mr Camille Benoît fonde, il est vrai, une famille française nou-

(1) Faute d'un terme meilleur, j'emploie le mot *flamand* dans son sens large, — et du reste historique, — comme adjectif correspondant au nom *Pays-Bas*.

velle, qu'il baptise *picarde*, quoiqu'il la forme surtout de peintres bien connus du Hainaut et de la Flandre, ensemble, je suppose, avec d'autres, plus ignorés, d'Amiens, d'Abbeville ou de Laon. L'union me paraît, je l'avoue, assez mal assortie. Les œuvres des deux parties conjointes jurent quand elles se rencontrent, et je ne doute pas qu'on ne prononce promptement le divorce de ces mal-mariés ; le réquisitoire serait malheureusement trop long à prononcer aujourd'hui ; j'en demande la remise.

Le procédé est périlleux ; de proche en proche, et pour mille raisons ni meilleures ni pires, on en arriverait à englober les Pays Bas tout entiers ; et même, pourquoi ne pas pousser jusqu'à la frontière du Rhin? Justement Cologne est sur la rive gauche.

Voilà, du coup, l'art « français » aussi riche, et de tendances plus variées que l'art italien lui-même.

Dans l'intérêt de l'histoire de la peinture française, je ne peux conseiller cette voie, alors que tant de territoires légitimement français sont encore absolument inexplorés.

Il ne me paraît pas non plus qu'il soit nécessaire, ni utile à la réhabilitation méritée de la peinture française, de l'exalter outre mesure, en rabaissant les créations des nations voisines, auxquelles elle a beaucoup emprunté. Ce serait, là aussi, une façon de compromettre la bonne cause.

Mais voilà assez de considérations générales sur l'exposition de Paris et ce qui s'y rattache. Venons-en à l'objet précis de cette communication : *Quelles sont, d'après les documents que nous montre l'exposition de Paris, les traces plus ou moins manifestes de l'influence exercée sur les écoles françaises, par la révolution artistique due aux frères Van Eyck?*

C'est uniquement pour mieux apprécier cette influence, que nous commencerons par jeter un coup d'œil sur quelques œuvres remarquables, antérieures au moment où elle s'est fait sentir.

L'art franco-flamand au début du XVe siècle et la Révolution artistique due aux frères van Eyck.

Au XIIIe siècle, la France avait tenu, d'une manière incontestée le sceptre de l'art de ce côté-ci des Alpes ; les Pays-Bas, l'Allemagne occidentale étaient ses tributaires. Le XIIIe siècle fut, par excellence, le *grand siècle français*.

Au cours du XIVe siècle, la situation changea rapidement, et, dès l'avènement de Charles V (1364), nous voyons les artistes venus des Pays-Bas, prendre, en France même, une situation de plus en plus prépondérante. Pour le prouver, je ne parlerai même pas de la Bourgogne, où *tous* les grands artistes qui dirigèrent les travaux exécutés pour les ducs à Dijon, — aussi bien les sculpteurs, depuis *Jean de Menreville* jusqu'à *Claes van de Werve*, en passant par *Sluter*, que les peintres, de *Jehan de Beaumez* à *Henri Bellechose*, — tous, dis-je, sont originaires des Pays-Bas.

Mais, dans la France royale aussi, la plupart des artistes les plus en vue sont Flamands. Pour éviter de choisir moi-même les exemples, je prends ceux cités par un auteur non suspect de partialité, Paul Mantz, dans son histoire de *La Peinture française du IXe siècle à la fin du XVIe*. Pour les règnes de Charles V et de Charles VI, j'y relève les noms de neuf peintres, dont trois français seulement : *Jean* et *François d'Orléans*, et *Colard de Laon*, tandis que les six autres sont nés dans les diverses régions des Pays-Bas : *Andrieu Beauneveu* en Hainaut, *Jehan Bondolf* dit *Jehan de Bruges*, en Flandre, les trois frères *de Limbourc*, en Gueldre ; quant à *Jacquemart de Hesdin*, il tirait son nom, soit de Hesdin dans le comté de Flandre (Artois) soit, vu la fréquence de l'orthographe *Hodin*, *Odin*, de Houdain, ou de l'un des Houdeng (anciennement Hosden) en Hainaut.

On peut dire que si, vers 1400, Paris, alors à l'apogée de sa splendeur, reste le plus grand *débouché* de la production d'art

dans toute l'Europe occidentale, cette production elle-même est devenue, jusque dans le cœur de la France, un métier de Flamands.

D'autre part, il y a lieu de remarquer que ces Flamands, établis en France, dans un milieu de grandes traditions artistiques, en contact d'ailleurs avec des œuvres d'art et des artistes d'autres nations, et notamment de l'Italie, s'y sont, selon toute apparence, plus ou moins profondément modifiés.

On ne saurait certes, en aucune façon, assimiler leur cas à celui de *Hans Memlinc*, Allemand de naissance, mais de formation si exclusivement flamande qu'on ne découvre dans ses œuvres aucune trace d'un apprentissage primitif dans son pays d'origine; mais ce serait, par contre, peut-être commettre l'injustice inverse, que de les comparer à Hans Holbein ou à Antonio van Dyck, peignant en Angleterre, ou à ces artistes italiens que nous trouverons à la même place, un siècle et demi plus tard, formant l'école de Fontainebleau.

Jusqu'à ce qu'il soit possible de démêler exactement la part de ce qu'ils ont apporté en France et celle de ce qu'ils y ont acquis, il est prudent d'appeler *franco-flamand* l'art qui fleurissait en France au seuil du XVe siècle.

Que cet art était très voisin de celui pratiqué à la même époque dans les Pays-Bas, et qu'il ne lui était point supérieur, c'est ce que prouve, entre autres, un peintre né et travaillant en Flandre, bien que son œuvre capitale ait été exécutée pour la chartreuse de Champmol, à Dijon : *Melchior Broederlam*. Jusqu'à présent, je n'avais jamais réussi à rencontrer une autre œuvre de sa main, que ses célèbres volets du musée de Dijon; aussi fut-ce pour moi une joyeuse surprise de trouver à l'exposition de Paris, une œuvrette charmante, si typique, qu'il n'est vraiment pas permis de la méconnaître, bien qu'elle y figure sous la fausse étiquette « Malouel ». Elle représente *la Ste-Vierge à mi-corps avec l'Enfant-Jésus* et appartient à Mr Aynard (n° 13).

De *Jehan Malouel* (*Maelwel*), nous ne connaissons aucune

œuvre avec certitude. Il est possible qu'il soit l'auteur du petit tableau rond du Louvre (Exp. n° 15) : *le Christ mort soutenu par le Père éternel, entouré de la Ste-Vierge, de St-Jean et d'anges*. La date probable de celui-ci, et le fait que les armes de Bourgogne figurent au revers, permettent en effet de songer au peintre en titre du duc.

S'il en était ainsi, ce serait une raison de plus pour ne pas s'obstiner à associer son nom au grand et important tableau représentant *Deux scènes de la légende de St-Denis, avec la Trinité au centre*. Ce tableau (exp. n° 16) est manifestement d'une autre main que le précédent, et, puisqu'il provient de la chartreuse de Champmol, on ne peut refuser d'y reconnaître le tableau de la *Vie de St-Denis* commandé, en 1416, par Jean-sans-Peur à *Henri Bellechose*, alors depuis un an le successeur de Malwel.

Nous voici donc en présence d'une œuvre importante d'un peintre en renom, venu du Brabant, et *contemporain de Hubrecht van Eyck et des Heures de Turin*. Elle nous fournit un excellent terme de comparaison.

L'année dernière, visitant le musée de Troyes, j'eus la surprise d'y trouver une petite Pietà, malheureusement fort dégradée, qui, immédiatement, me frappa par sa ressemblance avec la *Vie de St-Denis*. J'en fis aussitôt faire la photographie; celle-ci me permit de me convaincre analytiquement qu'elle est en effet de la même main. Elle figure à l'exposition sous le numéro 14.

Comme nous aurons tantôt à nous occuper de portraits postérieurs à l'action exercée par Johannes van Eyck, arrêtons nous un instant aux origines du portrait en France et aux Pays-Bas. L'exposition nous offre, à cet égard, des documents de premier ordre.

Je ne parlerai pas ici du portrait, partie accessoire d'une composition, ni du portrait décoratif, tel que cette série des comtes de Flandre, peinte au XIVe siècle dans la chapelle

Ste-Catherine à Courtrai; j'ai en vue uniquement le portrait intime, en buste ou à mi corps, destiné à perpétuer les traits d'un membre de la famille.

Le plus ancien que je connaisse, date du milieu du XIVe siècle; c'est ce saisissant *portrait de Jean II le Bon* (n° 1), qui, à côté de *l'antependium de Narbonne* (n° 3), est un des plus beaux titres de gloire de l'ancienne peinture française. Il y a lieu de s'étonner qu'il n'occupe pas depuis longtemps, au Louvre, une place d'honneur.

A la tradition qu'il établit, se rattache, comme œuvre française aussi, un autre portrait très remarquable, et qui mérite à tous égards notre attention. Je veux parler de cette aquarelle léguée à la Bibliothèque Nationale par Mr Miller (exp. n° 26), et que Mr Henri Bouchot a étudiée, en 1886, dans la *Gazette archéologique*.

Mr Bouchot a fort bien démontré qu'il représente Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, petit fils du roi Jean-le-Bon, et père du bon roi René. Vu l'âge apparent du modèle, né en 1377 et mort en 1417, on peut conclure que ce portrait a été peint dans les dernières années de sa vie, donc vers 1415-17; nous avons affaire ici encore à une œuvre *contemporaine* des frères van Eyck.

Cette œuvre est remarquable, tant au point de vue du caractère psychologique, de l'expression, que du dessin. Voyez comme l'œil, l'oreille sont compris avec une science déjà réelle.

Je tiens à signaler la parenté de conception, de formule, entre ce portrait et ceux qu'a produits l'art italien : portrait *de profil*, visant uniquement à la *forme*, abstraction faite de la lumière et de l'ombre, parlant surtout par la *silhouette*. — Nous trouvons les mêmes préoccupations, par exemple, dans le portrait de femme attribué à Pisanello au musée du Louvre, dans le portrait dessiné par Paolo Uccello (Florence), dans la presque totalité des portraits italiens de la première moitié du XVe siècle, et même bien plus tard, chez les Piero della Francesca et autres. Les Lombards du XVIe siècle faisaient encore de préférence le portrait de profil.

Tout autre est, dès la même époque, l'aspect du portrait flamand.

Nous ne possédons plus, hélas, d'originaux qu'on puisse avec certitude dater d'avant 1425, mais plusieurs nous sont connus par des copies ou des dessins : précisément de 1425 datait un portrait de *Bonne d'Artois*, la seconde femme de Philippe-le-Bon, dont l'original était de la main de Johannes van Eyck, comme le prouve la copie conservée au musée de Berlin.

La jeune duchesse y est figurée *de trois quarts* avec les bras appuyés sur cette tablette, ou ce parapet que nous rencontrerons si fréquemment dans la peinture flamande. — Plus ancien encore était celui de *Michelle de France*, la première femme du duc, qui mourut à Gand en 1422. Elle aussi est vue de trois quarts, à mi-corps, les mains passées dans les manches. Je ne connais ce portrait que par la copie dessinée en 1601 par *Anthoine de Succa*. Le même peintre héraldiste copia aussi les portraits de *Jean, duc de Brabant*, et de *Philippe de St-Pol*.

Enfin, à l'exposition même, nous voyons, en une bonne copie d'après un original perdu, le portrait de *Jean-sans-Peur*, cousin germain de Louis II d'Anjou et de Sicile. Jean-sans-Peur ne survécut que fort peu à ce dernier ; l'original de son portrait devait être contemporain de celui de Louis, dont il était question tantôt. Il est, comme tous les derniers cités, représenté de trois quarts, avec oppositions de lumières et d'ombres.

Je n'oserais aucunement affirmer que les quatre derniers portraits émanent de l'un des frères d'Eyck, mais ils sont du temps de leurs œuvres les plus anciennes et de composition analogue à ceux que Johannes peignit dans la suite. Ils sont issus du même mouvement artistique.

C'est donc dans les Pays-Bas, qu'est née cette formule du portrait, si différente de celle que nous avons remarquée à la même époque, tant en France qu'en Italie ; quand nous la retrouverons ailleurs, nous pourrons dire qu'elle marque une influence flamande.

Or, contrairement à la formule consacrée du portrait italien,

le « *Portier du couvent* » attribué à Masaccio, est peint de *trois quarts*, la lumière vient du *côté du profil*, comme dans la plupart des portraits de Johannes, avec une forte opposition de *clairs et d'ombres*, les bras sont croisés avec *les mains cachées dans les manches*, comme chez Michelle de France que je viens de citer. Si c'est bien là une œuvre de Masaccio, elle contribuerait puissamment à appuyer la supposition que déjà le grand innovateur de la peinture italienne avait, lui aussi, connu des œuvres de Hubrecht ou de Johannes.

Voulant nous rendre compte de l'état de la peinture exécutée en France, au moment précis où les frères Van Eyck entrent en scène, il est indispensable que nous sortions de l'exposition, et que nous allions à Chantilly, revoir le chef-d'œuvre de tout cet art franco-flamand du premier quart du XVe siècle, les admirables Heures enluminées par les frères de *Limbourc* pour le duc de Berry, et dont la confection fut interrompue par le décès de celui-ci en 1416. Voici le calendrier, avec ses vues de châteaux si exactement dessinées *d'après nature*, ses scènes réalistes, si bien observées, de l'*Hallali*, des *Faucheurs*, des *Faneuses*, etc.; voici les grandes figures nues des *Gémeaux*, l'étonnant *Enfer*, le céleste *Couronnement de la Ste Vierge*, l'impressionnante *Arrestation de Jésus*, etc., toute une suite de chefs-d'œuvre.

Rappelons-nous que les frères de Limbourc sont les contemporains, les *cadets* de Hubrecht van Eyck, et que, tandis qu'ils travaillaient encore à leur œuvre capitale, — les *Heures de Turin*, dont la destruction récente est une catastrophe à jamais déplorable, se trouvaient déjà (au Quesnoy ou à La Haye ?) dans l'atelier de Hubrecht van Eyck.

Nulle comparaison ne peut mieux faire comprendre toute la distance qui sépare l'art ancien, d'un caractère essentiellement décoratif, de l'art nouveau, tout objectif; elle nous fait toucher du doigt la prodigieuse évolution opérée par le génie d'un homme : conception toute nouvelle de l'art de la peinture, et même, dirait-on, transformation dans le sens visuel lui-même, ou du moins dans l'analyse des perceptions qu'il nous fournit.

L'œuvre des frères de Limbourc marque l'apogée du mouvement artistique qui s'était accompli depuis la seconde moitié du XIVe siècle. A la Bibliothèque Nationale, nous trouvons exposée une série de manuscrits sortis de leur école, et qui montrent leur manière perpétuée jusque vers 1440; — mais, si le mouvement perdura, il ne progressa plus.

Au second quart du XVe siècle, la France avait cessé d'être le foyer artistique de l'Europe occidentale. Le plus raffiné de ses centres de production, celui créé à Bourges et à Mehun-sur-Yèvre par le duc de Berry, avait vu sa fécondité arrêtée par la mort du duc en 1416. Quant à Paris, si brillant vers 1410, sa splendeur avait été détruite par les guerres civiles; puis était venue l'éclipse complète : en 1422, Paris était tombé aux mains des Anglais, qui y régnèrent quatorze années. C'est pour eux, surtout pour le duc de Bedford, que travaillaient les continuateurs des frères de Limbourc.

En ce même temps, Philippe-le-Bon établissait de plus en plus exclusivement sa cour dans les Pays-Bas, à Lille, puis à Bruges et à Bruxelles. Cette cour fut bientôt la plus riche et la plus fastueuse de l'Europe entière. De telles transformations politiques et économiques, retenant dans le pays même les artistes, et les stimulant au travail, contribuèrent puissamment à faire des Pays-Bas au XVe siècle le plus grand foyer d'art hors d'Italie.

Mais, répétons le bien haut, ce ne furent là que des causes occasionnelles. *Déjà était né l'art moderne* qui devait assurer la prépondérance de la peinture flamande. Les anciens auteurs rapportent aux environs de 1410 les perfectionnements techniques inventés par les frères van Eyck. Dès 1413, Hubrecht était célèbre en Flandre. Dès 1416-1417 nous trouvons l'atelier familial au service d'une petite cour médiocrement luxueuse, celle de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande. — Voilà la véritable source de l'originalité et de la puissance d'expansion de la peinture flamande, qui permettra à celle-ci, pendant plus de trois quarts de siècle, d'échapper à l'infiltration

de l'art italien, de contre-balancer celui-ci avec avantage dans tout le reste de l'Europe, et d'y déplacer en sa faveur le courant de l'imitation internationale; enfin de faire sentir son action jusqu'en Italie même.

L'expansion triomphale de l'art Eyckien en Europe, date du vivant même de Johannes.

En 1445, il était connu et imité jusqu'en Espagne. On voit encore à Barcelone un grand tableau, dont plusieurs figures sont manifestement empruntées au retable de l'*Adoration de l'Agneau*. Il est signé et daté : « *Per Ludovicum Dalmau fuit depictum sub anno MCCCCXLV* » — Qu'on songe qu'il a fallu que le peintre catalan, attiré par la renommée du maître, se décidât à partir pour la Flandre, qu'il y séjournât, s'en retournât dans son pays, reçût la commande et peignît le tableau, et l'on sera forcé de conclure que la célébrité du chef-d'œuvre des frères van Eyck se répandit jusqu'en Espagne, peu après son achèvement (1432).

Je reparlerai tantôt des influences exercées par l'art Eyckien sur un peintre Bâlois (*Conrad Witz*) dès l'époque du Concile, avant 1440.

Enfin, dès le milieu du siècle, nous voyons cet art hautement apprécié en Italie. *Cyriaque d'Ancône* vante des tableaux de Rogier van der Weyden vus en 1449 chez Lionel d'Este. — *Bartolomeus Facius* écrit en 1454-1455 son *Liber de viris illustribus*, dans lequel non seulement il parle d'œuvres de Johannes vues chez le roi Alphonse d'Aragon à Naples, mais il ajoute : « *Joannes Gallicus nostri sæculi pictorum princeps judicatus est* ». Voilà un jugement bien significatif dans la bouche d'un Italien. Johannes est donc considéré par les amateurs italiens, comme le premier des peintres de leur temps, et pourtant l'Italie avait déjà ses Pisanello, ses Gentile da Fabriano, ses Fra Angelico, ses Masaccio ! N'est-ce pas qu'en Italie même on a senti la force de l'impulsion rénovatrice? et le plus grand promoteur de l'art italien, Masaccio, n'a-t-il pas lui-même à certains égards suivi cette impulsion?

Quels sont donc les caractères distinctifs de cet art nouveau qui se révèle au monde, et qui fait qu'il n'y a point, dans l'histoire de la peinture, de division chronologique plus profonde et plus nettement reconnaissable, que celle qui sépare l'art pré-Eyckien, de tout celui qui, à partir de Hubrecht van Eyck, a subi son influence?

C'est, d'une façon générale, une analyse plus exacte, plus profonde, de l'aspect visuel de la nature : non seulement de la forme et de la couleur propre des choses, mais, et ceci est l'innovation essentielle, les yeux se sont ouverts à la perception des *valeurs lumineuses*, et, par suite, à la perspective aérienne; c'est la conquête de la troisième dimension de l'espace, c'est le jeu des lumières et des ombres, des demi-tons et des reflets; c'est le relief et le volume des corps; c'est encore le paysage étendu, avec toutes ses différences d'éclairage, y compris les rayons du soleil! — Voilà ce dont, dès les *Heures de Turin*, l'art de la peinture avait été enrichi par Hubrecht « *major quo nemo repertus* ».

Puis vint l'apport personnel de Johannes, le cadet : l'étude approfondie, détaillée et savante de la figure humaine; le travail d'après le *modèle posé*, la draperie enfin, non plus simple surface impalpable, mais traitée comme une matière qui a son épaisseur propre et son poids, comprise aussi d'une façon très spéciale dans les cassures de ses plis. Cette façon particulière de casser les plis des draperies au contact du sol, est peut-être, de tous les caractères de l'art Eyckien, celui qui dénonce le plus visiblement ses imitateurs : partout où ces cassures se trouveront, on pourra dire qu'a passé l'influence directe ou indirecte du Maître.

Par sa position géographique, par ses rapports traditionnels avec les Pays-Bas, la France devait être des premières à subir cette influence. On peut être sûr que celle-ci y pénétra dès avant 1440

Je vais chercher à la montrer, d'abord dans la *région de la Loire*, le cœur de la France royale, le principal foyer de l'art

français proprement dit. Puis nous la verrons bien plus dominante encore dans toute la région orientale de la Gaule : le *bassin du Rhône* où elle pénètre à la fois par la Bourgogne et par la *Provence*. Pour cette dernière région, les œuvres mieux conservées dans leur lieu d'origine, plus explicites aussi, permettront mieux que n'importe où ailleurs en France, de démêler les courants divers qui s'y croisèrent au milieu du XVe siècle.

I. — Région de la Loire.

Tandis que les Anglais occupaient tout le Nord-Ouest de la France, y compris Paris, la royauté française s'était retirée dans le bassin de la Loire : Charles VII était « le roi de Bourges ». C'est dans la Touraine et le Berry, que, pendant tout le XVe siècle, les rois de France résideront avec prédilection ; c'est là aussi que fleuriront les principaux artistes.

Les Anges de Bourges.

Le chef-d'œuvre de la peinture du milieu du XVe siècle en France, ne pouvait figurer à l'exposition de Paris. Il est regrettable qu'il n'y soit point représenté par de bonnes photographies de détails, à grande échelle. Cette œuvre, la plus absolument belle, la plus parfaite de toutes celles que la France royale vit éclore à cette époque, décore la voûte de la chapelle de l'hôtel splendide bâti par Jacques Cœur, dans cette ville de Bourges, qui avait été la capitale du grand mécène Jean de France, duc de Berry, et qui était devenue depuis le refuge de la royauté.

Comme Jacques Cœur tomba en disgrâce, et que ses biens furent confisqués en 1453, nous sommes forcés de la faire remonter à une date antérieure.

Les vingt anges qui ornent cette voûte de chapelle, sont admirables par le dessin, par la grâce et la variété des attitudes — Remarquez l'analyse serrée de la forme ; remarquez la distribution conséquente de la lumière, jusque dans ces visages renversés en arrière, éclairés de bas en haut, où elle vient frapper les parties qui sont habituellement dans l'ombre : dessous du nez,

du menton, de l'arcade sourcilière; remarquez encore les draperies et leurs cassures terminales. C'est là, sans aucun doute, de l'art *post-Eyckien*; l'influence flamande est incontestable. De quelle nature est-elle? Ce n'est certes pas une imitation superficielle. L'artiste inconnu qui a créé cette merveille est profondément imbu de l'art nouveau, il s'en est assimilé les principes, d'une façon remarquablement progressive. Faut-il, vu notamment la date ancienne, croire à un peintre venu en France après s'être formé aux Pays-Bas mêmes? est-ce un Français qui, dans son pays d'origine, a reçu l'enseignement de l'art Eyckien? — Je n'oserais rien en dire; nous ne connaissons rien de sa personnalité par la voie des textes écrits. Peut-être, si l'on se décide à publier, comme elles le méritent, des reproductions suffisamment explicites de ces grandes peintures, y trouverons-nous de précieuses indications.

Jusque là, suspendons notre jugement, et contentons-nous de constater, qu'à côté de l'élément flamand, il faut y reconnaître aussi des éléments français: telle, la recherche de la grâce et de la beauté *dans le modèle représenté*, sans parler de détails accessoires comme l'interprétation des ailes, la forme des banderoles, etc. Si le peintre mystérieux de ces beaux anges était un Flamand, il a dû, par conséquent, avoir été assez profondément francisé par un séjour déjà long en France.

Quoi qu'il en soit de ses origines, ce qu'on peut affirmer sans hésitation, c'est qu'il fut un très grand maître. Au milieu du XVe siècle, entre Johannes van Eyck et Hughe van der Goes, je ne connais aucun peintre des Pays Bas, pas même le grand Rogier, qui eût dessiné ces anges avec une telle plénitude de formes. (Il est intéressant de les comparer avec les vestiges, malheureusement si mutilés, des anges de voûte récemment découverts à Louvain, lesquels sont, à mon avis, l'œuvre de Rogier.)

On peut ajouter que notre grand inconnu a exercé sur l'art français une réelle et sensible influence. Je ne connais pas d'œuvre de cette date, qui annonce plus clairement ce que

sera la sculpture de *Michel Colombe*, et si, d'autre part, le plus grand peintre du XVe siècle finissant, le « peintre des Bourbons », le présumé *Jehan Perréal*, doit une grande partie de sa formation à Jehan Fouquet, il est aisé de montrer aussi jusque dans son œuvre capitale, le *triptyque de Moulins*, ce qu'il doit à l'énigmatique créateur des Anges de Bourges.

Je viens de prononcer le nom du plus célèbre des quatrocentistes français :

Jehan Fouquet.

Chez celui-ci nous rencontrons, sur un fond bien français, des influences italiennes et surtout flamandes entrecroisées.

Jehan Fouquet débute dans l'histoire par un voyage à Rome, et, à la différence de Rogier vander Weyden qui y fit un pélerinage de pure piété et n'y chercha que des impressions religieuses, Jehan Fouquet en rapporta des souvenirs artistiques précis et fort visibles.

Ce fut vers 1443, ou peu après, qu'il peignit à Rome les portraits du pape Eugène IV et de quelques personnes de son entourage. Le portrait du pape est malheureusement perdu ; nous en retrouvons la reproduction dans une gravure, sur laquelle, tout récemment encore, Mr Henri Bouchot a appelé l'attention.

Fouquet est surtout connu comme « historieur » de livres. C'est là seulement que nous pouvons aujourd'hui apprécier toutes les ressources, toute la variété et la souplesse de son talent, ses rares qualités de composition, de narration pittoresque, de grâce, d'esprit, le profond sentiment de nature qui se dégage de certains de ses paysages, tel celui-ci, qui est exposé (n° 50. Louvre) où l'on voit au second plan, des cavaliers chevauchant dans de hautes herbes, telle la vue de ville dans laquelle il place son St-Martin (même n°).

Il serait particulièrement intéressant d'y relever les traces de la peinture italienne, d'y faire voir surtout l'influence de Hubrecht et de Johannes, ainsi que ce qu'il tient de ses prédé-

cesseurs de France, mais je laisse de côté l'illustrateur pour m'attacher au portraitiste.

Considérons donc d'abord son œuvre capitale : le *diptyque de Melun*, aujourd'hui séparé, et dont la *Ste-Vierge* (n° 40) est à Anvers, et le donateur, *Etienne Chevalier, accompagné de son saint patron* (n° 41), fait l'ornement du musée de Berlin. — C'est une de ses œuvres les plus anciennes qui soient venues jusqu'à nous . à défaut d'autres raisons, la forme des manches d'Etienne Chevalier suffirait à la faire dater encore de la première moitié du XVe siècle. Dès 1450, cette mode des manches basses à l'épaule et renflées démesurément à l'avant-bras, pour se resserrer au poignet, formant ainsi de gigantesques poches, était tombée en désuétude. Déjà les manches avaient pris de l'ampleur à l'épaule, surtout en largeur; plus tard elles se hausseront encore.

Le portrait d'Etienne Chevalier est des plus intéressants à étudier. On est frappé dès l'abord par le fond doré, d'architecture italienne. Ce genre de fonds, que Fouquet employa souvent, est cause que maint observateur superficiel s'est exagéré la part d'influences italiennes, dont témoigne sa peinture. Ces fonds prouvent assurément que Fouquet a vu l'Italie, qu'il a apprécié son architecture, son système de décoration; — mais tout cela ne concerne que *la chose représentée*, et ne prouve rien du tout quant aux influences subies par le peintre en ce qui concerne son art. De même, parce que Fromentin ou Decamps représentent des constructions d'Orient ou d'Algérie, dira-t-on qu'ils ont appris quelque chose, comme peintres, à l'école des peintres arabes ou turcs ? — Ce n'est pas la chose représentée qui importe, mais la *manière* de la comprendre et de la traduire.

A ce point de vue, les portraits de Fouquet ne révèlent guère l'influence italienne. Tout au plus pourrait-on trouver celle-ci dans le sentiment de beauté plastique, dans l'impression de grand style qui se dégage du groupe formé par le donateur avec son patron.

La formule de composition paraît être une création de Fouquet.

lui-même. Aux Pays-Bas, le saint patron se trouve régulièrement placé *derrière* le priant, qu'il présente souvent en posant la main sur sa tête ou sur son épaule. D'ailleurs jusque vers la fin du XVe siècle, les patrons ne se rencontrent guère dans les portraits flamands, que lorsque les donateurs y figurent en pied. Ici, au contraire, le St Etienne, placé en *avant* d'Etienne Chevalier, l'entoure de son bras, et pose la main sur son épaule. Cette formule de composition fera fortune en France. Nous la verrons adoptée par le présumé Jehan Perréal dans son beau tableau de Glasgow (exp. 106) dans sa dame avec Ste-Madeleine (exp. 108). Elle pénètrera même jusque dans la région méridionale des Pays Bas, comme on peut le voir par le portrait prêté par E. P. Morell, esq. (exp. 120) qui figura aussi à l'exposition de Bruges de 1902.

Nous constatons donc que l'influence italienne n'est pas déterminante dans les portraits de Fouquet. Ici, comme en toutes choses, ce qui frappe le plus les yeux n'est point ce qu'il y a de plus profond. C'est la peau qui se voit le plus clairement; il faut la soulever pour bien voir les muscles, et plus profondément encore est caché le squelette.

Bien autrement considérable que l'influence italienne, fut celle exercée par l'art Eyckien. Il suffit pour s'en convaincre, de comparer n'importe quelle figure de Fouquet avec un portrait français de l'époque antérieure, tel que le Louis II, ou avec un portrait italien contemporain.

Les têtes de Fouquet, à commencer par celle du pape Eugène IV, sont construites d'après la formule flamande, décrite tantôt : *pose de trois quarts*, fortes oppositions de lumière, recherche très évidente du relief puissant, importance du détail des traits.

Comment l'action de Johannes van Eyck l'a-t-elle atteint? fut-elle directe? et, sinon, quels furent les intermédiaires? — Autant de points obscurs.

Ce qu'on peut affirmer c'est qu'elle n'a pas effacé la personnalité de l'artiste, qui n'est pas un pur imitateur. Si profondément qu'il ait ressenti les leçons de l'art nouveau, il a su les

traduire sans les répéter, il est resté visiblement français, même dans ses portraits. On s'en aperçoit, non seulement à cette recherche du style, qui se trouve dans l'art de tous les peuples latins, mais aussi au goût de la mise en scène, au caractère d'apparat de ses portraits, à l'abondance des dorures, au dessin des mains, à l'exécution moins souple et moins serrée des détails, et encore au coloris plutôt décoratif que réaliste, plus artificiel que celui des Flamands. Notez par exemple le parti-pris de coloration des chairs : chez les hommes, d'un ton brouillé rougeâtre et brunâtre, — presque incolores, chez les femmes.

Nous retrouverons en grande partie ces caractères chez le plus éminent héritier de ses traditions : le présumé *Jehan Perréal* (1). Le grand maître lyonnais développera encore ses qualités : le rendu du relief et du volume, l'opposition conséquente des clairs et des ombres; il affinera son dessin et son modelé, acquerra plus de souplesse et de liberté; mais, peu après Fouquet, en Touraine même (où les historiens rapportent pourtant qu'il eut un successeur éminent, en la personne de *Jehan Poyet*, dont les œuvres nous sont malheureusement inconnues) ces qualités, dérivées de la source Eyckienne, se perdirent bientôt. Dès la fin du XVe siècle il se forma toute une école de peintres, dont les *Heures d'Anne de Bretagne*, par *Jehan*

---

(1) Déjà, à propos de l'exposition de Bruges en 1902, j'ai affirmé l'identité du « Maître de Moulins » avec le « Maître des portraits de 1488 », et j'ai donné une partie des raisons qui font croire qu'il n'est autre que le célèbre *Jehan Perréal de Paris*. (*De l'identité de certains Maîtres anonymes*. — Gand, A. Siffer 1902. — pp. 38 à 52.)

Je compte prochainement reprendre l'examen de cette question capitale, et fournir des arguments nouveaux, que je crois décisifs. Dès maintenant, alors que, durant l'exposition, les comparaisons sont encore possibles, je signale ici une source de renseignements de la plus haute importance, qui n'a pas encore été utilisée : ce sont les illustrations de la *Traduction de Tite Live par Pierre Bersuire* (Bibl. Nat. ms franç. 20071 — exp. 151), exécutées pour François de Rochechouart, *gouverneur de Gênes*.

Bourdichon, sont l'œuvre typique la mieux connue. Dans cet art superficiel et enjoliveur, la forme devient creuse, banale, vide de modelé, dépourvue de relief; la peinture des chairs redevient plane, ne parlant que par surfaces et lignes. La tache uniformément blanchâtre des visages n'est rompue que par les yeux, aux blancs exagérés, la bouche et le nez. Le coloris perd sa finesse et son harmonie. J'ignore les origines précises de cette école, qui, de la Touraine, envahit bientôt Paris et toute la France du Nord. C'est d'elle que devait sortir plus tard le grand portraitiste que l'on croit généralement pouvoir identifier avec *Janet Clouet*.

Revenons à Fouquet, et examinons la suite de ses portraits, en les rangeant, autant que possible, par ordre chronologique :

Le groupe le plus ancien est constitué par ceux qui sont certainement antérieurs à 1450; outre le portrait perdu d'*Eugène IV*, ce sont : le portrait de *Charles VII*, au Louvre (exposé n° 38) et le *Diptyque de Melun*, à Anvers et à Berlin (exp. n°s 40 et 41).

Entre 1450 et 1460, il faut placer :

Guillaume Jouvenel des Ursins, chancelier de France, au Louvre (exp. n° 45). (En 1460 la coiffure avec les tempes et la nuque rasées, ne se portait déjà plus).

La miniature de Chantilly, représentant *Etienne Chevalier* et son patron. (On remarquera qu'ici les manches ont changé de forme, de la façon indiquée tantôt).

Citons en dernier lieu parmi les portraits peints isolés, une miniature qui a tous les caractères de son art, bien qu'on ne la cite guère d'habitude parmi ses œuvres, c'est le portrait de *Louis de Laval* (Bibl. Nat. msc. latin 920. Exp. n° 153). Il est intéressant de comparer le contraste du ton des chairs entre ce portrait et la Ste-Vierge à laquelle il fait face, avec celui qui existe entre les deux feuillets du diptyque de Melun.

Plus récente, datant du règne de Louis XI (vers 1470) est une miniature remarquable qui représente les chevaliers de l'Ordre de St-Michel, réunis autour du roi. Cette miniature, peinte en

tète des statuts de l'Ordre a été identifiée par le comte Paul Durrieu, qui y a reconnu, avec sa perspicacité ordinaire, la main de Jehan Fouquet (Bibl. Nat. msc français 19819. Exp. n° 132).

A ces diverses peintures, il faut joindre encore l'émail du Louvre (exp. n° 42) qui représente les traits de Jehan Fouquet lui-même.

Enfin, un dessin de la collection de Mr Heseltine à Londres (exp. n° 44), que j'eus la bonne fortune de reconnaître le premier comme une œuvre du maître, lors d'un séjour à Londres l'an dernier, grâce à Mr Sidney Colvin, qui avait eu l'amabilité de le signaler à mon attention. Il représente un prélat romain, légat du Pape en France. Peut-être réussirons-nous un jour à identifier le personnage

Je me refuse à reconnaître la main de Jehan Fouquet dans trois autres portraits exposés sous son nom à Paris.

L'un, qui appartient à la collection van Ertborn, au Musée d'Anvers (exp. n° 47), montre l'influence certaine de Rogier van der Weyden. C'est vraisemblablement une œuvre originaire de la région méridionale des Pays-Bas (peut-être tournaisienne ?).

Les deux autres (exp. 51 et 43) sont d'une importance capitale. Le plus connu des deux a jusqu'ici été généralement attribué par la critique à Jehan Fouquet. Il importe donc de donner les raisons de ma dénégation. J'espère les faire voir très nettement. — Je m'empresse du reste de proclamer que c'est une œuvre de *tout premier ordre*, peut-être la plus parfaite de toutes celles qui figurent à l'exposition.

II. — Provence et Bassin du Rhône.

Le Maître du portrait de 1456 de la galerie du prince de Liechtenstein.

L'attribution de ce portrait (exp. 51) à Jehan Fouquet, repose, je pense, exclusivement sur une certaine ressemblance personnelle (la bouche) avec la physionomie de Jehan Fouquet lui-même, telle que nous la montre l'émail du Louvre.

Voici, brièvement, les constatations qui me forcent à m'inscrire en faux contre cette attribution :

Il faut noter d'abord que le portrait de 1456 est inséparable de celui de l'*Homme au verre de vin* (exp. 43), de la collection du Cte de Wilczek. La parenté est trop étroite, trop frappante pour qu'il soit besoin d'insister. — Or, chose grave, ces deux portraits si semblables entre eux, diffèrent l'un et l'autre également, en tous les mêmes points, de l'ensemble des portraits de Jehan Fouquet.

Tous les portraits de Jehan Fouquet que nous venons d'énumérer, sauf trois œuvres dont les divergences sont imposées par la nature de leurs sujets (exp. 40, 42 et exp Bibl. Nat. 132) présentent une série de caractères absolument semblables, tellement semblables qu'on n'aperçoit guère de différence notable entre les plus anciens et les plus récents :

Partout nous rencontrons le même modelé *rond* de chaque trait, ou partie de trait : nez, narine, lèvres, menton, etc., avec un petit luisant sur chacune de ces rondeurs. — Dans les portraits Liechtenstein et Wilczek, le modelé est d'une souplesse, d'une variété, d'une justesse étonnantes. Rien n'y sent le tic ou la pratique habituelle du peintre, tout est directement observé dans la nature et rendu avec une science magistrale.

Chez Fouquet, nous rencontrons régulièrement des *ombres cernantes* (par exemple tout autour du nez) et l'intensité relative des ombres n'est pas toujours complètement motivée. — Ici, rien de semblable ; les valeurs sont exactement rendues, justifiées par l'éclairage.

Fouquet éclaire de préférence ses modèles du côté le plus en vue. — Nos deux portraits reçoivent la lumière par le côté en raccourci, comme le faisait le plus souvent Johannes van Eyck.

Chez Fouquet nous avons observé le teint brouillé, rouge brun rompu, des hommes. Ce teint est partout le même ; les différences apparentes proviennent des couches de vernis plus ou moins sombre dont ils sont différemment couverts. Le teint qui se voit dans l'Etienne Chevalier de Berlin, lequel a été nettoyé, est le

même que dans les miniatures. — Ici, par contre, le teint est uniformément clair et un peu jaunâtre.

L'oreille est, chez Fouquet, dépourvue d'individualité, et d'un dessin assez banal. Le dessin de l'œil non plus n'est pas exempt de quelque gaucherie ; le peintre ne paraît pas tout à fait maître de la forme. — Voyez ici, au contraire, la caractérisation individuelle très-marquée, très-voulue, de l'oreille, voyez, dans le portrait Liechtenstein surtout, l'étude approfondie de l'œil.

Les mains de Fouquet sont toujours les mêmes, quel que soit son modèle ; les ongles sont d'un ovale allongé, régulier, avec un trait luisant sur toute la longueur. — Dans les deux portraits que nous examinons, les mains sont de forme toute différente, réalistes jusqu'à la vulgarité, avec des ongles courts, de forme triangulaire. (Celles de l'homme au verre de vin ont souffert du nettoyage.)

Fouquet ornemente ses fonds. L'ensemble de sa présentation des modèles a un caractère d'apparat et de pompe. — Ici dans les deux portraits, fonds de teinte unie, exactement de la même nuance dans les deux ; présentation familière, avec des accessoires presque trivials, comme on en trouve si souvent aux Pays-Bas.

Fouquet enfin s'est, il est vrai, assimilé des qualités d'origine flamande, mais il a gardé sa physionomie personnelle, très-française. — Le maître des portraits Liechtenstein et Wilczek est un disciple avoué, manifeste, incontestable, exclusif et direct de Johannes van Eyck.

Comparez, par exemple, les deux portraits en question avec l'*Homme à l'œillet* de Johannes, à Berlin. Voyez la pose de la tête, la distribution de la lumière, les yeux, les oreilles (jusqu'à cette particularité de l'oreille rabattue par le chapeau, qui fait saillie, et dépasse le contour de la tête). Voyez encore ce parapet, de derrière lequel émergent les figures, sur lequel l'homme de 1456 pose la main, comme dans le portrait de Johannes, à Londres.

Je n'hésite pas à aller jusqu'à dire que pas un des portraitistes

contemporains, aux Pays-Bas, ne s'est approché de si près de Johannes, n'a aussi intelligemment, aussi complètement profité de son enseignement. — J'irai plus loin encore, en affirmant une chose qui surprendra peut-être: le disciple inconnu est en progrès sur son maître; les proportions de la tête au corps sont plus correctes; la tête elle-même du portrait Liechtenstein est d'une *structure* plus parfaite, que la plupart des portraits de Johannes; l'implantation et la direction du nez notamment sont plus irréprochables.

Qu'on se garde de conclure de ceci, que je place l'auteur inconnu de ce portrait au-dessus de Johannes ! Homme de génie est celui qui crée une forme d'art, bien plus que celui qui la perfectionne. Le maître de 1456 n'a fait qu'aller plus loin dans une voie déjà tracée et ouverte.

Je dis bien *1456*, car il est impossible de lire autrement, comme le voudrait Mr Bouchot, le troisième chiffre de cette date très clairement écrite.

Nous voici donc placés devant le problème d'une nouvelle et grande personnalité mystérieuse. Si nous ignorons son nom et sa biographie, tâchons du moins de reconnaître sa physionomie artistique.

Le peintre nous apparaît comme de formation essentiellement flamande; il a pris uniquement pour modèle Johannes van Eyck, et ceci le fait remonter à une date assez ancienne, antérieure à l'hégémonie presque absolue que Rogier van der Weyden exerça bientôt sur l'art des Pays-Bas. Sans doute, il avait quitté le pays de bonne heure, et était allé se fixer en France, car j'ai des raisons de croire que les deux portraits ont été peints dans cette dernière contrée, non point sans doute dans le même milieu que celui où travaillait Fouquet (l'école postérieure de la Touraine s'en serait ressentie); je songe plutôt à la moitié orientale de la Gaule, au bassin du Rhône, où les influences flamandes ont été bien plus directes et plus prépondérantes : soit en Bourgogne (le riche propriétaire de vignobles ou marchand de vin, du portrait Wilczek y serait particulièrement

bien à sa place) — soit plus au sud, en Provence, où, sous le règne du bon roi René nous allons rencontrer un art de caractère tout semblable.

Transportons nous donc dans ce milieu provençal, où, comme je l'ai dit, nous pourrons le plus facilement étudier l'entrecroisement et l'action réciproque des diverses traditions.

Avignon avait un grand passé artistique Au XIVe siècle, résidence des papes, elle était un des principaux foyers d'art de l'Europe transalpine.

Aix était d'importance plus récente. René de France, fils de ce Louis II dont nous avons étudié le portrait, duc d'Anjou et de Lorraine, comte de Provence, roi de Sicile, fut un prince éclairé et pacifique, grand protecteur des arts, le duc de Berry de la France du XVe siècle.

Prisonnier du duc de Bourgogne à Lille et à Dijon, de 1431 à 1436, il y avait appris à connaître et à apprécier la peinture flamande, et l'on connaît les efforts qu'il fit pour attirer à lui de bons artistes des Pays-Bas Rendu à la liberté, il retourna à Aix en 1437, puis de 1438 à 1442, s'établit dans son royaume de Naples.

En 1442, chassé de ce pays, nous le retrouvons en Provence. — Cette date est à retenir, c'est à partir de ce moment que doit avoir commencé l'afflux des artistes du Nord dans cette région.

Elle se rappoche aussi de la date probable d'un des tableaux les plus frappants, les plus intéressants de toute l'exposition :

Le Maître de l'Annonciation d'Aix (*Exp. 37*) *et Conrad Witz.*

Lorsque je vis cette peinture pour la première fois dans l'église de la Madeleine, elle me causa une profonde surprise et éveilla au plus haut point mon intérêt. Déjà, dans le *Jahrbuch der Koen. preuss. Kunstsammlungen, 1904, fasc. 1,* j'ai,

incidemment, signalé son importance extraordinaire pour l'histoire de l'Art; elle a été reproduite pour la première fois dans *Kunsthistorische Gesellschaft für photographische Publikationen, 9e année, 1903, pl. XXVII.*

L'Annonciation d'Aix a été peinte certainement avant 1460 : à preuve, les tempes et les nuques rasées des personnages placés près du chœur de l'église ; — avant 1450 : voyez leurs manches renflées à l'avant bras. Très probablement l'œuvre est éclose entre 1440 et 1450, mettons vers 1445.

Ici, comme dans les portraits des galeries Liechtenstein et Wilczek, le caractère Eyckien est des plus prononcé, tout-à-fait dominant. C'est visiblement l'œuvre d'un Flamand, c'est-à-dire d'un peintre *formé* dans les Pays-Bas, quoique travaillant probablement en Provence.

Des frères van Eyck, il tient son type de la Ste-Vierge : comparez la coupe du visage, les yeux petits. aux paupières légèrement gonflées, la petite bouche, chez la Ste-Vierge d'Aix et chez la sainte qui tient les trois couronnes dans le tableau de la collection de Rothschild, ou chez la femme d'Arnulfini à la National Gallery de Londres.

De la même source, lui vient la proportion relative des figures principales et des bâtiments dans lesquels elles se trouvent.

Tout à fait flamande, est l'exécution minutieusement soignée, caressée, des détails : le vase de fleurs, les sculptures du pupitre, les livres qui se trouvent dessus, etc. Dans *aucun* autre pays d'Europe on ne trouve, à cette époque, cette exécution souple et amoureuse des choses inanimées.

J'abrège l'analyse comparative qu'il serait facile de développer.

Essentiellement flamande, est la conception elle-même de l'œuvre : cette composition symbolique qui place l'Annonciation dans le vestibule de l'Eglise.

Les Flamands du XVe siècle aiment à situer dans une église certains faits du nouveau testament. Cette église est un symbole : c'est la Sainte Eglise fondée par le Christ.

C'est pour cela que Rogier van der Weyden, dans son tableau

peint pour l'évêque Jean Chevrot (à Anvers), place les *Sept Sacrements* dans le chœur et les nefs d'une église et qu'au milieu se dresse le Calvaire, le Sacrifice rédempteur qui la remplit tout entière. Même idée au Prado, à Madrid, dans le retable *de la Chute et de la Rédemption*.

Même symbolisme dans le *Mariage de la Ste-Vierge*, par le Maître de Flémalle, à Madrid, ainsi que dans le tableau du même sujet, par un peintre inconnu (tournaisien?) dans l'église de Hooghstraeten. On y voit un temple, censé de style antique, non détruit, mais englobé dans le tracé des fondations d'une église gothique, dont seul le portail est construit. Cela signifie que la Loi ancienne n'est pas renversée par l'Eglise du Christ, mais absorbée par elle; le portail seul est construit, parce que lors du mariage de la Ste-Vierge, l'ère du Nouveau Testament commence seulement; l'œuvre du Christ n'est pas encore debout.

C'est toujours en vertu de la même idée symbolique, qu'ici dans ce tableau de *l'Annonciation*; on voit bien l'église en perspective, pourtant la scène ne se passe pas dans l'église même, mais seulement dans le vestibule qui la précède, parce que l'Annonciation n'est que l'introduction au Christianisme. Toute semblable est la composition de *l'Annonciation* du Maître de Flémalle au Musée du Prado.

Tous ces points de comparaison sont empruntés à l'Art des Pays-Bas et datent du deuxième tiers du XVe siècle.

Cependant notre Annonciation d'Aix n'a pas été peinte en Flandre et simplement importée en Provence.

L'architecture et l'ornementation de l'église ne sont point des Pays-Bas. Il y aurait lieu d'étudier soigneusement d'où elles sont inspirées. — D'autres traces de francisation se trouvent, dans la technique de l'exécution, dans l'emploi de la dorure pour représenter le brocart du manteau de la Ste-Vierge, dans la forme du pupitre, qui devait être usitée en France dès le commencement du siècle, comme le prouve le magnifique dessin de *St-Jérôme* en tête de l'une des premières œuvres des frères de Limbourc, la *Bible moralisée* (Bibl. Nat., msc. franç. 166; exp. 88).

A ces indices du changement de milieu de l'auteur, viennent s'ajouter des considérations d'ordre historique. Le peintre a probablement quitté les Pays-Bas de bonne heure.

Certains rapprochements nous feront deviner par où il a passé avant de se rendre en Provence. Il y a en effet des analogies saisissantes entre l'art de l'Annonciation d'Aix et l'œuvre du grand peintre bâlois *Conrad Witz*.

Il n'y a pas longtemps que cette personnalité originale et très-importante de l'art souabe a été reconnue et mise en lumière.

La reconstitution de son œuvre est due au professeur Daniel Burckhardt de l'Université de Bâle, qui a publié à son sujet une étude du plus haut intérêt, avec la reproduction de ses tableaux, épars dans les musées de Genève, Bâle, Strasbourg et Naples. Malheureusement ce travail, indispensable pour la connaissance de l'histoire de la peinture dans la haute Allemagne, a paru dans un ouvrage de luxe (1), à peu près introuvable. C'est grâce à l'extrême obligeance de l'auteur, qui a bien voulu me prêter son propre exemplaire, que j'ai pu en prendre connaissance, et l'étudier à loisir.

Conrad Witz, né en Souabe, s'était fixé à Bâle en 1434, à l'époque où le Concile, réuni dans cette ville, lui donnait un éclat extraordinaire, y attirant une grande affluence de monde, parmi lesquels nombre d'artistes et d'artisans de toute sorte. Il y fut reçu bourgeois de la cité en 1435, s'y maria et mourut avant 1447, car à cette date sa femme est citée comme veuve.

Or, voyez son *Adoration des Mages*, son *Evêque prosterné devant la Ste-Vierge*, à Genève, voyez sa *Sainte Famille dans l'Eglise*, du musée de Naples, particulièrement ses *Deux saintes dans un cloître*, du musée de Strasbourg, et comparez ces tableaux avec l'Annonciation d'Aix.

---

(1) *Festschrift zum vierhundertsten Jahrestag des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen, 13 Juli 1901.* — Ouvrage publié pour le Gouvernement, par la *Historische und antiquarische Gesellschaft* de Bâle — Bâle 1901.

En dehors des caractères dérivés des frères van Eyck, et qu'on pourrait supposer transmis séparément, il y a des ressemblances *directes* entre les deux œuvres, caractères qu'on ne retrouve ni chez Hubrecht, ni chez Johannes, ni chez le Maître de Flemalle; telle est la massiveté, un peu courtaude, des figures agenouillées. Ce trait est certes exagéré chez Conrad Witz, mais il est déjà très sensible dans l'Annonciation.

De ces rapprochements, et d'autres qu'il serait trop long de faire ici, on peut inférer les conjectures suivantes : Le peintre, dont nous ignorons le nom et l'origine en tant qu'homme, s'est formé comme artiste, sous l'influence directe de Johannes van Eyck. Il n'a aucunement subi l'action de Rogier, il a donc vraisemblablement achevé sa formation entre 1430 et 1440, et a quitté les Pays-Bas.

Il est alors entré en contact direct avec Conrad Witz, sur lequel il a puissamment agi, lui transmettant le style Eyckien *avant 1440*, car le retable de Genève, daté de 1444 est une des dernières œuvres de Conrad. Cette influence exercée sur le peintre de Bâle, pourrait à la rigueur se comprendre si notre inconnu s'était fixé dans la toute voisine Bourgogne, mais il est plus probable encore que le contact se produisit à Bâle même où il aura été attiré par le concile. Le déclin de Bâle après la fin de celui-ci, et même plus tôt, à partir du schisme, expliquerait fort bien un nouveau changement de résidence. C'est alors que, selon toute probabilité, il se fixa à Aix, peut-être à la sollicitation de René d'Anjou qui s'y était établi dès 1442. Nous voici arrivés à la date apparente du tableau.

Les indications que fournit l'Annonciation d'Aix sont fort semblables à celles que nous avons tirées des portraits de Vienne : mêmes rapports étroits et exclusifs avec Johannes van Eyck, mêmes conclusions au point de vue chronologique, de part et d'autre, traces de francisation. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'un seul et même artiste. La teinte des chairs, et certains détails de forme, comme le dessin des ongles, permettent de le supposer, sans autoriser pourtant une affirmation catégorique.

Il est permis de se demander aussi si cette grande personnalité cachée n'est pas identique à ce *Barthélemy de Clerc*, certainement un Flamand comme le prouve l'article *de* de son nom, si répandu en Flandre. Nous le trouvons travaillant au château de Tarascon dès 1447 ; il fut le plus important des peintres employés par René d'Anjou, et est cité jusqu'en 1471-1472 (à Angers). Il semble donc bien avoir appartenu à la première génération qui suivit les frères van Eyck, celle de Rogier van der Weyden, de Jacques Daret, et de Dieric Bouts. Parmi ceux-ci, il représenterait incontestablement, si cette identité se vérifiait, la lignée la plus directe issue de Johannes. — Simple hypothèse d'ailleurs, à utiliser comme orientation provisoire pour les recherches ultérieures (1).

Revenons aux rapports entre le tableau d'Aix et l'œuvre de Conrad Witz. Leur comparaison est hautement instructive, au point de vue spécial auquel je me suis placé aujourd'hui : elle va nous permettre de voir par quels caractères on peut distinguer l'œuvre d'un artiste de *formation* flamande, quoique plus ou moins modifié par des contacts ultérieurs, de celle d'un peintre de formation étrangère, profondément impressionné après coup par l'art flamand, flamingisé à l'âge adulte. Les leçons à tirer de cette comparaison pourront servir à interpréter d'autres œuvres de caractère mixte.

Le retable de Genève est daté de 1444. Il est donc vraisembla-

---

(1) A propos de ce tableau, Mr Bouchot, dans son catalogue, cite une note de Mr l'abbé Requin, où il est question de deux artistes bourguignons, *Jean Changenet* de Langres, et *Grabusset* de Besançon, qui travaillaient à Avignon, vers le milieu du XVe siècle. Ne connaissant aucun autre renseignement à leur égard, je ne puis me prononcer au sujet de l'attribution possible du tableau à l'un de ces peintres Il est certain que Besançon et même Langres, sont suffisamment voisines de Bâle pour expliquer le contact avec Conrad Witz, et il n'y aurait rien de très surprenant à ce qu'un peintre bourguignon fût allé se former à l'école de Johannes van Eyck. Ce qui est certain en tout cas, c'est que l'auteur du tableau est de formation toute Eyckienne.

blement tout-à-fait contemporain de l'Annonciation d'Aix. Cependant, à les voir l'un à côté de l'autre, on jugerait l'œuvre de Witz beaucoup plus « primitive ». Ce caractère ne tient pas seulement à sa fidélité à certaines traditions de l'art allemand, telles que les fonds dorés, les grands nimbes, etc. mais aussi à la moindre souplesse de son pinceau. Il s'évertue bien, et avec un grand talent, un véritable sentiment artistique à parler le langage Eyckien, mais il garde un violent accent souabe, commet en parlant de nombreux germanismes. Voyez la façon plus brutale dont il sculpte ses visages, voyez la touche plus rude dans l'exécution des détails, les plis de ses draperies qu'il veut cassés à la mode de Johannes, mais qu'il fait incompréhensiblement heurtés, creusés, rayonnants, tourmentés, jusqu'à rendre introuvable les corps humains qu'ils sont censés envelopper. Presque tous ses compatriotes se perdront dans les plis de leurs robes, Albert Dürer lui-même ne s'y retrouvera pas toujours.

Je pourrais, de nombreux autres cas fournis par l'histoire connue de l'art allemand, tirer des conclusions analogues : Martin Schongauer parle fort bien la langue artistique flamande, mais lui aussi conserve l'accent et les tournures de son idiôme d'origine. Ces exemples suffisent à montrer que, dans la plupart des cas, on peut distinguer dans les œuvres de caractère mixte, les couches fondamentales de la première formation, des couches plus superficielles des alluvions postérieures, si profondes que soient celles-ci.

Il est fort regrettable que l'Annonciation d'Aix ne nous laisse apercevoir qu'une échappée de vue très-bornée sur le paysage, échappée insuffisante pour nous permettre de juger si là aussi le maître offre des analogies avec Conrad Witz. Le chef-d'œuvre de celui-ci est, en effet, un paysage; c'est le panneau du retable de 1444, qui représente la *Pêche miraculeuse*, dans une incomparable vue du Lac de Genève, exécutée directement d'après nature.

Déjà dans les Heures de Turin, nous trouvons deux ou trois

sites qui nous donnent la certitude morale qu'ils sont des portraits fidèles de la nature, tel ce rivage de la mer du Nord dans le tableau du retour de Guillaume de Bavière ; mais l'aspect des pays plats est trop changeant, pour qu'on puisse reconnaître avec précision les modèles. Ici, chez Witz, nous trouvons le premier exemple d'un paysage, entièrement réaliste, que nous pouvons encore identifier dans toutes ses parties essentielles. (La photographie que M. Burckhardt donne comme terme de comparaison, n'est même pas prise du point de vue le plus favorable, comme j'ai pu m'en assurer lors d'un voyage récent).

Le paysage de Witz est admirable au point de vue de la structure du sol. L'exécution est d'un coloris moins brillant, d'une touche plus large et moins minutieusement adroite que dans les paysages flamands contemporains.

L'auteur de l'Annonciation d'Aix n'est pas le seul peintre de formation flamande qui ait laissé des traces en Provence.

La Résurrection de Lazare de la collection R. von Kaufmann.

Ce tableau (exp. 81) passait jusqu'ici pour être de la main de Nicolas Froment avec lequel il montre en effet des rapports certains.

Dans le « Jahrbuch der Koeniglich 'preussischen Kunstsammlungen », 1904, fasc. 1, je lui ai consacré une étude spéciale, dont les conclusions semblent avoir été adoptées par les juges les plus compétents. J'y ai exposé les raisons qui obligent à admettre que, loin d'être une œuvre postérieure de Nicolas Froment, ou de son école, ce tableau est, au contraire, plus ancien que le triptyque de même sujet par Froment, daté de 1461, aux Offices à Florence. Le costume et la coiffure du donateur sont décisifs. Or, Nicolas Froment a incontestablement imité, partiellement copié la figure de Lazare ; il doit donc avoir vu ce tableau, soit à Avignon, où il travaillait, soit dans la région voisine.

Le tableau de la collection von Kaufmann date de 1450-1460; les types des personnages sont français; l'architecture n'est pas flamande non plus, mais l'exécution soignée, l'absence de nimbes et de dorures, le coloris, tout cela est flamand.

On peut songer, ici encore, à un des peintres des Pays-Bas appelés par le bon roi René, peintre d'une génération un peu postérieure à celle de l'auteur de l'Annonciation, formé vers le milieu du siècle, sous un enseignement moins directement Eyckien. Ce pourrait être le *Copin Delf* (sûrement un Hollandais), que les pièces d'archives nous montrent travaillant en Anjou pour le roi René, dès 1456 jusqu'en 1488. Précisément son paysage se rapproche davantage de ceux du centre de la France tels que nous les voyons interprétés par Fouquet ou Perréal, que des paysages provençaux.

Les œuvres que nous venons de passer en revue sont dues à des Flamands plus ou moins francisés. — Voyons maintenant de quelle façon les leçons qu'ils apportaient furent reçues et comprises par les artistes du terroir ; tournons nos regards vers un méridional authentique, imitateur avéré des Flamands : un *Provençal flamingisé.*

Nicolas Froment.

Maître Nicolas, né à Uzès, travaillait à Avignon. Nous pouvons le juger fort bien, par ses deux œuvres principales :

Le triptyque de la *Légende de St-Lazare*, aux Uffizi à Florence, signé et daté de 1461, — et le grand retable du *Buisson ardent* (exp. 78) exécuté pour le roi René, et payé en 1475-1476.

En ces 14 années qui séparent les deux œuvres, le peintre a fait de considérables progrès. Le triptyque du roi René est une œuvre imposante et vraiment royale.

La Résurrection de Lazare des Uffizi fut longtemps considérée comme allemande. On remarque en effet une sorte de ressemblance entre toute une série d'œuvres haut-allemandes, fran-

çaises, espagnoles, napolitaines même, empreintes du style flamand. Chez ces peuples si divers, l'imitation a produit certains résultats analogues qui ne viennent pas du modèle commun. On sait que l'art flamand recherche, non la beauté idéale par la régularité des traits et la généralisation des formes, mais, au contraire, la caractéristique individuelle, l'intimité de la nature sans fard.

Les Souabes, les Provençaux ou les Napolitains, lorsqu'ils ont voulu faire la même chose, ont tous forcé la note jusqu'à friser la caricature et la grimace. Leurs œuvres présentent souvent je ne sais quoi, qui nous semble barbare, et qui résulte surtout de ce qu'ils n'ont pas observé la nature assez patiemment, assez humblement, assez objectivement

Voyez, par exemple, chez Nicolas Froment, ses apôtres si rébarbatifs, son Lazare, si grimaçant et comparez les avec les types et les gestes plus naturels de son modèle flamand.

Voyez aussi ses portraits de René d'Anjou et de Jeanne de Laval. Comme on y découvre bien le Provençal sous tout l'acquis d'importation flamande. Avec quelle imperturbable assurance, il affirme, en traits catégoriques, des choses qu'il ne connait pas! N'est-ce point le vrai tempérament du Midi qui se révèle ici? Nos peintres flamands souvent aussi ignorent, mais alors ils bredouillent.

Quelle que soit la dépendance de Froment à l'égard de la Résurrection de Lazare de la collection von Kaufmann, il doit avoir connu et imité d'autres œuvres flamandes, car son paysage est, lui aussi, indubitablement originaire des Pays-Bas, bien que tout différent de celui du modèle auquel il a emprunté son Lazare. Le paysage de Froment paraît dériver de l'école de Rogier van der Weyden, mais ici encore il exagère les procédés: la perspective obtenue par des rangées d'arbres et des chemins en zigzag. Le paysage, déjà minutieux et compliqué, de ses modèles devient, dans le *Buisson ardent*, un inextricable labyrinthe; le paysage lui aussi grimace.

Nicolas Froment fit école. L'exposition de Paris nous montre

un tableau de la cathédrale d'Aix, où il ornait une chapelle au fond de l'église, derrière le maître-autel (exp. 80), le sujet est la *Vie de St-Mitre*, et le tableau date de la fin du XVe siècle ; il se rattache très étroitement à Nicolas Froment et sort de son école directe, sinon de son atelier.

Par contre, le *St-Siffrein*, du séminaire d'Avignon (exp. 76), une œuvre provençale remarquable, est contemporaine de Nicolas Froment ; la silhouette du saint bénissant rappelle d'assez près le St-Nicolas du retable de Froment à Aix, mais néanmoins je ne crois pas à l'identité de main. Ni les plis des draperies, ni la manière de construire, de modeler et d'ombrer les têtes ne sont semblables.

Au milieu du XVe siècle l'influence flamande ne fut pourtant pas seule à se faire sentir à Avignon. Nous y trouvons aussi des artistes venus de la France royale, et de ce nouveau facteur une œuvre importante nous rend témoignage ; c'est :

Le Couronnement de la Ste-Vierge,
par Enguerran Charonton 1453-1454 (exp. 71).

Œuvre des plus intéressantes et inappréciable document !

Enguerran Charonton, qui travaillait à Avignon de 1447 à 1461, était originaire de Laon, en Picardie. Il appartenait donc à la partie de la France royale, la plus voisine des Pays-Bas. Son style est pourtant plus proche de l'école de la Loire, que de celui des Pays-Bas limitrophes. Il est nettement français.

Dans toute la zone supérieure et centrale du tableau, toute la région céleste, nous distinguons clairement les traditions de l'école du début du XVe siècle, telle que nous la connaissons par les miniatures. L'aspect décoratif y domine, tant au point de vue du coloris, que de la recherche de lignes et de surfaces silhouettées. Point de relief ni de distances en profondeur. A l'inverse des lois de la perspective, les figures des rangées supérieures, les plus éloignées du spectateur, sont les plus grandes.

J'y aperçois aussi des influences italiennes : parmi les saints qui entourent la scène principale, on reconnaît des types giottes-

ques, dont les modèles avaient peut-être été trouvés au palais des Papes, à Avignon même; tel le saint cardinal à barbe blanche qu'on voit à senestre au troisième rang. Voyez aussi la trace de l'art giottesque dans la forme étroite et allongée des yeux de la Ste-Vierge, malgré le type bien français de son visage.

Mais si, de là, nos regards se portent vers la zone inférieure du tableau, trop peu étudiée jusqu'à présent, une véritable surprise nous y attend, un contraste tellement frappant avec la région de dessus, que, ou bien les deux parties du tableau ont été exécutées par des mains différentes, ou bien, si cette hypothèse doit être écartée, la partie de dessus a été imitée par le peintre d'après un modèle antérieur, suivi si étroitement qu'il y a perdu son individualité propre.

Considérez, dans cette zone inférieure, le crucifix, le chartreux à genoux devant la croix, le tombeau avec l'évêque agenouillé, le golfe et les collines, et la ville dont les bâtiments émergent de sa ceinture de remparts : tout cela est peint avec un vrai sentiment de la nature. Ce paysage est très-réaliste, il s'écarte de la manière des paysagistes flamands du milieu du XVe siècle, lesquels, habitant un pays plat, en étaient réduits à *composer* leurs sites montagneux. Enguerran Charonton se rapproche plutôt de Conrad Witz : la charpente générale du terrain est bien sentie, les personnages sont *dans* le paysage, non *devant*; ils sont, ainsi que la ville, enveloppés de lumière et d'ombres. L'éclairage est logique. Par contre la touche est facile, parfois jusqu'à la négligence.

Où notre artiste a-t-il appris cette façon de concevoir le paysage? C'est sans doute une acquisition faite dans le bassin du Rhône même, plutôt qu'une partie de son bagage artistique apporté de Picardie. En tous cas, c'est un héritage indirect de de la tradition Eyckienne.

Déjà nous avons relevé sur le sol provençal bien des tendances différentes : Flamands plus ou moins modifiés, méridionaux imitateurs des Flamands, Français picard ayant subi en Provence des influences flamandes et italiennes. Il y avait aussi à Avignon une grande tradition autochthone :

En voici l'expression typique, dans une œuvre de premier ordre, qui nous montre, sur le même sol, un art d'une puissante originalité,

La Pietà de Villeneuve (exp. 77).

Celle-ci est, non point la plus parfaite des œuvres exposées, mais assurément la plus impressionnante. Pour tous ceux qui ne la connaissaient que pour l'avoir entrevue dans son coin obscur de l'Hospice de Villeneuve, elle a été une véritable révélation.

Sur un fond d'or uni, bordé d'une dentelle, avec à peine quelques sommaires indications de terrains, se détache la silhouette majestueuse du groupe pieux. La composition de celui-ci est conçue en un seul plan, comme un haut relief. Elle réduit le drame à son expression la plus concise. Tout au bord, à dextre, est agenouillé le donateur, un vieux prêtre, à la physionomie rustique, rendue avec une étonnante énergie de réalisme, et une fougueuse largeur de facture.

L'impression générale est intensément pathétique, empreinte d'une religiosité passionnée, qui fait songer à l'Espagne plutôt qu'à la France ou à l'Italie.

Il y a quelque chose de déroutant dans cette œuvre à la fois archaïque et avancée, maladroite et savante. Maladroite, si on considère certaines disproportions, par exemple dans la figure de la Madeleine, ou bien la longueur des cous et particulièrement l'ablation de toute la partie occipitale des têtes. — Savante au contraire, si on regarde le torse ou même les pieds du Christ, partout la liberté et la hardiesse de la touche, ou encore le portrait du prêtre et son surplis.

Ce surplis est une chose surprenante. L'unité de ses blancs, ni coupés, ni morcelés; la simplicité, l'ampleur et la souplesse des plis, nous transportent, pour ainsi dire, hors de son siècle, jusque dans le voisinage de quelque Zurbaran.

Rien pourtant n'est plus éloigné du dessein du peintre qu'un étalage de virtuosité, et je pense que c'est moins par raisonnement que par le sentiment instinctif du véritable artiste, qu'il

voit les choses si grandement. — Toujours est-il que, par le caractère abstrait du fond doré; par l'austérité des couleurs sombres; par l'absence d'arrière-plans et l'indétermination du lieu; par l'élimination de tout ce qui est accessoire, ornement ou détail; par le mouvement simple, rhythmique et convergent de la silhouette générale; par la cohésion du groupe, il concentre puissamment l'attention sur le drame, sur les attitudes pieuses, sur les visages douloureux, en un mot sur la signification morale du sujet, et son expression plastique.

L'exécution concourt à cette impression générale : tout y est vu en grand; la touche est juste malgré sa liberté. On dirait des personnages de grande sculpture, plutôt que des mortels en chair et en os : un groupe de statues de bois peint, *qui pourtant seraient vivantes*, car on ne peut méconnaître la vie intense de l'expression du prêtre.

La Pietà de l'Hospice de Villeneuve a une importance historique considérable. Elle nous révèle une *nationalité* artistique. L'art qu'elle représente est très typique, très caractérisé; il a une âpre saveur de terroir. Elle est la preuve décisive que cet art d'Avignon est nettement distinct de celui de la France royale : de Tours ou de Paris.

Il n'y a, à proprement parler, rien de commun entre lui et celui de l'école de la Loire; il n'en est pas plus voisin que de ceux de l'Italie ou de la Flandre, — beaucoup moins que de l'art espagnol.

Il est impossible de ranger cette peinture et celle de Tours sous la même rubrique. Si l'une s'appelle *française*, il faut donner à l'autre un autre nom, sinon les classifications d'école perdent leur sens et leur raison d'être.

Cet art provençal ne diffère pas seulement de l'art français proprement dit, par ses traditions, par ses types, par son style, par son coloris, par son exécution, mais même par sa psychologie.

Quoiqu'entraîné par l'ascendant du réalisme Eyckien, l'art de Jehan Fouquet, très apparent dans ses miniatures, reste un art

aimable, ingénieux et spirituel. Celui de Bourdichon ne sera plus rien d'autre qu'aimable. — Ici, on ne trouve aucune de ces qualités légères et gracieuses, qui donnent à l'art français une grande partie de son charme séducteur, tout en le maintenant au niveau des profondeurs moyennes. Il n'y a aucun « esprit » dans l'art que voici. Il y a tout ce que l'*esprit* exclut : la simplicité, la gravité, la foi, la passion, la franchise. Le maître de cette œuvre ne veut ni plaire, ni étonner, ni amuser : il est ému, et il empoigne.

Quel est l'âge de cette peinture? — Faute d'éléments déterminants, il n'est point facile de la dater. Je pense que M. Bouchot a raison de la placer vers le milieu de la seconde moitié du XVe siècle. Elle serait donc à peu près contemporaine du grand triptyque de Nicolas Froment. La comparaison des deux œuvres nées dans la même région, est intéressante à faire.

Certes, comme toute la peinture de la seconde moitié du XVe siècle, la Pietà de Villeneuve a profité des conquêtes Eyckiennes, mais ce sont là, pour elle, des qualités entrées dans le fonds commun, elles sont complètement assimilées, transformées, et le tableau ne montre pas de trace d'une imitation directe des Flamands.

Nicolas Froment, au contraire, n'est pas un Provençal pur; il est fortement flamingisé. Il poursuit l'idéal flamand, par les moyens flamands, tant qu'il peut; là où il s'en écarte, là où son naturel méridional perce, c'est malgré lui, c'est une faiblesse, un défaut.

Chez le Maître de Villeneuve, ce qui est d'origine flamande n'est que moyen, au service de *son* idéal original et national. L'un est dominé, conquis, — l'autre domine.

Mais sans doute, Froment avait la mode de son côté....

La Pietà de Villeneuve incarne, disais-je, un art national. A-t-elle des ancêtres?

Quant à la mise en page, à la présentation sur un seul plan de grandes figures en silhouette sur fond d'or uni avec bordure, quant aux types aussi, il est impossible de ne pas la rapprocher

étroitement d'un tableau avignonnais important, actuellement disparu, mais qui fut reproduit en lithographie, il y a un demi-siècle (M. Henri Bouchot a bien voulu m'en faire voir un exemplaire, à la Bibliothèque Nationale).

Ce tableau représentait une *Mater omnium* avec donateur et donatrice et saints patrons, et semblait dater de 1450 à 1460 Il y aurait sans doute moyen d'identifier les donateurs par leurs armoiries.

A l'exposition même, citons, comme manifestement appartenant au même art national, le n° 73, *Calvaire* avec donateurs et patrons (Coll. Arbaud).

Nous pouvons remonter en arrière, et découvrirons déjà dans le n° 7 (Coll. Aynard), le caractère pathétique qui nous a frappés dans la Pietà de Villeneuve. Ce petit tableau, qui représente le *Calvaire*, et le *Christ en Jardinier*, me paraît appartenir à la première moitié du XVe siècle.

Enfin l'école se perpétua aussi après la Pietà. Nous la retrouvons dans une œuvre importante et belle, du musée Calvet d'Avignon : l'*Adoration de l'Enfant Jésus* (exp. 85). Ici le style avignonnais n'est plus à l'état pur; l'infiltration italienne a commencé. L'enfant Jésus est déjà le petit amour mignard du XVIe siècle; la coiffure de la Ste-Vierge est milanaise; l'âpreté du réalisme s'est adoucie. On y reconnaît pourtant les traditions de l'école, par exemple, dans le beau groupe du seigneur agenouillé et du saint évêque, son patron. La tête de cet évêque, (lequel ôte sa mitre d'un geste embarrassé qui fait songer à celui du St-Georges de Johannes van Eyck), cette tête, dis-je, a hérité du réalisme de la Pietà de Villeneuve, et le visage recueilli du donateur, rappelle sous une forme adoucie, celui du St-Jean. Le fond d'or a fait place à un mur percé de deux grandes baies, avec vue sur une cour. Il faut admirer l'art raffiné avec lequel ces baies sont ménagées, amenant les clairs des visages sur ceux du ciel. La compréhension de la silhouette générale s'est, elle aussi, bien maintenue. On retrouve enfin quelque chose du jet des draperies, et des proportions des figures.

Il serait intéressant de savoir l'origine du tableau. Signalons à cet égard un détail précieux. Dans le coin supérieur senestre est accroché un écu d'azur à la bande d'or, et les mêmes armoiries ornent la tunique du donateur. C'est un grand seigneur. Serait-ce un *Biron* du Languedoc? Il est fâcheux que le manque d'attribut distinctif ne permette pas d'identifier le saint patron.

Ce tableau serait à étudier; mais il nous éloigne de l'époque que j'avais choisie; je ne l'ai cité ici que pour montrer le prolongement dans le temps, de l'école d'Avignon.

Etait-ce une école strictement locale, ou propre à la Provence? — Sinon, quelle était l'aire de son extension? La retrouve-t-on dans tout le Midi, et avons-nous affaire à une *langue d'oc* artistique à opposer à la *langue d'oïl*? — Est-ce, au contraire, dans l'Est, et vers le Nord qu'elle s'étend, remontant le Rhône et la Saône, pour rejoindre les frontières de l'Alsace et de la Souabe?

Je ne puis répondre à ces questions. La géographie artistique de la France est, presque toute, à faire. J'avoue humblement, par exemple, que je n'ai réussi à trouver un seul spécimen positif et certain de la peinture pratiquée entre Limoges et les Pyrénées, de la Méditerranée à l'Océan.

Une conclusion générale à tirer de cette rapide revue, c'est que, au milieu du XVe siècle, il n'y a en Europe que deux types de peinture tout-à-fait originaux et doués d'une puissance d'expansion : celui de l'Italie centrale, et celui des Pays-Bas. De ces deux centres de pression maximale s'échappent des courants qui se répandent et se croisent dans toutes les autres régions : l'Allemagne, la France, la Provence, l'Espagne, les deux Siciles.

A la suite du renouvellement de la peinture par les frères van Eyck, le courant flamand prédomina d'une façon marquée, sinon exclusive. Plus tard, ce fut le courant italien qui prit le dessus, et qui finit au XVIe siècle, par l'emporter jusqu'au sein même des Pays-Bas.

L'analogie de situation des pays intermédiaires entre ces

pôles, est cause que souvent on est exposé à confondre entre elles certaines de leurs productions, quoique chaque région ait ses traditions et son caractère national propres.

La Provence nous a montré un exemple typique de la lutte des influences. (*Applaudissements.*)

Mr le Président. J'ai visité l'exposition des Primitifs à Paris Il y a encore beaucoup à dire sur cette exposition, et j'espère que nous n'avons entendu aujourd'hui que la première partie de la conférence que Mr Hulin voudra terminer ultérieurement. Il y a, par exemple, d'admirables peintures du maître de Moulins, dont il voudra bien nous entretenir un jour plus en détail.

Je remercie le savant professeur de sa si claire et si docte conférence. (*Applaudissements.*)

IV.

Het Stadhuis van Gent, zijne herstelling en voltooiing.

De heer Adolf de Ceuleneer. Over de bouwgeschiedenis van het Stadhuis zal ik slechts aan de bijzonderste feiten in korte woorden herinneren, daar ik hoofdzakelijk voor doel heb te onderzoeken op welke wijze men het degelijkst ons oud schepenhuis zou dienen te herstellen en te voltooien. Overigens zou ik enkel kunnen herhalen wat de betreurde prof. A. Wagener met zulke gepaste woorden, in zijne zoo zaakrijke redevoering in het Willems-fonds op 13 Maart 1870 uitgesproken, gezegd heeft (1) en wat, na lange opzoekingen, Frans De Potter ons in zijne *Geschiedkundige beschrijving der Stad Gent* heeft medegedeeld (2).

Het oud Schepenhuis werd opgericht door de XXIX (1228-1302) op den hoek tusschen de Korte Rugstraat en de Lange

---

(1) A. Wagener. *Het Stadhuis van Gent* (Jaarb. van het Willems-fonds, 1870) en H. Van Duyse, *L'hôtel de Ville de Gand* (Gand, 1881).

(2) I, bl. 187-226.

Kattestraat. Tusschen haakjes gezegd zou het wel gepast zijn aan die straten hunnen alouden naam weer te geven en de benamingen Korte Ridderstraat en Kataloniestraat af te schaffen. Dit eerste Schepenhuis, stond alzoo tegenover het Belfort, en is reeds vermeld in 1314; er blijkt uit de opzoekingen der Heeren Heins, de Pauw en Vanden Bemden (1) dat er nog eenige overblijfsels van bestaan.

In het jaar 1321 werd dit Schepenhuis verkocht aan Thomas De Hondt die zijnen naam aan het huis gaf. Later verminkte men den naam van De Hondt in Windhondt; en ongeveer in het jaar 1611 werd het huis de Groote Kroone genoemd; men brak het huis af in 1834 om de Lange Kattestraat (Kataloniestraat) te verbreeden.

In 1321 bouwde men een nieuw schepenhuis op de Hoogpoort; en in 1441 werd er een nieuw gebouw, — de nieuwe kamer, — bijgevoegd.

Weldra zag men zich genoodzaakt een nieuw schepenhuis op te richten en dit geschiedde in 1481. Van dit derde schepenhuis bestaan heden nog twee zalen : de zaal van den Gemeenteraad en de Arsenaalzaal, vroeger de dinghcamer en de collatiesolder.

Het was in de eerste jaren der zestiende eeuw dat men besloot een groot nieuw stadhuis op te richten. De plannen opgemaakt door Jan Stassins en Justaes Polleyt in 1517 — de eerste steen werd gelegd op 10 Maart 1517, — werden niet als voldoende aanzien. In 1518 keurde men de ontwerpen van Dominicus De Waghemakere van Antwerpen en Rombault Keldermans van Mechelen goed. Het oorspronkelijk plan is tot ons gekomen en berust in de Boekerij onzer Hoogeschool. Ten onrechte werd, — onlangs nog door Enlard in zijn overigens heel verdienstelijk werk : *Manuel d'archéologie française*, — dit plan aan Justaes Polleyt toegeschreven (2).

---

(1) *Bull v. d. Geschied- en Oudheidskundigen kring van Gent*, 1896, 252; 1897, 15, 67.

(2) Paris, 1903. II, 311 : *L'hôtel de Ville de Gand bâti par Eustache Polley*, de 1527 à 1580.

Hadde men dit plan volkomen uitgevoerd zoo zou, om de woorden van prof. Wagener over te nemen, ons stadhuis in de geheele wereld geene weerga gevonden hebben.

Het zelfde gedacht wordt nogmaals uitgedrukt in de beschrijving der stad Gent, door de Heeren Wagener en Fredericq opgesteld voor de Belgique illustrée van Van Bemmel (1): « Gand n'offre rien de plus beau; mais que serait-ce si ce monument admirable avait un étage en plus, une étendue double et un toit orné de pignons sans pareils, comme le portait le plan primitif? On peut affirmer que dans aucune ville du monde on n'aurait rien eu à lui opposer. »

Het plan van De Waghemakere bevat, langs de Hoogpoort, een toren, negen vensters (ingang inbegrepen), eene kapel, dan nog negen vensters en in alles drie verdiepingen. Men heeft slechts twee verdiepingen, een toren, negen vensters, de kapel en drie vensters uitgevoerd, daar de werken in 1535 gestaakt werden.

De Bollaertskamer in klassieke stijl dagteekent van 1581 en het Schepenhuis van Gedeele werd langs de Botermarkt gebouwd van 1601 tot 1622. Het is een bouw in italiaansche stijl, en Schnaase heeft het te recht met het paleis Corner van het Canal Grande van Venetië vergeleken (2). Men weet niet juist wie eigenlijk de bouwmeester er van was; enkel is het bekend dat Livinus Plumion er het meest aan werkzaam was (3), zonder dat men kunne verzekeren dat hij er ook de plannen van teekende.

In 1810 veranderde de zoo treurig beroemde Pisson, — die reeds in 1803 eenige binnendeelen gruwelijk mishandelde, — twee gothieke vensters van den gevel der Botermarkt in eene dubbele deur om Napoleon op waardige wijze het stadhuis te laten binnentreden. In 1824 brak men de trap van langs de Hoogpoort af en in 1828 werd de houten trap, geplaatst voor den ingang van Pisson, door Goetgebuer door een steenen trap vervangen.

---

(1) I. 488.

(2) Schnaase. *Niederländische Briefe.* (Stuttgart, 1834), 292.

(3) Bijzonder van 1614-1617; z. V. Van der Haeghen in *Biogr. nationale.*

Het gothiek gedeelte werd in 1829 op ermbarmelijke wijze hersteld.

In 1865 waren zekere deelen heel bouwvallig geworden. Men leest het volgende in een verslag der Koninklijke Commissie van Monumenten (1) : « Toute la partie gothique des façades extérieures... élevée en 1518 est dégradée et de nombreux fragments de sculpture s'en sont détachés.. La Commission propose à M. le Ministre de l'Intérieur d'inviter l'Administration communale à faire dresser un projet complet tant pour la restauration extérieure que pour l'appropriation intérieure. »

Prof. Pauli, bijgestaan door den ingenieur Hofman, werd daarmede gelast en zijne plannen werden door de K. Commissie goedgekeurd in 1870 Alsdan reeds wierp men de vraag op : Hoe dient men het Stadhuis te voltooien? Laat ons herinneren aan het geen door de K. Commissie te dien opzichte geschreven wordt (2). « A cette occasion le Collège a cru devoir appeler la sollicitude du Gouvernement sur la question de l'achèvement de l'édifice auquel manque encore son dernier étage. On a le bonheur fort rare d'en posséder les plans originaux; ils prouvent que l'hôtel de ville recevrait par ces travaux le plus magnifique complément. Quelque considérable que soit une telle entreprise, elle ne peut faire hésiter le Gouvernement et la ville de Gand. Toutes les autorités intéressées regarderont sans doute comme une question d'honneur national de ne pas laisser inachevé l'un des plus admirables monuments du pays. Il ne serait pas inutile qu'on fit dès à présent étudier cette affaire de façon à connaître toute l'étendue des sacrifices où l'on aurait à s'engager, le chiffre des ressources dont il serait possible de disposer et le temps qui demanderait l'exécution d'une si grande tâche. »

Men was het echter daarover niet eens. Het College had noodig geacht den grooten franschen oudheidkundigen Viollet-

---

(1) *Bull. des Comm. d'Art et d'arch.*, 1865, 319.

(2) *Bull.*, 1870. 518.

le-Duc te raadplegen. In zijn verslag van 21 Maart 1871, gestuurd aan het College van Burgemeester en Schepenen, leest men het volgende (1) : Indépendamment de la dépense énorme qu'occasionnerait la construction du second étage, je ne pense pas que ce complément ajouterait à l'effet architectonique de l'édifice déjà fort élevé. »

In 1871 kwam de K. Commissie van Monumenten op haar voorstel terug en zegde in haar verslag (2). « Quant à l'exhaussement de l'édifice, cette question étant controversée, le Collège est d'avis qu'on peut la réserver d'autant mieux qu'elle ne présente pas actuellement un caractère d'urgence. L'éminent archéologue français conteste l'opportunité de ces travaux complémentaires proposés par l'auteur même du monument et indiqués sur les plans primitifs qui avaient paru au Collège dignes d'être admirés à tous les points de vue et d'être suivis scrupuleusement. Les délégués n'ont rien vu dans le cours de leur inspection qui dût engager à revenir sur cet avis.

« La commission a décidé, eu égard à la place considérable que son illustre contradicteur occupe dans l'art et l'archéologie, qu'elle soumettrait cette question spéciale à un nouvel et minutieux examen. Il devra être entendu que les travaux en cours d'exécution seront limités de manière à ne pas préjuger la solution du problème soulevé sur ce point ». Dit werd nu ook gedaan. Van 1870 tot 1878 herstelde men het gothisch gedeelte. Maar daarmede was nog niets besloten; en, nadat het gothisch gedeelte hersteld was, bleef nog altoos de vraag gesteld : op welke wijze zal men de andere deelen van het stadhuis herstellen en hoe zal men het stadhuis voltooien !

De stadsbouwmeester, M. Van Rysselberghe, werd gelast een algemeen plan op te maken.

Hij stuurde een eerste ontwerp aan het College den 5 April

---

(1) Over dit verslag z. *Bull. du Comité provincial de la Flandre Orientale*, I, 323, 340.

(2) *Bull. des Com. d'art et d'arch.*, 1871, bl. 245.

1883; en dit werd door een nieuw vervangen in November van het zelfde jaar.

De heer Van Rysselberghe stelde voor het gebouw van Bollaert af te breken alsook het hoekhuis *De Zwaan* dat tot 1877 als Muziekschool had gediend en in 1878 voor den Goedemannenraad ingericht was geworden.

Alzoo zou de gevel langs de Hoogpoort heel en al in zuiver gothische stijl zijn. Het plan Van Rysselberghe verbreedt het Stadhuisstraatje ; en daar, even gelijk op de Pouillemarkt, zou men een nieuw gebouw oprichten, maar niet volgens de plannen van De Waghemakere. Den heer Van Rysselberghe heeft voor dit gedeelte een nieuwe gevel ontworpen grootendeels in den stijl van het Schepenhuis van Gedeele.

Dit ontwerp, waarvan de kosten door den heer Van Rysselberghe op een millioen berekend werden, is hoofdzakelijk opgegesteld om zoo veel mogelijk groote uitgaven te besparen. Ik moet bekennen dat, met de richting die aan den heer Van Rysselberghe aangewezen was, het den bouwmeester moeilijk stond iets degelijker voor te stellen. Indien dit ontwerp verwezenlijkt moest worden, zou het stadhuis in drie stijlen gebouwd zijn : aan de Hoogpoort de gothische stijl ; de italiaansche-klassieke op de Botermarkt ; op de Pouillemarkt en in het Stadhuisstraatje een hedendaagsche klassieke stijl. Een der hoofdgevels zou in dezen laatsten stijl zijn, en wel op de Pouillemarkt, gelijk de heer Van Rysselberghe het zelfs in de nota die bij zijn plan gevoegd was, zegt : La façade vers le marché aux Poulets devient ainsi l'une des façades principales.

De Gentsche bevolking bleef niet onverschillig. Men was verre van het nieuw ontwerp gunstig te begroeten.

In 1885 (1) stuurden de Vlaamsche Liberale Vereeniging, de maatschappij ter Bevordering van Nijverheid en Wetenschappen, het Van Crombrugghe's Genoootschap, de Zetternamskring, de leerlingen der St-Lukasschool, de maatschappij der Beeldhou-

(1) *Bulletin communal*, 1885. 337, 390.

wers van Gent, de Snellaertskring, de Gentsche Boekdrukkersbond, de maatschappij der vereenigde Marmer- en Steenbewerkers van Gent, elk een verzoekschrift aan den Gemeenteraad om te vragen dat het Stadhuis zou opgebouwd worden volgens de plannen van De Waghemakere en Keldermans.

In zitting van 6 Maart 1885, trad onze collega prof. Deneffe op om die verzoekschriften te verdedigen. Hij herinnerde aan de woorden der HH. Wagener en Fredericq die opvolgende wijze het plan van De Waghemakere gewaardeerd hadden (1): « Il n'y a qu'un mot pour le caractériser; cette conception de génie est le chef-d'œuvre de l'architecture ogivale flamande en fait de constructions civiles. »

M. Deneffe stelde voor de klassieke gebouwen af te breken en het Stadhuis volgens de oorspronkelijke plannen te voltooien. Het College had de Regeering reeds over die afbraak geraadpleegd. De K. Commissie van Monumenten stelde het volgende verslag op (2). « Le Conseil communal de Gand, saisi d'un plan de restauration complète de l'hôtel de ville, a désiré savoir si la Commission royale des Monuments émettrait, le cas échéant, un avis favorable sur le projet comprenant la démolition de la façade Renaissance, le long du marché au Beurre, et sa reconstruction en style gothique de la même époque que l'aile qui se développe dans la rue Haut Port. La Commission a fait remarquer que l'approbation d'une semblable mesure serait contraire aux principes admis par tous les archéologues. C'est, en effet, la marque habituelle et distinctive des grands monuments que de porter l'empreinte de différents styles qui rappellent les diverses générations qui s'y sont succédées par la suite des siècles qui ont été nécessaires pour les construire. Y détruire cette diversité éloquente, c'est effacer leur histoire et leur enlever une partie de leur grandeur. La façade Renaissance dont il s'agit est d'ailleurs d'un superbe caractère architectural et le mérite en a été

(1) *Belgique illustrée*, I, 490.

(2) *Bull. des comm. d'art*, 1885, 234. Over die raadpleging z. Deneffe in den Gemeenteraad, 1887, 1067.

reconnu par les artistes les plus autorisés tant du pays que de l'étranger. Elle n'offre pas moins d'intérêt pour l'histoire de l'art national que la façade gothique à laquelle on voudrait la sacrifier. La Commission espère donc qu'on renoncera à ce projet qui constituerait un acte de vandalisme, malgré les excellentes intentions qui l'ont suggéré. » Gevolg gevende aan dit besluit, schreef de H. Minister aan het College volgenden brief :

Bruxelles, le 21 mars 1885.

A l'Administration communale de Gand,

Comme suite à votre lettre du 23 février dernier, relative au projet de reconstruction en style ogival de la façade Renaissance de votre Hôtel de Ville, le long du Marché au Beurre, après avoir consulté la Commission royale des monuments sur cet important objet, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis donner mon approbation à une semblable mesure contraire aux principes admis par tous les archéologues.

C'est, en effet, comme fait l'observer justement ce collège, la marque habituelle et distinctive des monuments que de porter l'empreinte des différents styles qui rappellent les diverses générations qui s'y sont succédées par la suite des siècles qui ont été nécessaires pour les construire. Détruire cette diversité éloquente, c'est effacer leur histoire et leur enlever une partie de leur grandeur.

La façade Renaissance sont il s'agit est d'ailleurs d'un superbe caractère architectural et le mérite en a été reconnu par les architectes les plus autorisés, tant du pays que de l'étranger, et elle n'offre pas moins d'intérêt pour l'histoire de l'art national que la façade gothique à laquelle on voudrait la sacrifier.

Je pense MM. qu'il y aurait lieu de renoncer à ce projet qui constituerait, à mon avis, en quelque sorte un acte de vandalisme, malgré les excellentes intentions qui l'ont suggéré.

Le Ministre,

(signé) Chr DE MOREAU.

Kort daarna stelde de heer Deneffe voor het plan van de Waghemakere uit te voeren op de Hoogpoort en langs de Botermarkt. De heer Kerfyzer volledigde dit voorstel (8 april 1885) met te vragen dat op de Pouillemarkt en ook in het Stadhuisstraatje een gothische gevel opgebouwd zou worden zoodat heel het stadhuis een uitsluitend gothiek karakter zou hebben.

De heeren Deneffe en Kerfyzer stellen dus voor de gedeelten in renaissancestijl af te breken en door het ontwerp van de Waghemakere te vervangen. Enkel de heer Deneffe zegt niet op welke wijze het stadhuis langs de Pouillemarkt en het Stadhuisstraatje voltooid zou moeten worden; de heer Kerfyzer vraagt aldaar ook gothische gevels.

Men stond dus voor drie verschillende ontwerpen : dat van het College (Van Rysselberghe), dat van Mr Deneffe en dat van Mr Kerfyzer. Bij de bespreking, in zitting van 14 April 1886, trad de heer Boddaert de zienswijze van de heer Deneffe bij; maar de heer Burgemeester Lippens zegde dat de geldelijke toestand het onderzoek der verschillende ontwerpen had doen verdagen.

De onkosten waren beraamd als volgt :

Ontwerp van het College	1,603,000 fr.
» » Mr Kerfyzer . . .	1,040,000 »
» » Mr Deneffe	1,574,000 »

Ik acht die beraming verre beneden de waarheid; maar dit wil ik hier niet verder onderzoeken.

Een eenlijke verklaring werd gedaan, na eene ondervraging van den heer Duhayon, in zitting van 30 December 1887 (2), en in zitting van 29 December 1888 kwam de heer Duhayon op zijne vraag terug maar zonder beter gevolg. De heer Burgemeester steunde zijne weigering op het feit dat de Regeering vijandig was aan het afbreken van den gevel in klassiekestijl

---

(1) *Bull. comm.*, bl. 296.
(2) *Bull. comm.*, 1887, 1064.

der Botermarkt en ook op den geldelijken toestand der stadskas (1).

In zitting van 29 Januari 1889 ondervroeg de heer Deneffe op zijne beurt het college, maar bekwam niet meer voldoening dan Mr Duhayon (2).

In 1890 werd door de K. Commissie van Monumenten het gedeelte van het plan van den heer Van Rysselberghe, bevattende de afbraak van de Bollaerts kamer en het opbouwen aldaar van een gothischen gevel, goedgekeurd (3).

Enkel is het daarbij gebleven. Meermals werd het vraagpunt besproken, maar niets is gedaan geworden.

In de laatste tijden werd de zaak opnieuw opgeworpen. Het College heeft den H. Van Rysselberghe gelast nieuwe plannen op te maken, de stedelijke Commissie van monumenten is geraadpleegd geworden. Het is nu reeds meer dan twintig jaar dat men ontwerpen, tegenontwerpen opmaakt, dat men al de Commissien, de Koninklijke, de Provinciale, de Stedelijke raadpleegt; en het komt mij voor dat het meer dan tijd is daar een einde aan te stellen en een afdoende besluit te nemen. Ik heb heel de geschiedenis van die twintigjarige werking, gesteund op officieele stukken, klaar voor oogen gelegd ; iedere denkwijze is bijgevolg bekend.

Nu kan ik mij de vraag stellen : Wat moet gedaan worden ?

Men is het eens om langs de Hoogpoort het plan van de Waghemakere tot aan het Stadhuisstraatje uit te voeren. Het zou nu toch niet raadzaam zijn de Bollaerts kamer te bewaren en nog min de Zwaan, want dan zou men niet weten op welke wijze een gevel langs het Stadhuidsstraatje opgebouwd zou kunnen worden. En de Bollaerts Kamer laten bestaan en de Zwaan vervangen door een gothischen gevel ware toch niet aannemelijk. M. Van Rysselberghe, gevolg gevende aan de gedachten van Viollet-le-Duc, stelt niet voor de

(1) *Bulletin*, 1888, 1156.
(2) *Bnlletin*, 1889, 58, 1309.
(3) *Bnll, Comm. d'Art*, 1890, 13.

derde verdieping op te richten. Daardoor is het plan van De Waghemakere onthoofd; nu dat mag niet. Ik wil hier niet in 't lang en in 't breed de denkwijze van Viollet-le-Duc beknibbelen. Ik denk dat de geleerde fransche oudheidkundige zijne denkwijze gesteund heeft op redenen van spaarzaamheid, en ook omdat hij moest inzien dat een gebouw met drie verdiepingen in eene tamelijke enge straat, gelijk de Hoogpoort, weinig indrukwekkend zou zijn. Zeker is het dat, indien men het plan De Waghemakere met de drie verdiepingen uitvoert, men verplicht zal zijn een deel der Hoogpoort te verbreeden.

Wat de nieuwe gevels betreft, zou ik betreurenswaardig achten ze in een derde stijl uit te voeren ; en daar nu toch de gevel De Waghemakere de schoonste is — ik denk dat zulks door niemand zal betwist worden — meen ik dat het raadzaam zou zijn in het Stadhuisstraatje en op de Pouillemarkt ook de plannen van De Waghemakere uit te voeren.

Enkel om onnoodige kosten te vermijden zou men zich kunnen vergenoegen met in het Stadhuisstraatje, alwaar nu toch het achterste deel van het gebouw is en blijven zal, een gebouw met twee en niet met drie verdiepingen op te trekken, en dit zonder de trap-en of puntgevels.

Blijft het klassiek gebouw der Botermarkt en van den hoek der Pouillemarkt, waarover men het niet eens is. Een beslissend voorstel is thans niet te doen. — Op volgende wijze zou men dienen te werk te gaan :

Men zou aanvangen met het oorspronkelijk plan van de Waghemakere op de Hoogpoort uit te voeren; dan zou men de gothische gevels in het verbreed Stadhuisstraatje en op de Pouillemarkt (het oud Bureel van Weldadigheid) oprichten.

Na het voltooien dezer werken, zal men best kunnen beslissen, of het raadzaam is het klassiek gebouw der Botermarkt te herstellen of wel het af te werpen en door een gothische gevel te vervangen. Het komt mij onmogelijk voor daarover van nu af een oordeel te vellen. Het kan heel goed zijn dat de algemeene indruk van het gebouw het afbreken van den klassieken

gevel niet zou vorderen, bijzonder als men zou zien dat de hoofdgevel wel die is der Hoogpoort en niet die der Botermarkt.

In alle geval komt mij nu een beslissend oordeel daarover als voorbarig voor.

Blijft de vraag der onkosten. Ik ben overtuigd dat de beramingen tot nu toe opgemaakt onder de waarheid blijven. Het uitvoeren der werken gelijk ik ze voorstel, inbegrepen de klassieke of gothische gevel der Botermarkt zal, denk ik, niet tot 1.600.000 fr. maar tot drie millioen en wellicht drie millioen en half beloopen.

Nu Gent is rijk genoeg, en het Land is rijk genoeg om zich zulke groote uitgaven te getroosten. Het geldt hier wat de K. Commissie van Monumenten als *une question d'honneur nationale* aanzag. Had de stad Gent, sedert de twintig jaar, die men besteedde aan plannen te teekenen en proces-verbalen op te stellen, jaarlijks in hare buitengewone begrooting eene som van 50.000 fr. of 75.000 fr. ingeschreven, dus 1 millioen of anderhalf millioen; en was de Staat voor de zelfde somme tusschen gekomen, zoo zou men met de 75.000 fr. per jaar reeds de drie millioen bereikt hebben. Is zulks te veel? De vraag stellen is ze beantwoorden. Indien wij, met de hardnekkigheid aan den Vlaming eigen, dit krachtdadig willen, zullen wij het bekomen.

En dan zal Gent het schoonste burgerlijk gebouw bezitten dat in de wereld bestaat. In geen land zal eene stad zulk een samenhang van grootsche kunstgebouwen kunnen toonen.

St-Baafs, de Lakenhalle, het Belfort, Sint Nikolaas, en nevens het Stadhuis van De Waghemakere de puinen die men zal ontdekken en bewaren van het eerste Schepenhuis bij het afbreken der huizen die de Groote Kroone hebben vervangen tusschen de Korte Rugstraat en de Lange Kattestraat.

De armoedige overblijfsels van het eerste gebouw opgericht door de XXXIX nevens het gebouw ontworpen door de Waghemakere vóor dat de gemeente van hare vrijheden door den machtigsten harer zonen beroofd werd; en glansend voltooid als

HÔTEL DE VILLE DE GAND — (Façade vers la rue Haut Port)

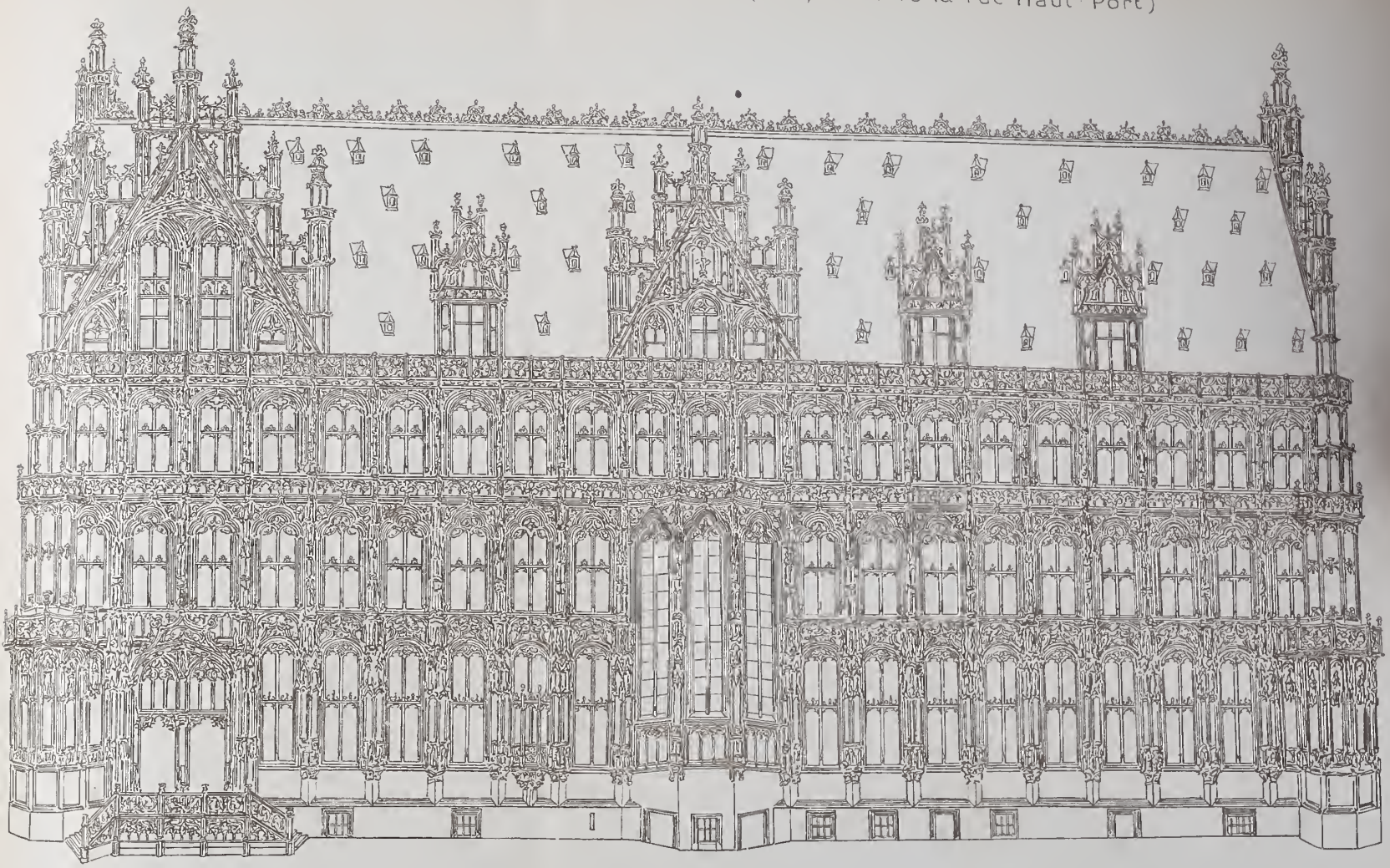

— Reproduction des projets originaux au complet, datant du commencement du XVIe Siècle. —

(*Actuellement conservés à la Bibliothèque de la Ville*)

Lith. N. Gleins. Gand —

de Gentsche gemeente, vrij gelijk voorheen, zich opnieuw over eenen grooten zedelijken en stoffelijken welstand kon beroemen.

Dit weze geene ijdele hoop; het worde wezenlijkheid.

(*Toejuichingen.*)

Mr **le Président.** L'heure est trop avancée pour entamer une discussion sur la question de la restauration de l'Hôtel de ville; nous la remettrons à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 h. 50 du soir.

Assemblée générale du 8 juin 1904.

—

Algemeene vergadering van 8en Juni 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour :

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Uit het oogpunt van de geschiedenis en van de aesthetiek, ware het bouwen van een nieuwe sacristie aan den buitenkant der Sint-Niklaaskerk een fout.

Is het niet mogelijk een middel te vinden om zulk gebouw onnoodig te maken? (A. Van Werveke.)

III. De herstelling en voltooiing van ons Stadhuis, met zichten (Hoogleeraar A. De Ceuleneer). (Vervolg.)

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; V. vander Haeghen, vice-président; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires ; A. Heins et A. Van Werveke, conseillers ; D. Berten ; A. Campers ; A. de Ceuleneer ; A. de Kemmeter ; N. de Pauw ; H. de Tracy ; J. Deyaert; C. D'Hoy; J. Doutreligne; V. Fris; A. Gallet; H. Geirnaert; H. Hoste; G. Hyde; L. Lievevrouw-Coopman; E. Potjes; Prayon-van Zuylen; E. Sacré; T. Timmermans; F. Van Bambeke; A. Van der Cruyssen; H. Van Houtte ; Willems-Limmander.

I.

Communications.

—

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE D'ARRAS.

L'Académie d'Arras rappelle l'invitation qu'elle a adressée pour le Congrès des sociétés savantes du Nord de la France et de la Belgique, qui aura lieu du 7 au 10 juillet prochain. Mr P. Bergmans y représentera la Société.

DEUXIÈME SESSION DE LA FÉDÉRATION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Cette deuxième session se tiendra à Saint-Nicolas, le dimanche 3 juillet prochain. La matinée sera consacrée à la séance solennelle et à la visite du musée; l'après-midi, les membres verront le trésor de l'église de Tamise et les fouilles de Thielrode, sous la conduite de Mr G. Willemsen, président du Cercle archéologique du pays de Waes. Le délégué de la Société à la séance de la Fédération sera Mr le chanoine Vanden Gheyn.

II.

Uit het oogpunt van de geschiedenis en van de aesthetiek ware het bouwen van een sacristij aan den buitenkant der Sint-Niklaaskerk een fout — Is het niet mogelijk een middel te vinden om zulk gebouw onnoodig te maken?

—

De heer **A. Van Werveke.** Thans zijn de voorgevel, bijna de geheele zuidzijde, de oostkant en een gedeelte van den noordelijken gevel der Sint-Niklaaskerk ontbloot. Langs drie zijden is de ruimte hersteld, waarvoor de middeleeuwsche bouwmeester zijn kerk heeft ontworpen. Al zien we den tempel

niet in de volheid der schoone vormen van weleer, toch maakt hij een diepen indruk. Bijna juist drie eeuwen nadat men uit geldgebrek een aanvang had gemaakt met het bederven onzer oudste kerk, staat ze weer vóór ons in hare groote lijnen, maar met al de litteekens van de met barbarenhanden toegebrachte verminkingen: de spitstoren is neergehaald, de wimbergen zijn afgeknot, de pijnakels tot bij de basis weggebroken, de posten en traceeringen zijn vernietigd of verdwenen in de toegemetselde vensters. En toch mogen wij tevreden wezen over de ontblooting: met het oog der verbeelding zien wij nu wat een pracht van een tempel een goed begrepen herstelling ons geven zal.

't Is in die omstandigheid dat ik gemeend heb het woord te moeten nemen, om te waarschuwen tegen een misslag, dien men, naar ik meen, op het punt is te begaan. Volgens mijn oordeel zou het, uit het oogpunt van de geschiedenis en van de aesthetiek, een fout zijn, aan den buitenkant der Sint-Niklaaskerk een sacristij te bouwen, en het is onze plicht een middel te zoeken, om zulk gebouw onnoodig te maken.

Uit het oogpunt van de geschiedenis ware het een fout, zeg ik. Inderdaad, op de afbeelding der kerk in Sanderus' *Flandria illustrata*, uit het zuiden gezien, is er op de plaats der huidige sacristij geen gebouw te vinden; op de groote kaart van Hondius, waarop de kerk vlak uit het Oosten gezien is, bemerkt men ook geen sacristij. Beide platen zijn in 1641 verschenen, maar natuurlijk ettelijke jaren te voren reeds aangelegd. Uit een stuk van het Archief der kerk weten wij, dat een sacristij op dezelfde plaats als de huidige werd gebouwd ten jare 1639, onder leiding van Adriaan vander Mare door Lieven van der Gracht. Reeds den 10^{en} Mei 1616 hadden de Schepenen der stad Gent een hulpgeld van 10 pond grooten verleend tot het maken van een sacristij, doch het blijkt niet dat het werk alsdan werd uitgevoerd.

Nu rijst de vraag: heeft Sint-Niklaas vóór de XVIIe eeuw een sacristij buiten de kerk gehad? Wij meenen ontkennend te moeten antwoorden.

Luisteren wij een oogenblik naar hetgeen bevoegde schrijvers over de sacristijen mededeelen. Men leest in Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*:

« On a souvent fait la remarque que les églises les plus anciennes n'étaient pas accompagnées de sacristies. Il n'y avait qu'une très petite pièce, où l'on déposait les vases sacrés et les ornements sacerdotaux. Dans quelques églises peu considérables, cette pièce était remplacée par une simple armoire ou *armarium*. Le prêtre prenait les ornements sur une crédence placée dans le sanctuaire ou dans le voisinage du sanctuaire, du côté de l'Epître. L'évêque prenait ces mêmes ornements sur l'autel, comme il le fait encore aujourd'hui, d'après un règlement du Cérémonial des évêques. Dans quelques églises, de grande dimension, comme certaines cathédrales, une des chapelles accessoires servait de sacristie ».

Ziehier wat men vindt in: Pierret. *Manuel d'archéologie pratique*. Paris, 1864, p. 112.

« Au XIe ou au XIIe siècle on commença à construire des sacristies en dehors du temple, ou qui leur furent adjointes. Ainsi la cathédrale du Mans a une sacristie qui date du XIIIe siècle...

Dans certaines cathédrales, les bâtiments qui conservaient les vêtements sacrés, faisaient partie du palais épiscopal, ou des bâtiments du chapitre, ou de la maison presbytériale. Ainsi, avant la Révolution, la cathédrale de Reims n'avait pas de sacristie; ses richesses étaient placées dans les bâtiments du chapitre...

La plupart des églises rurales n'eurent de sacristie que très tard; fort peu en possédaient au XVIe siècle; quelques-unes même n'en eurent qu'au XVIIIe siècle, du moins j'en ai vu un certain nombre qui datent de cette époque. Jusqu'alors, on s'était contenté d'une armoire placée dans le voisinage de l'autel ou derrière l'autel. Quelques pauvres églises de campagne ont encore une sacristie ainsi faite. Les grandes églises même avaient de ces armoires. Des deux côtés de l'autel des reliques

de l'église abbatiale de Saint-Denis, Suger (XIIe siècle) avait fait disposer deux armoires contenant le trésor de l'abbaye. Ailleurs, derrière les stalles, sous le jubé, des armoires contenaient les divers objets nécessaires au service du chœur, parfois même des vêtements sacerdotaux. Ces armoires étaient quelquefois ornées de peintures et relevées par de riches ferrements. Le prêtre s'habillait alors, sur le coin de l'autel, du côté de l'épître, ou sur quelque armoire. »

Dat de noodzakelijkheid van het bouwen eener sacristij buiten de Sint-Niklaaskerk te Gent vóór de XVIIe eeuw niet gevoeld werd, zal men begrijpen, als men weet, dat, om het met een tekst van 1606 te zeggen, « aldaer ghefondeert ende ghecelebreert werd den goddelicken dienst van meerst alle de neeringhen der selver stede(1) ». Al die neringen en ook het gilde van St-Joris, de Fonteine, het Poortersgilde en andere geestelijke vereenigingen hadden elk een afzonderlijke kapel en eigen sieraden, priesterkleederen en heilige vaten (2). Elke nering of gilde sloot zijn voorwerpen in koffers of kassen, welke in de kapel stonden. Wat dus aan de kerk zelve behoorde, besloeg niet veel plaats, en kon ook op dezelfde manier opgeborgen worden.

In andere kerken was de toestand dezelfde, waarom ook daar geen sacristij noodig was. Zoo is bij Sanderus en bij Hondius geen sacristij nevens de Sint-Michielskerk te vinden in 1641, daar ze eerst in 1651 werd opgebouwd (3). Nevens Sint-Jacobs is er wel één te zien, die echter in dien tijd niet sinds lang bestaan kon; en de hooge sacristij aan de noordzijde van het koor onzer hoofdkerk is een der zeldzame voorbeelden uit de middeleeuwen.

Een sacristij bouwen buiten de Sint-Niklaaskerk zou dus een fout zijn in het opzicht van de geschiedenis; het zou een even groote misslag zijn in dat der aesthetiek. Want we moeten

---

(1) *Rekening van de stad Gent*, 1605-1606, f. 319.

(2) Zie b. v. de lijst van de voorwerpen, die aan « Maria ter eere » toebehoorden bij De Potter, *Gent*, VII, 89.

(3) Volgens De Potter, *Gent*, VII, 447, zonder bron.

zorgen geen misslag te voegen bij al wat onze voorouders aan de kerk hebben bedorven: in 1605 werd een venster boven den predikstoel toegemetseld; in 1610 deed de stad aan den voorgevel twee « logen » maken; in 1623 bouwde de kerkfabriek een huisje aan de noordzijde; in 1639 plakte men de sacristij aan den zuidkant; in 1648 kwam daar, nevens de zijdedeur, een huis; tot 1658 was er onder den toren binnen in de kerk geen gewelf; men achtte het noodig dat hoogst merkwaardig bouwwerk door metselwerk aan het oog van den toeschouwer te onttrekken; in 1661 werden de vier groote vensters in den toren toegemetseld; twee jaar later werd de hooge, spitse toren afgebroken; in 1680 werden in het voorportaal de smakelooze deuren en omlijsting gestoken, die men er nog vindt; in 1772 werden op de merkwaardige zijportalen de Rococodeuren geplakt, die de kerk thans nog ontsieren.

Gaan we nu bij al die misvormingen een nieuwe voegen? Wij hebben de Sint-Niklaaskerk ontbloot: zullen wij er een nieuw gebouw voorzetten, van een maaksel, waarvan wij geen denkbeeld hebben, en zooals er nooit een heeft bestaan? Een nieuwe sacristij moet meer ruimte hebben dan de thans bestaande. Er moeten ten minste twee plaatsen in zijn: deze zullen beide gelijkvloers liggen, en dus een aanzienlijke lengte van de kerk aan het oog onttrekken; ofwel zal de sacristij een verdieping hebben en evenveel schaden aan den aanblik van het gebouw.

Wat te doen om dit euvel te beletten? Verschillende wegen liggen voor ons open. Het eenvoudigste zou zijn, dunkt me, een paar kapellen van de kerk bij middel van houtwerk af te zonderen. Op die wijze zou de dienst der kerk volkomen kunnen gedaan worden. Mocht het blijken, dat het bergen van groote voorwerpen niet gevoeglijk geschieden kan, dan zie ik niet in, waarom men geen gebouw langs den overkant der straat daartoe gebruiken zou. Indien deze voorstellen practisch onmogelijk bleken, is er toch nog een ander middel te vinden, om te beletten, dat de sacristij juist aan de kerk worde gebouwd. De huizen tusschen het Belfort, de Catalogne- en de Korte Ridderstraat zullen

noodzakelijk moeten verdwijnen: het drukke verkeer vóór het Belfort, vooral des vrijdags, levert wezenlijk gevaar op. Als die afbraak geschiedt, zal er, meenen wij, rekening moeten gehouden worden met den hier uitgedrukten wensch het stadhuis van de XIIIe eeuw, dat nu nog gedeeltelijk bestaat, te behouden. Zou daarin de sacristij niet kunnen gevestigd worden? En mocht het blijken, dat ook dit voorstel niet kan doorgaan, dan ware het volkomen mogelijk in den aan te leggen tuin daarnevens een gebouw op te trekken en dit met een onderaardschen gang te verbinden met een kapel der kerk.

Ziedaar wat ik gemeend heb in bedenking te moeten geven.

(*Toejuichingen.*)

M^r **le Président.** — Je commencerai d'abord par rendre hommage à l'exactitude des savantes et patientes recherches de notre honorable confrère, et, si j'ai à redire à ses conclusions, ce n'est pas pour mettre en doute la valeur de son étude, mais uniquement pour lui rappeler que, dans la question qui nous occupe, il faut encore, et surtout, tenir compte des nécessités actuelles.

Anciennement, le grand nombre des églises étaient abbatiales, et par conséquent le cloître contigu permettait l'accès facile à l'église, et rendait moins nécessaire les grandes sacristies.

Les objets appartenant aux confréries, toujours si nombreuses et si richement dotées, trouvaient place, comme l'a d'ailleurs fait remarquer Mr Van Werveke, dans les chapelles de ces corporations.

Les églises strictement paroissiales, au sens moderne du mot, n'avaient donc pas besoin d'ornements, en nombre aussi considérable.

En second lieu, bien des dévotions n'avaient pas un culte extérieur si développé qu'aujourd'hui. La dévotion à la Ste-Vierge, par exemple, n'exigeait pas comme actuellement au mois de mai cette ornementation, qui doit nécessairement être remisée pendant le restant de l'année.

Les églises modernes se trouvent encombrées à ce point, que pour la cathédrale de Saint-Bavon, par exemple, on a dû

acquérir une maison voisine, et la transformer en un immense magasin.

On doit donc absolument tenir compte de cette difficulté.

D'autre part, on ne saurait aujourd'hui conserver dans des coffres déposés dans les chapelles, comme le faisait observer Mr Van Werveke pour les anciennes corporations, les ornements sacerdotaux dont nous faisons usage aujourd'hui, et cela tient, je crois, à la qualité inférieure des matières fournies pour la confection de ces ornements. Il serait difficile de se faire une idée des soins qu'il faut apporter pour garder ceux-ci en bon état, et les tenir à l'abri de l'humidité, et d'autres causes de détérioration.

Je pense d'ailleurs qu'actuellement le service des églises paroissiales comporte un plus grand nombre de messes, et par conséquent un plus grand nombre de ministres du culte, d'où il il résulte qu'il faut plus d'ornements sacerdotaux.

Cela tient à ce que les anciennes abbayes sont remplacées maintenant par le clergé séculier.

Il faut donc tenir compte de tous ces facteurs, et je crois que si l'on veut être pratique, on doit chercher avant tout à édifier pour l'église Saint-Nicolas une sacristie qui soit dans le style du monument, et tâcher de trouver le moyen de sacrifier le moins possible les dégagements de cet édifice.

Mr **Prayon-van Zuylen**. Les très judicieuses considérations développées par notre honorable président me paraissent constituer un argument sans réplique en faveur de la thèse de Mr Van Werveke. En effet, Mr le Président nous a démontré que pour les besoins actuels du culte il est indispensable de disposer de locaux beaucoup plus vastes qu'autrefois. Or, il est évident que, s'il faut construire à côté de l'église Saint-Nicolas de vastes locaux, cette église qui n'est pas très grande va être plus ou moins masquée.

Nous aurions donc fait un véritable travail de Pénélope, puisqu'après avoir dégagé l'église, nous irions de nouveau cacher ce vénérable monument.

Un second argument en faveur de la thèse de Mr Van Werveke nous est également fourni par Mr le Président.

Il nous a dit, en effet, qu'à Saint-Bavon, où l'on s'est trouvé devant le même problème, on l'a résolu de façon absolument heureuse en faisant l'acquisition d'une propriété voisine. Je demande qu'on fasse la même chose pour Saint-Nicolas.

Mr **le Président.** A Saint-Bavon il a fallu acquérir une maison pour déblayer la crypte. Il est évident qu'il ne faudra pas pour la sacristie de Saint-Nicolas un bâtiment aussi considérable que celui qu'il a fallu pour la cathédrale. Il n'est pas exact de dire, comme le croit Mr Prayon, qu'on va établir là un grand bâtiment qui cacherait l'église Saint-Nicolas. La sacristie construite à côté de l'église Saint-Jacques, ne fait aucun tort à ce monument. On peut en agir de même à Saint-Nicolas.

Mr **V. van der Haeghen.** A la Commission locale des monuments, on avait été d'accord pour décider qu'il fallait construire, du côté de la place du Lion d'Or, un bâtiment très bas relié à l'église par un couloir.

Mais, après le magnifique dégagement du chevet de l'église, on s'est demandé s'il ne serait pas préférable d'établir la sacristie dans une des chapelles latérales, avec une toute petite annexe à l'extérieur, et l'opinion a penché dans ce sens-là. Il est à remarquer qu'actuellement déjà une chapelle sert de vestibule.

Mr **le Procureur-général N. de Pauw.** Arrivé un peu en retard, je n'ai pu entendre les considérations que Mr Van Werveke paraît avoir fait valoir au point de vue de la non-existence d'une sacristie à l'église primitive. Je croyais, jusqu'à présent, qu'il n'y avait jamais eu d'église sans sacristie. Aussi bien, ce point est-il secondaire, car aujourd'hui, ainsi que vient de le dire notre honorable président, vu les besoins croissants du culte, on ne conçoit plus d'église sans sacristie; et pour l'église Saint-Nicolas il en faudra nécessairement une.

Je vous avoue que, en recevant le billet de convocation, j'étais très curieux de savoir comment Mr Van Werveke résoudrait cette question, et je me demandais si, par hasard, il était d'intention

de s'approprier le projet de mon excellent ami, Mr Braun, bourgmestre de Gand, projet que je crois une boutade, de convertir cette église en musée ; alors évidemment il ne faudrait plus de sacristie.

Mais, si, comme je le crois, cette église doit rester une église, je pense qu'il faut y adjoindre seulement une vraie sacristie et non pas une sorte de magasin dans lequel on remiserait tous les objets du culte.

Cette annexe devrait, à mon avis, être construite soit à côté, soit derrière l'église Saint-Nicolas. On ferait là un petit bâtiment bas dans le style de l'église, ce qui, loin de constituer un aspect désagréable, donnerait une assez jolie perspective à la rue du Cornet de poste. Quant au magasin, on l'établirait dans une maison voisine.

A ce propos, on a parlé de l'ancien Hôtel-de-Ville. Je crois devoir vous rappeler que je vous ai démontré autrefois qu'il a été complètement démoli, et qu'on n'en retrouvera rien, en dehors des caves et de quelques vieux murs enchâssés dans les bâtiments voisins.

Je serai le premier, avec nos artistes, à demander le maintien de ces ruines historiques, mais je crois qu'il ne faut pas songer à approprier ces restes en vue d'y établir un magasin pour l'église. On pourrait, comme pour Saint-Bavon, acquérir un immeuble voisin. Quant à la sacristie, elle ne gâtera pas plus l'aspect de l'église Saint-Nicolas que le nouvel *Heilig graf* de Saint Bavon ne gâte l'aspect de la cathédrale, ou la sacristie de l'église Saint-Jacques celui de ce monument. On perd encore de vue, à ce propos, qu'il existe de l'autre côté de l'église Saint-Bavon un énorme bâtiment dans lequel il y a non seulement une sacristie, mais également un dépôt d'archives, et que cela ne gêne personne.

Je conclus donc en faveur de la construction d'un petit bâtiment, soit du côté de la rue du Cornet de poste, soit du côté de la place du Lion d'Or. Ce beau joyau architectural qu'est l'église Saint-Nicolas, sur le modèle de laquelle on va rebâtir la façade

de l'église Notre-Dame à Bruges, ne souffrira en rien de cette petite ajoute.

Mr **V. van der Haeghen**. L'idée d'établir le magasin dans une maison voisine est d'autant plus heureuse, que ce serait peut-être l'occasion de faire la restauration de l'une ou l'autre maison de corporation qui existent dans ces environs Au surplus, pour ma part, j'admettrais parfaitement un minimum de sacristie extérieure. Mais je crois qu'on devra attendre le dégagement complet pour trouver le bon endroit. Il ne peut en tout cas plus être question de bâtir du côté de la place du Lion d'Or.

Mr **le Président**. Oui, mais il ne faut détruire aucune chapelle. Au reste, une chapelle ne pourrait en aucun cas servir de sacristie.

Mr **A. Heins**. Ce qu'on appelait tantôt une boutade de Mr le Bourgmestre au sujet de la transformation de l'église St-Nicolas en un musée, m'a particulièrement frappé, parce que les mêmes paroles ont été prononcées, il y a quelques jours, devant moi par le restaurateur de l'église, Mr l'architecte Van Assche.

Mr Van Assche s'est demandé pourquoi on n'établirait pas un musée dans l'église St-Nicolas. Et, à mon tour, en présence de cette idée ainsi émise à deux points de vue différents, j'ai examiné la question de savoir si réellement cette église avait aujourd'hui encore une bien grande utilité. Le nombre de ses paroissiens, par suite des démolitions récentes ou commencées, doit être extrêmement rêduit. L'église Saint-Nicolas, avec un minimum de restauration, serait un parfait musée au centre de la ville.

Mais, ceci est une question tout-à-fait indépendante de celle qu'on discute en ce moment.

Mr V. van der Haeghen et moi-même, nous tenons beaucoup à ce qu'on ne fasse pas d'annexe à l'église. Nous tenons à ce que certaines parties mises à nu actuellement soient conservées absolument intactes, et notamment cette entrée du XIIIe siècle en face de la rue des Champs, qui est si intéressante. A Pamele,

j'avais demandé qu'on ne fît pas de restauration à une toute petite partie de l'église primitive restée intacte jusqu'à présent. Or, j'ai constaté tout récemment que cette partie si intéressante, conservée depuis le XIIIe siècle, avec des moulures d'une délicatesse exquise, va être restaurée.

Il est donc nécessaire, au point de vue archéologique, que le maintien des beautés de l'église Saint-Nicolas soit demandé, et qu'on mette en œuvre les influences nécessaires pour l'obtenir; tâchons de la conserver sans retouches trop sensibles.

M^r **le Procureur-général de Pauw**. La question s'élargit singulièrement. On avait simplement demandé s'il fallait une sacristie, et Mr Heins propose maintenant, en s'appuyant sur ce que j'appelais une boutade du bourgmestre, et sur les dires de l'architecte lui-même, de convertir l'église en musée.

Je ne suis pas de cet avis. Lors du congrès des sciences sociales en 1863, j'ai vu Mademoiselle Clémence Royer inscrire sur le registre de la Bibliothèque, les paroles suivantes :

« Clémence Auguste Royer emporte de Gand d'heureux souvenirs, et souhaite surtout que bientôt en beaucoup d'états les temples construits par l'erreur soient consacrés à la vérité et deviennent comme dans cette heureuse cité flamande les sanctuaires de l'étude et de la science (1^r février 1863) ».

Eh bien ! j'espère, moi, voir le jour où tous les monuments bâtis par nos ancêtres, conserveront la destination qui leur a été affectée dès l'origine. J'espère voir les hôtels de ville restaurés, nos églises, y compris l'église de *Baudeloo* et de la *Leugemeete*, rendues au culte. J'espère aussi que tous ces monuments seront rétablis comme nous désirons qu'ils le soient, c'est-à-dire restaurés et non pas reconstruits. J'espère notamment que cette belle arcade de Saint-Nicolas restera telle qu'elle est, avec cette patine et cet adoucissement des lignes que seul le temps peut donner.

M^r **le Président**. Il y a quelque temps, nous entendions ici-même regretter la disparition de *l'Heilig graf* à Saint-Bavon. Les partisans de la thèse que j'appellerai « le maintien

« à outrance » voyaient dans ce modeste édicule les aspirations artistiques d'une époque, et ce motif seul les déterminait à en réclamer la conservation.

Quoique je ne leur donne pas absolument tort, cependant je dois reconnaître que ce monument ne cadre pas avec le style de la cathédrale, et que sa place est ailleurs. Mais le seul fait d'avoir élevé au XVIIIe siècle une construction que rien ne justifiait, suffit aux yeux de certains archéologues pour en défendre le maintien. Je me demande pourquoi, nous trouvant actuellement devant l'absolue nécessité de bâtir une sacristie exigée par les besoins modernes, nous ne pourrions pas user de la latitude, que nous accordons aux âges passés.

On a dit spirituellement que ces ajoutes postérieures étaient des verrues, qui faisaient ressortir la beauté du monument auquel on les appliquait. Tâchons donc à notre tour d'appliquer à Saint-Nicolas semblable verrue, mais faisons-le avec art et discrétion. Que la sacristie nouvelle, loin de masquer la splendeur de notre antique église, lui prête au contraire une grâce de plus, et amène là, où on devra la construire, une silhouette vraîment artistique. En agissant ainsi, nous demeurerons conséquents avec nous-mêmes. (*Marques d'approbation*).

Mr **V. van der Haeghen**. La conclusion de cette discussion me paraît donc être qu'il faut une sacristie réduite à sa plus simple expression, et un magasin dans une maison voisine. (*Adhésion*).

III.

De herstelling en voltooing van ons stadhuis.

De heer **Ad. De Ceuleneer** brengt weder te voorschijn de beschouwingen door hem uitgesproken in de voorgaande zitting (Bulletijn n^r 5, blz. 205).

Hij houdt staande de besluitselen door hem in die zitting uitgedrukt en luidende als volgt:

1° volkomene uitvoering van het plan, in gothischen stijl, van De Waghemaker en Keldermans, met afbreking van de *Zwaan* en van de *Bollaerts Kamer*, langs de Hoogpoort;

2° uitvoering van het plan van De Waghemaker maar enkel met eene verdieping en zonder puntgevels, langs de kant van het Stadhuisstraatje en op een deel der Pouillemarkt;

3° voorloopige bewaring van den italiaanschen gevel op de Botermarkt en ook van den gevel der Pouillemarkt.

Mr **V. van der Haeghen.** Dans la conférence qu'il nous a faite dans la séance précédente et qu'il vient de résumer aujourd'hui, Mr De Ceuleneer a divisé son sujet en trois parties.

Il a parlé, d'abord, de la façade de la rue Haut-Port, et nous avons été très heureux d'entendre qu'il préconise la construction du second étage. La réalisation de cette idée serait, en effet, une chose magnifique.

Mais, il préconise aussi la suppression de la *Bollaerts kamer*; et là je ne suis plus d'accord avec lui. Déjà la Commission locale des monuments a protesté contre cette suppression. C'est une des très rares constructions de la période calviniste que nous avons conservée.

Il y a moyen de concilier le maintien de ce bâtiment avec la reconstruction gothique complète. Les deux étages de la *Bollaerts Kamer* sont à la hauteur de la construction de Keldermans et il serait facile de rejoindre les deux parties gothiques par dessus la *Bollaerts Kamer* au moyen d'un raccord.

La façade Renaissance du côté du Marché au Beurre offre un très grand caractère. Elle fait partie de l'histoire de l'Hôtel de Ville, et c'est le principal témoignage de l'activité de nos architectes du XVIIe siècle.

Mr **De Ceuleneer.** La question est réservée.

Mr **V. van der Haeghen.** C'est une façade admirable dans son genre.

Mr **le procureur-général de Pauw.** Mr van der Haeghen

préconise le maintien de la *Bollaerts Kamer* et empêcherait ainsi la réalisation complète du plan génial de De Waghemakere et Keldermans.

A propos de nos églises, je disais tout à l'heure qu'on devait les conserver telles qu'elles avaient été conçues par leurs architectes primitifs. Je dis maintenant que nous devons conserver et rebâtir nos hôtels-de-ville également tels que les architectes primitifs les ont projetés.

Avant tout, et quoi qu'en disent les commissions locales, publiques ou secrètes, nous devons, nous, Société d'archéologie, qui constituons l'opinion publique, employer toutes nos forces afin d'obtenir qu'on réalise, du côté de la rue Haut-Port, le plan des architectes que nous possédons. Ce plan est splendide et son achèvement intégral s'impose.

Si la *Bollaerts Kamer* vaut la peine d'être conservée, qu'on la reconstruise ailleurs, comme on l'a fait à Paris pour la Maison Henri IV, et à Bruxelles pour le Temple des Augustins.

La façade principale doit être du côté de la rue Haut-Port, peu importe que celle-ci soit élargie ou non. Du temps de De Waghemakere et Keldermans, la rue n'était pas plus large qu'aujourd'hui, au contraire.

Quand cette façade aura été construite, on verra ce qu'il y a à faire des autres côtés.

Cette question doit être réservée, parce que, comme les ministres l'ont annoncé lors de leur dernière visite, tout un pâté de maisons va encore disparaître, d'après le projet de Mr Braun, autrefois si artistement dessiné par Mr Heins. Nos successeurs verront ce qu'il y aura à faire, et peut-être pourront-ils reconstruire tout l'édifice dans ce magnifique style et d'après les plans de la façade de la rue Haut-Port.

On peut affirmer qu'il n'existera pas alors dans l'Europe entière un monument d'une pareille splendeur.

S'il nous est permis de formuler un vœu, demandons donc qu'on commence par construire immédiatement le 2e étage du côté de la rue Haut Port, qu'on transporte la *Bollaerts Kamer*

au musée de St-Bavon et qu'on réserve le reste pour l'avenir.

Mr **De Ceuleneer**. Ik laat ter zijde den gevel van de Botermarkt. Daar kan men later over beslissen.

De heer van der Haeghen zegt dat men de *Bollaerts Kamer* zoude moeten bewaren. Ik herken dat het zonder geestdrift is dat ik de afbraak ervan voorstel, maar het kan niet vermeden worden. De indruk voortspruitende uit het verschil van hoogte zou al te slecht zijn. Dat ware oprecht niet mooi.

Indien men die *Bollaerts Kamer* moest bewaren, zouden wij vooreerst een groot gothisch gebouw hebben, dan een kleiner klassiek gebouw en dan weder een groot gothisch gebouw.

Het ware ook niet raadzaam het plan van De Waghemaker slechts op onvolledige wijze uit te voeren. Gelijk wij het gothisch deel nu bezitten, is het onthoofd. Nu, de prachtige puntgevels kunnen slechts uitgevoerd worden indien men de tweede verdieping opricht; want die puntgevels plaatsen op het deel dat nu bestaat, is de eenheid, de evenredigheid van het plan verbreken. Die puntgevels zijn geteekend voor een gebouw met twee verdiepingen en niet voor een gebouw met eene verdieping.

Voor wat de *Zwaan* aangaat, dit gebouw levert niet de minste kunstwaarde en ik geloof dat wij daarover 't eens zullen zijn.

Mr **V. van der Haeghen**. Par une heureuse chance, la *Bollaerts Kamer* n'est pas à une hauteur différente, et elle n'empêche pas la réalisation du plan superbe de De Waghemaker et Keldermans. Aussi la Commission locale estime-t-elle qu'on pourrait parfaitement continuer le troisième étage au-dessus de cette construction. Ce serait, dira-t-on, une marqueterie architecturale. Mais des parties d'époques différentes ne coexistent-elles pas dans beaucoup de monuments célèbres? Le château de Heidelberg serait-il plus admiré si l'on y rétablissait l'unité de style? Certes non. On doit autant que possible respecter dans un monument les traces du goût et de l'art des divers siècles. Or, que demande-t-on ici? Simplement de laisser subsister quelques baies de fenêtres de formes différentes.

Ce sera un détail de la façade qui présentera un grand intérêt et que les étrangers prendront plaisir à examiner spécialement. Et pour l'ensemble de la façade, une même patine noirâtre aura bientôt recouvert et harmonisé le tout.

Mr **A. Heins**. La *Bollaerts Kamer* a été faite en 1581.

Mr Van Rysselberghe et la Commission locale proposent de conserver la partie gothique, puis la partie Renaissance de la rue Haut-Port, donc cette *Bollaerts Kamer*, qui a été la première tentative du style appliqué plus tard du côté du Marché au Beurre.

On a renoncé à parachever cette immense façade gothique, au XVIe siècle, peut-être pour des raisons d'économie, peut-être pour d'autres raisons. L'architecte ou ses successeurs ont renoncé en tous cas à faire le second étage. Ils se sont contentés de ce que nous voyons aujourd'hui, peut-être à cause de l'étroitesse de la rue.

Mr De Ceuleneer propose de construire le second étage et les grands gables ornementés. Mais, comme il se rend aussi très bien compte de l'obscurité totale dans laquelle serait plongée la rue Haut-Port, il élargirait celle-ci de manière à obtenir un recul suffisant pour qu'on puisse au moins voir cette façade ainsi exhaussée, et de manière aussi à ce que l'entrée de la rue Haut-Port ne soit pas transformée en une entrée de cave dans laquelle plus personne n'oserait s'aventurer. La façade aurait, en effet, le *double* de la hauteur actuelle.

Par conséquent, cette rue historique, à laquelle Mr de Pauw doit tenir autant que moi, disparaîtrait avec ses caves, et mon honorable contradicteur sera sans doute d'accord avec moi pour dire qu'il n'en disparaît déjà que trop à Gand.

Mr **N. de Pauw**. De Waghemakere et Keldermans ne demandaient pas cela; ils avaient fait leur plan pour cette rue, alors même plus étroite.

Mr **A. Heins**. Oui, mais leur projet n'a été réalisé qu'à moitié.

La rue devra donc être élargie. Il ne s'agira donc pas seule-

ment de magnifier l'Hôtel-de-Ville en y mettant tous les pinacles et pignons prévus par les architectes, mais aussi d'élargir de 20 à 25 mètres une rue aussi historique que l'Hôtel-de-Ville.

Un second point: De Waghemakere et Keldermans n'ont pas prévu quatre façades, ils n'en ont prévu ou du moins dessiné que deux. C'est un fait qu'il était nécessaire de bien établir.

Comme société d'archéologie nous avons le devoir de maintenir la *Bollaerts Kamer*. C'est un témoin de l'histoire artistique et politique de Gand. Je me demande pourquoi on doit toujours décrier cette façade qui, si elle est peu importante, a cependant constitué le type de celle établie plus tard au Marché au Beurre et qu'on s'accorde à trouver remarquable.

La Commission locale, dont Mr de Pauw a paru devoir négliger l'avis...

Mr **N. de Pauw**. Jamais de la vie !

Mr **A. Heins**... la Commission locale s'est prononcée à peu près unanimement en faveur du maintien de cette façade.

Je crois donc ce deuxième étage inutile et dangereux; il entraînera la démolition dans la rue Haut Port, de la *Bollaerts Kamer* et du *Zwaan*, ancienne Conciergerie.

Mr Van Rysselberghe et moi nous nous sommes ralliés à l'idée émise jadis par un architecte de toute première valeur, Viollet-le-Duc, qui était de faire les deux pignons d'angle vers la tourelle. Avec le recul que donne aujourd'hui la rue Borluut, nous obtiendrions un très bel effet et qui réserverait l'avenir.

Mr Van Rysselberghe a dû songer avant tout aux services de l'Hôtel de Ville.

C'est pourquoi l'entrée principale ne sera probablement plus rue Haut-Port. Depuis cinq ou six mois, Mr Van Rysselberghe s'occupe d'aménager cette entrée du côté de l'église St-Nicolas. Par une combinaison que j'estime, quant à moi, très heureuse, il ajouterait toute une partie nouvelle et importante, de ce côté.

Mr De Ceuleneer, critiquant le projet de 1883, auquel je n'attache qu'une importance très relative, et que son auteur Mr Van Rysselberghe doit, du reste, abandonner à l'heure qu'il

est, dit que c'est de la Renaissance du XXe siècle. Cela n'est pas tout à fait exact et demanderait à être démontré.

Mr Van Rysselberghe, du côté du marché aux Poulets, se trouvait en présence de deux pignons anciens; à côté il devait en construire un autre, allant jusqu'à la ruelle de l'Hôtel de ville. Il avait eu l'idée malheureuse de supprimer un des pignons et de le mettre de l'autre côté. C'est la seule erreur qu'on pût, à mon sens, lui reprocher. Car j'approuve, je le répète, pleinement l'idée de placer l'entrée principale du côté du marché aux Poulets, surtout depuis les dégagements qui se font de ce côté, autour de l'église Saint-Nicolas.

Cette idée ne date donc pas d'hier. Elle date déjà de 1883. Il était, au reste, assez naturel de faire l'entrée principale du côté de la vraie ville et de ses extensions au sud, et non pas du côté plutôt extérieur, c'est-à-dire du côté du marché du Vendredi.

Quant à la conception de Mr Van Rysselberghe, qualifiée de Renaissance du XXe siècle par M^r De Ceuleneer, je la trouve très belle et très réussie, étant donné surtout qu'il fallait tenir compte des installations intérieures. Au surplus, c'est la copie des éléments qui se trouvent au marché au Beurre. Je crois donc pouvoir dire que l'appréciation de M^r De Ceuleneer est inexacte.

Nous pouvons réserver ce qui se trouve dans la ruelle de l'Hôtel-de-Ville; ce n'est qu'une façade latérale.

Pour les deux façades principales, rue Haut-Port et marché au Beurre, la Commission locale est d'accord avec M^r l'architecte pour proposer de faire vers l'angle de la tourelle les pignons prévus par l'architecte primitif. Cela n'empêchera pas ceux qui nous suivront de faire la répétition de ce pignon sur toute la longueur de la façade gothique.

Ce projet est sans doute moins vaste, moins radical, que celui de M^r De Ceuleneer, mais il offrira d'abord les avantages que je viens de signaler, conservation de la largeur actuelle de la rue Haut-Port, et ensuite cet autre avantage peut-être plus précieux, de pouvoir être exécuté immédiatement. Mettons-nous

donc d'accord pour obtenir cela, et ne songeons pas à abandonner ou à sacrifier la façade Renaissance. Mr De Ceuleneer a bien voulu nous dire qu'un voyageur de marque avait trouvé cette façade très belle. Partageant cet avis, nous ne pouvons prévoir que nous la verrions un jour enlever sans vive opposition.

Cette façade est de l'histoire, et la *Bollaerts Kamer* également.

Mr **V. Fris**. Peut-être.

Mr **A. Heins**. Je m'étonne d'entendre un historien parler de la sorte. Je croyais rencontrer surtout l'assentiment de ceux qui s'occupent de notre histoire locale, car je pensais que pour eux le document de pierre valait au moins autant, sinon davantage que le document d'archives. Celui-ci peut induire et induit souvent en erreur, l'autre, jamais.

Maintenant, si l'on veut faire du gothique à côté de la ruelle de l'Hôtel-de-Ville, je n'y vois pas d'inconvénient.

Mr **le Procureur-général de Pauw**. Mr Heins a dit que j'avais fait fi des commissions officielles. J'ai trop de respect pour les autorités constituées, j'ai moi-même fait trop longtemps partie de ces commissions et j'y ai connu trop d'hommes remarquables, pour avoir jamais eu pareille idée.

Ce que j'ai dit, c'est que nous sommes l'opinion publique et que ce que fait la Commission locale, nous n'en savons rien; nous le savons si peu que nous avons appris aujourd'hui seulement qu'il y a un projet dont on parviendra à obtenir la réalisation immédiate.

Quand je faisais partie de la Commission locale des monuments avec Mr Wagener, celui-ci disait avec nous: nous ne pouvons pas corriger l'œuvre de génies tels que De Waghemakere et Keldermans; leurs plans sont splendides et il faut les exécuter tels qu'ils les ont conçus. Relisez son magnifique article dans le *Jaarboek* du *Willemsfonds* de 1871.

On semble aujourd'hui vouloir faire quelque chose de mieux ; je ne partage pas du tout cette opinion.

Je ne suis pas partisan de l'élargissement de la rue Haut-Port

parce que je ne veux pas qu'on détruise encore quelques-unes de nos caves historiques. Aussi bien pourquoi cet élargissement? Lorsque De Waghemakere et Keldermans ont fait leurs plans, la rue était encore plus étroite qu'elle ne l'est aujourd'hui, car les trottoirs étaient défendus par des chaînes et des poteaux.

Pour la façade Renaissance, il ne faut pas y toucher. Nous devons laisser chaque âge déposer sa trace quand elle ne gâte point l'ordonnance générale d'un monument.

D'ailleurs, cela n'est pas en question aujourd'hui et je propose de nous borner, pour le moment, à demander que l'Hôtel-de-Ville de la rue Haut-Port soit immédiatement complété par l'ajoute d'un second étage. (*Applaudissements.*)

Mr **V. Fris**. Inutile de dire que je me rallie complètement à la proposition de Mr le Procureur-général.

Si j'ai pris la parole, c'est simplement pour annoncer que j'aurai l'honneur de présenter dans la prochaine séance quelques notes sur les raisons qui ont amené la ville de Gand en 1543 à ne pas continuer l'exécution des plans de De Waghemakere et Keldermans, et pourquoi on a construit ensuite la *Bollaerts Kamer*.

Mr **le Président**. Si j'ai tardé de prendre la parole dans ce débat, c'est pour m'autoriser à dégager les conclusions auxquelles il semble conduire. Je vous demanderai donc si l'on est d'accord pour maintenir la façade Renaissance du Marché au Beurre?

De toutes parts. Oui! Oui!

Mr **le Président**. Cette décision, je pense, est formelle. Mr De Ceuleneer m'a paru vouloir réserver cette question pour plus tard. Or cette réserve pourrait être interprétée dans la suite comme une marque de dédain pour cette façade. A mon sens, ce monument a une valeur artistique considérable, et il doit être conservé comme un spécimen architectural de grand intérêt. La majorité est-elle d'accord avec moi?

De toutes parts. Oui! Oui!

Mr **le Président**. Pour la *Bollaerts Kamer*, Mr le Procureur-

général propose d'enlever cette façade et de la réédifier ailleurs.

Je regrette de ne pas pouvoir me rallier à cette proposition, car, de même que nous avons demandé et obtenu le maintien du « Mammelokker » à côté de notre belle Halle-aux-Draps, de même il est désirable de conserver à l'Hôtel-de-Ville cet édicule qui constitue pour l'historien local une parenthèse intéressante.

Nous voyons là un spécimen d'art local qui n'est pas à mépriser. La Commission locale des monuments propose de conserver cette façade dans le monument gothique. Elle ne masquera pas la ligne du monument, et ne le défigurera pas.

A mon avis, pas n'est besoin de l'enlever, pas plus qu'il ne faut enlever dans une église gothique les autels Renaissance, bien que ceux-ci ne s'harmonisent pas avec le style de l'édifice; de même j'estime que la façade de la *Bollaerts Kamer* ne fera aucun tort à la partie gothique de l'Hôtel-de-Ville.

Mr **le Procureur-général de Pauw**. Qu'on place cette façade ailleurs, au musée de Saint-Bavon, par exemple. Le cas du *Mammelokker* n'est pas le même; il ne fait pas partie du monument de la Halle; j'ai été heureux de son maintien.

Mr **V. Fris**. Il y a une différence capitale entre un autel Renaissance dans une église gothique et une partie hétérogène placée dans la façade principale d'un monument conçu dans le style gothique.

Il est impossible de comparer ces deux choses....

Mr **A. Heins**. Pourquoi cela?

Mr **V. Fris**... pas plus que vous ne pouvez établir une comparaison avec le « Mammelokker ». Celui-ci ne se trouve pas dans la façade de la Halle-aux-Draps, mais à côté de cette façade.

Il est impossible aussi de couronner la *Bollaerts Kamer* au moyen de pignons gothiques; cela hurlerait de se rencontrer.

Cette façade a dû être construite par les nécessités du temps. C'est au moment du siège de Gand par Farnèse qu'on a dû abandonner le projet de De Waghemakere et Keldermans.

Mr **V. van der Haeghen**. On n'aurait pas continué quand même en style gothique; les idées esthétiques étaient complète-

ment changées quand on reprit les travaux. Les arrachements qu'on remarque sur les côtés indiquent qu'on avait même eu l'intention de reconstruire d'après les principes nouveaux tout l'édifice de Keldermans.

— L'enlèvement de la façade de la *Bollaerts Kamer* mise aux voix, est adopté.

Mr **le Président**. Faut-il maintenir la façade de la rue Haut-Port telle qu'elle est actuellement, faut-il reprendre le projet primitif, ou bien faut-il accepter le projet opportuniste, et se contenter de ce minimum dans l'espoir de le voir se réaliser à brève échéance?

Si, d'une part, je suis assez opportuniste en la matière, d'autre part, je crois qu'une société d'archéologie doit, avant tout, défendre des principes, et ne pas avoir les mêmes préoccupations que les commissions officielles, qui se trouvent souvent arrêtées par l'obligation de prendre en considération certaines nécessités budgétaires.

Mr **Prayon van Zuylen**. Pour la partie gothique, si nous voulons faire œuvre pratique, nous devons nous borner à demander l'achèvement de la façade de la rue Haut-Port et pas autre chose.

Au reste, vous avez décidé avec raison le maintien de la façade Renaissance marché au Beurre, et, si vous préconisiez la construction du côté de la ruelle de l'Hôtel-de-Ville et du marché aux Poulets de bâtiments gothiques plus élevés, cette façade serait enterrée, écrasée, et on finirait par en demander la disparition. Pour éviter ce malheur, il faut que les nouvelles constructions soient conçues dans le même style Renaissance. On aura alors un ensemble harmonieux et vraiment artistique. (*Approbation.*)

Mr **le Président**. Je suis d'avis qu'il ne pourrait s'agir de construire en style gothique du côté du marché aux Poulets.

Mais cette question ne nous occupe pas en ce moment. Comme archéologues, nous devons nous occuper des choses existantes.

Je demande donc si la Société se prononce en faveur de l'exécution intégrale du projet De Waghemakere et Keldermans?

La proposition est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h. 50 du soir.

Fédération historique et archéologique
de la Flandre Orientale.

—

IIe SESSION.

Saint-Nicolas, 3 *juillet* 1904.

—

Lorsque, à la fin de 1903 (1), fut fondée la Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale, il fut décidé que l'un des cercles ou musées fédérés recevrait chaque année les membres des autres sociétés et musées.

Le Cercle archéologique du Pays de Waes, étant le plus ancien de la Flandre Orientale, crut et avec raison qu'il lui appartenait d'organiser la première session suivant celle de la fondation.

Cette session a eu lieu donc à Saint-Nicolas, le 3 juillet 1904, et elle a été suivie par un groupe nombreux de membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, sous la conduite de leur président, M^r le chanoine Van den Gheyn.

Après un coup d'œil sur le joli château de Walbourg, pittoresque résidence du bourgmestre, on se rend à l'hôtel de ville où l'on renoue connaissance avec des collègues de Lokeren, d'Alost, de Renaix, etc. Mr Willemsen présente les congressistes ou plutôt les fédérés à M^r le bourgmestre Van Naemen, qui leur souhaite, en d'excellents termes, la bienvenue et leur offre cordialement le vin d'honneur.

L'assemblée, présidée par M^r le chanoine Van den Gheyn, passe à l'élection du bureau de la Fédération, qui est composé comme suit : Président, Mr Blomme (Termonde); vice-présidents, MM^rs Raepsaet (Audenarde) et Van den Gheyn (Gand) ; secrétaire, Mr Willemsen (St-Nicolas); conseillers, MM^rs Van Hooff (Lokeren), Moens (Alost), Den Dauw (Renaix).

---

(1) Voir *Bulletin*, 1903, pp. 315-345.

Le programme très corsé de la journée comportait une visite à l'église primaire, restaurée par Mr J. Geerts, et à son trésor.

Nous ne décrirons pas cette belle église ni ses richesses, dont les honneurs furent faits, avec érudition et bonne grâce, par l'abbé Jos. Reynaert qui a consacré à ce remarquable monument et à ses précieux objets d'art de fort intéressantes notices.

Mr Willemsen conduit ensuite ses collègues au musée dont on sait le grand intérêt, notamment au point de vue de la préhistoire et de l'antiquité, sous le rapport de l'œuvre de Mercator, enfin en ce qui concerne les souvenirs archéologiques locaux.

Le musée soigneusement classé, bien tenu, mais logé à l'étroit, peut être cité comme un modèle du genre : c'est, en effet, leur caractère local, leur spécialisation — si nous pouvons ainsi parler —, qui donnent aux musées provinciaux leur valeur tout en attirant les étrangers et les hommes d'études, ce au plus grand profit de la ville qui les abrite et les protège.

—

Après un lunch amical, les membres de la Fédération prennent à 12 h. 25 le train pour Tamise; par une délicate attention de Mr Willemsen, des voitures les y attendent pour les conduire à Thielrode où, en avril dernier, au puits d'extraction de la Société anonyme des Briqueteries de Thielrode, furent découvertes des planches et des poutres semblant appartenir à des substructions ou plutôt au cuvelage d'un puits romain.

Dès le lendemain de la trouvaille, une délégation du Cercle archéologique du Pays de Waes s'était rendue au puits d'extraction et grâce à l'obligeance de Mr Lapage, directeur des travaux, elle put commencer les fouilles immédiatement. Celles-ci ne purent être faites que du côté nord, par suite de la disposition des lieux. Le même jour on était arrivé à une profondeur de $4^{m}90$ sous le niveau du sol supérieur et on put alors se convaincre que l'on se trouvait en présence d'un puits en bois, identique de construction et de dimensions latérales au puits découvert en 1872 à Steendorp.

Les fouilles continuèrent sans interruption jusqu'au 4 mai, date à laquelle on atteignit la profondeur de 13^{m}.

Des sondages pratiqués alors indiquèrent que le cuvelage se prolongeait encore à une profondeur non encore déterminée, mais que l'on estime à 18 mètres.

Il en résulte que le puits de Thielrode présente un intérêt considérable, vu sa profondeur insolite, profondeur qui n'a pas été rencontrée dans le puits de Steendorp, ni dans les puits similaires découverts en Hollande.

On a été obligé d'arrêter provisoirement les travaux, les fouilles devenant trop dangereuses à une telle profondeur, entre trois parois de terre à briques presque à pic et qui menaçaient de s'ébouler. Elles seront reprises probablement en octobre prochain.

Le cuvelage est composé de fortes planches de chêne équarries à la hache mesurant 1.20 × 0.25 (circa); chaque série de deux planches est séparée des suivantes par un petit madrier ou plutôt par une planche moins large posée à plat et évasée à l'intérieur du puits.

Ces explications et bien d'autres sont obligeamment données sur place, dans l'immense excavation, devant ce témoin éloquent d'une autre civilisation, par MM^{rs} Willemsen, l'architecte Van Goethem qui a dressé du puits un plan très exact, Lapage et De Decker, juge de paix à Tamise qui avait bien voulu se charger de guider les excursionnistes à Thielrode et à Tamise.

—

Revenus à Tamise, les excursionnistes visitent, sous la conduite de M^{r} le juge de paix De Decker, la magnifique église dédiée à sainte Amelberge; ils admirent longuement les boiseries, d'un faire large et souple, qui ornent le chœur et son pourtour, le tombeau de certain Lefebvre, seigneur de Tamise et de son épouse (XVIe siècle), dont les effigies couchées ont grande et noble allure; les anciennes broderies, un monumental ostensoir, une châsse somptueuse et divers autres objets constituant le trésor de l'église.

Assemblée des membres effectifs du 7 octobre 1904.

—

Vergadering der gewone leden van 7 Oktober 1904.

—

La séance s'ouvre à 5 1/2 heures.

Présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président; V. Van der Haeghen, vice-président; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick, bibliothécaire; A. Heins et A. van Werveke, conseillers; L. Maeterlinck; F. Scribe, L. Willems, membres. Excusés : MM. J. Casier, A. de Ceuleneer, P. Claeys, A. Siffer.

—

Il est procédé à l'examen et à la réception du nouveau mobilier qui est approuvé.

—

MM. M. de Smet de Naeyer et A. Roersch sont nommés membres effectifs, en remplacement de MM. V. De Muynck et F. de Potter, décédés.

Mr le commandant A. Adan est admis en qualité de membre honoraire.

—

Il sera fait droit à la demande de l'*Institut historique belge*, à Rome, qui désire recevoir les publications de la Société.

—

Mr **le Président** donne lecture de divers documents relatifs à une demande adressée par la Société à la Commission royale des Monuments afin de pouvoir suivre les travaux de restauration de la Maison des Bateliers. (Voir séance du 11 mai 1904.)

Ces documents seront publiés au *Bulletin*, après avoir été communiqués à l'assemblée générale du 18 octobre.

—

Mr **le Président** propose à la Société de prendre l'initiative d'une souscription en vue de hâter la réalisation du projet de mémorial à élever à A. Van Lokeren dans les ruines de l'abbaye St-Bavon. Il espère que cette souscription entraînera la participation des pouvoirs publics à cet hommage justement mérité. La Société sera saisie de ce projet à une des premières séances de l'année 1905.

—

Mr **A. Heins** propose de rappeler, par des plaques de métal ou de pierre, les sites et les monuments disparus de la ville de Gand. La plaque représenterait le plan ou la vue du site ou du monument, et porterait en outre une courte inscription. Ce projet sera également mis à l'étude.

La séance est levée à 6 3/4 heures.

Assemblée générale du 18 Octobre 1904.

—

Algemeene vergadering van 18 October 1904.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Le Campanile du Beffroi de Gand. Etude d'iconographie comparée et rétrospective (P. Bergmans). Avec projections.

III. Gérard Zegers et Frans Wouters au Musée de Gand (L. Maeterlinck).

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. E. Braun, bourgmestre de la ville de Gand, président d'honneur; le chanoine Van den Gheyn, président; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick, bibliothécaire; A. Heins et A. Van Werveke, conseillers; A. Adan ; H. Balieus; O. Burvenich ; A. Campers; J. Casier; G. Claeys Boúúaert; L Cloquet; F. Coppejans; A. de la Kethulle ; H. de Tracy; J. Deyaert; C. D'Hoy; A. Diegerick, J. Dutry; P. Fraeys; V. Fris; A. Gallet; G. Hyde, L. Janson; L. Lievevrouw-Coopman; J. Maertens; L. Maeterlinck; E. Morel de Boucle-St-Denis; P. Nyssens; E. Potjes; E. Sacré; F. Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; L. Van der Gucht; G. Van der Poorten; E. Van Goethem; C. Van Thorenburg; H. Vaerwyck; F. Willems-Limnander.

Mr **le Président**. Avant d'aborder l'ordre du jour, je me permets, Messieurs, de remercier Mr le Bourgmestre d'avoir bien voulu honorer notre réunion de sa présence. Nous en sommes d'autant plus heureux que nous inaugurons aujourd'hui notre nouveau mobilier et que Mr le Bourgmestre pourra constater que nous ornons de notre mieux la salle qu'il a bien voulu mettre à notre disposition.

I.

Communications.

Restauration de la Maison des Bateliers.

Mr **le Président**. Dans notre avant-dernière séance, Mr A. Dutry a demandé de faire des instances auprès de la Commission royale des monuments afin d'obtenir que l'architecte chargé des travaux de restauration exécutés à la Maison des Bateliers fût, non pas surveillé, mais conseillé tout au moins, par des hommes compétents, ainsi que cela avait été pratiqué pour la restauration de la Maison de l'Etape. — Mr Frédericq a fait remarquer, à ce propos, que la chose aurait été d'autant plus facile que la Commission royale des monuments a des correspondants ici à Gand.

Cela nous parut si évident, si rationnel, que nous n'avons pas hésité un seul instant à adresser une lettre dans ce sens à la Commission royale des monuments. Cette lettre, bien entendu, ne contenait pas le moindre blâme au sujet de ces très délicats et très importants travaux.

Voici la réponse que nous avons reçue, et que je suis autorisé à rendre publique :

A Monsieur le Chanoine Vanden Gheyn, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Gand.

Bruxelles, le 30 Juillet 1904.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous avons examiné la proposition que vous avez bien voulu nous transmettre, le 23 mai dernier, à propos de la restauration de la Maison des Bateliers, à Gand.

L'administration des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, qui s'est chargée de faire cette restauration, a omis d'avertir la Commission Royale des Monuments du projet qu'elle comptait réaliser.

A ce sujet, nous adressons à Mr le Ministre de l'Agriculture la lettre ci-jointe en copie.

Si l exécution de la restauration n'était pas aussi avancée, nous n'aurions pas manqué d'appeler l'attention du Comité des correspondants de la Flandre Orientale sur l'importance et la délicatesse des travaux dont il s'agit.

Maintenant que l'affaire est ainsi engagée, nous croyons devoir nous borner à exprimer notre pleine confiance dans le talent de Mr Mortier qui dirige les travaux. Nous sommes persuadés qu'il s'attachera à les effectuer avec tout le respect que comporte le document archéologique confié à ses soins, conformément d'ailleurs à l'avis émis par notre Collège le 9 novembre 1895, dont ci-joint une ampliation.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

Voici la lettre que la Commission royale des monuments adressait, en 1895, à Mr le Ministre de l'Agriculture :

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Bruxelles, le 9 novembre 1895.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous renvoyer la lettre ci-jointe de l'Administration communale de Gand, relative à la restauration projetée de l'ancienne Maison des Bateliers.

En émettant l'avis, le 8 juillet dernier, qu'il y a lieu de procéder *à la restauration* du bâtiment, nous nous trouvions en présence de deux propositions, l'une tendant à la restauration de l'édifice, l'autre au maintien de la façade dans son état actuel. Si nous nous sommes ralliés à la première de ces propositions, nous n'avons certes pas entendu déclarer qu'il y eût lieu de procéder à la reconstruction complète de la façade.

Dans notre pensée, le travail à entreprendre doit se borner à ce que l'on entend par une restauration bien comprise, c'est-à-dire au seul remplacement des parties qui sont en trop mauvais état pour être maintenues.

En un mot, dans un travail de ce genre, qui a pour but tout en conservant l'édifice, de maintenir sa valeur artistique et archéologique, on doit tirer parti de tous les matériaux qui sont susceptibles de rester en place, quand bien même ils seraient quelque peu écornés ou ébrêchés.

Dans notre dernière séance, nous avons eu un entretien avec Mr l'architecte provincial Mortier qui s'est spécialement occupé de cette affaire. Un nouvel examen qu'il a fait de l'édifice lui a donné la conviction qu'il y aura possibilité de conserver un certain nombre de pierres de la façade ; c'est également notre avis.

Dans ces conditions, il importe de se borner à une simple restauration, mais nous devons insister vivement sur la réserve faite au dernier paragraphe de notre rapport du 8 juillet dernier, quant au choix de l'architecte qui sera chargé de la direction de ce travail particulièrement délicat.

Veuillez.....

Le Secrétaire, (S.) Massaux.

Le Président, (S.) Wellens.

Pour copie conforme :

Le Président de la Commission royale des Monuments,
Ch. Lagasse-de Locht.

De cette pièce il résulte donc que la Commission royale des monuments a été consultée en 1895, c'est-à-dire au moment où ici déjà s'élevaient de longs débats sur le point de savoir s'il fallait ou non restaurer cette façade. Je rappellerai même que la Société avait nommé une commission composée de plusieurs membres et dont le rapport avait été envoyé à qui de droit.

Mais, depuis 1895, comme il appert de la pièce dont je viens de donner lecture, la Commission royale des monuments n'a plus été consultée.

Et voici la lettre par laquelle Mr le Président de cette Commission proteste contre cette façon d'agir :

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Bruxelles, le 30 juillet 1904.

Monsieur le Ministre,

Nous apprenons, par hasard, que les travaux de restauration de la Maison des Bateliers, à Gand, au sujet de laquelle votre honorable prédécesseur nous a fait l'honneur de nous consulter par sa dépêche

du 28 septembre 1895, B.-Arts, 24.680, à laquelle nous avons dû répondre par notre rapport du 9 novembre suivant, 7.970, sont très avancés.

Il est regrettable, Monsieur le Ministre, que, nonobstant l'esprit de large décentralisation dont fait preuve notre Collège dans tous ses actes, une administration publique de l'Etat entreprenne des travaux de restauration à un édifice classé parmi les monuments, sans en référer le moins du monde à votre Département et à la Commission royale des Monuments, à laquelle vous voulez bien confier tout au moins le soin de la conservation des monuments. Il suit de là que nous sommes, au sujet de ces travaux, vis-à-vis de notre si distingué correspondant et collègue, Mr Mortier, architecte chargé de la restauration, dans une situation délicate que lui-même est le premier à regretter.

Sans doute, l'Administration des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est très puissante. Est-ce une raison pour qu'elle se regarde comme exclusivement compétente, même en matière artistique?

Quant à nous, Monsieur le Ministre, soucieux de la responsabilité qui nous incombe au sujet de ce qui se passe notamment à la Maison des Bateliers de Gand, nous vous prions de vouloir bien faire part de ce qui précède à qui de droit.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire, (S.) Massaux.

Le Président, (S.) Lagasse-de Locht.

Pour copie conforme :

Le Président de la Commision royale des Monuments,
Ch. Lagasse-de Locht.

Je crois que nous pouvons résumer nos impressions à peu près comme ceci. Sans doute, nous sommes convaincus que l'architecte s'est tiré de sa tâche difficile et délicate de la manière la plus parfaite, car il a su gagner à sa cause, après cette restauration, plusieurs de ceux qui y étaient obstinément opposés. Et je me nomme précisément parmi ceux qui étaient d'avis qu'il fallait laisser cette façade intacte. Après les travaux de restauration, je dois avouer que j'ai changé d'avis, et d'idée. Je n'ai pas la moindre envie d'infliger un blâme, quelque minime qu'il puisse être, à l'architecte. Grâce à l'obli-

geance de Mr Mortier, nous pourrons même nous rendre compte de l'état des pierres qui ont dû être remplacées, car celles-ci vont être incessamment transportées au musée lapidaire, où elles resteront comme des documents irréfragables de la nécessité qu'il y avait de les remplacer.

Mais, tout cela ne justifie pas cependant les procédés dont on a usé vis-à-vis de ce monument, que nous considérons, à bon droit, comme le chef-d'œuvre de la maison Moyenageuse.

Je ne vous demande pas d'élever, à ce sujet, une énergique protestation, puisque nous nous trouvons en présence d'un fait accompli.

Mais ce qui s'est passé à ce propos, doit nous engager à veiller de plus en plus à ce que nos anciens monuments ne puissent pas être traités avec un pareil sans-gêne. Le fait qu'une maison de cette importance a pu échapper à la surveillance de la commission officiellement destinée à la surveiller, doit nous inviter à exercer un contrôle de plus en plus étroit, et à user de toute notre influence pour que de pareils procédés ne puissent plus se renouveler. (*Approbation.*)

Exposition de l'art ancien a Liége en 1905.

Mr **Joseph Maertens**. Messieurs, Comme membre du Comité de patronage de l'exposition d'art ancien et délégué pour notre province, je me permets de venir vous donner quelques renseignements sur cette annexe de l'exposition universelle de Liége en 1905. Le palais, représentant l'ancienne Violette (hôtel de ville) entourée d'anciennes habitations, s'élève au parc de la Boverie, près du Palais des Beaux-Arts. Sa longueur est de 54 mètres et sa largeur de 28 ; construit entièrement en matériaux durs, il est donc complètement à l'abri des dangers d'incendie.

L'éclairage, pour la police de nuit, se fera extérieurement, au moyen de projecteurs électriques.

Comme disposition intérieure, nous aurons une innovation

complète et des plus heureuse : les objets seront, en grande partie, disposés par époques.

Au rez-de-chaussée, dans une salle de 29 mètres de long sur 13 mètres de large, se trouvera l'art religieux. Au premier étage, il y aura une galerie circulaire où seront réunis les portraits de toutes les personnalités liégeoises de ces quatre derniers siècles. Faisant croix, deux grandes salles terminées par une abside monumentale dans laquelle sera placé le rétable de Saint-Denis ainsi que les chefs-d'œuvre de dinanderie. Dans la grande salle de l'aile gauche, se trouveront la peinture, l'armurerie, la ferronnerie; de là on passera dans trois salles contenant les gravures, sceaux et monnaies, pour aboutir à trois autres salles où se trouveront réunis les chefs-d'œuvre de l'art gothique et de la Renaissance.

Dans l'aile droite nous verrons la même disposition de salles, transformées en salons Louis XIV, Régence, Louis XV et Louis XVI.

Les sous-sols contiendront les bureaux et une cuisine de l'époque Louis XVI. Pour vous donner un exemple de l'empressement que mettent les Liégeois à faire réussir leur entreprise, un châtelain de Moresnet a fait enlever de son château, pour orner les salles Louis XIV et Louis XV, les magnifiques panneaux et lambris sculptés par le maître liégeois Jacques Dereu.

Qu'il me soit permis de faire également un chaleureux appel à nos administrations publiques, à nos églises, à nos musées et à nos collections particulières, pour compléter ce merveilleux ensemble J'espère que nous aurons tous à cœur de vouloir montrer aux étrangers qui viendront admirer les chefs-d'œuvre de nos industries modernes, que nous pouvons également nous glorifier de nos merveilles du passé.

Avant de déposer sur le bureau le règlement de l'exposition, je me permettrai de vous signaler spécialement les articles 4, 8 et 9 (1).

---

(1) Article 4. L'exposition, indépendamment des œuvres de peinture, ne comprend que des objets appartenant à des industries d'art de l'ancienne

II.

Le Campanile du Beffroi de Gand.

Etude d'iconographie rétrospective et comparée.

Mr **Paul Bergmans.**

Le mot *beffroi* est d'origine germanique; c'est le *belfroet* moyen néerlandais, correspondant au moyen haut allemand *bërevit* ou *bërvrit*, et signifiant tour de défense ou de guet (*wachttoren*). Le terme désignait primitivement des tours roulantes en bois, dont on se servait pour approcher des remparts d'une place forte assiégée. Guillaume le Breton décrit, dans sa Philippide (1220), ces *turres quibus est belfragia nomen.*

Les beffrois en pierre doivent leurs construction aux communes qui en firent le symbole de leurs libertés. Leur desti-

---

principauté et de l'ancien évêché de Liége, antérieurs à leur annexion à la France.

Article 8. Aucun objet ne pourra être dessiné, photographié ou reproduit par un procédé quelconque, pendant la durée de l'Exposition, sans l'autorisation écrite du propriétaire, visée par le Commissaire spécial ou son délégué.

Article 9. La Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Liége assume les frais d'organisation, de transport, de garde, de police et d'emballage. Elle assure à ses frais les objets exposés contre tous risques quelconques de perte, avarie, détérioration, transport et vol. La valeur à attribuer à chaque objet pour cette assurance sera fixée par l'exposant de commun accord avec un délégué choisi par la Société de l'Exposition et le Comité de Direction. L'assurance contre l'incendie et le risque de la foudre des objets exposés seront couverts également, pendant toute la durée de l'Exposition, sans aucun frais pour les exposants, et conformément à la loi sur la matière du 11 juin 1874.

nation était multiple : ils servaient d'observatoire aux guetteurs, portaient les cloches appelant les citoyens aux assemblées ou au travail, et conservaient, à l'abri de leurs murs épais, les privilèges arrachés aux souverains.

Dans son *Manuel d'archéologie*, C. Enlart leur consacre les lignes suivantes :

« La plupart des beffrois sont des tours carrées ; la forme octogone sur base carrée se rencontre au XVe et au XVIe siècle et est en général très rare ; la forme ronde est encore plus exceptionnelle. Le plus grand nombre des beffrois ont leurs angles garnis de tourelles qui peuvent monter de fond ou n'être que des échauguettes ; généralement on trouve trois échauguettes et une tourelle d'escalier qui seule monte depuis la base. Le beffroi se termine ordinairement par une flèche ; celles qui sont conservées ne sont pas antérieures au XVe siècle ; un petit nombre sont en pierre, la plupart sont en charpente et, surtout dans le nord, elles peuvent avoir des formes compliquées, avec galeries, couronnes de petites lucarnes à frontons, parfois, à partir du XVIe siècle, coupoles ou renflements imitant la forme d'un oignon, d'une poire ou d'une calebasse. La forme plus gracieuse d'une couronne est imitée en pierre sur le beffroi d'Audenarde, et reproduite sur celui d'Arras.

« Le beffroi peut être une simple tour de charpente. Le beffroi est soit isolé, soit rattaché aux halles ou, beaucoup plus fréquemment, à l'hôtel-de-ville. Il occupe le centre de la façade, ou plus souvent un côté ; enfin, un assez grand nombre de beffrois ou de tours d'horloge sont plantés à cheval sur une rue.

« Le beffroi est si bien le signe des privilèges de la commune que lorsque l'autorité royale veut châtier une commune, on le fait abattre et l'on brise la bancloque.

« Outre celle-ci, le beffroi contenait en général les prisons échevinales et, dans les loges ou galeries du sommet, l'échevinage entretenait des guetteurs et des sonneurs de trompe. Les guetteurs avertissaient des incendies et de l'approche de l'enne-

mie; quant aux sonneurs de trompe, ils avaient pour mission d'indiquer par des fanfares les heures du jour aux habitants, et les jours de fête, ils donnaient des concerts publics » (1).

* * *

La construction du Beffroi de Gand peut avoir été commencée au XIIIe siècle ; mais la plus grande partie ne date que du siècle suivant. Le plan de la tour est barlong : les bases Est et Ouest mesurent 13 mètres, les deux autres 11. Les comptes communaux mentionnent en 1321 la reprise des travaux, qui se poursuivirent lentement au cours du XIVe siècle ; en 1380, le campanile, était achevé et surmonté du dragon. La hauteur actuelle du Beffroi est de 96 mètres, y compris le campanile haut lui-même de 20 mètres (2).

Au début de cette année, M^r le Bourgmestre Braun a annoncé qu'il y avait lieu de songer à l'enlèvement du campanile en fer qui surmonte le Beffroi depuis une cinquantaine d'années. A la suite de la chute de pièces de fonte, un examen attentif a démontré que la solidité du campanile inspirait des craintes sérieuses. En présence de ce danger considérable, sa démolition semble s'imposer ainsi que l'étude du couronnement qui pourrait le mieux le remplacer (3).

C'est dans le but de permettre cette étude que j'ai cru utile de grouper les divers éléments de la question, en étudiant les formes

---

(1) C. Enlart, *Manuel d'archéologie française. Première partie: Architecture*, t. II (Paris, 1904), pp. 313-314.

(2) *Inventaire archéologique de Gand*, fiche 252 (notice de A. et M. Heins). — Cf. *Gazette van Gend*, avril-mai 1839 (articles de Th. Schellinck); — *Messager des sciences historiques*, année 1839, p. 231 (article d'A. Van Lokeren); 1887, p. 363 (rapport de M^r De Neffe); — J. Vuylsteke, *Verzamelde prozaschriften*, t. IV, p. 161 ; — les deux recueils manuscrits de la bibliothèque, G. 6089 et G. 13627 (ms. d'Ed. Callion); F. de Potter, *Gent*, t. I, p. 485 ; etc.

(3) Cf. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1901, p. 121.

du campanile gantois à diverses époques, et en rassemblant, comme points de comparaison, les vues des campaniles des principaux beffrois de la Belgique et du Nord de la France.

*
* *

L'atlas de la ville de Gand ainsi que les autres documents graphiques conservés à la Bibliothèque, nous donnent de nombreuses vues du Beffroi, ainsi que des plans de reconstruction du campanile, où des architectes ont cherché à donner à celui-ci une silhouette nouvelle. Sauf indication contraire, toutes les pièces que nous signalons se trouvent dans les collections de la Bibliothèque.

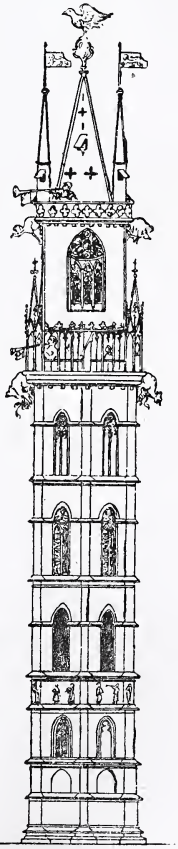

Projet du XIVe siècle.

Le plus ancien dessin connu est un plan sur parchemin, exécuté au XIVe siècle, ou, tout au plus tôt, à la fin du XIIIe siècle; la Bibliothèque en possède aussi une copie moderne. Ce dessin colorié (2,20 m. × 0,40 m.), dans lequel C. Enlart voit « le dessin du maître d'œuvres qui construisit le beffroi », porte deux inscriptions, dont le première, rédigée en flamand, est le titre : *Dbeweerp vanden beelfroete* (Le plan [ou projet] du Beffroi). L'autre, en latin, est conçue comme suit : *Sigerus castelanus ganden*[*sis*] *me fondavit an*[*n*]*o m*[*illesim*]*o c*[*entesim*]*o lxxxiii*°, *111*ª *kal*[*andarum*] *Maii* (Siger, châtelain de Gand, m'a fondé en 1173, le 3 des calendes de Mai). Cette dernière phrase a fait couler des flots d'encre sans qu'on ait pu en donner une exploitation plausible; elle n'a, en tout cas, aucun rapport avec le dessin proprement dit; les caractères permettent même de croire qu'elle est postérieure à l'exécution de celui-ci.

Le *Beweerp* a été gravé par P.-J. Tiberghien (1) pour le *Recueil d'antiquités romaines et gauloi es* de M.-J. De Bast (1808, p. 62 , et par Ch. Onghena (*Messager des sciences*, 1839). Il en existe aussi une lithographie de J. van Brée, pour le recueil de A -D.-D. Chirac, intitulé: *Vues historiques du beffroi de Gand* (1839). J.-B. De Noter l'a reproduit également sur sa grande aquarelle de 1821, représentant l'Hôtel de Ville restitué d'après les plans originaux.

On fit, d'après le *Beweerp* du XIVe siècle, une maquette qui figura dans le cortège historique des comtes de Flandre organisé à Gand, en 1849 (Cf. la *Description* du cortège par E. De Busscher, p. 37).

On remarquera que, dans ce projet, les tourelles d'angle sont reliées par une galerie à jour et non par un mur plein ; le massif supérieur, percé de grandes fenêtres à trois lumières, paraît être en pierre. Signalons encore, incidemment, l'intérêt des figurines, coloriées sur l'original, qui forment une frise au tiers inférieur de la tour (2); on y voit, notamment, un sonneur de trompe.

Nous ne nous arrêterons pas au dessin hypothétique publié par F. de Potter, dans son *Gent* (t. I, p. 496), et qui devrait représenter le companile exécuté en 1376. Mais nous devons regretter la perte des plans des échauguettes du Beffroi, dressés en 1441 par Jean Den Scepper (3).

---

(1) La planche de Tiberghien a été reproduite en aquatinte dans les *Annales belgiques*, 1818, t. I, p. 213, et en lithographie comme supplément du *Messager de Gand* du 24 juin et de la *Gazette van Gent* du 26 juin 1844, no 4468.

Notons encore un petit bois du *Beweerp* dans l'*Histoire de l'architecture en Belgique*, par A.-G.-B. Schayes, t. IV, p. 15, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 1, 1857, p. 102, et un autre dans le *Gent* de F. de Potter, t. I, p. 489.

(2) Ces figurines ont été gravées par P. De Vigne dans son *Vade-mecum du peintre* (1840, pl. XIX).

(3) *Item ghegheven Johannes Den Sceppere van iij beweerpen te makene van den waechuusekins up tbeelfroyt en van eene beweerpe vander braempoort... iij s. gr.* Comptes communaux, 1441-1442, fol. 52 vo.

Le tableau représentant la Cour du prince et le cortège du baptême de Charles-Quint serait un document intéressant pour le sujet qui nous occupe, si on pouvait le considérer comme contemporain de cet événement, ainsi que le dit Ph. Blommaert (1), c'est-à-dire de 1500. Dans le fond, on voit, en effet, les tours de Saint-Bavon, du Beffroi et de Saint-Nicolas, ces deux dernières reliées par une passerelle en cordages établie à l'occasion des fêtes du baptême princier. Mais cette toile est évidemment du XVIIe siècle, et la forme élancée du campanile très ajouré, ne peut être rapprochée que du campanile construit en 1543. On ne saurait en juger par la gravure sur pierre du *Belgisch Museum* de 1838; cette planche, qui sort de l'établissement de F. et E. Gyselynck, n'est pas faite d'après le tableau même, mais d'après le dessin de E. Verboeckhoven lithographié par Kierdorff pour le *Gentsche Almanak* de J.-B. Cannaert (1823). Or, Verboeckhoven avait donné au campanile la forme sous laquelle celui-ci se présentait au commencement du XIXe siècle; son dessin est, d'ailleurs, peu fidèle dans l'ensemble.

Pour nous représenter l'aspect du campanile au commencement du XVIe siècle, nous devons consulter la vue panoramique de Gand gravée sur bois et publiée par Pierre de Keysere en 1524, en tête de sa grande planche (en trois feuilles) des armoiries des familles patriciennes et des métiers de la ville. Le Musée de Gotha possède le seul exemplaire complet de ce précieux document, dont la reproduction intégrale serait hautement désirable. Notre croquis est fait d'après une photographie de la feuille contenant la vue panoramique.

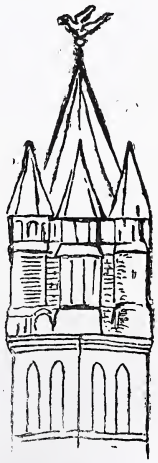

1524.

Le campanile est une simple flèche en bois, s'élevant entre les

(1) *Belgisch Museum*, t. II, 1838, p. 138.

quatre tourelles d'angle. La même forme se trouve sur la grande vue panoramique de 1534, tableau à l'huile peint sur toile par un artiste dont le nom n'est pas connu, et reproduit en chromolithographie par Mr A. Heins, en 1896.

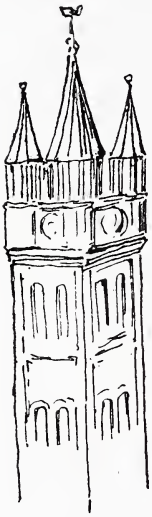
1534.

Le tableau exécuté en 1564 par Lucas d'Heere pour le prévôt de Saint-Bavon, Viglius d'Aytta de Zuichem († 1565), représentant l'abbaye de Saint-Bavon, et dont le fond constitue un intéressant panorama de Gand, nous donne une silhouette plus élancée pour la flèche du campanile.

Nous pouvons avoir une certaine confiance dans cette œuvre qui paraît consciencieuse. Le changement de flèche tendrait à prouver que Lucas d'Heere, tout en utilisant pour son travail la vue panoramique de 1534, a tenu cependant compte des modifications apportées aux édifices gantois, pendant les trente années qui séparent les deux œuvres.

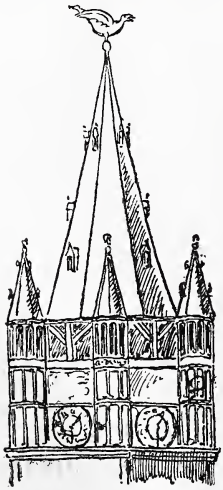
1564.

Le *Memorieboek* nous apprend qu'en 1543, on avait modifié et exhaussé le sommet de la tour : « Item, in dit jaer ende scependom van Gillis de Baenst, was de cappe van tBeelfroet ghedaen ende hooghe gheresen, ghelijc men die nu siet. » Ce renseignement est complété par une mention du livre de la corporation des Francs-bateliers, à l'année 1544 : « In dit jaer was d'oude Belfroot afghenomen ende van temmeraige ghehoocht ende gheresen XXXIII voeten. »

Une forme nouvelle du clocher apparaît dans une aquarelle, faisant partie de la série des dessins exécutés par Liévin Vander Schelden pour commémorer les fêtes de l'entrée

d'Alexandre Farnèse à Gand en 1584. Dans ce campanile de la fin du XVIe siècle (1), une tourelle centrale à claire-voie abrite le carillon et est surmontée d'une flèche bulbeuse.

1584.

Cette disposition semble s'être maintenue complètement jusqu'à la fin du XVIIe siècle. On la retrouve sur la gravure du beffroi : *Specula publica Gandavensis vulgo het Belfort*, parue dans la *Flandria illustrata* d'Antoine Sanderus, en 1641, ainsi que dans le grand plan panoramique gravé la même année, par Henri Hondius, et dont la reproduction vient d'être faite par les soins de la Commission locale des monuments. Notons encore cet aspect dans le panorama de la ville au fond d'une aquarelle du XVIIe siècle représentant le Jardin du Belvédère de l'évêque Triest à Akkergem.

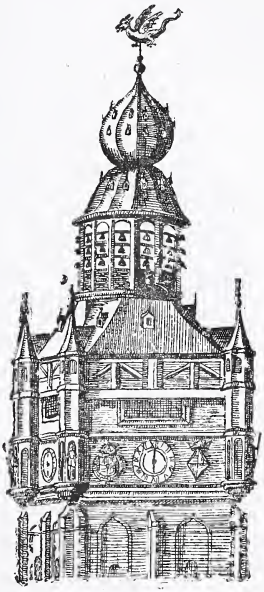

1641.

1684.

En 1684, le campanile était en si mauvais état que le Magistrat chargea Liévin Cruyl d'étudier la question de son remplacement. Né vers 1640, Cruyl était un ecclésiastique qui s'occupait beaucoup d'architecture; après avoir été vicaire à Wetteren, il résida longtemps à Rome dont il

(1) Sur notre croquis n'ont pas été reproduits les « vierpotten » et autres motifs d'illumination qui décorèrent le sommet du beffroi à cette occasion.

dessina de nombreuses vues qui ont été gravées soit par lui, soit par d'autres artistes. Avant son départ pour l'Italie, il avait fait un projet pour l'achèvement de la tour de l'église Saint-Michel. Pour satisfaire à la demande des échevins, Cruyl fit en 1684 un levé de l'état du Beffroi et de son campanile, en même temps qu'un projet de reconstruction de celui-ci en pierre.

Le premier dessin est intitulé : *Orthographia turris horologii Gandavensis, vulgo het Belfort.* et signé : *Livinus Cruyl presbyter fecit 1684* (1). Le second est intitulé : *Orthographia turris horologii Gandavensis, vulgo het Belfort, quæ, sublato ligneo cacumine ruinam minante, ex lapide hac forma perfici poterit*, et signé : *Livinus Cruyl, presbiter et architectus A° MDCLXXXIIII.* Pour son travail, Liévin Cruyl reçut cinquante livres de gros (2).

Projet Cruyl.

Le projet de Cruyl est fort remarquable, — notons que l'auteur était spécialiste en la matière puisqu'il fit également un projet de flèche pour Saint-Bavon, — mais il ne fut pas exécuté, quoiqu'il ne dût coûter que 1780 livres de gros, d'après l'évaluation de Cruyl.

Le campanile fut refait en bois, avec une flèche bulbeuse. Le recueil de Chirac donne deux vues de cet état, en 1735, dont l'une d'après un dessin de Blokhuyse ; on le voit ainsi dans le

---

(1) Il a été gravé en 1839 par Ch. Onghena pour le *Messager des sciences historiques* ; une vignette sur bois en donne une réduction dans le *Gent* de F. de Potter, t. I, p. 502. Notons que, sur le levé de Cruyl, chaque contrefort porte une console et un baldaquin à la hauteur de la frise indiquée sur le projet du XIVe siècle

(2) *Betaelt an heer Livinus Crul, pbre, de somme van vyftich ponden grooten over sijne debvoiren ende diensten ghedaen int visiteren van het Belfort, ende het maecken van twee modellen vanden selven torre, eene...* [lacune] *ende dandere op de maniere hoe den voornoemden torre ophemaeckt soude moeten worden in steen, volghens d'ordonnantie vanden 5 feb. 1685 ende quitancie* . . . . . L lb. gr.

Comptes communaux, 1684-1685, fol. 168 v°.

fond d'un tableau du XVIIIe siècle, attribué à E.-L. Van Secliers, et représentant un tir à la perche de la confrérie Saint-Antoine.

Moins de cent ans plus tard, en 1771 il dut être restauré de nouveau. sur les plans de l'architecte de la ville, Louis T'Kint, qui modifia le couronnement en enlevant le bulbe et en terminant la flèche par une pointe moins élevée. Le dessin de T'Kint est conservé aux Archives de la ville; la Bibliothèque en possède une copie par P.-J. Goetghebuer.

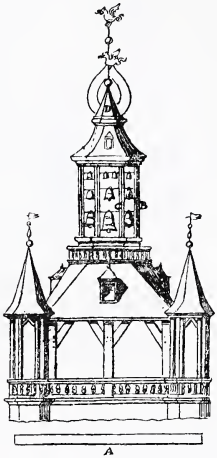
1771.

Nous voyons ce campanile de T'Kint dans le fond d'un tableau de E.-L. van Secliers représentant la Foire aux chevaux de Mont-Saint-Amand; à l'arrière-plan d'une eau-forte de la fin du XVIIIe siècle intitulée: *Ruines causées par l'incendie du* 14, 15 *et* 16 *novembre* 1789, *situées entre les ponts de Pas et celles de St-Georges de Gand* (1), ainsi que sur une caricature gravée par P.-J. Tiberghien, et relative à la révolution brabançonne (2).

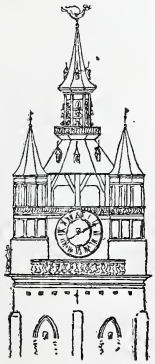
1839.

C'est encore lui que nous voyons en 1818 sur le beau tableau de P.-J. De Noter, représentant la rue de la Catalogne; en 1836, sur le dessin de P. De Noter, représentant le marché aux Grains (reproduit dans l'*Ancienne Flandre* d'A. Heins, pl. 20) et en 1839, sur la gravure de Ch. Onghena, faite pour illustrer un article d'Auguste van Lokeren, dans le *Messager des sciences historiques* de cette année (3).

(1) *Wekelijksche gendsche spie* (Bibl. de l'Université, G. 3581), en regard du n° 3.

(2) V. Recueil des œuvres de Tiberghien à la Bibliothèque, G. 3808, n° 196.

(3) Le même aspect se retrouve sur une lithographie de L. Defferrez, où la vue du beffroi est accompagnée d'un dessin intéressant du dragon,

Le campanile, dont une des tourelles d'angle en pierre avait dû être refaite en 1816, était si délabré au moment où écrivait Van Lokeren, qu'il fallut le démolir.

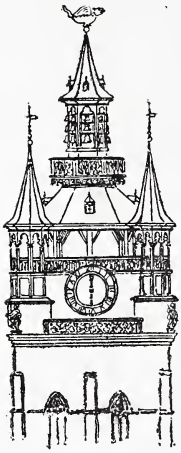

Projet Le Clerc.

Sept projets de reconstruction (1) furent présentés à l'administration communale, notamment celui des employés du bureau des travaux et celui de l'échevin des travaux, N. de Pauw.

Dans le premier, dessiné par Charles Le Clerc, gravé et publié par L. Defferrez, on peut nettement constater l'emploi de la fonte de fer pour les balustrades.

Dans le second, complètement conçu en fer, on remarquera que le cadran de l'horloge est remplacé par une rose. Ce projet soumis au

Projet N. de Pauw.

avec une courte notice donnant, notamment, les dimensions de ce dernier.

Le sommet du beffroi se rencontre aussi dans la série des lithographies du recueil de Chirac, tel qu'il était le 26 avril 1839.

(1) Le *Messager des sciences* de 1839 contient la note suivante (p. 151): « Beffroi de Gand. — La campanille, qui couronne le Beffroi, étant sur le point d'être démolie, parce quelle menace ruine, nous faisons des vœux pour qu'elle soit reconstruite d'après le plan primitif, déposé à l'hôtel de ville. Les journaux avaient annoncé qu'on aurait suivi le plan de l'architecte Crul ; mais ce projet étant d'un très mauvais goût, nous sommes persuadés que l'on n'en fera pas usage. »

La Commission locale des monuments émit le même avis dans sa séance du 19 juin 1844 (*Messager des sciences*, 1844, p. 343).

Une commission spéciale chargée, en 1842, de l'examen du beffroi, et composée de MM. Bourla, architecte de la ville d'Anvers; Wolters, ingénieur en chef de la province ; Vande Capelle, Minard et Roelandt, architectes, avait conclu à la restauration de la charpente et au rétablissement du campanile tel qu'il existait avant 1839 (*Messager des sciences*, 1842, p. 385).

Conseil communal fut adopté en séance du 15 novembre 1846; il a été publié en supplément au *Messager de Gand*, du 1er janvier 1846.

Revenant sur sa décision relative au projet de Pauw, le Conseil communal chargea l'architecte de la ville, Louis Roelandt, de combiner les divers projets (1) ; c'est alors que celui-ci dessina le campanile actuel attribué par Fr. de Potter à l'architecte J. Van Hoecke. C'est ce qui résulte de l'article suivant, inséré dans le *Messager des sciences historiques* de 1851 :

RECONSTRUCTION DU CAMPANILE DU BEFFROI DE GAND.

«..... Après douze ans d'hésitation, d'études longues et approfondies et d'un examen sérieux de la question sous toutes ses faces, le Conseil communal... a décidé à l'unanimité, sauf une voix, que le campanile du Beffroi serait reconstruit dans un style autant que possible en harmonie avec le reste de l'édifice. Cette résolution a été accueillie avec la plus grande faveur par la population gantoise, qui y a vu un nouveau témoignage du respect que nos magistrats conservent pour les héroïques souvenirs du passé et pour ce vieil esprit communal qui fait la force de notre Belgique constitutionnelle. A ce propos un autre échevin de notre ville, l'honorable Mr. de Pauw, dont on connait le zèle, l'empressement et le patriotisme, chaque fois qu'il s'agit de glorifier l'antique commune gantoise, a publié un rapport circonstancié sur les différents points qui ont été soumis à l'examen du Collège échevinal sur cette grave question. Ce rapport où l'auteur s'est livré à des appréciations morales tout à fait dignes du sujet est particulièrement remarquable par la signification politico-historique qu'il a su donner à cet acte de l'administration communale désiré depuis tant d'années. A ce titre nous avons pensé que ce travail devrait trouver place dans

(1) Diverses maquettes furent exécutées alors, dont quelques-unes sont conservées au Musée archéologique.

notre revue où avait déjà été tracée l'histoire architecturale de ce monument. Le dessin qui accompagne ce rapport reproduit exactement le Beffroi tel qu'il se présentera lorsque les ouvrages et réparations qu'on se propose d'y faire seront achevés. *Sept* plans différents avaient été présentés au Conseil communal; l'architecte de la ville, l'honorable Mr Roelandt, résumant ce qu'il y avait de bon dans chacun d'eux, en a composé le projet définitif tel qu'il a été adopté par le Conseil communal. Les travaux de reconstruction commenceront cet été et on espère qu'en 1854 on pourra inaugurer le campanille avec le dragon qui lui sert de couronnement. »

Suit le rapport détaillé présenté par N. de Pauw, au nom de la commission des travaux, en séance du Conseil communal du 8 février 1851.

Ce rapport est très intéressant et devra être relu avec soin; nous ne pouvons ici qu'indiquer brièvement les questions examinés, et leurs réponses :

1. *La tour est-elle solide et promet-elle encore une durée considérable?* Oui. — 2. *La reconstruction doit-elle avoir lieu en fer ou en bois?* En fer (à l'unanimité). — 3. *Le nouveau campanile en fer ne sera-t-il pas trop lourd?* Non. — 4. *Pourra-t-il résister aux efforts de la tempête?* Oui. — 5. *La commission est-elle satisfaite, au point de vue des règles de l'art, de l'arcature de la construction indiquée par la silhouette mise sous ses yeux?* La commission répond affirmativement sous la réserve qu'il sera donné à toutes les parties de la construction la force et la liaison nécessaires. — 6 *La commission approuve-t-elle le nouveau modèle au point de vue artistique?* La commission répond affirmativement; deux membres demandent qu'on rétablisse les quatre tourelles du premier étage ; les six autres membres adoptent le modèle tel qu'il existe. — 7. Résumé des devis: 154,220 fr. 52 c. — 8. *Convient-il d'ouvrir les fenêtres du Beffroi et de les rétablir dans leur état primitif ?* Réservé.

Une note de Goetghebuer dans l'atlas de Gand dit, — nous

la reproduisons textuellement — : « le 20 mai 1851 a eu lieu l'adjudication des fortification du Beffroi et construction en fer de la partie supérieur et campanille. A été admis Mr De Beer pour la somme de fr. 157.436. Le 5 avril 1853 l'on à terminé le carcase en fer du campanille ».

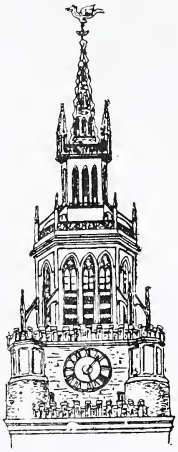

1851-1853.

On connaît les divertissantes distractions littéraires de notre bon collectionneur; les monumentales fautes de tout genre qui abondent dans ses textes ne leur enlèvent cependant rien de ce qu'elles ont de précieux; souvent les renseignements sont introuvables ailleurs.

On profita des fêtes organisées en l'honneur de la majorité du duc de Brabant, notre souverain actuel, pour inaugurer le nouveau campanile. La cérémonie eut lieu le 1er septembre 1853; y assistaient le roi Léopold Ier; notre souverain actuel, alors duc de Brabant, et sa femme; le comte de Flandre; la princesse Charlotte; les ministres, etc. (1). Le placement fut achevé le 26 octobre suivant; le 14 août 1854, fut remonté le dragon.

Parmi les principales reproductions du campanile actuel, nous citerons la gravure sur cuivre de Ch. Onghena, exécutée pour le *Messager des sciences historiques* de 1851; la belle lithographie de Fl. Van Loo (1856); une gravure sur pierre de N. Heins, d'après une photographie de Ch. D'Hoy, pour le recueil de chansons d'E. Vermeulen, *Vreugd, Moed en Troost* (1866); un immense dessin de F. Stroobant représentant le Marché au Beurre; la chromolithographie d'après Jean Baes, dans le re-

(1) L'atlas de Gand, à la Bibliothèque, contient une photographie de la cérémonie par Ch. D'Hoy, ainsi qu'une aquarelle d'Auguste Vanden Eynde. — Cf. *Messager des sciences*, 1853, p. 366, donnant la reproduction de la plaque commémorative apposée à cette occasion.

cueil : *Tours et tourelles de Belgique* (1881), etc. Ajoutons-y, pour être complet, la maquette du Beffroi faisant partie de la maquette générale du centre de la ville, qui vient d'être exécutée à l'échelle de 1/100 sur l'ordre de Mr le compte Paul de Smet de Nayer, ministre des travaux publics, et qui se trouve en ce moment dans le grand vestibule de l'Université.

*
* *

Nous allons passer maintenant rapidement en revue les campaniles des principaux beffrois de la Belgique et du Nord de la France, pour autant qu'ils offrent quelque similitude avec celui de Gand, c'est-à-dire qu'ils datent du moyen-âge, et soient cantonnés, à leur partie supérieure, de tourelles d'angle. Volontairement ont été écartées les tours qui ne pouvaient fournir d'éléments pour l'étude de la reconstruction du campanile gantois, telles que les beffrois d'Aire, Arras, Audenarde, Bruges (1), Bruxelles, Calais, Furnes, Gravelines, Hérenthals, Middelbourg, Namur, Saint-Trond, Thuin, etc., parmi lesquels il en est de si beaux, mais qui ne remontent qu'au XVIe ou au XVIIe siècle.

Cette collection, réunie ici pour la première fois, permet de juger de la diversité des couronnements de toutes ces tours communales, et des remaniements qu'elles aussi subirent au cours des siècles. Elle pourrait, je n'en doute pas, être encore augmentée ; c'est ainsi que je n'ai pas fait de recherches au sujet des beffrois allemands, qui offriraient peut-être des données

---

(1) On l'appelle habituellement tour des halles.

« La tour du beffroi fut brûlée le 15 août 1280 ; reconstruite en briques pour la partie carrée ou premier étage de 1282 à 91 ; allongée par une partie octogone en second étage en 1393-96, et surmontée d'une flèche en 1482-86. Celle-ci fut frappé par la fondre deux fois : d'abord le 25 janvier 1493 et reconstruite en 1502 ; puis, le 30 avril 1741 et finalement démolie. » (Notice de L. Gilliodts-van Severen, dans l'*Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle*, de J. de Deventer, 10e livraison).

intéressantes, tels que celui du Rathaus d'Aix-la-Chapelle auquel on a donné un « pendant » moderne.

***

BELGIQUE.

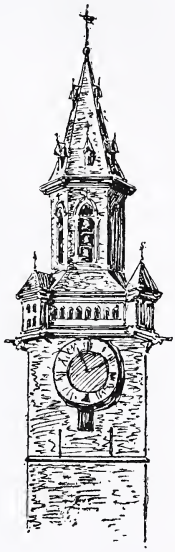
Alost.

ALOST. — Accolé à l'hôtel-de ville, le beffroi porte la date de 1200, mais nous ignorons l'époque à laquelle fut placée cette date. Sur la paroi de la tour vers le Marché, se remarquent deux bas-reliefs que l'on attribue au XVe siècle. La flèche en bois ancienne fut incendiée pendant un feu d'artifice à la fin du XIXe siècle.

BINCHE. — « Son beffroi date de la fondation de ses libertés ; il se compose d'une tour carrée en pierres brutes, bâtie à front de la place publique et surmontée d'un campanile contenant une horloge antique et un carillon. » (Notice de Léon Dolez dans l'*Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle* de J. de Deventer, 11e livraison).

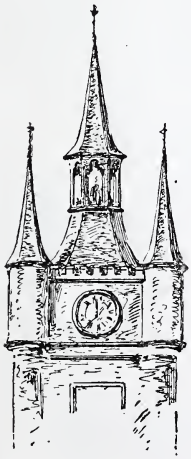
Courtrai.

COURTRAI. — Beffroi carré en briques, paraissant dater du XIVe siècle; il est cantonné de quatre tourelles en poivrière, reliées par une galerie à créneaux en pierre; au centre s'élève un clocher octogonal, contenant le carillon, et surmonté par une flèche de bois couverte d'ardoises, que domine un Mercure doré servant de girouette (1). La tour a été restaurée en 1814. Jadis entouré

(1) Jadis plus élevé, le beffroi « portait la curieuse horloge exilée depuis cinq siècles sur le clocher de Notre-Dame de Dijon. » (Notice du b^on J. Bethune dans l'*Atlas des villes de Belgique au XVIe siècle* de J de Deventer, 1re livraison).

de maisons, le beffroi a été complètement dégagé et restauré au début du XXe siècle, et se dresse aujourd'hui isolé, sur la Grand'Place, en face de l'hôtel de ville.

LIERRE. — Le beffroi flanque le côté gauche de l'Hôtel de ville, qui fut jadis la Halle aux draps. Commencé en 1269, mais achevé seulement en 1411. Tour carrée, longue et mince, percée de quelques fenêtres étroites, en forme de meurtières. Chacun des quatre angles porte un clocheton hexagone en pierre de taille comme la tour, et placé « en encorbellement sur des arcatures ogivales et trilobées. Un cordon de modillons ou corbeaux orne leur base et contourne la tour en guise de machicoulis. Une flèche et une lanterne en bois, octogones, pyramidales et couvertes en ardoises, comme le sont toutes nos flèches en bois, sert de couronnement à ce beffroi, qui retrace, à s'y méprendre, un véritable donjon de château » (Schayes). Sous le cadran du beffroi, on lit, en chiffres formés par des ancres, la date 1369.

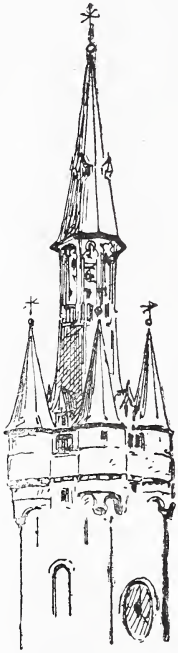

Lierre.

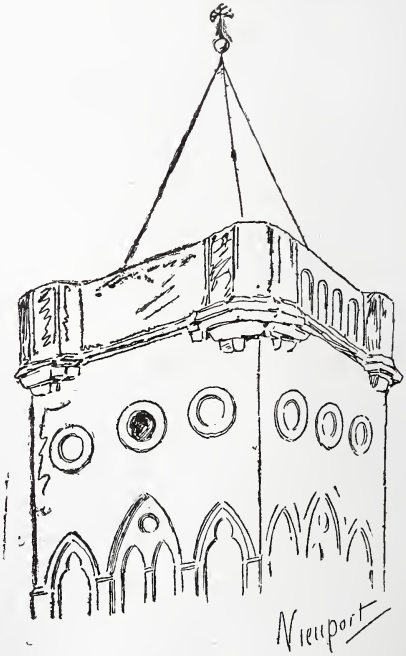

NIEUPORT. — Beffroi carré et assez élancé, s'élevant au centre du pignon principal des Halles. Celles-ci, qui paraissent dater du XIVe siècle, ont été restaurées en 1875, sauf le haut de la tour qui est resté fruste

jusqu'aujourd'hui. Les tourelles d'angle reposent sur des corbeaux placés irrégulièrement. La flèche est pyramidale et très basse.

TERMONDE. — Beffroi du XIVe siècle, surmontant l'hôtel de ville bâti en 1336 sur l'emplacement des halles. Entièrement restauré au XIXe siècle (1).

THIELT. — Beffroi du XIIIe siècle, avec couronnement bulbeux plus récent.

TOURNAI. — Commencé au XIIe siècle; c'est le plus ancien des beffrois belges; « il était alors de forme carrée, avec les angles renforcés par des contreforts en forme de tourelle ronde, et se terminait par une terrasse sans flèche; sa hauteur dépassait alors de 10 mètres environ la première galerie. En 1294, pour le consolider, on construisit les tourelles octogones des angles, qui se terminent par des pyramides à crochet; puis on exhaussa la tour de toute la hauteur de la grande fenêtre supérieure, et on le surmonta d'une flèche en ardoises. En 1344 on refit ces nouvelles tourelles d'angle, appelées les *fiolles*, et on surmonta chacune d'elles d'une statue de guerrier en pierre blanche entièrement polychromée. En 1396, le beffroi fut l'objet d'une restauration complète. Il fut de nouveau réparé en 1844 et 1874; on rendit à la flèche sa physionomie primitive et on remit sur les pyramides des contreforts des

Termonde.

Tournai.

(1) Au musée archéologique de Termonde sont conservées des photographies de l'état ancien de l'hôtel de ville.

tatues comme il y en avait eu autrefois. » (E.-J. Soil, *Tournai archéologique*, p. 35). — Hauteur actuelle : 72 mètres.

Ypres. — Le beffroi, occupant le centre de la façade sud des Halles, a été construit de 1200 à 1230. « C'est une tour carrée, à trois rangs de fenêtres sur chaque face, Les angles sont flanqués de tourelles octogones, décorées d'ogives, et terminées par une flèche massive aux arêtes armées de crochets. Un gracieux campanile s'élève d'entre ces tourelles et supporte le jeu apparent des clochettes du carillon. Six aigles dorés, aux ailes étendues, couronnent ce carillon, et, au-dessus, plane fièrement le dragon d'or, antique symbole de la franchise de la commune. » (V. De Deyne et A. Butaye. *Ypres*, *Guide illustré du touriste*, p. 13).

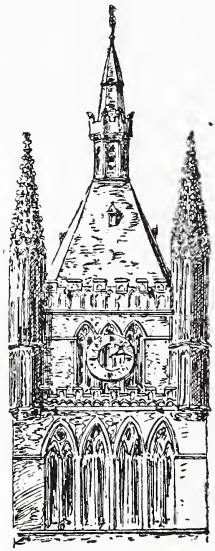

Ypres.

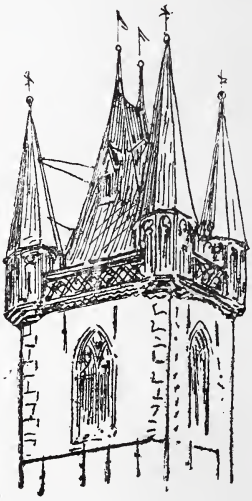

L'Écluse.

A deux pas de notre frontière, nous devons encore signaler le beffroi de L'Écluse, du XIVe siècle. Attenant à l'hôtel de ville, il est cantonné de quatre tourelles, à toiture effilée, en encorbellement sur la tour carrée, au-dessus de laquelle s'élève une toiture à bâtière aiguë.

NORD DE LA FRANCE.

Abbeville. — La tour quadrangulaire, très massive, est accolée à l'hôtel de ville, et remonte au commencement du XIIIe siècle (1209). Le couronnement, très banal, date de 1807.

Abbeville.

Bailleul. — Accolé à l'hôtel de ville récemment restauré, le Beffroi est une tour carrée du XVe siècle, dont la partie inférieure paraît plus ancienne et pourrait appartenir à la construction primitive du XIIIe siècle. Partiellement reconstruit après l'incendie de 1582, il a trois étages; le couronnement, formé d'une jolie série d'arcades ogivales en pierre blanche, est surmonté d'une flèche du XVIIe siècle, aux élégants renflements.

Bailleul.

Bergues. — Situé à l'une des extrêmités de la place de l'Hôtel-de-ville, le beffroi de Bergues, construit en briques et datant de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle, est actuellement entouré, à sa partie inférieure, de constructions. Il est carré (chaque face mesure 7,50 m.) et haut de 54 mètres. « A 23 mètres du sol s'élancent, aux quatre angles de la tour, d'élégantes tourelles octogonales, placées en encorbellement, et ornées comme la tour d'arcatures ogivales

Bergues.

aveugles. Chaque tourelle est couverte d'un petit dôme en ardoises, offrant aussi une forme octogonale et couronné d'un gracieux campanile; entre ces tourelles, au haut de la tour, se voient les quatre cadrans de l'horloge portés par des montants en fer. La partie supérieure de ces cadrans forme parapet autour de la plate-forme de la tour. Au centre de cette plate-forme s'élève la chambre des cloches, construction octogonale qui est ouverte sur toutes ses faces, et au-dessus de laquelle s'élève le campanile central beaucoup plus grand et plus orné que ceux des tourelles. Il est surmonté d'une boule allongée et au-dessus de cette boule tourne au vent le lion portant un étendard qui sert de girouette. » (DEHAISNES, *le Nord monumental et artistique*, p. 41.)

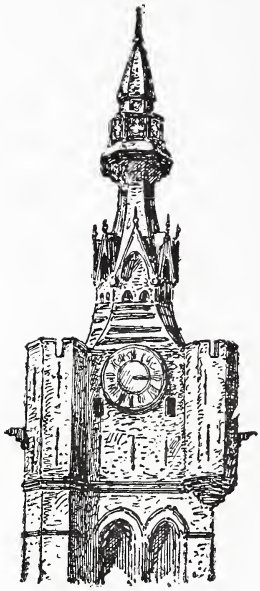

Béthune.

BÉTHUNE. — Le beffroi, bâti en 1346 et reconstruit en pierre en 1388, et dont le bas est engagé dans des maisons, est une haute tour carrée à trois étages, cantonnée d'échauguettes, et couronnée par un très joli campanile en bois

COMINES. — Tour carrée adjacente à l'hôtel-de-ville, et mesurant 52 mètres de haut sur 9 de large, ce beffroi est construit en briques. sauf le soubassement qui est en grès; la flèche et les tourelles sont couvertes d'ardoises. La tour était en construction en 1429. Le très remarquable campanile a été édifié en 1671.

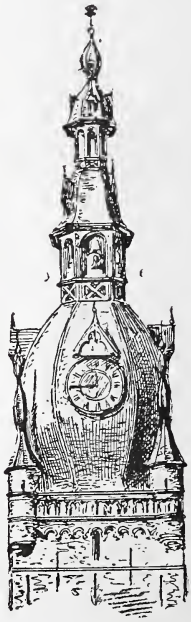

Comines.

DOUAI. — Commencé en 1386, le beffroi fut achevé en 1410; il remplaçait un beffroi plus ancien, remontant au début du

XIIIe siècle. D'une décoration sobre, il ne manque pas d'allure avec ses quatre étages, ses tourelles d'angle en encorbellement, et l'élégante flèche qui le termine. Les murs, qui ont de 2 à 4 mètres d'épaisseur, sont en briques avec un revêtement extérieur en grès. Le couronnement actuel, remplaçant un campanile en pierre de forme pyramidale date de 1472 : « entre les quatre tourelles en encorbellement ornées de créneaux et surmontées de toits coniques, s'élève une flèche octogonale, charpente de quatorze mètres de haut recouverte d'ardoises, dont les trois étages sont décorés de croix de Saint-André découpées à jour, de lucarnes trilobées, de rampants placés sur les arêtes, et surmontés d'épis, de fleurons et de girouettes; à l'extrémité, au-dessus d'une boule allongée, se tient debout le Lion de Flandre, colossale image en cuivre, déployant dans les airs l'étendard sur lequel se lit le chiffre de la ville de Douai, le 𝔇 gothique. » (DEHAISNES, *le Nord monumental et artistique*, p. 39).

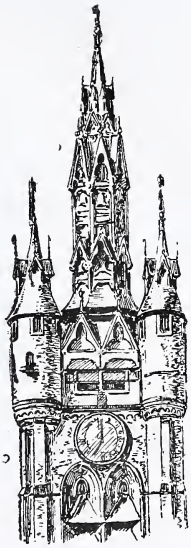

Douai.

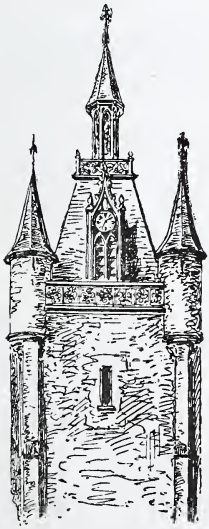

Rue.

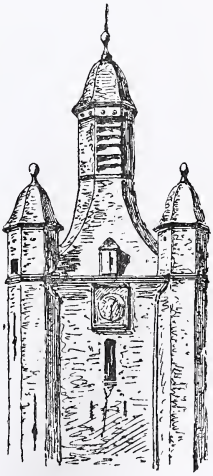

Saint-Ruiqier.

RUE. — Beffroi carré du XIVe siècle, en pierre, cantonné de tourelles, avec épis et clochetons, et surmonté d'un campanile élégant.

SAINT-RIQUIER. — Beffroi du XIVe siècle; solide bloc de pierre,

carré, cantonné de quatre tourelles octogonales, coiffées chacune, dans les temps modernes, d une « cloche » en ardoises, comme le campanile.

***

Les documents graphiques et les notes rassemblées ici nous paraissent avoir quelque utilité au moment ou l'on va étudier la question du remplacement du campanile gantois, et rechercher la forme qui puisse le plus harmonieusement s'approprier à l'imposant beffroi, contemporain des Artevelde. C'est une enquête préliminaire, dont nous soumettons le « dossier » à ceux de nos concitoyens qu'intéresse la solution de ce problème archéologique. (*Applaudissements*).

Mr **le Président**. Je crois être votre interprète à tous, en remerciant Mr Bergmans de sa très intéressante étude d'iconographie rétrospective et comparée.

La discussion ne peut pas être entamée aujourd'hui, mais je crois que notre honorable confrère nous a fourni suffisamment de documents pour qu'un échange de vues puisse avoir lieu, dans une prochaine séance, après que nous aurons pu relire dans le *Bulletin* son travail

Nous espérons que, à la suite de cette discussion, on pourra proposer à l'administration communale un projet susceptible de réunir tous les suffrages.

Mr **le Bourgmestre**. Je souscris d'avance à l'idée qui vient d'être émise Je serais très heureux, pour ma part, de recevoir un projet étudié par un groupe de personnes compétentes prises dans le sein de la Société. Je constate, en effet, avec satisfaction, qu'il y a ici des hommes, tel Mr Bergmans, qui se sont occupés déjà tout spécialement de l'étude en question, et je suis convaincu qu'ils voudront bien nous prêter leur concours.

A ce groupe ainsi formé, on adjoindrait, évidemment, l'architecte de la Ville, puisque ces travaux doivent être exécutés par l'administration communale.

Nous arriverions ainsi à être assez rapidement en possession d'un avant-projet qui serait soumis d'abord à votre examen et que vous transmettriez ensuite, éventuellement, à l'administration communale, en le prenant sous votre patronage. (*Approbation.*)

Mr **le Président**. Nous ne pouvons que nous réjouir de la proposition qui nous est faite par Mr le Bourgmestre. C'est une demande officielle qu'il veut bien nous adresser, et qui trouvera parmi nous l'accueil la plus reconnaissant. Il va de soi que nous serons très heureux de voir Mr Van Rysselberghe, qui, d'ailleurs est membre de notre Société, s'adjoindre à nous, et nous aider de ses lumières et de son talent. (*Approbation.*)

Nous avons toujours considéré comme un grand avantage d'avoir eu l'occasion de discuter librement les projets émanant de l'administration communale, grâce à l'obligeance de Mr le Bourgmestre, qui nous a saisi de ces projets, chaque fois que ceux-ci pouvaient nous intéresser.

Aujourd'hui, vous voulez bien, Monsieur le Bourgmestre, faire un pas de plus, et vous nous demandez de vouloir, à notre tour, vous présenter un projet. Nous serons, je le répète, très heureux de répondre à votre attente. (*Marques d'approbation.*)

Mr **Cloquet**. Je crois, Messieurs, que vous aurez été frappés, comme moi, de retrouver le même type reproduit dans tous les beffrois de Flandre. Tous ces beffrois encore existants, tels que ceux d'Alost, de Termonde, de Lierre, de Nieuport, de Courtrai, de Tournai, de Béthune, de Douai ou de Bergues, offrent un caractère nettement marqué. Toutes les tours sont carrées et surmontées d'une flèche octogonale flanquée de quatre tourelles. Cette flèche est interrompue par une sorte de lanterneau qui contient le carillon. Et c'est tout, sauf qu'il y a deux variantes de ce type consacré. L'une n'offre qu'une flèche quadrangulaire partant de la plateforme de la tour ; dans l'autre, plus développée, la flèche part d'une souche, qui offre, au-dessus d'une partie pleine, en garde-corps, des ajours souvent en pans de bois. Or, tous ces beffrois reproduisent fidèlement le même dispositif que

Lucas d'Heere nous présente dans sa vue de l'ancien beffroi gantois. C'est bien là le dispositif normal, dont on s'est déplorablement écarté en érigeant la flèche actuelle en fonte.

C'est là, d'après moi, ce qui résulte déjà, Messieurs, de l'intéressante conférence que nous venons d'entendre, et des projections que Mr Bergmans a fait défiler sous nos yeux.

III.

Gérard Zegers et Frans Wouters au Musée de Gand.

Mr **L. Maeterlinck**. Dans un remarquable travail tout récent, intitulé : *Aus Rubens' Zeit und Schule* (1) Mr Gustav Glück, conservateur au musée impérial de Vienne, s'est occupé incidemment de divers tableaux de notre galerie gantoise, et a avancé de nouvelles attributions pour quelques-uns d'entre eux. C'est ce travail que je me propose d'examiner aujourd'hui devant vous, en y ajoutant le fruit de mes recherches personnelles.

Cette étude présente en ce moment un très grand intérêt, car un nouveau catalogue du musée des Beaux-Arts de Gand est en élaboration, et peut être jugera-t-on qu'il y a lieu d'y tenir compte des nouvelles attributions proposées.

Les illustrations, fig. 1, 2, 3, 5 et 6, qui accompagnent cette communication, ont été empruntées à l'ouvrage sus mentionné, et généreusement fournies par Mr le docteur Zimmerman, direc-

---

(1) Gustav Glück. *Aus Rubens' Zeit und Schule*. Bemerkungen zu einige Gemälden der Kaiserlichen Galerie in Wien (Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Keiserhauses), Band XXIV, heft I. Wien, 1903. — Vu le grand intérêt de ce travail, j'ai fait don de l'exemplaire que l'auteur avait bien voulu me faire parvenir, à la bibliothèque du Musée des beaux-arts de Gand, où les membres de la Société d'histoire et d'archéologie pourront le consulter.

teur du *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, à qui je présente ici tous mes remerciements (1).

GÉRARD ZEGERS.

Parmi les tableaux du Musée des Beaux-Arts de Gand, on remarque une composition représentant *le Songe de saint Joseph*, attribuée jusqu'ici à Théodore Rombouts (voir fig. 1).

Le faire et la couleur de ce tableau, aux oppositions d'ombre et de lumière presque brutales, où l'on constate, à côté de réminiscences italiennes, la façon de composer des peintres de l'école de Rubens, avait rendu jusqu'ici son identification assez difficile ; et, ce n'était qu'en faisant des réserves (2) que l'on avait conservé provisoirement son ancienne attribution, proposée jadis par Spruyt (3).

D'après le savant conservateur au Musée de Vienne, qui s'est particulièrement attaché à l'étude de l'époque de Rubens et des peintres de son école, il y aurait lieu de restituer cette œuvre à un autre peintre anversois : Gérard Zegers.

Le souvenir de cet artiste, — hautement apprécié par ses contemporains, notamment par Philippe III, roi d'Espagne, qui lui confia l'exécution d'œuvres importantes, par Rubens qui l'honora de son amitié et par Van Dyck à qui l'on doit son portrait, – semble bien effacé de notre temps et même, chose plus regrettable, toute une catégorie de ses œuvres et de ses meilleures, semblent oubliées ou attribuées à d'autres grands artistes.

---

(1) Les fig. 4, 7 et 8 sont empruntées à l'Inventaire archéologique de Gand.

(2) A. Sunaert. *Catalogue descriptif du Musée de Gand* (Gand, 1870) : « Quoique tous les catalogues antérieurs, à commencer par celui de Spruyt attribuent ce tableau à Th. Rombouts, nous croyons cependant devoir faire des réserves à ce sujet. »

(3) Spruyt. *Liste des tableaux appartenant à des mains-mortes de la Ville de Gand, etc.*, dressée sur l'ordre de Marie-Thérèse en 1777. — (Archives de la Ville de Gand).

On sait cependant que, né à Anvers en 1591, après avoir été l'élève de Van Balen et d'Abraham Janssens, Gérard Zegers se rendit en Italie vers 1609. Il appartenait avec Adam de Coster (1), Théodore Rombouts et d'autres, à cette catégorie de nos premiers peintres flamands qui adoptèrent la manière du grand Caravaggio. Abraham Janssens, son premier maître, subit lui-même cette influence, quoique son voyage en Italie n'ait pas été prouvé avec certitude.

Nous ne savons pas si Gérard Zegers suivit personnellement comme on le suppose, l'enseignement de Manfredi ; la chose est pourtant possible, car il était encore à Rome en 1617 ; mais ce qui est certain c'est qu'il fut fortement influencé par les œuvres de l'école de Caravaggio.

Après avoir été en Espagne, où, comme nous l'avons vu plus haut, le roi Philippe III le chargea d'importants travaux, notre peintre revint à Anvers et continua encore pendant un certain temps, — chose généralement ignorée, — à peindre dans le genre qu'il avait adopté en Italie. C'est même alors que, d'après des auteurs du temps, il produisit ce qu'il fit de mieux. Joachim Sandrart, dans sa *Teutschen Academie*, nous dit qu'il exécuta à cette époque divers groupes à mi-corps, grandeur nature, représentant des soldats jouant aux cartes, des musiciens avec leurs instruments, « si bien peints d'après nature qu'ils pouvaient être comparés aux peintures les plus renommées et faisaient pâlir les autres. » (2)

Malheureusement on ne connaît pour ainsi dire pas d'œuvres

---

(1) Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale de Bruxelles possède une gravure de Vorsterman exécutée d'après une composition de De Coster, où nous voyons des soldats et des fumeurs attablés à une table et servis par une petite fille, le tout éclairé par les lueurs de deux chandelles. Elle présente les plus grandes analogies d'obscur et de jeux de lumière avec les œuvres de la première manière de Gérard Zegers.

(2) Joachim Sandrart. *Teutschen Academie.* « Kartenspielende soldaten Musicanten mit Instrumenten und anderen Lebensgrossen halben Bildern so wol nach den Leben gefärtiget, dass si neben dem beruhmtesten alda bestunden, auch etliche andere dergestalt verfinsterten... »

Fig. 1. — Le songe de saint Joseph, par Gérard Zegers.
Musée des Beaux-Arts de Gand.

Fig. 2. — Sainte Cécile avec des anges musiciens, par Gérard Zegers. Gravure de Nicolas Lauwers.

peintes de Gérard Zegers appartenant à cette première manière. Il faut, pour se faire une idée de ce genre qui lui fut particulièrement cher, consulter certaines gravures anciennes qui furent exécutées d'après ses compositions. — Nous y remarquons que, conformément au goût de son contemporain hollandais Gérard Honthorst, il se complut aussi à rechercher des effets de lumières artificielles, motivés par des chandelles, flambeaux ou feux ouverts, produisant ainsi les éclairages les plus variés et les plus étranges.

Parmi les gravures qui reproduisent ses œuvres disparues appartenant à cette première manière, il faut citer : un *groupe de fumeurs et de soldats* attablés, accompagnés de deux femmes, une jeune et une vieille, le tout violemment éclairé par la lumière d'une chandelle plantée dans un chandelier. Notons en passant que celui-ci est en tout semblable au chandelier que nous remarquons sur le tableau de Gand. Cette œuvre a été gravée par Nicolas Lauwers et la bibliothèque de Bruxelles en conserve un exemplaire.

Une autre composition, citée par Mr Glück et décrite dans le *Künstlerlexikon* de Nagler, représentant *une querelle de jeux entre cinq soldats* assis à une table, a été gravée par Schelte et Bolswert (1), à qui l'on doit aussi un *Reniement de saint Pierre*, où l'on remarque un groupe de soldats jouant aux cartes, le tout éclairé par deux chandelles et un feu à droite dont on aperçoit les étincelles; cette dernière gravure fait partie des collections du Cabinet des estampes de Bruxelles. Le même sujet, mais sans joueurs de cartes, qui se trouve au Teyler Museum d'Harlem, est également intéressant à cause de son double éclairage produit pas les flammes d'un feu et les lueurs d'une chandelle allumée (2).

Une gravure de Pierre de Jode, ayant pour sujet le *Christ et Nicodème*, éclairés par une chandelle, appartient encore au

(1) La bibliothèque royale de Bruxelles ne possède pas cette gravure.

(2) J'ai vainement cherché cette gravure au Cabinet des Estampes de Bruxelles.

même genre ainsi qu'une *Sainte Cécile avec des anges musiciens*, due au burin de Nicolas Lauwers, dont nous donnons la reproduction ci-contre (fig. 2) Le Cabinet des Estampes de Bruxelles possède de beaux exemplaires de ces deux derniers sujets (1).

En fait de peintures appartenant à cette époque, on ne connaît avec certitude qu'une *Marthe et Marie*, à la galerie du Prado à Madrid, qui lui fut probablement commandée par le roi d'Espagne en 1620 ; tableau qui est considéré à juste titre comme un des chefs-d'œuvre de Zegers.

Cette composition, comme toutes celles appartenant à sa première manière, est disposée dans le sens de la largeur La toile mesure 2,05 de haut sur 2,15 de large.

Les figures sont de grandeur naturelle (N° 1852,0 du catalogue de Mr P. de Madrazo, Madrid, 1893.) (2).

Mr Glück a heureusement pu restituer à Zegers un autre tableau, se trouvant au musée de Berlin, représentant le *Songe de Saint Joseph* (n° 722 du catalogue de 1883), jadis attribué à Abraham Bloemaert (3).

---

(1) Voici la liste des autres gravures exécutées d'après Zegers et conservées au dépôt de Bruxelles :

De Schelte et Bolswert : *Adoration de l'Enfant Jésus apr un saint et une sainte*, effet de lumière en dessous ; *une Annonciation, l'Apparition de la Vierge à St Ignace de Loyola.* — De Lauwers : *Mater Dolorosa*, genre de Van Dyck — De Neefs : *Jésus accompagné de six grands pénitents* ; *Hérodiade portant la tête de St-Jean ; Jésus jardinier et Marie Madeleine ; Job sur son fumier visité par ses amis.* — De Vorsterman : *Le Christ à la colonne.* Sauf le premier tableau, tous datent de la seconde manière du peintre.

(2) D. Pedro de Madrazo. *Catalogo de los cuadros del Museo del Prado de Madrid*, 1893, p. 321. — « Jesus en casa de Marta y Maria (San Lucas X, 34-42). — Esta representado el Salvador in actitud de contestar à Marta sobre la queja que ella le ha dado de sa hermana Maria. — Col. de dona Isabel Farnesio, Palacio de San Ildef.

(3) Cette attribution avait été motivée par le clair obscur et l'effet de chandelle que l'on y remarque. Or, nous savons que cette manière était en faveur parmi les peintres de l'école d'Utrecht à laquelle il appartient. On sait que ses œuvres présentent certaines analogies avec celles de son compatriote Honthorst (Gustav Glück, *Rubens' Zeit und Schule.*)

Fig. 3. — Le songe de saint Joseph, par Gérard Zegers.
Musée de Berlin.

Cette œuvre (voir fig. 3) nous intéresse particulièrement, car elle constitue une première version du même sujet conservé à Gand (fig. 1). Elle fut exécutée à une époque où notre peintre, abandonnant peu à peu son genre primitif, commençait à suivre les préceptes de l'école de Rubens, alors triomphante (1).

Peut-être y aurait-il lieu cependant de restituer encore à sa première manière une acquisition récente du musée d'Anvers que je me permets de signaler ici à Mr Glück. C'est un *Christ chassant les vendeurs du temple*, faussement attribué selon moi à Th. Rombouts. On y reconnait complètement d'ailleurs le faire du maître, tel qu'il nous est connu grâce à un auteur contemporain Joachim Sandrart.

« Gérard Zegers, dit-il, était de son temps un excellent peintre, qui, pour se perfectionner dans son art se rendit à Rome où il imita la manière de Bartholomé Manfredi qui peignait lui même la nature et la vie d'une façon si fidèle. *Il ombrait tout fortement et ramenait une lumière vive sur les points principaux de sa composition; il peignait les chairs d'un bon coloris où l'on reconnaît l'emploi des couleurs les plus appropriées, telles que cinabre, outremer, jaunes foncés et verts clairs, le tout mélangé d'une façon si harmonieuse que ses œuvres paraissent faites de la main même de Manfredi...* ».

Ces ombres fortes, faisant ressortir des effets de lumière violents ; ces chairs d'un beau coloris, ce naturalisme plein de vie, ces couleurs brillantes où vibrent l'outremer, le cinabre et d'autres nuances chantoyantes, nous les retrouvons complètement dans le ne 801 du catalogue du musée d'Anvers (2). Ce tableau disposé en largeur, comme toutes les œuvres

---

(1) Le musée impérial de Vienne possède une copie textuelle du tableau de Berlin que Mr Ed. von Engerth avait cru pouvoir attribuer à l'école de Gérard Honthorst.

(2) Joachim Sandrart, *Teutschen Academie:* « Er beschattete alles stark und der liechter Fläche ganz beysammen, vermittelst dessen er seine Figuren rund heraus gebracht und mit einen wol fleischlchen guten Colorit,

primitives, reproduit d'ailleurs les types ordinaire des personnages à mi-corps, truands ou ribauds àux costumes voyants, que nous avons vu attablés, fumant ou jouant, à des tables d'auberges, dans ses compositions reproduites en gravure, et que nous retrouvons encore dans un des bourreaux du *Christ à la colonne* de l'église de St-Michel à Gand, appartenant à sa seconde manière (voir fig. 4).

L'attribution du *Songe de Joseph* du musée de Gand à Gérard Zegers se base sur des raisons plus sérieuses. La simple comparaison des fig. 1 et 3, représentant les deux versions du même sujet, nous montre par la présence de figures presqu'identiques, exécutées d'après le même modèle, que les deux œuvres ont été indubitablement peintes par un même artiste. Or, Mr Glück nous prouve que le premier tableau est bien de la main de Zegers, en le comparant avec les nombreuses gravures citées plus haut. Nous retrouvons effectivement dans la peinture de Berlin comme dans ces gravures, les mêmes types d'anges, les mêmes étoffes, les mêmes manières de draper, les mêmes clairs obscurs et effets de chandelle, ne laissant aucun doute à cet égard. Cette comparaison, que nous ne pouvons faire ici qu'avec une seule de ces gravures (fig. 2), suffira cependant à donner une idée des autres et l'on y constatera notamment des réminiscences certaines dans sa façon de peindre et d'éclairer les anges que nous retrouvons presque complètement dans la composition peinte de Berlin. Un simple accessoire, identiquement reproduit sur les fig. 1, 2 et 3, constituerait à lui seul un témoignage irréfutable, car nous y reconnaissons le chandelier d'une forme particulière, ayant

---

mit Hind lassung aller scheikichten grelleuharten Farben, nämlich Zinober, Schönblau, hochgelb und grün erhoben mit allen Farben bey der Haltung oder Harmonie bleiten, wie hiervan anderwärtig geredt worden, wo durch er des Manfredi Manier so nahe kommen, dass es fast eine Hand schienne... ».

(3) *Catalogue des peintures et sculptures du Musée royal d'Anvers*, 7e édition, Anvers, Buschmann, supplément, p. III.

appartenu à l'artiste et qu'il se plaisait à reproduire. Nous avons vu qu'il se trouve également sur une gravure de Nicolas Lauwers, d'après un de ses groupes de fumeurs et de soldats cités plus haut (p. 281). Cette pièce à conviction équivaut à une signature.

Les tableaux de Berlin et de Gand méritent d'être comparés, car ils servent de trait d'union entre les deux manières de l'artiste. Nous y constatons les évolutions artistiques de notre peintre, changeant sa manière primitive, qui était celle de Caravaggio, pour adopter celle de Rubens, dont la fig. 4 nous donne un exemple déjà frappant.

Dans le tableau de Berlin, Zegers a conservé, selon la manière usitée chez son premier maître italien, la forme en largeur, si favorable pour la disposition rationnelle d'une composition comportant divers personnages. On voit qu'il s'y est laissé aller à son sentiment propre, qui le portait à faire des œuvres rationnelles, je dirai presque réalistes. A droite à l'avant plan, saint Joseph, enveloppé d'un grand manteau blanc, s'est assis près d'une table. Il nous le montre assoupi d'une façon naturelle, la tête appuyée sur une main. A côté du saint plane un ange qui d'un geste familier le réveille, en lui touchant le bras et lui commande de fuir en Egypte avec sa femme et Jésus. A gauche, à l'arrière-plan, nous voyons une groupe charmant et naïf, représentant la Vierge, qui apaise son enfant en lui donnant le sein.

Deux anges s'approchent avec vénération ; comme il fait nuit, l'un des deux éclaire la scène à l'aide d'une chandelle dont il protège la flamme avec sa main. Derrière ce groupe s'ouvre une porte par où l'on aperçoit un paysage éclairé par la pleine lune. Ajoutons que, conformément aux traditions en usage chez nos peintres primitifs, tout dans cette composition vient concourir à l'amplification de l'action principale. Le clair obscur de la chambre, ainsi que la chandelle coiffée de son éteignoir posée sur la table, expliquent le sommeil de Joseph A côté du saint,

bien en évidence, sont placés son chapeau et le bâton dont il devra se munir bientôt pour entreprendre son long voyage. Remarquons aussi que l'apparition insolite de l'envoyé du ciel est saluée par les hurlements effrayés du chien qui veille aux pieds de son maître.

Dans le tableau de Gand, Zegers, abandonne la forme en largeur, pour adopter la disposition en hauteur plus en faveur chez les peintres de l'école de Rubens; les tableaux de cette forme convenant mieux pour orner les chapelles surélevées de nos églises gothiques. Cette mise en page anormale a forcé notre peintre à rapprocher ses groupes principaux, et cela aux dépens de la vraisemblance.

L'ange annonciateur plane bien au dessus de Joseph, rendant impossible le geste primitif si naturel pour l'éveiller en lui touchant le bras Si l'époux de la Vierge a conservé complètement l'attitude simple et vraie copiée d'après le tableau de Berlin, le groupe de la Vierge placide et de l'enfant Jésus, étroitement emmailloté et endormi, ne rappelle plus le groupe intime et réaliste de naguère. Le clair obscur et l'effet de lumière produit par la chandelle allumée sont remplacés par un rayon de soleil qui éclaire la scène et glisse entre les anges voltigeant dans le haut du tableau pour frapper en plein l'ange annonciateur drapé de satin et saint Joseph endormi. On remarquera en outre que les accessoires, tels le chien endormi et le chandelier, sont relégués à terre dans un coin, et ne participent plus à l'action générale. Quant au paysage lunaire, qui seul nous apprend que la scène se passe la nuit, il fait un contraste disparate et fort peu naturel avec la lumière intense qui inonde l'avant-plan.

On voit que déja dans ce tableau notre peintre, soumis à influence de Rubens, s'efforce de plaire au public en cherchant la grâce et la noblesse aux dépens de la vérité.

Le changement qui se manifesta dans l'orientation esthétique de Zegers fut si radical, qu'il fit oublier complètement ses œuvres antérieures. En effet, les chefs-d'œuvre les plus connus

Fig. 4. — Le Christ à la colonne. par Gérard Zegers,
d'après la gravure de Vorsterman.
Eglise Saint-Michel à Gand.

du maître : *l'Adoration des rois Mages* (1) de l'église de Notre-Dame à Bruges ; *le Mariage de la Vierge* (2) du musée d'Anvers, et le *Christ à la colonne* (3) de l'église St-Michel à Gand, ont un aspect si franchement rubénien que l'on comprend aisément comment il se fait que personne n'avait songé jusqu'ici à attribuer le tableau de Gand à un disciple de Rubens.

Le *Christ à la colonne*, improprement connu sous le nom de *Flagellation* dont nous donnons une reproduction ci-contre (4), (fig. 4), nous intéresse davantage comme gantois. Il nous prouve d'ailleurs suffisamment combien la transformation de l'art de Zegers fut complète. On se croirait à première vue devant une œuvre de Rubens, avec cependant une pointe de réalisme et de calme en plus, caractère que nous retrouverons dans toutes ses

---

(1) G. Lafenestre. *La Belgique, La peinture en Europe* p. 353. — « Le meilleur ouvrage du peintre, où l'influence de Rubens est inscrite hautement et sans hésitation. Entraîné par la donnée même, séduit par l'élément fastueux et pour ainsi dire décoratif qu'elle révèle, Seghers a répandu sur cette toile l'éclat luxuriant et presque les tons clairs que le maître d'Anvers nous a appris a aimer. » — Paul Man z, *Histoire des peintres*. — A. J. Wauters, *La peinture flamande* : « Dans l'*Adoration des Mages* et le *Mariage de la Vierge*, Rubens triomphe enfin », p. 257.

(2) Georges Lafenestre. *La Peinture en Europe. La Belgique* p. 252. — « H. 5.03 L. 5.50. T. Fig. plus gr. nat. Ornait autrefois le maître-autel de l'église des Carmes déchaussés. N° 508 du catalogue. — « C'est une œuvre bien composée, d'un effet imposant et trahissant dans quelques têtes, surtout celle de la Vierge, l'influence de Rubens. » Waagen, t. II, p. 221.

(3) A. J. Wauters considère la *Flagellation* de Gand comme une œuvre de transition entre son ancienne manière italienne et sa nouvelle influencée par Rubens. *Peinture flamande*, p. 257.

(4) Cette reproduction a été faite d'après une gravure de Vorsterman conservée à la Bibliothèque de la ville de Gand. Le même dépôt possède une autre gravure sur cuivre datant du XVIIIe siècle, représentant le même sujet, mais renversé, et portant le nom de l'éditeur G. Henderickx. Cette dernière gravure qui ne porte pas de nom d'auteur, ne figure pas parmi celles qui sont conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles (Cabinet des Estampes). — Ce tableau n'est pas cité par Mr Glück dans son *Rubens Zeit und Schule*.

peintures datant de cette époque. Kervyn de Volkaersbeke, dans *les Eglises de Gand*, cite cette œuvre avec les plus grands éloges. « Ce tableau, d'un coloris et d'un dessin irréprochables, est rendu, dit-il, avec la plus grande vérité. Peut-être a-t-il aussi le défaut de cette qualité ; car dans le Christ, dont les formes sont trop replètes, on devine le modèle. Cette toile compte au nombre des chefs-d'œuvre de Seghers, qui fut l'ami de Rubens et de Van Dyck... » (1). On sait que ce tableau a été offert à l'église par Mr Terlack, avant la Révolution française. Il se trouve placé dans une chapelle du chœur à gauche, près de l'entrée de la sacristie.

Il nous reste à examiner dans quelles circonstances et à quelle époque Gérard Zegers abandonna son genre primitif, pour s'enrôler dans la brillante phalange des imitateurs de Rubens.

Cette explication nous est encore donnée par Joachim Sandrart, déjà cité plus haut : « Quand, dit-il, Rubens, ce peintre renommé, mourut à Anvers, et que Van Dyck se fut établi à Londres, le goût artistique général se portait uniquement vers leur genre de peinture, qui seul était apprécié et demandé. C'est alors que Zegers changea sa première manière si naturelle, pour s'appliquer à peindre dans le goût nouveau, avec des couleurs chatoyantes qui plaisaient davantage aux yeux. Quand je le vis à Amsterdam en 1645, la transformation était complète et je n'aurais pas reconnu ses tableaux, si je ne les avais vu exécuter devant moi. Il m'expliqua alors que sa nouvelle manière de peindre était celle de Rubens et de Van Dyck ; que seule elle plaisait au public et qu'il était forcé de s'appliquer à produire des œuvres dans le genre nouveau; non par conviction esthétique, ni pour relever le niveau de l'art, mais bien pour gagner beaucoup d'argent. » (2).

---

(1) Kervyn de Volkaersbeke, *Les Eglises de Gand*, t. II. Églises paroissiales et oratoires, p. 84 (Gand, 1858).

(2) Voici le texte de Joachim Sandrart tel qu'il se trouve dans la *Teutschen Academie :* « Als aber unser berühmter Peter Rubens zu Antorf gestorben und der von Dick sich zu London niedergesetzt hatte, dern beiden Manier

Ce récit naïf paraît exact; ce ne serait pas la première fois d'ailleurs que l'on verrait un artiste se trouvant forcé d'abandonner ses préférences personnelles, qui le conduisaient à la misère et à la faim, pour adopter la mode du jour qui devait lui assurer, sinon la richesse, du moins l'aisance. Quoi qu'il en soit, Zegers nous a prouvé, par des œuvres remarquables, qu'il sut fort bien s'assimiler le genre de Rubens et produire encore dans cette manière des œuvres très belles. Constatons cependant que par quelques points il resta personnel, gardant sa prédilection pour certains effets de lumière qui laissaient dans la pénombre les figures accessoires de ses compositions, ainsi qu'un certain calme réaliste, qui contraste avec le mouvement parfois désordonné des œuvres du grand peintre d'Anvers.

Voyons maintenant, avec Mr Glück, si l'époque du changement dans la manière de peindre de Zegers, donnée par Sandrart, correspond à une date précise. Rubens mourut en 1640 et Van Dyck séjourna déjà à Londres entre 1632 et 1635 Or, l'*Adoration des Mages* de Zegers fut peinte en 1630 et nous y reconnaissons déjà complètement les principaux caractères de sa seconde manière qui devaient encore s'accentuer plus tard. C'est donc vers l'époque du premier séjour de Van Dyck en Angleterre, que l'on doit reporter le changement qu'il apporta à sa manière de peindre, et non pas au moment de la mort de Rubens qui survint une dizaine d'années plus tard. Acceptant l'année 1630 pour l'*Adoration des rois Mages*, je pense qu'il y aurait lieu de proposer 1628 ou 1629, comme date

---

im mahlen allda vor allen beliebt ward, wendete sich unzer Segers von vorgehabter Naturlichkeit ab und auf die Practic mit liechten schöneu Farben, den Augen zu belieben, gestalten er dann, als ich ihn Anno 1645 zu Amsterdam bezucht, mir etliche seiner Stucke gewiesen, die ich von seiner Hand zu zeyn nicht mehr erkennet hätte, wofern ich seinen Vorgeben nicht hätte glauben müssen, und sagte er dabey, dass diese des Rubens und von Dick Manier mehr den Leuten beliebig wäre, daher muste er bey diezer Expedienza verbleiben und seine Gedanken mehr, um viel Geld zu machen als die Kunst zu erheben, abrichten. »

d'exécution probable du *Songe de Joseph* (1) du musée de Gand, qui ornait jadis, comme on le sait, l'autel principal de la nef latérale de l'ancienne église des Dominicains à Gand (2).

FRANS WOUTERS.

Frans Wouters, quoique assez peu connu jusqu'ici, doit être également compté parmi les meilleurs peintres flamands de l'école de Rubens (3).

Comme Gérard Zégers, il eut diverses manières de peindre et, malheureusement pour sa mémoire, un certain nombre de ses œuvres parmi les principales, font honneur à d'autres artistes.

C'est ainsi qu'un des plus intéressants tableaux du musée de Gand : *une Sainte famille avec des anges dans un paysage*, jusqu'ici attribué à Pierre Van Avont doit, d'après Mr Glück, lui être restitué (4) — Fig. 8.

Le savant conservateur au musée de Vienne est bien à même de connaître l'œuvre de Frans Wouters, car ses galeries de pein-

---

(1) La cathédrale de St-Bavon à Gand possède de notre peintre un *Martyre de St Liévin* (chapelle de St-Liévin) et l'église de N.-D. St-Pierre deux autres toiles : une *Résurrection de Lazare* et un *Christ guérissant un aveugle*. Ces compositions appartiennent à la seconde manière de Zegers et ne peuvent être comptées parmi ses meilleures productions. Voir Kervyn de Volkaersbeke, *Les Eglises de Gand*, t. I, p. 79, et t. II, pp. 84, 232, 241, 245, 247.

(2) D'après Spruyt, ce tableau était placé sur l'autel de la Vierge de l'église des R.R. Pères Récollets en 1777. (Le catalogue de A. Sunaert ne donne pas ce renseignement.)

(3) A.-J. Wauters, *La Peinture flamande* : « Ses œuvres (de Wouters) sont rares. On trouve à Vienne, deux beaux bustes de grandeur naturelle (?), où l'on reconnaît aisément l'élève de Rubens; des paysages à Cassel; des petits sujets mythologiques, d'un faire léché, à Gotha, à Lille et à Nancy. »

(4) Ce tableau a été décrit par notre confrère Mr A. Dutry dans le fascicule XXXIII de l'*Inventaire archéologique de Gand*. L'auteur de la fiche en question a conservé l'ancienne attribution que l'on retrouve également dans A. J. Wauters, *Hist. de la Peinture flamande*, pp. 263-264; Siret, *Dictionnaire des peintres*, et dans A. Sunaert, *Catalogue descriptif du musée de Gand*, p. 64.

tures n'en contiennent pas moins de cinq entièrement de sa main, dont quatre ont été jusqu'ici erronément cataloguées sous le nom de Gérard Zegers.

Ce sont : un grand paysage intitulé *Le repos de Diane;* une *Sainte famille avec saint Antoine de Padoue; Hagar dans le désert; une Danse de Bacchantes* et *une Diane endormie.* Tous ces tableaux figurent dans l'ancien inventaire de l'archiduc Léopold, où ils portent le nom de leur véritable auteur : « Francisco Wouters vón Antorf » c'est-à-dire : Frans Wouters d'Anvers.

Leur attribution à Gérard Zegers était inadmissible; nous avons vu plus haut combien les sujets qu'affectionna ce peintre aux deux époques distinctes de sa carrière artistique diffèrent de ceux énumérés dans l'ancien catalogue de Vienne. Le genre mythologique et les peintures d'amours nus dans des paysages correspondent par contre aux sujets favoris de Wouters, tel qu'il nous est connu par les auteurs contemporains.

Une inscription qui accompagne son auto-portrait gravé par de Jode, illustrant le recueil de portraits de Meyssen, qui date de 1649 et qui fut reproduit plus tard dans le « Gulden Cabinet », en fait foi :

T'geen aende Edel Const van Wouters is te merken,
Seer liefelijck in 't naeckt en mals in al zyn werken,
Seer los gelijck Van Dyck, zeer soet als Titian,
Soo net en aenghenaem ded'hy syn stucken staen.
Het aensien gans becoort den gragen lust van d'ooghen
Die dickwils door des' Const valt in den sin bedroghen.
Siet Venus by Adoon, oft ander hey Goddin,
De naeckte Gratien, oft eenich Saters min,
Diana op de Jacht, oft daer sy haer gaet waschen,
Oft daer den Satur Pan Sieringa wilt verrassen,
Oft daer naer t'leven compt een stille wildernis (1),
Al wat hy heeft ghemaeckt het schynt dat t'leven is (2).

(1) *Stille Wildernis*, est employé ici dans le sens de paysage ou de site champêtre non étoffé de figures formant un sujet déterminé.

(2) Cornelis De Bie, *Het Gulden Cabinet van de Vrij Schilder-Const*

Le jésuite Papebrochius, dans ses *Annales Antverpienses*, rappelle également que notre peintre peignait des Vénus, Adonis, Diane, Actéon et autres « sottises et saletés » (vuiligheden), de plus qu'il imitait Van Dyck et Titien.

Les œuvres de Frans Wouters rappellent cependant jusqu'à un certain point celles de Peter Van Avont qui affectionnait, lui aussi, les peintures d'anges et d'amours nus. Cette parenté entre certaines compositions des deux artistes s'expliquera aisément quand on saura, — chose généralement ignorée par ses biographes(1), même par Immerzeel ordinairement bien informé, — qu'avant de devenir l'élève de Rubens, Wouters vécut de longues années chez Van Avont dont il suivit l'enseignement.

J. van den Branden, qui a reconstitué la vie de notre artiste d'après les documents les plus sûrs (2), nous apprend que Frans Wouters était le fils d'un riche fabricant de meubles d'Anvers; qu'il naquit en 1612 à Lierre, et que son père l'amena à Pierre van den Avont d'Anvers le 4 décembre 1629, pour l'instruire dans son art.

Le jeune Frans montrait déjà alors les plus grandes dispositions pour la peinture. Son père conclut un engagement avec le peintre anversois, et il fut décidé que celui-ci lui donnerait l'enseignement artistique au prix de dix livres de Flandre par an. Le contrat était valable pour quatre ans et le maître s'engageait en outre à pourvoir à l'entretien de son élève. Ces premières années d'études étant écoulées, on passa un nouveau contrat pour un autre terme de quatre années, mais cette fois sans que notre jeune artiste dut payer de pension, ce qui fait supposer avec raison à Mr Van den Branden, que son maître, voyant le parti

---

(Antwerpen, 1661), p. 174. Nous y voyons qu'il le compare à Van Dyck et à Titien, et qu'il cite parmi ses sujets favoris Vénus et Adonis, les Grâces, les aventures de Diane ainsi que celles de satyres, et même des paysages.

(1) Voir Siret, *Dictionnaire des peintres*, p. 418.

(2) J. Van den Branden, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXVIII, Anvers 1872, et *Antwerpsch Archievenblad* (Antwerpen, 1902), p. 360, 366-368, 429-430, 433 et 438.

Fig. 5. — Sainte Famille avec des anges dans un paysage, par Van Avont et Frans Wouters.
Musée impérial de Vienne.

qu'il pouvait tirer de son élève, tint à se l'assurer encore pendant quelques années pour une collaboration dont on possède notamment une preuve au musée de Vienne. Effectivement un tableau attribué à Gérard Zegers (n° 993; du catalogue Engerth : 659) représentant une *Sainte famille avec des anges dans un paysage* (fig. 5), est mentionné dans l'inventaire de l'archiduc sous le double nom de Pierre van Avont pour les figures et de Frans Wouters pour le paysage (1). On remarquera que les proportions et les formes des anges sont ici très inférieures à celles que l'on rencontre dans le tableau de Gand (fig. 8). Nous savons que Frans Wouters séjourna encore quatre ans et demi chez Van Avont, en sa qualité probable de collaborateur plus ou moins occulte, et que brusquement, aussitôt après la mort de son père, il abandonna son premier maître pour s'engager dans l'atelier du grand Rubens.

Celui-ci eut à le défendre bientôt contre Van Avont qui fit un procès à son ancien élève. La même année, probablement par l'influence du grand peintre anversois, Wouters fut nommé franc-maître de la Gilde de St. Luc (1634). Comme Van Dyck, il continua, quoique passé maître, à fréquenter l'atelier de Rubens, qui, à cette époque, avait grand besoin de se faire aider par des élèves de talent pour l'exécution des grands travaux décoratifs qu'il venait d'entreprendre à la demande du Cardinal-Infant Ferdinand (17 avril 1635). On peut donc admettre comme très probable l'hypothèse que Frans Wouters collabora aux ouvrages colossaux qui furent exécutés à cette époque, quoique le nom de notre artiste ne soit pas cité dans les sources officielles. Cette omission trouverait son explication dans ce fait, que Wouters appartenait encore en ce moment à l'atelier personnel de Rubens.

---

(1) « 95. Ein Landtschafft von Oehlfarb auff Holcz, warin vnnserliebe Fraw auf der Erden ahn einem Baum mit den Christkindel auf den Schosz, warbey der heylige Johannes Baptista khnieldt unnd viell Englen sich befindten, darvon fünff auff dem Baum. In einer eben Ramen, hoch 3 Span 6 Finger unnd 4 Span 7 Finger braidt. Die Figuren von Peter von Avont, Mahler von Antorff, unndt das Landschaftl von Francisco Wouters. »

Sa participation aux commandes d'alors serait d'ailleurs prouvée, car on sait qu'il peignit en petit une *Entrée du Cardinal Infant Ferdinand à Anvers*, au moment où il traverse la « Keyserspoorte » de cette ville ; tableau qui appartenait jadis au peintre Victor Wolfvoet et qui fut vendu lors du règlement de sa succession en 1652 (1).

L'inscription que nous trouvons sous une gravure de Peter de Jode, exécutée d'après son autoportrait, en témoigne encore ; il se rendit, peu après, à la cour de l'empereur d'Autriche Ferdinand II (2).

On ne sait par quelle influence il y obtint le titre de peintre de la cour, mais la date de son séjour est connue : on peut la fixer avec certitude à l'année 1636. L'année d'après, il se trouvait en Angleterre où il reçut la nouvelle de la mort de l'empereur (15 février 1637). Il s'était rendu à Londres avec l'ambassadeur d'Autriche.

C'est pendant son séjour à Vienne qu'il exécuta un grand paysage représentant *Diane et ses Nymphes*, qui depuis cette époque a été conservé dans les collections de l'empire. Ce tableau, comme le remarque Mr Glück (3), peut être considéré malgré ses qualités comme une de ses œuvres de jeunesse. Le paysage présente même certaines analogies avec ceux qu'exécutèrent les paysagistes anversois plus anciens, tels que Josse De

---

(1) « Een stucxken, van Wouters, weesende dincomen deser stadt lancx des Keyserspoorte, op panneel, in lyste. » *Antwerpsch Archievenblad*, XXI, p. 362.

(2) Voici un passage de cette inscription : « ... il a étté disciple de P. Paul Rubens, et par son addres est faict peincire de l'Empereur d'Allemaigne Ferdinand le 2me sestant, allé avec son Ambassadeur en Angleterre, où estant arrivé reçut la novelle que Sa Majté Imperle estoit mort lan 1637, en après fut peinctre et homme de chambre du Prince de Galles, ayant demeure quelque temps à Londres s'est retourné à Anvers sy faisant valoir par son art. »

(3) Une belle reproduction de ce tableau, conservé dans le musée impérial de Vienne, orne l'ouvrage de Mr G. Glück : *Rubens' Zeit und Schule*.

Fig. 6 — Ronde d'Amours, par Frans Wouters
Hampton Court.

Momper et Paul Brill. L'incontestable grandeur que l'on remarque dans l'exécution du paysage, vient cependant nous rappeler « une influence étrangère » qui ne peut être que celle de Rubens. Le modèle des têtes des femmes nous montre les mêmes reminiscences.

A la cour d'Angleterre, Frans Wouters rencontra Van Dyck, qui y séjourna depuis 1635 jusqu'à sa mort. Nous ne savons rien de leurs relations personnelles, mais elles sont probables, car on retrouve dans les dernières œuvres de notre artiste l'influence visible de Van Dyck, dont témoignent déjà, comme nous l'avons vu, ses contemporains. Tous deux d'ailleurs eurent en même temps une position officielle à la cour d'Angleterre; Van Dyck en qualité de peintre de Charles I; et Wouters comme peintre et « homme de chambre » du Prince de Galles, qui devint plus tard Charles II. Peut-être peut-on reconnaître sa main dans d'excellentes copies faites alors d'après des portraits de Van Dyck et conservées à cette cour; en tous les cas, en sa qualité de peintre du Prince de Galles, il dut certainement faire le portrait de ce dernier. Le seul exemplaire authentique d'un portrait fait par Wouters c'est sa propre image gravée par de Jode, dont nous avons parlé déjà et celle-ci nous prouve qu'il s'inspira très visiblement de Van Dyck surtout dans ce genre.

Parmi les œuvres que Wouters exécuta à la cour de Londres, il faut citer les peintures décoratives qui ornent un des châteaux royaux où il représenta *Hercules dans l'Olympe*. Trois de ses paysages sont conservés dans la galerie de Jacques II, ainsi qu'une autre toile où il peignit, l'*histoire de St Sébastien*.

D'après Mr Glück, *une Ronde d'Amours* (fig. 6) et un *Paysage avec un arc en ciel* qui se trouvent encore conservés dans la résidence royale d'Hampton Court, près de Londres, doivent appartenir également à cette époque. Le premier sujet, *la Ronde d'Amours*, un des thèmes favoris de Frans Wouters, nous intéresse plus spécialement, car il offre une grande analogie avec un tableau représentant : *une Sainte famille avec une*

ronde d'anges, dans un paysage, qui se trouve à l'église de N.-D. de Saint-Pierre à Gand (fig. 7).

Cette dernière toile, d'assez grandes dimensions, les figures sont presque grandeur naturelle, est citée par les principaux historiens d'art qui se sont occupés de Pierre Van Avont, comme une des œuvres les plus importantes de ce maître (1).

Alfred Michiels qui la vit vers le milieu du XIXe siècle la décrit ainsi (2) :

« Il existe de lui (Van Avont) dans l'église de St-Pierre à Gand, un tableau des plus poétiques et des plus gracieux. La Vierge, son fils et Saint Joseph sont arrêtés sous une touffe d'arbres, au milieu d'une belle campagne. Devant eux, des anges dansent en se tenant la main, pour témoigner leur joie et distraire les fugitifs : un autre groupe d'esprits célestes joue de divers instruments, sur les nues. L'exécution est parfaite et digne de la conception « (3).

Cette peinture a malheureusement beaucoup souffert. Déjà en 1858, l'auteur des *Eglises de Gand* constatait que » ce ableau comme tous ceux placés contre la muraille (de l'église de St-Pierre) subit la funeste influence de l'humidité. Dans peu d'années, ajoute-t-il, le mal sera irréparable « (4).

Cette sombre prophétie s'est malheureusement en partie réalisée, car, malgré, ou à cause d une restauration intensive qui lui a enlevé sa patine et quelques-uns de ses glâcis anciens (5)

---

(1) Voir A. Siret, *Dictionnaire des peintres,* p. 46 ; A. Dutry, fascicule XXXIII de l'*Inventaire archéologique de Gand*; Kervyn de Volkaersbeke, *Les Eglises de Gand*, t. II, p. 249-250.

(2) A. Michiels, *Rubens et l'Ecole d'Anvers,* p. 539.

(3) Ce tableau n'est pas cité dans l'ouvrage de Mr G. Glück.

(4) Kervyn de Volkaersbeke. *Les Eglises de Gand*, pp. 249 et 250.

(5) Cette restauration n'a pas été autorisée par la Ville de Gand. Il y aurait lieu d'examiner ce tableau. Peut-être y aurait-il encore moyen de le remettre dans son état primitif. D'autres tableaux de mérite placés dans diverses églises et dépôts de Gand se trouvent également en un état précaire et nécessitent une mise en état urgente. Une intervation de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand serait des plus utiles dans la circonstance.

Fig. 7. — Sainte Famille avec une ronde d'anges, attribuée à P. Van Avont. Eglise Saint-Pierre à Gand.

Fig. 8. — Sainte Famille avec des anges dans un paysage, par Frans Wouters, Musée des Beaux-Arts de Gand.

ce tableau est loin de valoir l'œuvre de plus petites dimensions du Musée de Gand (1).

D'après l'auteur de *Rubens' Zeit und Schule*, à qui j'ai envoyé une photographie de cette composition, ce tableau ne serait qu'une copie d'après *la Vierge aux perdrix* d'Antoine Van Dyck, qui se trouve à l'Ermitage à St-Pétersbourg, ou bien, d'après la répétition un peu variée du Palais Pitti à Florence, où l'on voit dans l'air au lieu de trois perdrix, trois anges qui chantent et font de la musique. « En étudiant la photographie seule, ajoute-t-il, je ne puis vous dire si la copie est du temps; elle est d'ailleurs en *sens inverse* ce qui s'expliquerait bien si elle avait été faite d'après une estampe. Le tableau est sans doute très mal restauré. Je ne vois pas la raison de l'attribuer à P. Van Avont ou à F. Wouters. Le paysage rappelle un peu les paysages de ce dernier ; mais il faudrait voir l'original » (4).

J'ai pu comparer la composition de Gand avec la gravure de Schelte et Bolswert exécutée en sens inverse d'après l'œuvre originale de Van Dyck au Palais Pitti, et j'ai pu constater que les deux compositions sont identiques, ce qui ferait croire que notre tableau a été fait d'après cette gravure. Le paysage cependant a été agrandi à gauche sur la peinture gantoise.

Déjà Kervyn de Volkaersbeke, dans ses *Eglises de Gand*, avait signalé que cette *Sainte famille avec des anges* avait été peinte d'après une œuvre de Van Dyck représentant le même sujet (2).

La *Ronde d'amours* d'Hampton Court nous prouverait, à défaut de celle de l'église de St Pierre, que Frans Wouters exécuta des tableaux dans ce genre et qu'ils diffèrent notablement des amours et angelots de son ancien maître, surnommé l'Albano flamand.

---

(1) Gustav Glück, *lettre particulière* du 5 octobre 1904, adressée à L. Maeterlinck.

(2) Kervyn de Volkaersbeeke, *Les églises de Gand*, t. II, p. 249 et 250.

Comme le dit Mr Glück, les « poupées » de Van Avont sont d'une toute autre race (1) que les amours de son ancien élève, qui suivit dans ce genre la manière bien connue de Rubens et de Van Dyck.

Lorsque notre peintre exécuta le tableau conservé à Hampton Court, il put d'ailleurs s'inspirer de nombreux modèles, notamment de la *Frise enfantine* de la salle de banquet de Whitehall, qu'il vit très probablement exécuter dans l'atelier de Rubens et qu'en tous les cas, il eut journellement sous les yeux pendant son séjour à Londres.

Mais c'est surtout dans la *Sainte famille avec des anges dans un paysage* du musée de Gand (fig. 8), qu'il exécuta peu après, que nous pouvons constater combien parfaitement Frans Wouters sut s'assimiler le faire et le dessin de Rubens dans ses œuvres de petites dimensions.

On se rappelle le sujet :

Dans un beau paysage accidenté, avec à droite des rochers, et des montagnes dans le lointain, nous voyons à l'avant-plan la Vierge, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus; le groupe se détache sur un massif d'arbres placés à gauche. L'Enfant divin tend ses bras vers le petit saint Jean accourant de la droite. Trois anges menant un agneau le suivent ainsi que plus loin deux autres anges portant un panier de fruits. Deux amours voltigent dans les airs vers la gauche. Toile H. 0,85. L. 1,22.

Mr Gustav Glück considère cette charmante composition, « reizendes Stück » (2), avec un *Prométhée sur son rocher* et une

---

(1) « So sind doch seine Kindlein vo einer ganz andere Rasse als diese zarten, etwas gezierten Püppchen Peter van Avonts. » GUSTAV GLÜCK, *Aus Rubens' Zeit und Schule*, p. 22.

(2) « Nur um weiniges später möchte ich eine Anzahl von Gemälden ansetzen, dis ehenfalls Rubens' starke Einwirkung verraten : Prometheu auf dem Felsen und Pomona mit dem Fullhorn, beides Figuren etwa von halber Lebensgrösse im Museum im Lille, Gemälde, in denen die Landschaft stark gegen die Figuren zurücktritt, was sonst bei unserem Meister selten der Fall ist. Maria mit dem Kinde, den kleinen Johannes

Pomone, toutes deux figures demi-nature du musée de Lille (n°s 632 et 633), ainsi qu'une petite *Vanitas* de la galerie de peinture d'Anvers (cataloguée Inconnu n°602)(1), comme appartenant à cette même période, c'est-à-dire à l'époque de son retour à Anvers, dont on a le certitude en 1641.

C'est en effet le 26 août de cette année, que Frans Wouters fut chargé avec ses confrères plus âgés, Jacques Moermans et Kasper Jouwens, d'inventorier les peintures délaissées par son second maître, P.-P. Rubens (2), au château de Steen, près de Malines.

Il paraît cependant que Wouters revint assez longtemps avant cette date à Anvers, et qu'il y poursuivit ses relations amicales avec Rubens.

Après la mort du grand peintre anversois, notre peintre tout en conservant dans ses œuvres la marque de l'influence qui fut capitale dans sa vie artistique, transforma légèrement son style qui devint un peu plus personnel.

Par son mariage avec la fille légitimée d'un patricien d'Anvers, il était devenu riche lui-même. Comme plusieurs de ses confrères, notamment son premier maître P. Van Avont, il s'occupait de la vente d'objets d'art. C'est cette circonstance qui amena ses relations avec l'archiduc Léopold-Guillaume. Le duc de Buckingham lui emprunta en décembre 1648 une somme de 30.000 florins donnant en garantie 193 tableaux, 14 statues en bronze et en albâtre et 150 pièces de bijouterie. Wouters s'était associé pour cette opération avec un marchand inconnu Lionel Carhom.

Peu de temps après, Wouters, qui était alors doyen de la corporation de St Luc, demanda à l'archiduc Léopold l'autorisation de faire une vente publique de la collection du duc de Buckingham, et profita, peut-être, de cette occasion, pour vendre à ce

---

viele Englien in einer Landschaft, im Museum zu Gent (n° 66, unter dem Namen Peter Van Avont), ein *reizendes* Stück, das sich an ähnliche Darstellungen Rubens' und Van Dycks enge anschliest,... » Gustav Glück, *Aus Rubens' Zeit und Schule*, p. 23.

(1) *Catalogue du Musée royal d'Anvers*, p. 46.

(2) *Antwerpsch Archievenblad*, II, p. 95.

prince, qui fut son principal acquéreur, quelques-unes de ses propres œuvres.

Mr Glück croit, non sans raison, que c'est à la suite de cette vente que trois tableaux de Wouters : la *Sainte famille avec saint Antoine de Padoue*, *Agar dans le désert*, et *la Danse de Bacchantes* (1) entrèrent dans les collections de la maison d'Autriche et figurent encore dans les galeries du musée de Vienne.

En 1645, Peter van Avont, reprit contre son ancien élève devenu riche, le procès interrompu jadis grâce à l'intervention de Rubens. Cette fois Frans Wouters se trouva forcé de transiger, et il dut acheter à son ancien maître, à un prix probablement élevé, un certain nombre de maisons. — Une reconciliation entre les deux artistes dut suivre, car nous apprenons, d'après Th. Van Lérius (2) que Wouters assista, en mai 1646, en qualité de parrain, au baptême d'un enfant de Pierre van Avont.

Ce dernier peintre, qui depuis sa brouille avec son ancien collaborateur, s'adressait pour ses paysages à d'autres peintres, notamment à Jan Breughel le jeune, se mis en rapport peu après avec Frans Wouters, qu'il avait appris à apprécier comme paysagiste, pour la confection en commun d'une scène champêtre représentant *La Vierge aux anges*, dont on a vu la reproduction fig. 5.

Nous ne suivrons pas le savant conservateur au musée de Vienne lorsqu'il passe en revue les dernieres œuvres connues de Frans Wouters qui nous intéressent moins. Qu'il nous suffise de remarquer que, dans la dernière décade qui précéda sa mort subite en 1659, il s'éloigna peu à peu du faire de Rubens pour adopter une peinture émaillée presque léchée, qui fait parfois confondre ses œuvres avec celles d'Adrien van der Werff. C'est sous le nom de ce dernier artiste qu'un de ses paysages, une *Diane et ses Nym-*

(1) Ces trois tableaux ainsi que les autres œuvres de Frans Wouters, au Musée de Vienne sont reproduits dans l'ouvrage de Mr Glück.

(2) Th. Van Lérius, *Biographies d'artistes anversois* (Anvers, 1881), p. 200.

phes, fut inscrit dans les anciens catalogues du musée de Vienne avant qu'on en reprît l'attribution à Frans Wouters d'après l'ancien inventaire de l'archiduc Léopold. Seuls ses paysages restèrent conformes aux anciennes traditions rubéniennes de cet artiste, dont le musée de Gand possède incontestablement une des œuvres les plus parfaites.

***

D'autres œuvres inconnus, également identifiées par Mr Glück grâce à l'ancien inventaire de l'archiduc Léopold Guillaume, ne nous intéressent pas moins; mais ma communication déjà longue me force à me borner.

ANDREA BENEDETTI.

Je citerai cependant une belle et riche *nature morte avec vidrecome* et autres orfèvreries dans le genre de Jean de Heem, qui se trouve au musée impérial de Vienne, et qui est cataloguée dans l'inventaire de l'archiduc sous le nom de «Benedetti von Antorff» (1), Benedetti d'Anvers.

L'étude de ce maître, qui fut l'élève de Jean de Heem, lui fera restituer plusieurs autres œuvres attribuées jusqu'ici à Abraham van Beyeren à cause de la similitude des initiales des deux artistes, qui à première vue paraissent semblables (2).

---

(1) « N° 55. Ein grosses stuckh von Oehlfarb auf Leinwat, warin ein Tisch: darüber ein gruner sammether Döpich mitt silberen Freunezen vnd silber gestickht, darauf ein Porcelanaschüessel mit Vnderschiedtlichen Früchten, ein grosser Meehrkrips, ein Lauthen und ein verguldter Pecher, auf der seilten ein Stuhl, darauff eine kleine Schüessel mit drey Stückhel schunckhen. Hoch 7 Span unndt 8 Spann 7 Finger bräidt Original von Benedette von Antorff. »

(2) Faisons remarquer cependant que Van Beyeren disposait l'A et le B de ses inititiales de façon à ce que les lettres se touchassent dans le bas, donnant ainsi l'apparence des trois lettres A V B, réunies. Tandis que Benedetti laisse un intervalle entre les A et le B de son monogramme. Ni *le Dictionnaire des peintres* de A. Siret, ni *la Peinture flamande* de A.-J. Wauters ne mentionnent le nom de cet artiste, sur lequel on trouvera des renseignements biographiques dans les *Liggeren der Antwerpsche Sint Lucas Gilde*. II, pp. 86, 114, 121 et 209, par Rombouts et Van Lérius. Voir surtout *Rubens' Zeit und Schule* de Mr G. Gluck p. 27 et suivantes.

Outre le tableau de Vienne dont l'identité est absolument certaine, MM. A. Schaeffer et Cornelis Hofstede de Groot signalent, avec l'auteur de *Rubens' Zeit und Schule*, une autre *Nature morte avec accessoires riches* de Benedetti, qui se trouve au musée de Budapest (Landesgalerie, n° 255), rappelant les « *Banckettten* » d'anciens catalogues de ventes flamandes où nous retrouvons également le nom de notre artiste (1).

* * *

Jan Van Dalem, à qui l'on a restitué une curieuse et riante demi-figure d'un Bacchus de la galerie de Vienne, tenant un verre de vin à la main, nous intéresse également, car c'est un imitateur inconnu de Théodore Rombouts dont le musée de Gand possède des œuvres si importantes. La peinture de Vienne signée J. v. D. f. 1648, présente d'ailleurs les plus grandes analogies avec un *Buste de fumeur* à la physionomie railleuse, actuellement exposé dans nos galeries, dont Van Daelem se serait visiblement inspiré d'après Mr Glück.

A. Sunaert dans son *Catalogue descriptif du musée de la Ville de Gand*, le décrit comme suit ;

N° 74. « *Figure d'homme en buste.* — Le tableau représente un homme avec une toque en soie rose, surmontée d'une plume bleue. Il a l'épaule et le sein droits nus; de la main gauche il tient une pipe allumée, tandis que dans la main droite il porte un verre à bière. Fig. de gr. nat., 0,68 I, 0,53. Toile. ».

Ce nom, introuvable dans le *Dictionnaire des peintres* de A. Siret ainsi que dans *la Peinture flamande* de A.-J. Wauters, est mentionné dans l'inventaire des objets d'art de l'archiduc Léopold. On trouve aussi la signature *Jan van dalem f. 1649* sur un *Portrait-groupe* d'une famille composée du père, de la mère et de deux enfants, conservé au musée de Tournai, signalé

(1) Dans le catalogue de la vente du peintre anversois Victor Wolfvoe. qui eut lieu en 1652, nous lisons : « Een *bancketken* van Beneditte in lijste op panneel. » J. Van den Branden, *Antwerpsch Archievenblad*, XXI, 5, 3.

et décrit par Mr H. Hymans dans son excellent livre, *Gand Tournai* (Leipzig, 1902, p. 114).

* * *

Jan van den Hecke, appartient à cette pléiade d'artistes contemporains de Rubens qui, dès les vingt premières années du XVIIe siècle, commencèrent à orner les peintures les plus diverses d'encadrements formés de guirlandes de fleurs et de fruits. L'archiduc Léopold, qui semble avoir été très friand de ce genre de peintures, en possédait un grand nombre. Nous relevons dans son inventaire, à côté du nom de Jan Van den Hecke, ceux de Daniel Seghers, Jan Davidsz de Heem, Jan Philips van Thielen, Frans Ykens, Jan Anton Van der Baren, Jan Breughel le jeune, Mario dai Fiori et d'autres.

C'est parmi ces noms, croyons-nous, qu'il y aurait lieu de rechercher l'auteur d'une toile fort abimée, mais non sans mérite, conservée dans les réserves du musée de Gand, représentant un *Médaillon orné de fleurs, au milieu duquel est figuré le Christ au tombeau* (n° 117 du catalogue de A. Sunaert.) Il y est décrit comme suit par l'auteur sus-mentionné :

« Une guirlande de fleurs et de fruits, combinée avec des ornements architecturaux, forme un grand médaillon. Dans les coins supérieurs de droite et de gauche, sont assis des anges ; en dessous, deux autres anges sont placés debout de chaque côté de la corniche; ils supportent des trousses de fruits. Au milieu du médaillon est figuré le Christ au tombeau. Il est vu en raccourci par les pieds. Derrière lui on découvre saint Jean, qui examine la plaie de la main droite du Seigneur. Figures de grandeur naturelle. Hauteur 1,85 largeur 2,28, toile. »

Ce tableau de provenance inconnue, que j'ai trouvé dans les magasins lors de mon entrée en fonctions comme conservateur, était alors enroulé; il présentait des déchirures nombreuses et même des parties complètement enlevées. Sur ma demande il a été rentoilé, mais aucune restauration n'y a été faite. Ce

travail, exécuté sous ma direction, il y a une vingtaine d'années, s'est fait dans de bonnes conditions. Espérons qu'en attirant l'attention sur cette toile, si semblable à d'autres analogues, exposées dans les galeries impériales du musée de Vienne, une restauration prudente et complète en sera faite, et rendra possible son placement dans les salles de peinture du nouveau Musée des Beaux-Arts de Gand.

(*Applaudissements*).

Mr **le Président**. Nous remercions M. Maeterlinck de son intéressante communication qui paraîtra au Bulletin avec les illustrations.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Assemblée générale du 9 Novembre 1904.

—

Algemeene vergadering van 9 November 1904.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen : Projets de plaques destinées à rappeler le souvenir de monuments disparus ; — etc.

II. Compte-rendu analytique des principales publications offertes à la Société (A. DIEGERICK).

III. Les relieurs gantois du XIVe au XVIIe siècle (V. VANDER HAEGHEN).

IV. Nieuwe oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede (V. FRIS).

V. Lausus, oudstgekende bouwmeester van Gent (V. FRIS).

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; V. Vander Haeghen, vice-président ; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires ; R. Schoorman, trésorier ; A. Diegerick, bibliothécaire ; A. Heins et A. Van Werveke, conseillers ; H. Balieus ; O. Burvenich ; M. De Weert ; H. de Tracy ; C. D'Hoy ; J. Dutry-Van Loo ; J. Eggen ; P. Fredericq ; V. Fris ; Cte D. Goethals ; A. Gallet ; L. Goffin ; L. Janson ; L. Lievevrouw-Coopman ; J. Maertens ; L. Maeterlinck ; E. Potjes ; E. Sacré ; F. Scribe ; F. Van Bambeke ; D. Van den Hove ; A. Vander Mensbrughe ; G. Van der Poorten ; A. Vermast, membres.

I.

Communications.

Le nouveau pont Saint-Michel.

Mr **E. Sacré.** Si mes renseignements sont exacts, il paraîtrait que Mr le Ministre des finances et des travaux publics n'a pas encore répondu à la demande d'audience que nous lui avons adressée pour l'entretenir au sujet du nouveau pont projeté près de l'église Saint-Michel.

Vous savez, d'autre part, MM., qu'une maquette représentant tout le projet des transformations à effectuer dans le centre de la ville, se trouve, depuis quelques semaines, au péristyle de l'Université et que Mr Cloquet, l'architecte de ce projet, a donné à ce sujet et devant la maquette une conférence à une société.

Je suis étonné que notre société n'ait pas été traitée avec la même bienveillance. Mr l'Échevin Boddaert, il y a peu de temps encore, a bien voulu dire que notre société était une société d'utilité publique pour laquelle les autorités avaient la plus grande estime et qu'elles tenaient à consulter en matière de travaux publics.

Mr le Ministre, me paraît-il, n'en juge pas de la sorte, puisque, non seulement il ne nous soumet pas ses projets de transformation qui atteignent la partie la plus pittoresque de notre ville, mais que, de plus, il ne daigne même pas répondre à la demande d'audience que nous lui avons adressée.

Je demande au Bureau de vouloir renouveler cette demande d'audience et de demander aussi à Mr Cloquet, de vouloir donner à ses confrères de la Société d'archéologie la conférence qu'il a donnée à la société à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

Mr **le Président.** Mr le Ministre, à différentes reprises déjà, nous a promis une audience. Mr le Bourgmestre, que j'ai eu l'honneur d'entretenir à ce propos, m'a dit savoir que Mr le Ministre avait l'intention de nous recevoir à bref délai.

Néanmoins, je suis prêt à renouveler la demande d'audience

Mr **A. Dutry**. J'abonde absolument dans le sens de la proposition faite par Mr Sacré, et ce au point de vue du principe. Notre société renferme, nous pouvons le dire avec une légitime fierté, tout ce que la ville de Gand compte d'intellectuels et d'esthètes et il est inconcevable qu'on la traite de la sorte. Quand on recommande à la bienveillance d'un Ministre un garde barrière ou un candidat facteur, on reçoit une réponse. Et, on ne se donne même pas la peine de répondre aux deux lettres que nous avons écrites! Il y a cependant suffisamment de gratte-papier au ministère pour nous envoyer ne fût-ce qu'un accusé de réception. Notre dignité nous commande de ne pas nous laisser traiter avec un pareil sans-gêne. Votre bureau ne le tolèrera pas; il ne peut le tolérer d'ailleurs, car la dignité même du Chef du Cabinet, Mr le comte de Smet de Naeyer, des ministres, des sénateurs et des députés qui font partie de notre société, est en cause.

Mr **P. Fredericq**. Je suis convaincu que Mr le comte de Smet de Naeyer n'a pas la moindre envie de nous froisser. Il aura oublié de répondre au milieu des graves préoccupations d'ordres très divers et très élevés qui sont liées à la charge de Chef du Cabinet.

Il me semble qu'il y a, en ce moment, un point plus important en jeu que celui de savoir si nous serons honorés ou non d'une réponse.

Depuis plusieurs semaines, une maquette est exposée dans le péristyle de l'Université. Il y a eu autour de cette maquette des palabres officiels et, si je suis bien informé, les autorités compétentes sont d'accord sur les points essentiels du projet.

Jusqu'à présent nous savions simplement qu'il était vaguement question d'établir un pont vague à un endroit plus ou moins vague aussi.

Aujourd'hui cela est matériellement figuré. Nous avons une maquette très intéressante et que je vous engage à aller voir.

Après cela, nous pourrions avoir une discussion fructueuse, car les opinions pourront mieux se former que jadis.

Je crois donc qu'il conviendrait de tenir une séance dans laquelle on examinerait ce projet dans ses différents détails, afin de pouvoir émettre un avis motivé au nom de la société.

Le fait qu'une décision serait déjà prise ne doit pas nous arrêter. Examinons le projet avec calme, avec impartialité, avec le désir de ne pas mettre des bâtons dans les roues.

Quant à moi, je dois le dire, je trouve ce projet admirable; mais il me semble qu'il renferme un point désastreux.

Je suis convaincu que si nous avons de bonnes raisons et de bonnes vérités à faire valoir, même au dernier moment, elles seront bien accueillies.

Les journaux ont annoncé que la maquette serait visible pour le public à partir du 18 novembre. Il me semble qu'on ne peut pas refuser à notre société, qui est considérée comme une société sérieuse, la faveur de discuter le projet en présence de la maquette.

Mr **A. Dutry.** Le « Cercle d'études » a déjà eu l'occasion de se livrer à cette discussion devant la maquette, après une conférence de Mr Cloquet.

Mr **le Président.** Nous écrirons donc une troisième lettre à Mr le Ministre, et nous demanderons à Mr Cloquet d'avoir la bonté de faire pour nous ce qu'il a fait pour le « Cercle d'études ». (*Adhésion.*)

—

PROJETS DE PLAQUES DESTINÉES A RAPPELER LE SOUVENIR DE MONUMENTS DISPARUS.

Mr **A. Heins.** Messieurs. Comme vous avez pu le voir dans le bulletin que vous avez reçu ce matin,— à la séance des membres effectifs du 7 octobre, j'ai proposé de rappeler, par des plaques en métal ou en pierre, les sites ou monuments disparus en notre ville. L'idée avait été émise par la *Flandre libérale*, il y a quelque temps, dans la série d'articles « Soyons pratiques. »

La question m'avait intéressé vivement et j'ai essayé de lui donner une solution aussi rapide que possible. Il s'agissait de faire simple, clair, peu coûteux.

C'est le moyen, pour nous, de parvenir à avoir, sans long retard, une certaine quantité de ces «mémoriaux», non plus destinés à perpétuer le souvenir de personnes ou d'événements historiques, mais à nous rappeler, ainsi qu'aux étrangers de passage en notre ville, les sites urbains, les monuments ou autres curiosités, dont nous connaissons le vif intérêt et que nous avons eu le regret de voir transformer ou disparaître.

M'inspirant des indications que je donnais à mes honorables collègues à la séance précitée, j'ai cru pouvoir vous présenter, ce soir, deux esquisses de ces plaques.

Elles seraient faites en une mince feuille de cuivre, ayant pour support une tôle de fer.

Sur la plaque serait frappée, en relief, une inscription en flamand principalement, et une traduction concise en français. Le dessin, un schema très peu compliqué du coin à représenter, serait orienté de façon que le spectateur puisse se rendre compte de la situation ancienne des bâtiments rasés. C'est ainsi que pour le croquis destiné à rappeler la porte de Brabant, le Moulin à l'eau, et le barrage du Bas-Escaut et du Reep, la plaque pourrait être placée soit sur le mur blanc près de l'écluse actuelle, soit sur une autre muraille très avoisinante de la rue de Brabant ou de la Place Laurent.

L'autre, celle qui a trait à la Lys au bois, pourrait être fixée, elle aussi, à une des murailles neuves qui clôturent les terrains gagnés par le comblement de ce canal. Visible ainsi, mettons au fond de la rue d'Assaut qui est la plus passante, ou vers l'extrémité du Canal, à l'ancien pont des Tours, cette plaque commémorative, avec son plan, donnerait une idée suffisante du joli aspect de quai dont la perte nous fut si sensible.

Il ne me paraît pas douteux que le projet dont je vous soumets les grandes lignes, puisse avoir l'approbation des pouvoirs publics. La ville de Gand, dont le renom s'accroît dans le monde des touristes et des curieux de son histoire et de son brillant passé, se doit, me paraît-il, de laisser de ses principaux monuments rasés par les nécessités modernes, une trace durable.

Notre but a été de réaliser ce desideratum, qui m'a paru être celui de mes collègues du comité directeur, et j'ai pensé que, dans la forme provisoire que je lui ai donnée, le moment était venu de le discuter ici. Le coût de ce travail serait minime : j'ai pris des informations pour l'exécution de ces plaques ; l'une dans l'autre, elles ne reviendraient qu'à 125 à 130 frs., placement compris.

Vous le voyez, en espérant en voir inaugurer trois par an, nous ne faisons pas un rêve irréalisable Au bout de quelques années, notre ville aurait ainsi, à tous les endroits dignes de la curiosité de ses visiteurs, un témoin, un signalement de nos anciens monuments. C'est, me paraît-il, une dimension, une disposition, une forme de lettres et de dessin semblables aux indications que voici, qui nous permettraient de réaliser le mieux l'effet recherché, d'atteindre le but pratique qu'on avait en vue.

Si vous estimez que les modèles de plaques que je vous soumets sont satisfaisants comme grandeur et comme aspect, nous pourrions proposer à l'Administration communale d'en faire exécuter deux, par exemple, tous les six mois. La dépense serait minime. (*Applaudissements*).

Mr **le Président**. Les projets qui nous sont présentés par Mr Heins, sont particulièrement séduisants. Les caractères sont lisibles, le dessin sobre et clair; en somme, cela paraît être la perfection. Mais, ne serait-il pas sage d'examiner la question à tête reposée dans une prochaine séance?

Mr **P. Bergmans**. Je crois qu'il serait bon de présenter à l'administration communale un programme complet. Ne conviendrait-il pas, dès lors, de demander à MM. les archivistes Vander Haeghen et Van Werveke de préparer une liste des plaques qu'il serait utile de faire?

Mr **A. Heins** Je crois que rien n'est plus facile que de dresser cette liste.

Mr **V. Fris**. Je crois, au contraire, que la rédaction en serait très difficile.

Mr **A. Heins**. Pour la rédaction, on pourrait s'adresser aussi à MM. Fris et Fredericq.

Mr **F. Scribe**. Je trouve les projets qui nous sont soumis parfaits. Et, si la ville se refusait à les faire exécuter, pourquoi ne le ferions-nous pas à nos frais ?

Mr **le Président**. Je constate que nous ne sommes pas suffisamment documentés aujourd'hui pour discuter la question; je crois qu'il vaudrait mieux attendre que l'idée soit mûrie, avant de prendre une décision. (*Adhésion*).

Nous remercions, en tous cas, dès à présent, Mr Heins d'avoir conçu cette heureuse idée, qu'il a si bien concrétisée. (*Applaudissements*).

—

Ballotteering van eereleden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. George Sarton, étudiant, et Vermast, directeur de l'Ecole moyenne, à Gand, sont admis comme membres honoraires de la Société.

II.

Compte-rendu analytique des principales publications offertes à la Société.

Mr **A. Diegerick**. Messieurs. J'ai l'honneur de vous présenter une courte analyse de quelques publications qui ont généreusement été offertes par leurs auteurs à la Bibliothèque de notre Société d'histoire et d'archéologie, depuis le mois de février de cette année.

La Chambre syndicale provinciale des arts industriels à Gand, tel est le titre d'une brochure que le Comité-Directeur de cette association vient de publier à l'occasion des 27 années de son existence. La Chambre syndicale a été fondée le 2 novem-

bre 1876. Il n'était pas sans intérêt de remémorer les motifs de la création de ce syndicat et ce qu'il avait fait en vue de l'accomplissement de la mission d'intérêt public assumée par lui. Nous trouvons donc dans ce recueil le compte-rendu de la séance de constitution de la Chambre syndicale, les statuts spécifiant le but de l'institution, le rapport du bureau du 5 novembre 1881, ainsi qu'un relevé des travaux auxquels la Chambre s'est livrée depuis 1881 jusqu'à nos jours.

L'œuvre de la Chambre syndicale, qui organise chaque année des expositions d'art industriel, est des plus louable. Elle s'est efforcée d'épurer le goût chez le producteur et le consommateur et de restituer à l'art industriel flamand sa splendeur, sa renommée et son importance d'autrefois, et ce doit être une intime satisfaction de pouvoir constater que les idées qui ont présidé à sa création, étaient justes et qu'elle a servi efficacement la grande cause de l'élévation du goût et du progrès de l'art appliqué.

Dans son travail intitulé : *L'origine de la côte de Flandre et le bateau de Bruges* (suivi de deux annexes, de huit planches et d'un appendice), Mr Edouard Jonckheere, membre de la Commission archéologique de Bruges, étudie minutieusement, au point de vue spécialement géologique, l'origine de la côte de Flandre. Il examine les phénomènes terrestres et marins qui ont contribué à former la plaine maritime de Flandre par des alluvions marines continues. D'après cet auteur, le détroit du Pas de Calais fut jadis un isthme, détruit, non par suite d'abaissements ou de relèvements du sol, mais par l'action lente des eaux qui amena un jour la rupture de la bande de terrains crayeux unissant la France à l'Angleterre. Une série de cartes constitue un résumé graphique fort instructif à l'appui de la thèse de l'auteur.

La seconde partie du travail de Mr Jonckheere est consacrée à déterminer à quel âge appartient le bateau déterré au mois d'août 1899, par l'excavateur des travaux de Bruges-Port-de-mer, à environ 400 mètres au nord du canal d'Ostende, à 4 mètres

sous le niveau actuel du sol. La conclusion de l'auteur est que l'intéressante trouvaille de Bruges est un bateau saxon du VIe siècle environ, échoué et coulé dans le fond d'une crique marine du IIIe siècle.

Histoire du commerce des vins à Gand, suivie de quelques renseignements sur les anciens vignobles. Illustré de 26 similigravures et de 16 lettrines.

Ce volume, richement illustré, que nous devons à la générosité et aux patientes recherches de notre collègue, Mr Van Thorenburg, renferme d'intéressants renseignements sur le commerce des vins à Gand, pendant le moyen-âge et les temps modernes. L'auteur y passe successivement en revue le métier des tonneliers (Cuypersambacht), et la corporation du vin (Wijnambacht) comprenant les mesureurs, diseurs ou crieurs, et encaveurs de de vins, les privilèges et règlements de ces métiers, les ordonnances concernant les taverniers, la description des divers instruments et ustensiles relatifs à la distillerie ancienne.

Nous y trouvons également deux chapitres bien intéressants, l'un sur les vins et autres boissons consommés à Gand, à l'occasion de l'inauguration de nos souverains, l'autre sur les vignobles existant jadis dans nos provinces. Comme on le sait, la viticulture fut jadis fort en honneur dans notre pays. Un relevé de 1543 mentionne, entr'autres vignobles importants, ceux de Hougaerde, Louvain, Lessines, Flobecq, Gravelines, Capryke, Liège, Huy, Aerschot, St. Josse-ten-Noode, Gand, etc. Dans notre ville, les vignobles les plus productifs étaient ceux des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon. Les moines de ces deux abbayes étaient, peut-on dire, les premiers négociants en vin des Flandres.

Le travail de Mr Van Thorenburg appelle notre attention sur son intéressant musée archéologique, formé exclusivement d'une riche collection d'anciens documents, tableaux, gravures concernant les vins, d'une tonnellerie complète du XVIIe siècle, d'appareils distillatoires des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, d'instruments et ustensiles autrefois en usage dans les chais, d'une belle collection de bouteilles et de verres à vin anciens.

Mr Justice, professeur à l'Athénée royal de Gand, et Mr Fayen, assistant à l'Institut historique belge à Rome, ont bien voulu nous gratifier de leur *Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900*. Cet ouvrage vient fort utilement compléter la « Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge » publiée par Mr Cumont en 1883. Tous ceux qui s'occupent de la numismatique sauront gré aux auteurs de cet « Essai », dont l'élaboration a nécessité le dépouillement minutieux d'un grand nombre de revues et d'ouvrages, et dont l'utilité est capitale.

Nous citerons encore l'étude de Mr Justice sur *le Cours des assignats à Gand pendant l'occupation française*. L'emploi des assignats de 1792 à 1796 désorienta et déséquilibra complètement les finances publiques et privées de nos provinces. En 1792, les assignats ne représentaient plus que 70 % de leur valeur nominale. Malgré les protestations des représentants provisoires à la Convention nationale, aucun remède ne fut porté au cours forcé des assignats qui fit subir à nos provinces des pertes énormes, car bientôt l'assignat ne fut plus qu'un chiffon de papier sans valeur aucune, puisqu'en 1796, à Gand, cent livres assignats valaient six sous en numéraire.

L'étude de notre dévoué secrétaire, Mr P. Bergmans, consacrée à *L'imprimeur-libraire Brugeois Joseph-Ignace Van Praet. Notice bio-bibliographique*, nous offre des données fort curieuses sur l'organisation de l'imprimerie et de la librairie au XVIIIe siècle. Van Praet sollicita en 1762 l'autorisation d'établir à Bruges une imprimerie ainsi qu'une librairie spécialement consacrée aux livres français. Il est intéressant de suivre les difficultés que lui suscita à ce sujet la corporation des libraires-imprimeurs, malgré la réelle connaissance des livres que possédait Van Praet. La jalousie de métier n'était pas étrangère à cette opposition. Néanmoins les dispenses d'apprentissage et de chef-d'œuvre furent accordées à notre candidat imprimeur-libraire, et peu après le 31 mars 1762, il put ouvrir son officine à Bruges où il devint bientôt imprimeur en titre de la ville et du Franc.

La notice de Mr Bergmans se complète par une nomenclature minutieuse des productions typographiques de Van Praet et par de nombreuses indications sur les opérations de sa librairie.

Notre honorable Président, Mr le Chanoine Van den Gheyn, nous a envoyé un tiré-à-part du discours qu'il a prononcé le 6 décembre 1903, en séance publique de l'Académie royale d'archéologie de Belgique à Anvers. Ce discours qui porte comme titre *Restauration*, expose les conditions qu'il convient d'observer dans la restauration des monuments anciens.

Mr le Chanoine Van den Gheyn classe les monuments en trois catégories : les ruines, dont le maintien nécessite un travail de de conservation et de consolidation, mais rien de plus; les monuments vivants dont l'usage que nous en faisons exige le maintien intégral et partant un entretien continuel. Reste une troisième catégorie de monuments artistiques et archéologiques, sans destination pratique, qu'il convient de préserver d'un remaniement ou d'une restauration équivalant à une réfection complète. Mr Van den Gheyn voudrait voir les précieux restes archéologiques de cette dernière catégorie de monuments, grâce à des travaux de consolidation intelligente, terminer leur longue et utile carrière par une mise à la retraite aussi honorable que justifiée.

La découverte de quelques documents anciens aux archives de la ville de Gand a fourni à Mr le professeur Fris l'occasion de nous dépeindre, dans son excellente notice intitulée : *Documents gantois concernant la levée du siège de Calais en 1436*, un épisode de l'histoire si mouvementée de nos annales locales.

Il s'agit du conflit qui éclata entre Philippe-le-Bon et les Gantois immédiatement après la levée subite et imprévue du siège de Calais, levée qui fut suivie du débarquement de la flotte anglaise et de la destruction de toute une région de la Flandre.

Les fervents de notre histoire locale ont salué avec joie l'apparition du tome deuxième des *Notes et Souvenirs* de Mr Prosper Claeys. Un simple coup d'œil jeté sur les 43 chapitres

de ce volume, suffit pour en démontrer l'intérêt toujours soutenu et cependant si différent. Remercions, Messieurs, le consciencieux historiographe de Gand de ses captivantes pages d'histoire locale, destinées à nous faire connaître et apprécier notre ville.

Il a été publié récemment, sous les auspices de l'Administration communale de Gand, une petite brochure de 36 pages intitulée : *Gand. Promenade pittoresque par Paul Bergmans et Armand Heins.*

Parcourir notre ville, en étudier les monuments, en visiter les curiosités, guidé par nos deux excellents collègues susdits, c'est tout dire ! De jolies vignettes et un nouveau plan de Gand illustrent le texte. Nous n'avons qu'un regret à émettre au sujet de cet intéressant travail : l'édition est destinée à faire connaître à l'étranger les curiosités de notre ville. Il n'est donc guère possible aux Gantois de se procurer ce précieux opuscule.

Mr Victor Vander Haeghen, archiviste de la ville, a enrichi notre bibliothèque d'un tiré-à part de son travail intitulé : *La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination Espagnole en 1631*, paru dans les Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. Cette étude ayant déjà fait l'objet d'une communication de son auteur, communication résumée dans notre bulletin du 10 février, je me bornerai à remercier ici notre collègue de sa générosité. J'adresserai les mêmes remerciements à Mr Armand Heins pour le tiré-à-part de son travail sur « Une maison gantoise, ses transformations du XVe au XVIIIe siècle», et à Mr Balieus pour son *Rentier de la famille van der Zickelen à Seeverghem*, qui ont paru dans les Annales et le Bulletin de notre Société. (*Applaudissements.*)

III.

Les relieurs gantois du XIVe au XVIIe siècle.

—

(*Résumé de la communication de Mr* V. VANDER HAEGHEN).

Pour le XIVe siècle il n'y a que peu de renseignements. — Reliure d'un missel pour la chapelle scabinale de la Keure en 1380. — Belle couverture gothique d'un registre de rentes de la ville (circa 1385).

Mais dès les premières années du XVe siècle les mentions concernant les relieurs et leurs œuvres deviennent nombreuses.

En 1400 Pierre van Steenpitte relie pour l'abbaye de Saint-Pierre. En 1403 on constate l'existence d'un atelier bien organisé, celui du libraire-relieur Jehan de Cleerc. Contrat avec un apprenti. Les van den Hecke à Gand et à Audenarde. Rapports avec Anvers. — Reliures diverses faites par Jan Vitin, de 1406 à 1432. — Reliure d'un registre de la ville en 1418. Le scribe Jacob van Bassevelde. — Un *Wittebroeder* (carme) relie pour la ville en 1421-22. — Johannes Jooris, relieur en 1435. — Hendric Vlaminc, *boucmaker*, 1437.

Les diverses opérations du relieur nettement indiquées dans nos documents : *binden*, *overdecken*, *verheghenen*, *repareren*, *scoenmaken*, *lijmen*, *verberderen*, *beslaen*, *verassizenen*, *versloten*.

Emploi du cuir, notamment peau de truie (*zoghenen leder*), peau de chamois (*zeemenleder*).

L'important atelier des Hiéronymites, dits *Fraters* ou Frères de la vie commune, circa 1430-1569. Leur spécialité au point de vue de la calligraphie, de l'enluminure et de la reliure. Ils fournissaient aussi le parchemin et des accessoires en métal tels que les clous et les fermoirs. — Travaux pour les échevins de Gand et les établissements religieux. Œuvres en général anonymes. Quelques noms se rattachent à cet établissement : le

prêtre Wernier, originaire de Zutphen, le scribe Albrecht Loonis, Jacop de Proost, Willem Ghys.

Concurremment avec les Hiéronymites, plusieurs ateliers privés: Lievin Stuvaert, entre les années 1447-1458, Gheeraert van Woelbosch, scribe et relieur, cité 1450-1476. — Contrat du 31 août 1452 par lequel le relieur, Pieter Joorys prend comme apprenti Jan Sterrinc.— Jacob Lemoors relie en 1471.— Reliure faite en 1472 pour les échevins par Willem de Rautere.

Détails de la matricule scabinale renouvelée en 1473 : Gillis van Brabant, parcheminier, fournit le vélin; le prêtre Pieter Cools relie le volume, Andries Adam y inscrit les noms et Jacop Onghenade fait les fermoirs. — Citons en passant Jan van der Stichelen, *boucmaker*.

L'art de la reliure est florissant vers la fin du XVe et pendant la première moitié du XVIe siècle. — Jean Mavesyn, 1483, et son frère Michel qui est enlumineur. — Jeronimus Papal, 1485. — Trois noms en 1497 : Jean Welsemes alias Coenkin, Simon van den Dycke, Gillis van Vaernewyc. — Contrat d'apprentissage du 30 janvier 1487.

Les van Gavere, François et Jooris. Ce dernier relieur est célèbre. La veuve de Jooris van Gavere, Liévine de Meuleneere. Rapports de cette famille avec l'imprimeur Hendrick Heckaert d'Anvers.

Les van Crombrugghe : Gheeraert van Crombrugghe, enlumineur et relieur, fit pour la ville en 1491 une reliure complétée par le travail de l'orfèvre A. Schittecatte. Gheeraert van Crombrugghe est le père de Victor. Celui-ci est connu comme excellent relieur.

Avec Jooris van Gavere et Victor van Crombrugghe nous arrivons au XVIe siècle. Pour cette période, les *boucbinders* sont nombreux à Gand : Lievin Corens, Jan Puppe, Gilles van den Walle, Jan Ryckaert, Jan de Juetre, Antoine de Meyer, Jan de Smet, Pieter de Keysere (le relieur gantois le plus important de ce siècle), Daniel de Keysere, Pieter Caron, le Broeder Jan in Galileen, Lodewyck van Assche, Pieter van Bourgogne, Jan Claus, Jan Squaron, Michiel Neetezone, Jan van den Steene,

Jan de Nueville, Gheeraert Neetezone, Jan van den Steene (de Jonghe), Clais van den Steene, Jan van Tienen, Jan van Salenson, Philips van der Beke, Sebastiaen van den Bogaerde.

Autant de noms à citer pour le XVIIe siècle : François van der Beke, Joos van der Straten, Servaes Manilius, Gauthier Manilius, Jan van den Kerchove, Jan (III) van den Steene, Cornelis van der Meere, Anna van den Steene, Alexander Sersanders, Gerlacus Graet, Jan Le Comte, Andries van der Beke, Pieter Denys, Andries Audenrogghe, Michiel Portvliet, Emilianus Stalins, François Darkel, Baudouin Manilius, Ghyselbrecht Manilius, Pauwels Marchant, Maximiliaen Graet, Michiel Maes, Mauriets van der Ween, Hendrick Saetreuwer, Erasmus van den Steene.

Pour être complet, on devrait pouvoir mentionner aussi les graveurs de fers et de plaques, souvent très remarquables, employés par les relieurs. On ne les connaît guère. Seulement nous rencontrons un grand nombre d'artistes, notamment des orfèvres, qui ont gravé, aux armes de la ville, les estampilles destinées à marquer le drap présenté à la halle. Parmi eux il en est certainement plusieurs qui ont travaillé pour les relieurs. On pourrait aussi rappeler à cette occasion les noms des graveurs de sceaux de la ville.

IV.

Nieuwe oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede.

Mr **V. Fris** estime que ce travail ne peut intéresser que les personnes s'occupant spécialement de la question et que, par conséquent, l'heure étant avancée, il épargnera cette lecture à l'assemblée. Il demande qu'après examen par deux commissaires, son travail soit inséré aux *Annales*, où a déjà paru la première partie (t. IV, 1901-1902, pp. 55-146). (*Assentiment.*)

V.

Lausus, oudstgekende bouwmeester van Gent.

De heer V. Fris. Prof. H. Pirenne heeft bewezen dat de stad Gent haren oorsprong te danken heeft aan eene kolonie van inwijkelingen, die zich kwamen nederzetten, om rede der gunstige handelsligging van het oord, tusschen den boog door de Leie beschreven, alvoor zij zich in de Schelde werpt (1). Dit koopliedengemeenschap, het *Portus Gandensis*, werd weldra zoo talrijk dat het noodig werd eene *ecclesia mercatorum* te stichten op dit grondgebied van nieuwen aard (2).

Dit geschiedde door toedoen van den nieuwen abt der St. Pietersabdij, den Cluniacenser Geeraard van Brogne, in 't midden van 941 door graaf Arnulf den Groote aldaar aangesteld, met de opdracht dit klooster volgens den regel van Cluny te hervormen (3).

Het tweede jaar van zijn abbatiaat (941-953) (4), richtte Geeraard zich tot den bisschop Transmar van Noyon en Doornik (937-949) (5), die met Paschen (10 April) naar Gent kwam, en aldaar in de koopliedengemeente bij den Wijdenaard eene kapel ter eere der HH. Jan Baptist, Vedast en Bavo wijdde op vrijdag 15 april 942 (6); dit datum werd op onweerlegbare wijze

---

(1) *Origine des constitutions urbaines*, in *Revue Historique*, d. LVII, (1895), blz. 69.

(2) Vgl. G. Waitz, *Verfassungsgeschichte* (uitg. Zeumer), d. I, blz. 404.

(3) *Annales Blandinienses* bij Pertz, *Monumenta*, d. V, blz. 25; *Vita Gerardi Broniensis*, *aldaar*, d. XV², blz. 670; *Vita Bertulfi Renticensis*, *aldaar*, d. XV², blz. 637; E. Sackur, *Die Kluniacenser* (Halle, 1892), d. I, blz. 121 en volgende; zie voornamelijk blz. 129.

(4) Zie L. Van der Kindere, *L'abbé Womare de Saint-Pierre*, in *Bull. Commission Roy. d'Histoire*, 1898, blz. 303, over het jaar 953.

(5) *Annales Blandinienses*, bij Pertz, *Monumenta*, d. V, blz. 25.

(6) A. Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre* (Gent, 1871), d. I, blz. 21-22, nr 15; beter in *Note sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre* door Prof. Pirenne, in *Bull. Comm. roy. d'histoire*, 1895, blz. 125-126; afgekort bij Jan van Thilrode, *Chronicon St-Bavonis*, bij Pertz, *Monumenta*, d. XXV, blz. 564. — Vgl. G. Des Marez, *Etude sur la propriété foncière* (Gent, 1898), blz. 10, 184.

door den knappen leeraar der Brusselsche Hoogeschool, Dr W. Des Marez vastgesteld (1).

Wij lezen in de stichtingsoorkonde : « Capellam insuper que in eodem portu [scilicet Gandensi] constructa nuper populo fuerat præfati cœnobii abbate Gerardo rogante dedicavi XVII kal. Maii in honore Sancti Johannis Baptiste et sanctorum confessorum Vedasti et Bavonis, remota ab altario ejusdem capelle omni redemptione et respectu tam nostro quam successorum nostrorum, ut perpetua libertate ad Blandinium respiceret, sine ulla successorum nostrorum usurpatione. »

Eenige dagen nadien bekrachtigde de bisschop, bijna in dezelfde bewoordingen, en stelde vrij van alle onderdanigheid die kapel ter eere van St-Jan opgericht (2); het stuk luidt : « sacravimus in portu Gandensi basilicam vulgo congruentem in sancti Johannis Baptistæ honore atque beatorum confessorum Vedasti et Bavonis. »

Enkele jaren later, na den dood van Arnulf den Groote en gedurende het regentschap van Boudewijn Baldzo in naam van zijnen kozijn Arnulf II (964-988), kwam koning Lothar van Frankrijk (954-986) te Atrecht, waar hij den jongen graaf en zijnen voogd met den abt Womar van St-Pieters ontmoette; aldaar bekrachtigde de Fransche koning op 5 Mei 967 de goederen der St-Pietersabdij, en in die oorkonde lezen wij dat hij aan de abdij verleent : « in ipso quoque portu [Gandensi] omnes mansioniles cum ecclesia in eo sita » (3).

---

(1) G. Des Marez, *Note sur un diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre*, in *Bull. Comm. roy. d'histoire*, 1896, blz. 238-239.

(2) F. Van de Putte, *Annales Si. Petri Blandiniensis* (Gent, 1842), blz. 86; daaruit, gedeeltelijk bij A. Van Lokeren, *Chartes de St. Pierre*, d. I, blz. 23-24, nr 16.

(3) Afgedrukt met de slechte dagteekening, 22 Februari 964, door F. Van de Putte, *Annales Si. Petri Blandiniensis*, blz. 92, en van daar bij A. Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre*, d. I, blz. 37, nr 35. — Met de juiste dagteekening bij F. Lot, *Les derniers Carolingiens* (Parijs, 1891), *Pièces justificatives*, nr 3, blz. 399-402.

Alhoewel deze twee laatste akten van *ecclesia* en *basilica* gewagen, blijkt het wel duidelijk dat wij hier slechts met eene kleine *kapel* te doen hebben op de marktplaats bij de Opper-Schelde gebouwd, want 't is deze uitdrukking die de bisschop Transmar, onmiddellijk na de wijding, gebruikt.

In den loop der Xe ceuw, met de verdwijning der Noormannen, en in 't begin der XIe door de rust welke Arnulf II en Boudewijn met den Baard (988-1035) in hun vorstendom konden doen heerschen, nam de handel alhier eene groote vlucht, en in dezelfde mate groeide de bevolking der gemeente aan. Zoodat de XIIIe eeuwsche monnik van St-Baafs de kroniekschrijver Jan van Thilrode, niet ver van de waarheid afwijkt waar hij beweert dat de stad Gent sinds de stichting der St-Janskapel ontstond (1).

Het staat vast dat deze kapel weldra ontoereikend werd tot den eeredienst door de voortdurende aankomst van nieuwe uitwijkelingen van het platte land. Overigens, mogen wij met recht veronderstellen, dat die kapel slechts voorloopig opgericht werd, aangezien men ze voltrok tusschen de aankomst te St-Pieters van Geeraard van Borgne (Juli 941) en den 15 April 942, dus in min dan één jaar; want wie zou in 't midden der Xe eeuw kunnen veronderstellen hebben dat die kleine kooplieden-agglomeratie weldra zulke groote uitbreiding zou genomen hebben; het zou ons trouwens niet verwonderen, moest de te klein geworden kapel in 't begin der volgende eeuw, reeds aanzienlijk beschadigd geweest zijn.

En inderdaad, rond dit tijdstip lezen wij omtrent de stichting eener nieuwe kerk, belangrijke inlichtingen in de reeds dikwerf aangehaalde *Vita Popponis*, het leven van den H. Poppo, een Vlaming, die abt werd van Stablo (977-8 feb. 1048) (2), en een

---

(1) Johannes de Thilrode, *Chronicon St. Bavonis*, bij Pertz, *Monumenta*, d. XXV, blz. 562-564.

(2) *Vita Popponis abbatis Stabulensis*, auctore Everhelmo abbate Altimontensi, uitg. door W. Wattenbach, bij Pertz, *Monumenta*, d. XI, blz. 291-316. — Van Lokeren, *L'Abbaye de St. Bavon et la Crypte de St. Jean*

der beroemdste Cluniacensers of kloosterhervormers der XIe eeuw (1). Poppo's leven werd geschreven, volgens vroegere aanteekeningen van den Gentschen monnik Onulfus, door Everhelm, abt van Hautmont, een weinig vóor dat deze abt van St-Pieters (1058-1069) werd (2). Onulfus en Everhelmus moeten Poppo en zijne vrienden des te beter gekend hebben, daar deze geboortig was uit de Leiegouw (3).

Poppo's levensbeschrijving vertelt hoe de heilige abt, in zijne jeugd door eene goddelijke ingeving geprikkeld, besloot met twee mannen van vrome getuigenis, Robrecht en Lausus, het heilig graf te bezoeken, waarmede deze instemden. Röhricht, in zijne *Geschiedenis der Kruistochten* (4), wijst die pelgrimtocht op het jaar 1000 terug. Na vele moeite kwamen de bedevaarders te Jerusalem aan. Poppo, Robrecht en Lausus brachten relikwieën van deze reis mede en vertrouwden ze aan de kerk van St-Maria te Deinze toe.

Poppo na eene nieuwe reis naar Rome werd monnik te Verdun; Robert trok de pij aan te Beaulieu; maar Lausus van Deinze bleef een leekbroeder.

De *Vita Popponis* schrijft verder : « Lausus vero sub laïcali habitu monachum se prætendebat, subque eodem proposito ævum sui sine tonsura clericali, sed non præter vitam clericalem conficiebat, atque Gandavi in ecclesia sancti Johannis, quam ipse construxerat, locum sibi funeræ quietis delegerat » (5).

(Gent, 1855), blz. 184-185, haalt de uitgaaf aan van J. Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, d. II, blz. 637.

(1) Zie over hem P. Ladewig, *Poppo von Stablo und die Klosterreform unter den ersten Saliern* (Berlijn, 1882), blz. 27. Het groote werk van P. Ladewig heb ik mij niet kunnen bezorgen. — Over zijne waarde als bouwmeester, hebben gehandeld von Adler en Dehio.

(2) W. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen* (6^e uitg.), d. II, blz. 132; A. Molinier, *Les Sources de l'Histoire de France*, d. II, blz. 157, nr 1719, met de grove fout 1152 in plaats van 1058.

(3) *Vita Popponis*, bij Pertz, *Monumenta*, d. XI, blz. 294.

(4) Röhricht, *Geschichte der Kreuzzüge*, d. II, blz. 296.

(5) Pertz, *Monumenta*, d. XI, blz. 296.

Niets laat toe de waarheid dezer zinsnede te verdenken; want talrijke van Everhelm's lezers zullen Lausus gekend en hem als bouwmeester aan 't werk gezien hebben. Lausus is dus wel de bouwer van St-Janskrocht, zooals reeds vroeger Van Lokeren en anderen beweerd hebben (1): een weinig ten westen der plaats waar zich de aanvankelijke kapel verhief, legde de Deinzenaar de grondslagen der nieuwe kerk.

Het ware niet moeilijk, dunkt ons, bij benadering het tijdstip vast te stellen, waarop de Krocht gebouwd werd. Immers, men herinnere zich dat de drie reisgezellen ongeveer van den zelfden ouderdom zijn moeten; Poppo stierf in 1048, maar het datum van den dood van Lausus is ons onbekend. Wij moeten dus de oprichting van het gebouw zoeken tusschen 1020 en 1048.

De jaarboeken der St. Pietersabdij (2) bevatten geene de minste melding van dergelijk werk op die jaartallen. Wij moeten dus in de Karters der Abdij zoeken, alwaar men vindt op 't jaar 1038, eene bekrachtiging der giften aan St. Pieter gedaan door Arnulf den Groote en den bisschop Transmar, verleend door Hendrik I, koning van Frankrijk, ter bede van zijnen schoonbroeder Boudewijn V van Rijsel (1035-1067) en van dezes vrouw, Hendriks zuster, Adela (3). In dit privilegie, door A. van Lokeren ten onrechte op 1037 gesteld (4), spreekt de opsteller van de « ecclesiam in ipso portu [Gandensi], quæ est in honore Sancti Johannis Baptistæ. »

Indien wij nu doen opmerken, dat deze bekrachtigingen van vroegere beschenkingen, iedermaal geschieden bij de verheffing der relikwiëen van eenen heilige of bij de bouwing eener nieuwe

---

(1) Van Lokeren, *L'abbaye de St. Bavon et la Crypte de St. Jean*, blz. 184,

(2) *Annales Blandinienses*, bij Pertz, *Monumenta*, d. V, blz. 26; F. Van de Putte, *Annales Abbatiæ Sancti-Petri Blandiniensis*, blz. 118-128.

(3) Zie Ch. Pfister, *Robert le Pieux* (Parijs, 1885), blz. 80.

(4) A. Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre*, d. I, blz. 83-85, nr 119; twee fragmenten, met dejuiste dagteekening 1038, bij Jan Van Thilrode, in Pertz, *Monumenta*, d. XXV, blz. 565, en bij A. Sanderus, *Flandria illustrata*, d. I, blz. 268.

kerk, durven wij het als niet gewaagd aanzien, het jaartal 1038 voor te stellen, als dagteekening der wijding en volledige voltrekking der Sint-Jans krocht.

Maar nog eene veel breedere beteekenis heeft Lausus' werking als bouwmeester. Inderdaad men weet dat Poppo volgens de Duitsche geleerden Dehio, Adler en Ladewig aanschouwd wordt als de verwekker van eenen nieuwen kerk- en kloosterbouwstijl, die zij volgaarne den *Popponiaanschen stijl* noemen. Wel is waar heeft de geleerde leeraar der Hoogeschool te Leuven, Kanunnik Cauchie deze stelling willen weerleggen in eene voordracht gehouden op 10 Juli laatstleden in de *Société pour le progrès des Etudes philologiques et historiques*; 't is zelfs zijne studie die onze kleine bijdrage in 't leven heeft geroepen.

De vraag daargelaten of Poppo de schepper van eene nieuwe bouworde is, toch moeten wij den volgenden volzin van Ladewig nêerschrijven : « In ihm [Lausus] werden wir nicht uneben den lehrer Poppo's sehen, dem die ersten anregungen zu der bedeutenden tätigkeiten bei Klosterbauten zuzuschreiben sind, die dieser später ausführte». Poppo ware dus Lausus' leerling. Zoodat alsdan de veronderstelling van het verspreiden over West-Duitschland en Lothrijk van eenen zoogezegden stijl uitgaande van Cluny vervalt, en dat Poppo door eenen leek zou gevormd geweest zijn.

Misschien zou de vergelijking tusschen de bouworde der Gentsche krocht en die der kerken van Stablo, Beaulieu, Limburg, Echternach, Bauweiler enz. ons daarover nadere inlichtingen kunnen verschaffen. Maar de werken van Dehio en Adler ontbreken ons tot nog toe; konden wij vóor het afdrukken dezer verhandeling, ze in ons bereik krijgen, zoo zullen wij ons verhaasten bij deze enkele notas onze bemerkingen omtrent het verschil of de gelijkenis aan de leden mede te deelen. (*Toejuichingen*).

M^r **le Président**. Nous espérons que Mr Fris pourra ajouter ce qu'il nous promet. La fin de son travail soulève une question très intéressante pour tous ceux qui ont étudié de près l'église

Saint-Bavon. Je ne puis que remercier et féliciter Mr Fris de son intéressante et importante communication.

Mr **le Président**. Avant de lever la séance, MM., j'ai un souhait à exprimer.

L'an passé, nous avons recommencé nos excursions archéologiques et nous avons décidé, après la visite de l'église Saint-Bavon, une visite à un monument civil. Mr Van Werveke avait promis de se mettre à notre disposition. Malheureusement la visite de Saint-Bavon a été plus longue qu'on ne l'avait prévu, et la santé de Mr Van Werveke laissait à désirer. Aujourd'hui, il est complètement rétabli et nous attendrons qu'il tienne cette année, ou tout au moins au commencement de 1905, ses engagements de l'an dernier.

Je crois qu'une visite à l'Hôtel de Ville serait d'autant plus intéressante que divers projets sont mis en avant pour son agrandissement et sa restauration. Tous les membres seraient donc reconnaissants à Mr Van Werveke, s'il voulait bien être, dans cette circonstance, notre aimable et savant cicérone.

Mr **A. Van Werveke**. Je suis à votre disposition, Mr le Président.

Mr **E. Sacré**. Je propose d'aller visiter également le petit musée de Mr Van Thorenburg.

Mr **le Président**. Je crois cette idée excellente et nous écrirons à Mr Van Thorenburg.

Mr **P. Fredericq**. Je recommande aussi une visite à l'ancien couvent des Dominicains. (*Adhésion.*)

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1904

à 2 1/2 heures de l'après-midi, au Vestibule de l'Université.

—

Présentation de la maquette « La cuve de Gand », par Mr L. Cloquet, professeur à l'Université, ingénieur-architecte. — Discussion.

—

Bien avant l'heure fixée pour l'assemblée, les membres, venus très nombreux, sont réunis autour de la belle maquette de Mr Poppe qu'ils examinent avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'elle mérite. Mr le Bon de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre Orientale et président d'honneur de la Société, assiste à la séance.

A 2 1/2 heures, Mr chanoine Van den Gheyn, Président, après avoir remercié vivement Mr Cloquet pour l'obligeance avec laquelle il s'est mis à la disposition de ses confrères de la Société d'archéologie, lui donne la parole pour l'exposé du projet de « la cuve » de la ville, dont Mr le Ministre des Travaux Publics et Mr le Bourgmestre de Gand l'ont chargé de dresser les plans.

Mr **L. Cloquet** La Société d'histoire et d'archéologie de Gand s'est donné une noble et légitime mission en se faisant en quelque sorte la gardienne des anciens monuments de la ville. A ce point de vue, la maquette que vous avez sous les yeux est certainement de nature à vous intéresser. Gand subit des transformations considérables. Mr le Bourgmestre Braun s'est signalé par la hardiesse de ses initiatives et par la largeur de ses vues; nous devons lui être reconnaissants de sa sollicitude pour la conservation et la restauration de nos vieux monuments.

De son côté le Gouvernement, et en particulier Mr le Ministre de Smet de Naeyer, qui n'oublie pas sa ville natale, contribue puissamment à l'embellissement de la ville. Vous reconnaîtrez une preuve de sa consciencieuse sollicitude pour l'aspect monumental de la cité, dans cette coûteuse maquette que j'ai fait exécuter sur son ordre, avec l'aide de Mr Poppe, devenu, en ce genre d'ouvrages, un habile spécialiste. C'est un précieux instrument d'étude, qui était nécessaire en présence des graves problèmes qui se posent.

Les transformations déjà effectuées ne sont pas à l'abri de tout reproche. Ainsi, quand on a créé la rue Borluut, on a perdu de vue que la rue Haut-Port occupe un point culminant; on a fait de la nouvelle artère une rue en bosse, ce qui est péché mortel en matière de construction des villes; en outre, en en faisant le prolongement du Marché au Beurre, on a supprimé la place de l'Hôtel-de-Ville, cette place étroite mais intime, pareille à celles qu'on voit dans les vieilles cités italiennes le long du palais municipal. Sur cette place fermée, le Beffroi se dressait avec une allure de géant, qu'il n'aura plus désormais.

Eh bien! on commettrait une autre faute grave, si l'on faisait le vide complet entre l'église Saint-Nicolas et le Beffroi. Ce vide serait un trou dans l'agglomération, un espace mort, une place de hasard, non pas une vraie place publique bien conçue. Il y a deux sortes de places monumentales: les places *encadrées* et les places *bâties*; ce ne serait ni l'une ni l'autre.

C'est pourquoi j'ai proposé la reconstruction, d'après les règles de l'art, d'une belle place du Lion d'or au lieu de la place biscornue qui existait naguère. Mon projet primitif, qui a paru dans la *Tribune artistique*, a été agréé par Mr le Ministre, qui l'a cependant modifié, et, je dois le dire, amélioré, en fermant la place par une forte saillie de l'annexe projetée de l'Hôtel-de-Ville, et en réservant devant celle-ci un vide modéré que je propose d'appeler la *Place de l'Hôtel-de-Ville*, puisque l'ancienne a disparu.

Un autre point qui sollicite, Messieurs, votre intérêt ému et inquiet, c'est le projet relatif au pont Saint-Michel. Je comprends qu'on se soit alarmé de voir élever un ouvrage d'art moderne près de ce quai aux Herbes, qui est un des plus beaux sites urbains de l'Europe. Mais depuis qu'est exécutée la maquette, ces alarmes doivent être calmées, car on peut constater que le pont projeté ne diminue guère l'étendue du coup-d'œil et l'on s'est attaché donner à ce pont un aspect satisfaisant.

A cet égard les ingénieurs des Ponts et Chaussées, MM. Grenier et Van Haute n'ont reculé devant aucun labeur pour étudier toutes les solutions possibles avec une bonne volonté à laquelle on doit rendre hommage; ils ont essayé d'un pont métallique en arc à rotules, d'une passerelle à longerons droits sur béquilles, puis d'un pont en pierre. Ils ont été même jusqu'à admettre l'emploi du granit, pour réaliser un pont d'une très grande légèreté.

Sur la proposition de mon collègue Hulin, j'ai étudié une combinaison comportant un pont à trois arches, le quai au Blé passant sous la troisième pour permettre aux piétons d'accéder par cette arche au portail Nord de Saint-Michel, en rejetant la voie descendante à distance de l'église, ainsi mieux dégagée. C'est cette disposition qui est figurée dans la maquette.

L'arche centrale est elliptique, les autres en plein cintre, ce qui donne l'harmonie à l'ensemble du pont ; la voie traverse l'eau en dos d'âne; le pont s'inspire du *grand pont* de Malines, le plus beau spécimen de pont ancien que conserve notre pays.

J'ai assisté sans rien dire à une séance de la Société d'archéologie, où l'on s'est élevé bien fort contre l'idée d'un pont avec des pinacles et je ne sais quelles horreurs gothiques. Vous voyez, Messieurs, par ce projet de pont et de rampe que j'ai dressé, il y a déjà un an, que je n'avais prévu qu'une simple balustrade ajourée en dentelle, laissant voir à travers tout le paysage.

Par la troisième arche on a sur le chevet de Saint-Michel une vue plus large que dans l'état actuel des choses.

Au milieu du pont nouveau, l'on pourrait placer une statue en bronze, reproduisant le Saint-Michel de feu De Vigne.

En ce qui concerne la rampe, elle a été conçue dans un style en harmonie avec l'Hôtel des Postes. Elle ne fera aucun tort à cet édifice, puisqu'elle est bien moins haute que les maisons dont elle prend la place. La rue de l'Etoile descendante garde à peu près sa largeur. La voie montante a 14 mètres, c'est-à-dire à peu près la largeur de la rue de Flandre.

Il avait été question de porter cette largeur à 40 mètres; je me suis efforcé d'écarter ce projet. Mon collaborateur, Mr Mortier, est d'accord avec moi pour ne pas désirer voir faire un vide exagéré près de l'Hôtel des Postes, qui est conçu plutôt dans un style délicat. Ce n'est pas à mes confrères en archéologie, que je dois rappeler que les vieilles cités comme Gand ont leur échelle monumentale, et leur norme spéciale en ce qui concerne la largeur des rues.

Que deviendrait la belle rue des Champs à côté d'artères colossales? — Nous n'avions plus à Gand que quatre vieilles places monumentales. Celle de l'Hôtel-de-Ville est anéantie; le Marché du Vendredi et la Place Sainte- Pharaïlde doivent être considérées comme intangibles; il doit en être de même du Marché aux Grains; or, le vide qu'on eût créé ici au lieu d'une rue l'aurait éventré. Vous pouvez juger sur la maquette combien cette place gagne à être fermée par les maisons supposées que j'ai indiquées le long de la rampe.

Mr **Fredericq** remercie Mr Cloquet de son intéressante conférence et s'associe à l'hommage que Mr Cloquet a rendu à Mr le Ministre et à Mr le Bourgmestre, qui attacheront leur nom à une œuvre admirable, marquant un embellissement de Gand unique dans l'histoire de notre ville.

Il constate que chacun s'intéresse vivement à ce grandiose projet et l'admire en bloc, mais que tout le monde n'est pas d'accord sur certains points de détail et surtout sur le nouveau pont fixe surélevé à établir près de Saint-Michel.

Faut-il absolument à cet endroit un pont fixe ? Faut-il abso-

lument compromettre, tout au moins en partie, l'admirable embellissement qui est projeté ?

D'après la maquette que l'assemblée a sous les yeux, il est certain que la rampe d'accès du pont viendra à mi-hauteur des fenêtres du rez de-chaussée, très haut déjà, du nouvel Hôtel des Postes. Cela sera d'un effet déplorable.

Ce qui est encore plus laid, c'est l'effet que les rampes produiront aux deux extrémités du pont projeté. On peut s'en rendre compte en allant voir, au bout du boulevard Frère-Orban et du boulevard du Jardin Zoologique, l'effet que font les deux rampes de la passerelle du chemin de fer. C'est ce qu'on projette de vous donner au nouveau pont Saint-Michel. D'ailleurs, nous avons eu au centre de la ville une rampe hideuse de ce genre, qu'on s'est heureusement empressé de faire disparaître; je veux parler du remblai de maçonnerie qui a déparé pendant quelques années le quai du Reep en face du Château de Gérard le-Diable. Mr Braun l'a fait démolir et niveler; toute la ville a applaudi. Et c'est deux rampes plus longues et plus hautes encore qu'on veut créer à présent, de gaîté de cœur, au centre de nos plus beaux monuments si heureusement dégagés, au milieu d'un site célèbre dans toute l'Europe ! Encore une fois, cela est-il vraiment une nécessité inéluctable ?

Mr **Cloquet** fait observer qu'il n'a pas qualité pour répondre à la question posée par Mr Fredericq sur la nécessité de créer le pont fixe.

Mr **P. Fredericq**, laissant de côté le point de vue esthétique, croit que, même au point de vue utilitaire, un pont fixe ne s'impose pas; en tout cas, il sera nuisible à l'intérêt de la navigation. On dit qu'on le construira de façon que les bateaux puissent facilement passer dessous. Cela n'est pas exact, car il n'est pas douteux qu'un grand nombre de bateaux ne pourrait plus y passer du tout et que les autres ne pourront y passer qu'en baissant leurs mâts, ce qui, pour les bateaux haut chargés, équivaut à la nécessité de décharger au préalable une partie de leur cargaison.

L'orateur fait remarquer que la navigation fluviale est une des ressources de la ville de Gand et que l'industrie et le commerce de notre ville subiront de ce chef de graves préjudices.

Y aura-t-il une compensation ? On invoque la nécessité de faciliter la circulation des trams. Mais, en faisant valoir cet argument, on perd de vue que les trams passent par presque tous les ponts de Gand et, notamment par des ponts où la circulation est beaucoup plus intense que sur le pont Saint-Michel. Tous ces ponts, qui sont actuellement des ponts tournants, vont-ils, pour ce motif, être transformés en ponts fixes? Et, si on ne fait pas cette transformation générale, la transformation du seul pont Saint-Michel en pont fixe améliorera-t-elle d'une façon appréciable notre service de tramways? Évidemment non ! Cet argument n'est donc pas sérieux.

On a dit aussi que c'était en vue d'établir une voie directe d'automobiles entre Bruxelles et Ostende. Est-ce vrai ? Nous n'en savons rien.

L'honorable membre estime qu'il faut commencer par donner au public gantois les motifs, inconnus jusqu'à présent, pour lequels on veut établir là un pont fixe et surélevé que tous les amis du site unique qu'est notre quai aux Herbes avec tous les monuments environnants, s'accordent généralement à trouver excessivement malencontreux, malgré le talent et les efforts déployés par Mr Cloquet. (*Applaudissements.*)

Mr **le Président** déclare que Mr Fredericq a parfaitement résumé les arguments qu'on a fait valoir contre l'érection du pont, et demande à l'assemblée si quelqu'un peut dire le motif pour lequel ce pont fixe serait désirable.

Mr **De Stoop** dit que c'est l'administration des Ponts et Chaussées qui a conçu ce projet et que, si elle l'a fait, elle doit avoir eu, pour cela, de bonnes raisons. Cette administration n'a pas l'habitude de faire de semblables projets sans nécessité absolue.

Mr **Fredericq** estime cependant qu'il n'est pas nécessaire

d'être ingénieur pour prévoir qu'un pareil pont constituera une entrave à la navigation.

Mr **De Stoop** répond que le nombre de bateaux qui passent par là diminue d'année en année et qu'il est devenu, à l'heure actuelle, presque insignifiant; d'ailleurs, la plus grande partie passera facilement sous le pont.

Mr **Fredericq**. Les petits bateaux passeront, mais les grands ne passeront pas ou devront decharger partiellement pour pouvoir baisser leurs mâts, ce qui équivaut à les exclure de la navigation.

Mr **le Président** constate que personne ne justifie le principe du projet et que, quant au projet lui-même, celui-ci est malheureux au point de vne esthétique, car il compromet un site urbain des plus intéressants ; on élève au centre de la ville un remblai dont l'effet sera déplorable.

Mr **Pirenne** constate également que personne n'a justifié la nécessité absolue d'un pont fixe, mais il estime, d'autre part, que si cette nécessité était réelle, le projet présenté, un pont en pierre à trois arcades, serait le meilleur qui pût être proposé.

Mr **le Président** est du même avis, mais il croit que la Société d'archéologie ne doit s'occuper que du principe même du projet. Il est reconnu qu'un pont fixe, quel qu'il soit, nuira au site si pittoresque et si connu du quai aux Herbes. Quant au point de savoir quelle espèce de pont fixe, en métal, ou en pierre, artistique ou non, il y aura lieu d'élever, c'est là une question accessoire dont la Société d'archéologie a le droit de se désintéresser en ce moment.

Il termine, en disant que le projet de pont dû au talent de Mr Cloquet est digne de tous les éloges, mais il est d'autant plus regrettable que, réalisé à cet endroit, il aura pour conséquence de détruire l'harmonieux effet de cet ensemble archéologique.

Mr **Prayon**, lui, estime, puisque la construction de ce pont paraît être chose absolument décidée, qu'on ne devrait pas se désintéresser ainsi du projet de Mr Cloquet.

Mr **Fredericq** pense que la discussion ne pourra avoir lieu, de façon sérieuse, que dans le local de la Société. Le jour baisse et la température du vestibule de l'Université est glaciale.

Il insiste pour qu'on tâche d'obtenir une audience de Mr le Ministre. Celui-ci est Gantois comme nous et sincèrement dévoué à la splendeur de sa ville natale. Allons à lui le plus tôt possible pour tâcher de le convertir en lui donnant ce que nous croyons être de très bonnes raisons.

Ces propositions sont adoptées et les nombreux membres présents se retirent à 4 heures après avoir de nouveau largement et minutieusement examiné sous toutes ses faces la maquette du projet.

Algemeene vergadering van 14 December 1904.

—

Assemblée générale du 14 décembre 1904.

—

Dagorder. — Ordre du jour.

I. Mededeelingen. — Communications.
II. Le pont St-Michel (Discussion).

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Van den Gheyn, président; V. Vander Haeghen et G. Hulin, vice-présidents; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick, bibliothécaire; A. Heins et A. Van Werveke, conseillers; H. Balieus, G. Braun, G. Brunin, A. De Bruycker, O. Burvenich, A. Callier, J. Casier, baron V. Casier, G. Claeys-Boúúaert, F. Coppejans, chev. A. de Formanoir de la Cazerie, baron A. de Kemmeter, C. de Smet de Naeyer, J. De Smet, G. De Stoop, H. de Tracy, C. D'Hoy, J. Dutry-Van Loo, J. Eggen, P. Fraeys, P. Fredericq, V. Fris, A. Gallet, L. Goffin, G. Hyde, P. Hyde, L. Janson, R. Kervyn de Meerendré, E. Lacquet, L. Lievevrouw-Coopman, J. Maertens, A. Prayon-van Zuylen, A. Roersch, E. Sacré, F. Scribe, Th Timmermans, H. Vaerwyck, F. Van Bambeke, J. Van Crombrugghe, J. Van den Hende, D. Van den Hove, A. Van der Mensbrugge, G. Van der Poorten, A. Vander Stegen, C. Van Thorenburg, A. Vermast, V. Willem.

I.

Communications.

Mr **le Président**. En ouvrant la séance, notre premier devoir est d'adresser nos plus sincères remercîments à Madame la baronne de Maere, qui a bien voulu nous offrir le portrait de son mari, qui fut le premier président et le promoteur de la Société.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de refaire ici l'éloge de notre regretté président, car son souvenir est conservé dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Aussi il nous sera bien agréable, au moment d'entrer dans notre salle de délibérations, de revoir les traits aimés de celui qui non seulement a fondé la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, mais qui en a en même temps assuré le développement et la prospérité. (*Applaudissements.*)

Je propose d'envoyer une lettre de remercîments à Madame la baronne de Maere. (*Adhésion.*)

—

Renouvellement partiel du Comité directeur.

Il est procédé au vote par scrutin secret pour le renouvellement du mandat de MM. le chanoine Van den Gheyn, G. Hulin, A. Heins, A. Van Werveke, respectivement président, vice-président et conseillers sortants et rééligibles.

Les membres effectifs présents y prennent part.

Il y a 3 bulletins blancs; un bulletin porte pour le mandat de conseiller le nom de Mr Pr. Claeys; les autres portent les noms des membres sortants: par conséquent ceux-ci sont réélus.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Henri Boddaert, conseiller provincial; Frédéric De Smet, statuaire; Georges Geirnaert; Maurice Lippens, avocat; A. Sinaeve-Dhondt, sculpteur; A. Van Hoecke-Dessel, architecte, tous domiciliés à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

—

Restauration de la Maison des Bateliers.

Mr le Président. J'ai reçu le 21 novembre la lettre que voici de la part de Mr Mortier :

Gand, le 21 novembre 1904.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, au début de l'assemblée générale du 18 octobre dernier, donner votre opinion sur la restauration de la Maison des Bateliers et m'attribuer la réussite du travail. Je vous en remercie bien sincèrement; mais, permettez-moi de le dire, votre appréciation est trop flatteuse à mon égard : en effet si, en vertu de mon contrat avec l'Etat, j'avais à ma charge la direction et la responsabilité du travail au double point de vue de l'art et de l'archéologie, la restauration, dans son ensemble, a été effectuée en collaboration avec notre distingué confrère, Monsieur Van Houcke, architecte principal des postes et des télégraphes.

De plus, vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Président, un ouvrage de l'espèce ne peut être mené à bonne fin, si l'architecte n'est secondé par le sculpteur et par l'entrepreneur. Or, la part d'intervention de ceux-ci a été très considérable, et je suis heureux de pouvoir rendre hommage au talent des statuaires, Messieurs De Beule et Sinia, qui se sont parfaitement acquittés de leur mission, ainsi qu'au soin avec lequel Monsieur l'entrepreneur Péron a conduit des travaux difficiles et délicats.

Enfin, je crois de mon devoir de déclarer que c'est grâce surtout à la bienveillance de Monsieur le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, et des hauts fonctionnaires de son département, que les

pierres qui n'ont pu être réemployées, se trouvent aujourd'hui au musée lapidaire de la ville de Gand.

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de communiquer cette lettre à la Société et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

St. Mortier.

—

II.

Le Pont Saint-Michel. (Discussion.)

Mr le Président. J'ai reçu, Messieurs, la lettre que voici de Mr Hoste, architecte à Bruges et membre de notre Société :

Bruges, le 13 décembre 1904.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Etant empêché d'assister à la réunion du 14 courant, je me permets de vous présenter par écrit quelques remarques au sujet du dernier point à l'ordre du jour : le pont Saint-Michel.

Lors de la dernière réunion extraordinaire au vestibule de l'Université, si froid comme architecture et comme température (ce qui a bien refroidi la discussion), vous avez dit entre autres, Monsieur le Président, que „une fois le pont fixe décidé, notre mission prend fin ; qu'on nous donne alors un pont plus ou moins beau, peu nous importe. "

Je me permets de ne pas être de cet avis : puisque la Société d'histoire et d'archéologie veut sauvegarder entre autres les anciens sites pittoresques, elle doit veiller à ce que les nouveaux monuments qu'on y construit, soient le plus possible en harmonie avec les parties existantes.

Le pont Saint-Michel étant en d'excellentes mains, je crois d'ailleurs que nous pouvons déposer nos craintes à ce sujet. Le pont sera beau. Je crois en plus qu'il ne gâtera pas le paysage. Voici pourquoi :

La principale objection contre le pont fixe est celle-ci : il masquera le quai au Blé. Or, vu du pont des Dominicains (le point de vue ménagé à la maquette, si je ne me trompe), le pont St-Michel ne cachera qu'une partie de l'Hôtel des Postes et, en plus, les dépen-

dances du marché couvert que personne ne tient à voir, je pense. La maison des bateliers, des mesureurs de blé, de l'étape, etc., ne peuvent être cachées, puisqu'elles ne se voient que quand on se trouve au pont Saint-Michel; tout ce côté du quai suit en effet la courbe de la Lys.

Or, remarquons bien que l'Hôtel des Postes n'a pas été étudié pour être vu de loin, — et que le pont fixe le cachera seulement comme Saint-Nicolas cache la grande façade de l'hôtel des Postes, comme le beffroi et les halles cachent Saint-Nicolas, comme à Bruges le pont de l'Hydromel cache le Palais du Franc, etc.

Quand le visiteur aura passé sous l'arche du pont menant au quai au Blé, il aura la surprise de découvrir un côté de l'Hôtel des Postes en l'ensemble et en ses détails, avec sa superbe suite : la maison des Bateliers, etc...

Ensuite, le vilain pont tournant qu'on veut démolir a remplacé un pont à dos d'âne à trois arches; et, ainsi que le disait Mr Prayon à la dernière réunion extraordinaire, si ce pont existait encore, nous serions les premiers à protester contre sa démolition. Quels arguments aurions-nous fait valoir, Messieurs ?

Nous aurions parlé du pont comme monument d'architecture, comme souvenir historique et aussi comme donnant à cette partie des quais de la Lys, un caractère tout particulier, savoir le caractère d'une „ pseudo-place " splendide et unique en son genre. Deux côtés de cette place sont à peu près intacts : la rive droite avec ses belles maisons, et le côté nord qui arrête si bien la perspective. Représentons-nous la rive gauche au beau tracé concave, avec ses anciennes constructions; représentons-nous le côté sud bouché à moitié par le pont à dos d'âne, et par l'église Saint-Michel; - au milieu de ce superbe cadre, la belle Lys et les bateaux, — et nous aurons un ensemble que bien des villes envieraient à Gand.

Eh bien ! Messieurs, le pont projeté par Mr Cloquet nous rendra cela en partie, en dégageant en plus la base de l'église Saint-Michel.

Je vote pour le pont fixe et à trois arches.

Agréez, Monsieur le Président, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Hub. Hoste, architecte.

Mr **le Président.** La sténographie a mieux rendu ma pensée. Voici ce que porte le bulletin :

« Quant au point de savoir quelle espèce de pont fixe, en métal, ou en pierre, artistique ou non, il y aura lieu d'élever, c'est là une question accessoire dont la Société d'archéologie a le droit de se désintéresser en ce moment. »

J'étais d'avis qu'il fallait s'arrêter au principe, et se désintéresser pour le moment de la question de savoir comment il faudrait remplacer le pont tournant.

Mr **A. Prayon-van Zuylen**. Vous n'avez pas oublié la très intéressante conférence de Mr Cloquet ni les énergiques protestations de Mr Fredericq contre l'établissement d'un pont fixe à Saint-Michel.

Vous vous souvenez également qu'après le discours de ce dernier, notre président a fait appel à la contradiction et qu'à cet appel il n'a pas ou presque pas été répondu.

Il ne faudrait cependant pas conclure de là que tout le monde, à la réunion de l'Université, était de l'avis des adversaires du pont fixe; la lecture de la lettre que nous venons d'entendre prouve le contraire.

En ce qui me concerne, je n'ai pas demandé la parole à ce moment-là parce que j'avais hâte, comme vous tous, de sortir de cette glacière. Du reste la discussion n'a été qu'ajournée.

Je me propose maintenant de reprendre les arguments qui ont été développés par Mr Fredericq et d'examiner certaines modifications que Mr Cloquet a apportées au plan primitif.

J'espère, Messieurs, que vous m'écouterez avec la patience et la bienveillance qui vous sont habituelles, car je serai nécessairement assez long.

Notre confrère, Mr Fredericq, a repoussé d'une façon absolue l'idée de remplacer le pont tournant de Saint-Michel par un pont fixe. Il n'admet aucune espèce de transaction; ce qu'il nous oppose est un *non possumus* absolu.

Mr Fredericq a demandé également que la Société d'archéologie continuât ses démarches auprès du Gouvernement et il a ajouté que Mr le Ministre des finances étant un Gantois et même un bon Gantois, il ne pourrait faire autrement que de se rendre aux excellents arguments qu'on lui présenterait.

Cette dernière assertion présuppose que pour être un bon Gantois, il faut nécessairement être adversaire du pont fixe. Je ne suis pas de cet avis et je vais vous exposer aussi brièvement que possible ce qui a dicté ma conviction.

Comme le dit l'auteur de la lettre que vous venez d'entendre, on invoque avant tout contre l'établissement d'un pont fixe des considérations d'ordre esthétique.

Ce pont fixe, dit-on, va obstruer la vue et gâter la belle perspective qu'on a sur les anciennes façades du quai aux Herbes.

Eh bien! Messieurs, je crois que ces craintes sont tout au moins fort exagérées.

La perspective qu'on craint de voir gâter, c'est évidemment la perspective des vieilles maisons du quai aux Herbes. On nous dit que le pont bouchera la vue lorsqu'on arrivera par le quai des Dominicains et qu'on ne verra plus ces belles façades.

Mais, Messieurs, on ne les voit pas davantage aujourd'hui. Du quai des Dominicains, vous n'apercevez pas une seule pierre de la maison des Bateliers, de la maison de l'Etape et des autres anciennes constructions.

Tout ce que vous voyez, c'est à droite, l'angle du nouvel Hôtel des Postes, et à gauche, les façades quelconques du quai au Blé qui n'offrent aucune espèce d'intérêt artistique ou archéologique. (*Protestations.*)

Si vous voulez voir la perspective du quai aux Herbes, vous devez aujourd'hui, ou bien vous placer sur le pont, ou bien aller vous poster au quai au Blé, à la hauteur, par exemple, de l'ancien local de la Société « Nijverheid en Wetenschappen ».

Eh bien! le nouveau pont construit, vous pourrez faire de même, vous pourrez vous placer soit sur le pont, soit au quai au Blé et vous verrez exactement ce que vous voyez aujourd'hui.

Mais nous dira-t-on : Il y a l'autre perspective, celle qu'on découvre du pont aux Herbes, la vue du chevet de l'église Saint-Michel.

Absolument pas, Messieurs, car si vous vous placez aujourd'hui au pont aux Herbes, vous constaterez que vous ne voyez presque

rien du chevet de Saint-Michel, vous ne verrez que les maisons qu'on va démolir.

Lorsque celles-ci auront disparu et que le nouveau pont sera établi, vous verrez certainement plus du chevet de Saint-Michel que vous n'en voyez aujourd'hui.

Du reste, pour jouir de la perspective de Saint-Michel et de l'ancien couvent des Dominicains, ce n'est ni au pont aux Herbes, ni au quai au Blé, mais au quai des Dominicains qu'il faut se placer. On pourra faire la même chose lorsque le pont actuel aura été transformé en pont fixe.

On dira encore qu'il n'y a pas seulement la perspective du chevet de Saint-Michel, mais aussi la vue en amont de la Lys qui s'étend jusqu'au delà du pont des Dominicains.

Messieurs, cette perspective est-elle si belle? On aperçoit, d'abord, la façade moderne de la maison de Mr Massyn. Elle est très jolie, mais comme on en rencontre par douzaines dans toutes les rues de la ville. Plus loin, on distingue le mur jaune de l'imprimerie Vander Haeghen et quelques autres façades de derrière, plus ou moins lépreuses, que je me priverais volontiers de contempler.

Dans cet ordre d'idées, permettez-moi de vous soumettre une objection.

On a fait valoir à propos de la rue de l'Etoile, de la rue de Catalogne, et des environs du Beffroi, que les perspectives trop longues devaient être écartées, qu'il fallait présenter les monuments et les paysages urbains successivement, qu'il fallait faire en sorte qu'on ne vît pas tout d'un seul coup.

Eh bien! Messieurs, comme on l'a très bien expliqué dans la lettre que vous avez entendue tout-à-l'heure, la vue ne sera pas détruite, elle sera tout au plus scindée.

Il y aura un premier ensemble constitué par le quai aux Herbes et un second ensemble constitué par le quai des Dominicains. Vous aurez les deux vues successivement. Je fais donc appel à vos sentiments de logique, car il me semble que ce que vous approuvez rue de la Catalogne, vous ne pouvez pas, sans donner un croc-en-jambe à la logique, le blâmer à Saint-Michel.

Et puis, Messieurs, il faut bien le dire, et l'auteur de la lettre le fait remarquer, on perd complètement de vue un point essentiel. C'est que le pont tournant à Saint-Michel est absolument moderne. Il ne s'agit donc pas d'apporter aujourd'hui un changement plus ou moins justifié à ce qui existe, mais de faire disparaître une innovation, d'ailleurs malencontreuse.

Je ne parle pas du pont actuel qui ne date que de quelques années, ni même du pont à simple voie qu'il a remplacé, bien que tous deux jurent avec le paysage, encore que nos yeux y soient habitués.

Je fais allusion au pont tournant primitif, au pont vieux système, que nous avons connu dans notre jeunesse, c'est-à-dire une lourde machine en bois surmontée d'une armature triangulaire en fer et qui constituait quelque chose de parfaitement hideux.

Ce pont-là datait du commencement du XIXe siècle. C'était un combattant de 1830. (*Rires*).

Auparavant, il y avait là, comme partout à Gand, un pont en pierre, un pont fixe, peut-être muni de portes ou de tourelles. En tous cas un pont surélevé, un pont en dos d'âne, car les bateaux devaient passer en dessous.

C'était donc un pont chameau, un dromadaire (*Sourires*), absolument comme le nouveau pont qu'on critique tant et je me demande si nos ancêtres, à l'époque à laquelle ils ont bâti la maison des Bateliers, construction importante et dispendieuse, avaient l'esprit si mal fait au point de vue esthétique, qu'ils n'aient pas réfléchi, qu'en élevant cet édifice à peu de distance d'un pont de cette espèce, ils allaient l'empêcher de faire l'effet que, vraisemblablement, ils souhaitaient de produire.

Je crois qu'à ce point de vue, les quelques observations que j'ai présentées, suffisent pour vous démontrer que les craintes qu'on a fait valoir, sont, comme je le disais tantôt, à tout le moins fort exagérées.

On a fait plus. On a invoqué assez longuement des arguments d'ordre utilitaire. Je dois dire que cela m'a étonné.

On a fait valoir d'abord qu'il n'y avait pas de raison pour éta-

blir un pont fixe à Saint-Michel plutôt qu'à d'autres endroits, par exemple à la Boucherie où la circulation est plus active.

Or, il y a une excellente raison pour établir le pont à Saint-Michel plutôt qu'ailleurs.

Et cette raison, c'est que le pont Saint-Michel constitue une section de la grande voie qui traverse la ville de part en part, depuis la porte de Bruxelles jusqu'à la porte de Bruges.

Evidemment, il y aurait moyen de faire un détour, soit par la Boucherie, soit par la rue de la Corne, soit même par la Coupure ou par le Dock. Mais il est évident — le bon sens l'indique — qu'il faut prendre de préférence le pont qui se trouve précisément sur cette voie de communication qu'on est en train d'aménager en faisant disparaître les angles rentrants et saillants, les étranglements, les courbes trop brusques, etc.

Du reste, Mr Fredericq nous a fourni lui-même un autre argument, et celui-là est péremptoire.

Il nous a dit : On ne touchera pas au pont de la Boucherie malgré la circulation qui est excessivement active, parce que là il n'y a pas moyen d'établir des rampes d'accès.

En effet, un pont surélevé ne se conçoit pas — de nos jours — sans rampes d'accès, et l'établissement de rampes de cette espèce est matériellement impossible à la Grande Boucherie, tandis qu'à Saint-Michel cela est praticable.

Voilà donc un argument qui, aux yeux de tous, justifie, à lui tout seul, le choix du pont Saint-Michel.

Mr Fredericq a dit également que ce pont constituerait un obstacle sérieux à la navigation.

Je me souviens même qu'un membre a ajouté que cet obstacle serait d'autant plus grave, qu'en cas d'interruption de la navigation sur le canal de Terneuzen, il faudra que les bateaux puissent entrer en ville par là.

Je dois dire que des observations de ce genre trahissent une certaine ignorance des conditions actuelles de la navigation maritime.

Le pont surélevé livrera passage à tous les bateaux qui depuis

des siècles fréquentent le quai aux Herbes, c'est-à-dire aux bateaux d'intérieur qui peuvent baisser leurs mâts.

Quant aux bateaux de mer dont les mâts sont fixes, alors même qu'il n'y aurait pas de pont du tout, leur tirant d'eau les empêchera toujours de s'aventurer dans nos eaux intérieures. La profondeur utile de la Lys dans la traverse de Gand ne dépasse, en effet, pas un mètre en moyenne. Ajoutez y encore si vous voulez 50 ou 60 centimètres de boue plus ou moins liquide, et dites-moi comment vous vous y prendrez pour faire passer là des bateaux d'un tirant d'eau de quinze, vingt pieds et davantage.

J'ajoute que le canal de Bruges n'offre pas une profondeur notablement plus grande que celle de la Lys.

Et quand même il en serait autrement, je me demande pourquoi les navires arrivant par le canal de Bruges et devant se rendre au Dock, au lieu de prendre le canal de Raccordement créé tout exprès dans ce but, s'amuseraient à faire un détour invraisemblable par l'intérieur de la ville, en traversant dix-huit ponts tournants et deux écluses ! Je vous ferais injure en insistant sur ce point.

Il est donc évident qu'il n'y a pas lieu de craindre que l'établissement d'un pont fixe à Saint-Michel puisse nuire en quoi que ce soit à la navigation.

Le quai aux Herbes continuera à être fréquenté par les bateaux d'intérieur. Et j'ajouterai qu'il n'est pas à désirer que ce mouvement fluvial se développe. Car, s'il se développait et si le quai aux Herbes devenait le centre d'un mouvement de navigation réellement important, vous seriez obligés d'établir là des installations pour le chargement et le déchargement des bateaux, c'est-à-dire des grues, des hangars, etc.

C'est cela qui serait esthétique !

Contentons nous de ce qui existe et disons-nous bien qu'un pont fixe n'empêchera pas un seul des bateaux qui actuellement se rendent au quai aux Herbes, de continuer à fréquenter cette partie de la Lys.

Je crois en avoir dit assez en réponse aux arguments qui ont été présentés dans le Vestibule de l'Université par Mr Fredericq.

J'aurais désiré également, Messieurs, vous soumettre quelques observations relatives au projet de Mr Cloquet, mais comme je m'aperçois que l'honorable membre n'est pas présent à notre réunion, je crois qu'il serait préférable de les remettre à une prochaine séance.

Mr **P. Fredericq**. Je répondrai très brièvement à l'orateur précédent qu'il n'est pas question de grands navires de mer ni de hangars d'entrepôt au quai aux Herbes. C'est une hypothèse qu'on ne doit pas soulever, parce qu'il ne saurait en être question dans l'espèce.

La seule objection que je me suis permise et que je crois devoir maintenir, c'est que, s'il y a un pont fixe, on obligera les bateaux à baisser leurs mâts.

Or, il y en a qui sont chargés de façon à ne pas pouvoir le faire.

Un pont fixe sera donc une entrave à la navigation fluviale.

Mr **A. Prayon**. Simple question d'arrimage.

Mr **P. Fredericq**. Sans aucun doute ce sera un inconvénient. Mais, en somme, c'est là une question qui est étrangère à nos études et à nos préoccupations spéciales.

L'argument sérieux, qu'on a produit, me semble être que l'ancien pont a été un pont à dos d'âne et qu'on aurait tort de se plaindre de le voir rétablir.

Je crois que l'argument n'est pas aussi victorieux qu'on le pense.

Si l'ancien pont existait, que verrions-nous? Nous verrions un pont très joli, *sans remblais.*

Les anciens ponts étaient construits de façon à être une sorte de calvaire à gravir par les pauvres chevaux; mais ces ponts étaient très pittoresques et parfois superbes.

Si vous jetez les yeux sur le dessin de Sanderus qui représente l'ancien pont qui a disparu au milieu du XVIIIe siècle, et non vers 1830, comme le croit Mr Prayon, vous verrez que la perspective sur les deux rives est absolument intacte.

Ces ponts anciens étaient hauts, mais seulement selon l'axe de la rivière. Ils prenaient une partie de la vue de l'eau, mais

n'arrêtaient en aucune façon les regards sur les deux rives et sur les constructions qui les bordent.

Voilà ce qu'on semble oublier, quand on discute la question du pont fixe à élever à Saint-Michel.

Ce n'est pas le pont surélevé en lui-même qui est néfaste; peut-être sera-t-il même beau en lui-même.

Ce n'est pas non plus le fait qu'il sera à une ou à plusieurs arches ou bien à quelques mètres plus haut que le pont actuel, qui produira un effet désastreux.

Non, ce sont les deux remblais de chemin de fer inévitables, qui gâteront tout.

Et l'on est obligé d'établir ces remblais, qui n'existaient pas à l'ancien pont, parce qu'on veut améliorer les conditions de trafic et de passage en ménageant des pentes douces. Dès lors, ce pont fera l'effet que font les passerelles du Boulevard Frère-Orban et du Boulevard du Jardin Zoologique. Je maintiens ma prédiction et je crois qu'on n'y a pas répondu.

C'est là le côté laid du projet, car ces remblais des deux rives cacheront une partie de l'Hôtel des Postes, d'un côté, et une partie de l'église Saint-Michel, en face.

Le projet général, tel que nous l'a fait connaître la maquette de l'Université, nous a tous séduits dans son ensemble. Il n'y a vraiment que ce point déplorable : le pont fixe et surélevé de Saint-Michel.

On nous dit : on va dégager l'église Saint-Michel et on la verra beaucoup mieux qu'auparavant.

Nous y applaudissons des deux mains et nous sommes heureux de la disparition du presbytère et de la maison moderne qui y est accolée. Mais, nous protestons quand on vient nous gâter la belle vue ainsi obtenue en la barrant d'un remblai qui sera très laid vu du pont aux Herbes et sur tout le quai au Blé.

Mr **G. De Stoop**. Mon intention est uniquement de présenter quelques considérations au point de vue de la navigation.

Mr Fredericq y a attaché une assez grande importance et Mr Prayon également.

Dans notre dernière réunion, au vestibule de l'Université, j'ai dit que si l'Administration des Ponts et Chaussées s'était chargée de présenter un projet de pont fixe, ce projet devait nécessairement satisfaire à sa destination au point de vue de la navigation.

Les conditions à observer à cet égard pour les ouvrages de l'espèce sont, en effet, très simples et très connues.

La principale, évidemment, c'est l'espace qui doit rester libre sous le pont au-dessus du niveau de l'eau.

Sous ce rapport le projet que nous avons eu sous les yeux ne peut donner lieu à aucune observation.

Pour dissiper toutes les craintes, il me suffira d'exposer brièvement dans quelles conditions s'effectue la navigation vers le quai aux Herbes.

Les bateaux y arrivent respectivement par l'Escaut, la Lys et la Coupure.

Si les bateaux viennent de l'Escaut, ils ont à passer, à Gand même, sous deux ponts fixes, le pont Madou et le pont des Chaudronniers.

S'ils arrivent de la Lys, ils doivent également passer par deux ponts fixes, celui de la Maternité et celui du Pain perdu.

Depuis son origine (à la Coupure) le canal de Gand à Bruges n'est, il est vrai, pourvu que de ponts tournants ; mais il y a lieu de remarquer que la navigation de ce canal est, en majeure partie, alimentée par celle du canal de dérivation de la Lys et de la Lys même en amont de Deynze.

Vous savez, Messieurs, que la navigation sur la Lys en aval de Deynze est insignifiante, surtout à cause des nombreux méandres de cette rivière, mais en amont de Deynze la navigation a une réelle importance, et c'est par le canal de dérivation de la Lys et celui de Gand à Bruges (Coupure comprise) que s'opère le trafic entre la haute Lys et les divers quais situés entre la Coupure et le quai aux Herbes.

Or, pour arriver au canal de Gand à Bruges les bateaux doivent passer à Landegem sous le pont fixe dépendant du chemin de fer de Gand à Bruges.

Vous voyez donc, Messieurs, que les trois voies navigables empruntées par les bateaux en destination du quai aux Herbes présentent des ponts fixes.

Si, comme c'est le cas, ces bateaux peuvent passer sans inconvénient sous ces ponts, ils le pourront à fortiori sous l'ouvrage fixe qui remplacerait éventuellement le pont Saint-Michel actuel.

Je crois donc pouvoir conclure avec certitude que si le pont fixe projeté doit être rejeté, il ne doit pas l'être au point de vue de la navigation.

D'ailleurs, Messieurs, vous conviendrez avec moi que pour la Société d'archéologie le point de vue de la navigation ne présente qu'un intérêt accessoire : c'est le petit côté de la qnestion.

Mr **P. Fredericq**. D'accord, mais l'honorable préopinant oublie que les bateaux qui alimentent la navigation au quai aux Herbes, ne viennent pas tous du même côté.

Mr **G. De Stoop**. Je ne dois pas m'occuper de ce qui se passe en aval, puisque par là il n'y a rien de changé.

Mr **A. Vander Stegen**. Sauf le pont Saint-Georges qui deviendra également un pont fixe.

Mr **J. De Smet**. La première question soulevée est d'ordre purement pratique et utilitaire. On nous dit, en combattant le projet de pont fixe ou en le défendant, qu'il nuira ou qu'il ne nuira pas aux intérêts de la batellerie.

C'est un point de vue qui a été développé assez longuement parmi nous. Je crois que la question qu'il soulève ne nous regarde en aucune façon.

Nous sommes un cercle archéologique, et je pense que, si nous émettions un avis sur ce point, cet avis manquerait absolument d'autorité et que l'on pourrait nous inviter à nous mêler de ce qui nous regarde.

Les questions de cet ordre ne sont nullement de notre compétence et ne doivent tenir aucune place dans notre discussion. S'il y a un projet complet présenté, il faut espérer, pour l'honneur du corps des Ponts et Chaussées, qu'elles ont été examinées. Nous devons donc laisser ce point de côté.

Mr **V. van der Haeghen**. Je pense, au contraire, que, au point de vue archéologique, le mouvement de la batellerie dans notre ville a son importance. Si ce mouvement devait être anéanti, la ville serait comme morte et la disparition de nos cours d'eau ne tarderait pas. Si on les maintient, c'est parce que, très heureusement, ils présentent encore de l'utilité.

Mr **J. De Smet**. Je réponds à cela que ce qui prouve que les Ponts et Chaussées se sont préoccupés des intérêts de la batellerie, c'est qu'ils projettent un pont qui sera placé à 4 mètres au-dessus de l'eau.

Mr **G De Stoop**. La navigation ne diminuera pas.

Mr **J. De Smet**. C'est un point de vue absolument étranger, d'ailleurs, à l'objet habituel de nos discussions.

Mr **V. van der Haeghen**. Pardon, cela pourrait avoir de graves conséquences. C'est même pour sauver nos cours d'eau du centre de la ville que je me suis résigné au grand pont, ainsi que je l'ai dit dans une séance antérieure. Je maintiens donc ma manière de voir au sujet de l'importance que peut avoir la batellerie au point de vue archéologique.

Mr **J. De Smet**. On peut réserver cela pour une autre occasion.

On nous présente ce projet comme étant d'utilité publique. On nous dit — et l'on a, je crois, de très bonnes raisons pour le dire — que la ville de Gand est intéressée au plus haut point à voir disparaître cet obstacle permanent à la circulation que sont les ponts tournants. Et, je pense que, la question étant ainsi posée et étant même ainsi admise par la très grande majorité de nos concitoyens, nous ne pouvons apprécier ce projet que dans la sphère légitime de nos préoccupations.

Quelles sont les objections que nous pouvons présenter régulièment, nous, Société d'archéologie, à un travail d'utilité publique? C'est d'abord la possibilité de la destruction de monuments ou d'objets offrant un intérêt artistique, historique ou documentaire. C'est dans de pareils cas que nous intervenons habituellement, et les pouvoirs publics ont l'habitude de respecter alors, dans la mesure du possible, les objections que nous présentons.

Nous intervenons aussi lorsqu'un monument est menacé d'une restauration qui nous paraît d'un goût douteux ou qui pourrait le compromettre.

Nous pourrions encore intervenir si un monument était menacé d'être caché ou amoindri.

Eh bien, je crois que nous ne nous trouvons dans aucun de ces trois cas.

Il s'agit ici d'une question de sentiment, d'impression, mais qui, en somme, n'a que des rapports très lointains avec l'archéologie.

Il s'agit de savoir si le paysage sera gâté oui ou non et dans quelles limites.

On dit que le pont sera trop haut, que les rampes seront trop lourdes, que l'église Saint-Michel d'un côté et l'Hôtel des Postes, de l'autre côté, seront dans un bas-fond et que les travaux projetés ne seront pas de nature à les faire valoir.

Messieurs, il y a là des questions qui peuvent être discutées et d'autres qui ne peuvent l'être que très difficilement.

Ce pont sera-t-il beau ou laid? C'est une question d'impression. Mon impression à moi, c'est qu'il ne sera pas laid du tout. Je crois qu'il sera moins laid, moins difforme et moins disparate dans un aspect d'ancienne ville que le pont tournant actuel.

C'est une question d'impression, je le répète, et vous pouvez avoir une impression contraire.

Il paraît certain, cependant, que le nouveau pont rappellera mieux la forme des ponts anciens que celui d'à présent.

On dit que les ponts anciens prenaient leur origine directement sur la rive. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est exact dans le cas actuel, mais ce que je sais c'est qu'il y en a eu pour lesquels la pente commençait à une certaine distance. Il me paraît fort probable que le quai a dû présenter aux abords du pont un dos d'âne accentué pour en permettre l'accès.

On dit que les rampes d'accès seront horribles.

D'abord, je crois que ces rampes dans la perspective du quai ne se verront guère. On verra les trois arches du pont et pas beaucoup plus.

Ces rampes seront-elles si laides? Je n'en suis pas convaincu du tout. Je connais des dispositions de ce genre qui, en beaucoup d'endroits, sont fort belles. On tire fréquemment parti des rampes en zigs-zags ou en lacets, à l'entrée des châteaux, par exemple, et l'aspect en est parfois très réussi.

Et je dois repousser absolument l'assimilation faite avec des rampes établies à d'autres endroits de la ville et qui ne sont pas analogues du tout.

Au Reep, par exemple, il s'agissait de raccorder un point plus élevé à un point inférieur le long du quai. Or, comme la rue descendait par une rampe rapide, on a placé, à côté de ce profil fort long, un autre plus régulier et la différence de niveau était réalisée par un mur affreux qui masquait complètement la vue de la rivière à ceux qui se trouvaient dans la partie normale de la rue. Y a-t-il la moindre assimilation possible?

Et quant aux passerelles du Boulevard Frère-Orban, peut-on faire la comparaison? D'abord, ce sont des rampes absolument aveugles sans rien qui vienne égayer l'œil, et d'une seule venue. Ensuite, les passerelles elles-mêmes sont massives également, afin d'empêcher les passants d'y stationner et d'y jouir d'une vue quelconque. Enfin l'élévation de ces passerelles au-dessus du sol est bien plus considérable que celle du pont fixe de Saint-Michel et le pourcentage des rampes est incomparablement plus élevé.

Donc, à tous les points de vue, je ne vois aucune espèce d'assimilation possible.

On dit, en troisième lieu, que l'église Saint-Michel et l'Hôtel des Postes seront dans un bas-fond.

Je ne comprends pas ce qu'on veut dire par là. Un bas-fond est un endroit dominé de tous côtés.

Or, est-ce là ce que nous aurons? Pas le moins du monde.

L'Hôtel des Postes sera dominé, en partie, par le pont, mais il dominera ce qui l'entoure. Il y aura différents étages, différents plans successifs qui n'offriront rien de désagréable à l'œil et qui, en tout cas, n'auront pas pour effet de désavantager la situation de l'Hôtel des Postes.

Pour vous citer un exemple, qui me vient à l'esprit, lorsqu'à Londres on se place sur le pont de Westminster, on domine complètement le Parlement qui est en contre-bas. Ce pont domine le quai qui longe la Tamise et à côté on voit les bâtiments du Parlement qui est à un niveau plus bas. Cette disposition est-elle défavorable pour ce beau monument ? Pas du tout.

Il se trouve, au contraire, dans une situation excellente. Et cette situation ne serait désavantageuse que s'il était dominé de tous les côtés par ce qui l'entoure.

Le pont Saint-Michel sera une sorte de tribune où l'on sera admirablement placé pour voir, non seulement l'Hôtel des Postes, l'église Saint-Michel, etc., mais encore toute la perspective des quais qui, vue ainsi, sera encore plus intéressante qu'elle ne l'est à présent.

Voilà, MM., les quelques réponses qui peuvent, d'après moi, être faites aux différentes objections qui ont été présentées.

Elles sont discutables, si l'on veut. On peut être d'un autre avis. Mais, je crois que la discussion même qui se produit aujourd'hui et cette divergence de points de vues qui se présente à propos de cette question, prouve que nous ne nous trouvons pas ici dans un de ces cas évidents qui exigent notre intervention.

Nous devons être ménagers de notre intervention. Si nous voulons que notre influence persiste, nous ne devons pas ainsi intervenir en tout état de cause et surtout, je le répète, lorsque nous nous trouvons devant un cas douteux.

Il n'y a ici aucun intérêt archéologique qui soit menacé; aucun monument ne disparaîtra, aucune restauration dangereuse n'est à craindre Ne nous jetons pas ainsi dans la lice à tout bout de champ, chaque fois que nous prévoyons une modification quelconque dans l'aspect de la ville. Cela pourrait nous mener singulièrement loin.

Le cas de Londres me suggère encore une réflexion. Je crois qu'il n'est pas un pays au monde qui fasse pour les beaux-arts les sacrifices que font les Anglais. Lorsqu'on se promène dans le musée de Kensington on est stupéfié de voir les sommes énormes consacrées aux intérêts purement esthétiques.

Eh bien, voyez ce qu'ils ont fait à Londres. Ils ont fait passer les chemins de fer à travers tout. Les viaducs et passerelles se croisent à des niveaux divers jusqu'au cœur de la circulation. C'est affreux souvent; les Anglais s'en rendent parfaitement compte, mais sur le terrain de l'utilité publique et des exigences des affaires ils n'entendent pas raison.

Ils justifient leur manière de faire en disant que, pour aimer et encourager l'art, il faut pouvoir y consacrer beaucoup d'argent, que, pour cela, il faut être riches, et que, pour être riches, il n'y a qu'un moyen également, c'est d'être très pratiques.

Certes il faut nous garder de les imiter dans l'excès auquel ils ont abouti, mais gardons-nous de tomber dans l'excès contraire en paraissant admettre que les considérations d'utilité publique ne doivent venir qu'en ordre subsidiaire.

A Paris, où l'on respecte beaucoup les monuments des temps passés, on a cependant créé des voies de communication qui ont fait des victimes très respectables.

Mr **P. Fredericq**. On ne le ferait plus aujourd'hui : Monsieur Hausmann n'aurait plus carte blanche.

Mr **J. De Smet**. On le fait encore journellement. Mais, encore une fois, je ne défends pas ce qui se fait ailleurs, car il y a peu de villes, je crois, où l'on se préoccupe autant qu'à Gand de ne pas détruire les choses respectables du passé.

Quant à moi, je crois vous avoir prouvé, dans d'autres circonstances, qu'elles m'intéressent profondément.

Mais, je vous le dis encore, MM., prenez garde de lancer au vent votre influence en intervenant lorsque ce n'est pas absolument nécessaire parce que, si vous vous démonétisez, votre voix ne sera pas entendue lorsqu'elle devrait l'être. Et lorsqu'une fois on aura dit que la Société d'archéologie intervient à tort et à travers, chaque fois qu'on veut faire un travail d'utilité publique, vous risquerez de subir le sort de Guillot qui criait « au loup! » hors de propos et à qui on ne fit plus attention au moment du danger réel.

C'est, en somme, un peu une subtilité d'ordre esthétique qui

nous divise. Je crois que ce n'est pas suffisant pour justifier une intervention.

Je connais des gens que la situation actuelle crispe beaucoup au point de vue des affaires et ils demandent qu'on porte un remède à cet inconvénient.

On désire, à Gand, supprimer les ponts tournants, dans les limites possibles. Ce sera un bienfait incontestable. Et les considérations mises en avant, à propos de la transformation du pont Saint-Michel en pont fixe, ne sont pas suffisantes, je le dis encore, pour que nous nous dressions comme un obstacle devant les pouvoirs publics. (*Applaudissements.*)

Mr **Edm. Sacré.** Le projet entier vient de trouver en Mr De Smet un éloquent défenseur.

Nous approuvons de grand cœur une partie du projet, excepté la solution du pont, et surtout celle des rampes d'accès.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici par la lanterne de projection une vue de profil de cette partie de la maquette. Nous faisons un appel à la mémoire de ceux qui ont bien vu et étudié le projet en relief, où il manquait quelques figurines comme échelle pour contrôle de proportions. Les murs de soutien des remblais pour les rampes auront à peu près 70 mètres de longueur sur 5 mètres de hauteur près du tablier du pont.

Construit même à appareil en pierres à moulures, celui, surtout, en face du Nouvel Hôtel des Postes sera un impair désolant.

Il servira d'affichage, de dépotoir aux marchands qui alimentent les marchés aux Grains et particulièrement celui du quai aux Herbes; ajoutez-y la belle besogne de la gaminerie qui partout prend ses droits.

Les maisons à construire de l'autre côté contre la rampe devront avoir pour la plupart un soubassement colossal, et la hauteur des façades dépassera le Nouvel Hôtel des Postes, qui forcément sera comme dans un bas fond, et perdra de sa valeur.

La rue projetée ayant 12 mètres de largeur, une rampe à peu près de la même dimension, voilà deux voies, au lieu d'une belle large rue de l'Etoile, mieux appropriée à cet endroit.

Mr **A. Prayon**. Cela est une autre question qu'il y aura lieu de discuter.

Mr **Edm. Sacré**. Mr le professeur Cloquet affirme que son nouveau bâtiment du « Post office » donnant dans la rue de l'Etoile peut être vu de près, surtout pour ses détails; nous l'admettons.

Mais ce que nous admirons dans un édifice, ce sont les belles proportions, l'ordonnance et l'harmonie dans son ensemble; pour pouvoir jouir de cela, il faut voir le bâtiment à une certaine distance.

La rampe d'accès empiétant assez bien sur la Place du Marché aux Grains, malgré sa ligne courbe, sera disgracieuse.

Celle descendant vers l'église Saint-Michel, vue des quais aux Herbes et au Blé, n'aura pas meilleur aspect. On regrettera plus tard la réalisation de ce travail.

Aux ingénieurs de trouver une autre solution!

Mr **le Président**. Permettez-moi, MM., de défendre les droits de la Société d'archéologie.

Nous ne sommes pas, que je sache, un Parlement, pas même un corps consultatif.

Nous sommes simplement tous épris d'un sentiment bien noble, qui doit constituer le fond de l'activité humaine, le sentiment du beau.

Ce sentiment peut s'exprimer parfois de manière différente. Et je ne sache pas que, dans nos discussions, nous soyons jamais arrivés à obtenir l'unanimité des opinions.

Pour la restauration de la Maison des bateliers, par exemple, il y en avait, parmi nous, qui défendaient très chaudement la restauration intégrale, de la cave jusqu'au grenier, tandis que d'autres, et j'en fus, trouvaient qu'il fallait laisser à ce monument la patine vénérable du temps.

Quand il s'est agi de compléter le donjon du Château des Comtes, nous avons vu surgir ici de longs et importants débats.

Aucune de ces questions cependant n'a été tranchée par un vote. Nous nous sommes bornés à exposer librement et franchement nos vues.

Dans l'examen du projet que nous discutons en ce moment, nous sommes tous d'accord pour décider que le site même du quai au Blé est vraiment merveilleux, et par conséquent tout Gantois, digne de ce nom, a le droit de s'y intéresser.

Je ne vois donc pas pourquoi il devrait nous être interdit d'examiner le point de savoir si ce site sera ou non défiguré par ce projet, tout en nous abstenant d'émettre un vote sur la question.

Allons-nous nous opposer par la force à l'exécution du projet? Cherchons-nous à provoquer un mouvement d'opinion dans le public? Absolument pas.

Nous discutons librement, et après, l'autorité compétente décidera à son gré.

Mais, au moins, nous aurons rendu au public comme à l'administration un grand service, en les éclairant.

Et la preuve que nos débats ne sont pas stériles, c'est que les premiers projets ont été successivement enterrés et que de nouveaux plans ont été élaborés à la suite des critiques que nous avons cru devoir présenter.

Mr **J. De Smet.** Je suis loin de trouver mauvais qu'on discute la question. Je ne crois pas avoir rien dit de semblable. Je crois qu'on peut aborder toutes les discussions, surtout lorsqu'il s'agit d'un endroit aussi intéressant que notre vieux quai aux Herbes. Seulement, je me suis élevé contre cette idée de *non possumus* absolu qu'on a semblé vouloir formuler ici.

Mr **A. Dutry**. Elle n'a jamais été formulée.

Mr **J. De Smet**. Je l'ai compris ainsi.

Mr **le Président**. La Société n'assume pas la responsabilité des opinions émises par ses membres. Cela figure en tête de nos statuts. De plus, la Société n'émet jamais de vote sur une question d'ordre purement artistique.

Mr **J. De Smet.** Alors, je me demande comment nous aurions pu envoyer une délégation au ministre pour faire valoir les arguments hostiles au projet?

Les notes publiées dans les journaux ont dit que la Société d'archéologie avait été unanime dans ce sens. Quelle eut été la

portée de l'envoi d'une délégation après un semblable communiqué? Je l'ai compris dans le même sens que le public tout entier et c'est ce qui m'a décidé à prendre la parole.

Si j'avais cru qu'il ne devait résulter de cette discussion que des impressions en sens divers qui n'auraient pas été autrement de nature à influencer les pouvoirs publiés ou l'opinion, je n'aurais pas insisté sur ce point.

Il est donc bien entendu que je ne m'élève pas contre le principe de la discussion. Ce contre quoi je m'élève, dans l'espèce, c'est contre l'idée d'une intervention auprès des pouvoirs publics alors que les intérêts que l'on prétend menacés sont contestables et que les opinions sont divisées.

Mr **G. Hulin**. C'est le même sentiment qu'à exprimé notre honorable président qui m'a porté à demander la parole.

J'avoue que j'ai été surpris et un peu ému de certaines déclarations que faisait tantôt Mr De Smet, quant à l'objet de nos travaux, et, aussi, de la sorte de menace qu'il faisait pendre sur nos têtes pour le cas où nous ne serions pas sages. (*Rires.*)

Nous ne sommes pas ici un corps officiel. Nous sommes simplement une des expressions, un des organes de l'opinion publique qui, chacun le sait, ne relève d'aucun pouvoir et de qui, par contre, dans une certaine mesure, tous les pouvoirs dépendent.

Nous n'avons donc pas à nous taire dans telle ou telle circonstance de peur que cela puisse mécontenter l'une ou l'autre autorité.

Notre société est, au point de vue politique, de composition mixte, et personne ne peut nous soupçonner de parti-pris hostile; si nous nous prononçons sur certaines questions qui nous intéressent, c'est au même titre que, par exemple, les ouvriers, ou les commerçants qui prennent la défense de leurs intérêts et auxquels nul ne songera à dire : prenez garde, vous allez mécontenter les autorités publiques !

Sommes-nous sortis des attributions de notre Société? Je crois que la question des intérêts matériels, par exemple, ceux de la navigation, nous est étrangère, et ne doit pas être débattue ici.

Mais, il y a un point sur lequel nous devons prendre position : Mr De Smet semble dire que nous n'avons à nous occuper que de sauvegarder les vieux monuments ou d'empêcher qu'on y fasse de mauvaises restaurations. Mais, je crois qu'il y a des sites ou des aspects de villes qui offrent un intérêt au moins aussi considérable que certains monuments.

Ainsi, je suppose que dans ce merveilleux ensemble que forme la place Sainte-Pharaïlde, où il n'y a qu'une ou deux maisons modernes, sans aucun intérêt, on veuille construire, à la place d'une de celles-ci, un bâtiment colossal qui défigurerait complètement la place, ne devrions-nous pas protester ?

Je crois que nous avons le droit de nous occuper, en général, de tout ce qui concerne l'esthétique des parties anciennes de la ville.

La preuve que nos protestations, dans le cas présent, n'ont pas été aussi vaines qu'on l'a dit, c'est que nos discussions ont déjà exercé une certaine influence sur le projet du pont. Cette influence a été telle que, pour ma part, je considère que le projet, comme il se présente maintenant, est beaucoup moins fâcheux qu'auparavant.

Ce qui était surtout déplorable, c'était cette grande barre horizontale surélevée dont nous étions menacés. Le projet primitif consistait, en effet, à faire un grand pont métallique qui aurait établi une sorte de niveau au-dessus du sol, ce qui aurait été désastreux Son remplacement par un pont de pierre en dos d'âne, à plusieurs arches, atténue et supprime même une grande partie des inconvénients signalés. Je crois que désormais la vue dans l'axe des quais ne sera pas sensiblement gâtée et il n'y a plus guère que ces terribles rampes d'accès qui soient dangereuses au point de vue esthétique.

Mr **A. Prayon.** Elles sont indispensables.

Mr **G. Hulin.** Mais, je sais qu'il n'y a pas de difficultés qu'un architecte de génie ne puisse surmonter. Il y a des vues admirables qui ont été plus ou moins masquées par des travaux utilitaires et qui, loin d'avoir été enlaidies, ont été plutôt embellies,

Personne ne dira, par exemple, que le gigantesque vieux pont du Rialto, sur le grand canal de Venise, ait enlaidi celui-ci.

Au surplus, je pense que l'énergie avec laquelle le pont a été discuté ici a montré aux pouvoirs publics le prix qu'il y a, pour la ville de Gand, à conserver la beauté esthétique de ce coin de la ville. Loin de regretter ces discussions, je m'en félicite donc.

Quant aux démarches proposées auprès du ministre, elles n'avaient pas pour but de lui lier les mains, elles n'étaient dictées que par le désir d'avoir un échange de vues et d'aboutir à une entente.

Dans d'autres circonstances, nous avons échangé des idées et quelquefois les pouvoirs publics se sont ralliés aux solutions qui nous ont paru les plus heureuses.

Nous avons le droit d'espérer qu'il en aurait été de même dans le cas présent.

Mr **J. De Smet**. Je crois que j'ai été fort mal compris, tout au moins sur deux points.

Mr le Président croit que je voulais m'opposer à toute espèce de discussion. Je crois n'avoir rien dit de semblable. En tout cas, c'est très loin de ma pensée.

Mon idée était de tâcher d'obtenir qu'on n'engage pas la société dans une voie excessive et de nature à diminuer son crédit dans l'avenir. Et je me demande comment on a pu y voir une sorte de menace. Je pensais n'avoir pas eu des airs de Jupiter tonnant. J'ai dit simplement que nous devons user de notre crédit dans une mesure convenable, parce que si nous l'employons hors de propos, il pourrait s'épuiser prématurément.

Je parle sous l'impression d'un compte-rendu que j'ai vu dans les journaux, et d'après lequel l'assemblée était unanimement d'accord que le projet de pont fixe était désastreux et qu'il fallait faire des démarches auprès du ministre pour le faire retirer. Comment de semblables démarches pourraient-elles être faites si la Société ne prenait pas position dans un sens déterminé ! Tout le monde, dans le public, a pensé que telle était l'attitude qu'elle

entendait prendre en effet. C'est sous cette impression-là que je me suis exprimé.

Mr **A. Prayon**. Je suis tout à fait de l'opinion de Mr De Smet et je crois que la plupart de nos confrères qui ont assisté à la réunion de l'Université, ont compris que nous ne voulions à aucun prix du pont fixe, qu'il fallait aller le dire au ministre, et que si le ministre ne voulait pas se rendre à nos arguments, nous nous en lavions les mains.

Mr **le Président** Cela a été aussi l'impression de votre président, qui a vainement invité les partisans du projet à faire valoir les arguments qu'on vient de produire ce soir.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la question est introduite. Nous l'avons déjà discutée trois ou quatre fois. On nous a demandé d'écrire une lettre au ministre. Ce n'est pas le Bureau qui a pris l'initiative de cette proposition; ce sont des membres de l'assemblée ici présents.

Lorsque la question s'est présentée la première fois sous forme de motion d'ordre, j'ai demandé de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance, afin que tous nos membres fussent informés du débat qui allait s'ouvrir.

A cette époque déjà, on nous a dit que ce serait un coup d'épée dans l'eau, et que nos discussions ne serviraient à rien.

Quoiqu'il en soit, à maintes reprises on nous a demandé quelle était la réponse du ministre à nos lettres. J'ai toujours eu le regret de devoir vous déclarer, que nous n'avions même pas reçu un simple accusé de réception.

Nous avons néanmoins été invités à redoubler d'instances auprès du ministre, afin de lui communiquer nos appréhensions.

Lorsque le projet du pont Saint-Michel a semblé prendre une forme définitive à la suite de la production de la jolie maquette exposée dans le vestibule de l'Université, nous avons, toujours à la demande de la Société, sollicité et obtenu l'autorisation d'examiner le vaste plan d'ensemble connu sous le nom de « Cuve de Gand ».

Mr Cloquet s'en est fait le défenseur autorisé, tandis que

Mr P. Fredericq s'en est déclaré l'adversaire décidé. J'ai demandé à maintes reprises, s'il se trouvait dans l'assemblée des membres qui désiraient combattre les idées de Mr Fredericq. Personne n'ayant répondu à mon appel, il paraissait que l'assemblée partageait l'opinion de ceux qui se montraient hostiles au projet.

Aujourd'hui nous remettons la question à l'ordre du jour, après avoir laissé à chacun le temps nécessaire de l'examiner avec calme et réflexion.

C'est précisément à ce moment qu'on vient nous déclarer que nous avons tort de prendre position dans le débat, et que notre intervention pourrait avoir comme conséquence de nous faire perdre tout crédit dans de plus utiles circonstances.

Mr **J. De Smet**. Je croyais, de mon côté, me trouver en présence d'une assemblée hostile à ma manière de voir. J'ai voulu dire que, dans l'espèce, il n'y avait pas lieu, à mon avis, d'intervenir dans un sens que je crois être une erreur.

Mr **le Président**. Faudra-t-il donc envoyer une quatrième lettre au ministre, pour le prier de ne pas nous recevoir?

Mr **A. Prayon-van Zuylen**. Lorsqu'il a été une première fois question ici de ce projet, je vous ai prévenus que toutes les démarches que vous vouliez faire pour empêcher l'établissement d'un pont fixe seraient absolument inutiles. Vous n'avez pas voulu me croire. J'ai été à peu près seul de mon avis dans cette assemblée. Et pourtant l'événement m'a donné raison. Vous avez tenté une démarche auprès du ministre et vous n'avez pas même reçu de réponse.

Mr **Alb. Dutry**. On a changé les plans.

Mr **A. Prayon-van Zuylen**. C'est ce que je vous avais dit : Au lieu de vous opposer mordicus à l'établissement de ce pont fixe dont la construction est irrévocablement décidée, disais-je, tâchez d'obtenir qu'on exécute le travail de manière à causer le moins de mal possible.

Mr De Smet a parfaitement posé la question. Il est évident que nous avons le droit, et même le devoir, de discuter les questions qui intéressent l'esthétique des villes, non seulement au point

de vue de la conservation des monuments, mais aussi au point de vue des simples paysages urbains. Nous avons même discuté ici la question des arbres du jardin botanique et du jardin zoologique.

Mais, ce qu'il faut éviter, dans l'intérêt de notre crédit, c'est d'aller faire auprès des autorités des démarches que nous savons d'avance être vouées à un insuccès certain. Nous n'avons rien à gagner à cela.

Nous avons reçu satisfaction sur tous les points où il y avait moyen de nous contenter et je crois que nous serions mal venus d'insister encore auprès du ministre et de lui dire que ce que nous demandons ce n'est pas de construire le pont de telle ou telle manière, mais de ne pas construire de pont du tout.

Mr **P. Fredericq.** Jusqu'aujourd'hui, je croyais que nous étions tous ou presque tous d'accord ; mais la discussion qui vient d'avoir lieu prouve que nous ne le sommes pas du tout et qu'une partie considérable de l'assemblée de ce soir applaudit à la création du pont fixe Saint-Michel.

Encore à notre dernière réunion, tenue à l'Université devant la maquette, j'ai pu croire qu'il y avait à peu près unanimité dans le sein de la Société; et j'ai même insisté de nouveau pour obtenir de Mr le Ministre l'audience sollicitée vainement depuis le mois de janvier.

Or, la discussion de ce soir l'a montré, l'unanimité que nous avons pu croire exister, n'existe pas. De plus, on nous affirme que les pouvoirs publics sont décidés à passer outre et que le pont fixe se fera sans le moindre doute. Je n'en persiste pas moins à penser que lorsqu'il s'agit d'un site aussi beau et aussi célèbre, que celui qui nous occupe en ce moment, nous avons le devoir, même lorsque nous ne croirions pas pouvoir aboutir, de faire ce que nous jugeons nécessaire pour défendre nos idées et éviter ce que nous considérons comme une faute irréparable.

Mr **J De Smet** Sur la question de principe, nous sommes d'accord ; il faut voir l'application.

Mr **P. Fredericq.** Je ne crois pas qu'il faille toujours être

possibiliste avant tout. En matière d'archéologie comme en toute autre chose, je réprouve la politique du doigt mouillé, pour voir d'où vient le vent.

Il faut, avant tout, faire son devoir sans broncher.

Je pense pouvoir affirmer, que, dans cette discussion, j'ai été toujours extrêmement modéré.

Il ne m'est d'ailleurs pas venu à l'esprit de suspecter les bonnes intentions du ministre. J'ai même dit que Mr de Smet de Naeyer est gantois comme nous, aime sa ville natale et s'imagine, de très bonne foi, faire quelque chose de très beau, alors que nous sommes intimement convaincus qu'on va abîmer irrémédiablement un site superbe. Là est la question.

Aussi la question d'opportunité me laisse-t-elle assez froid.

Je reste très persuadé que l'établissement de deux longs remblais dans cet admirable site sera d'un effet désastreux. Le pont lui-même n'est qu'une question accessoire. Sous ce rapport, le projet a été très heureusement amendé, grâce aux discussions auxquelles nous nous sommes livrés, comme on l'a rappelé déjà ce soir. Mais, ces deux rampes d'accès! Il n'y aura rien de plus laid que cela! Rotterdam était jadis une ville admirable. On y a établi un viaduc qui coupe littéralement la ville en deux. Tout l'effet est détruit. Certes ce qu'on projette de faire à Gand sera moins grave, mais constitue une faute du même genre.

Au pont Saint-Michel, il y aura deux tunnels, un à chaque extrémité du pont, sous lesquels on devra passer pour longer les quais. Ce sera, évidemment, très laid et de plus très malpropre, selon toute apparence.

Du côté du marché aux Grains, il y aura un mur en contrebas longeant l'Hôtel des Postes. Ce mur sera peut-être un peu plus artistique que le mur de la passerelle du Boulevard Frère-Orban. Mais Mr De Smet a beau nous dire que cela sera joli, moi je dis que ce sera toujours un remblai en plaine et que ce ne pourra être que laid.

Le projet de pont fixe est malheureux, parce qu'il entraîne la nécessité de construire des rampes d'accès qui ne peuvent être

que laides. Je sais bien que, dans la presse, on a suggéré des moyens de tourner le pont rapidement par l'électricité, par pression hydraulique ou autrement, comme en Hollande et en Amérique; mais, du moment que l'on passe condamnation sur le pont fixe, il devient inutile d'en reparler.

Un mot pour finir. Je crois pouvoir le prédire : Lorsque ce malheur sera arrivé, tout le monde s'en mordra les doigts.

Mr **F. Scribe**. Je demande s'il n'y aurait pas moyen de ménager la sacristie de Saint-Michel qui est en parfaite harmonie avec l'église Je crois que nous aurions sauvé ainsi un monument intéressant.

Mr **V. Fris**. L'église est de 1445 et la sacristie date de 1650.

Mr **F. Scribe**. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Mr **V. Fris**. Que ce morceau ne date pas de la construction de l'église et qu'il n'est pas conçu dans le même style : l'un est gothique et l'autre renaissance.

Mr **F. Scribe**. Cet argument ne signifie rien du tout. Il y a des monuments qui sont superbes et qui sont dans deux ou trois styles différents.

Mr **le Président**. Mr Fris ne condamnera sans doute pas le chœur de l'église de Saint-Bavon, qui n'est pas dans le même style que celle-ci.

Mr **F. Scribe**. — Dans l'ensemble, le sacristie fait très bien. (*Marques d'approbation.*)

Mr **V. van der Haeghen**. Pour en revenir à la question du pont, il y a des ingénieurs de grand talent qui ont déclaré qu'on pouvait établir un pont tournant très rapidement, et où la plus grande partie des bateaux passerait en dessous.

Si l'on commençait par placer un pont de ce genre à un endroit de la Lys très fréquenté, et où il ne sera jamais possible de surélever les abords, à la Boucherie par exemple! Ce serait un essai à faire. Ne pourrait-on pas accorder la priorité à cette proposition ?

Mr **A. Prayon**. Ce qui prend du temps, ce n'est pas la manœuvre du pont, c'est le passage des bateaux.

Mr **V. van der Haeghen.** On pourrait toujours commencer par faire ce que je propose.

Mr **A. Prayon.** On ne gagnera que quelques secondes avec votre système. Du reste, l'essai que vous proposez demanderait plusieurs années et on ne peut, en attendant, laisser le quartier Saint-Michel inachevé. Il faut se décider.

Mr **J. De Smet.** Je n'ai pas entendu faire une profession de foi opportuniste. Il ne peut être question de cela lorsque les intérêts de l'art sont réellement en jeu.

En fait de devoir, je suis d'accord en principe avec Mr Fredericq, et je ne crois pas avoir jamais failli sur ce point.

Mr **A. Prayon.** On pourrait remettre à une séance ultérieure la discussion sur les modifications à proposer au projet de Mr Cloquet.

Mr **F. Scribe.** Je demande alors de tenir bonne note de ma proposition.

Mr **le Président.** Il en sera ainsi.

La question du pont est donc définitivement abandonnée. (*Adhésion.*)

Mr **E. Sacré.** Le Bureau ne pourrait-il pas transmettre notre desideratum au sujet des rampes d'accès à Mr Cloquet?

Mr **A. Dutry.** Tous les avis se sont fait jour. Et, si je ne partage pas l'opinion de Mr De Smet au sujet de notre attitude vis-à-vis des pouvoirs publics, auxquels nous devons toute franchise, je dois dire cependant qu'il serait inutile et contraire à notre dignité de faire encore des démarches auprès du ministre.

Les pouvoirs publics seront suffisamment éclairés par les comptes-rendus des journaux et surtout par le compte rendu officiel qui paraîtra au *Bulletin*.

La question a été discutée complètement et loyalement et je crois que nous pouvons l'abandonner. (*Adhésion.*)

Mr **le Président.** La discussion est donc close.

La séance est levée à 10,45 heures.

BIJZONDERE REGISTERS. — INDEX SPÉCIAUX.

I. Index alphabétique des matières.

A.

Abbaye de St-Bavon, à Gand (Consoles du lavacrum), pp. 102, 124.
Afsné (l'église d'), pp. 78, 119.
Alost. Peinture murale de l'église St-Martin, p. 155.
Assemblées générales extraordinaires, pp. 39, 138.
Assemblées générales ordinaires, pp. 46, 78, 118, 140, 153, 218, 247, 305, 336.
Assemblée des membres effectifs, p. 245.

B.

Ballottage de membres honoraires, pp. 48, 86, 124, 143, 311, 337.
Bibliothèque. Rapports du bibliothécaire, pp. 48, 311.
Budget. Rapport du trésorier, p. 56.
Bureau, p. 5; réelection, p. 336.
Bussard van Munte, châtelain de Gand et Marguerite Sersanders, p. 143
Bibliographie nationale, p. 47.

C.

Campanile du Beffroi de Gand, pp. 121, 254.
Canal des Chaudronniers, à Gand, p. 141, 159.
Carte de la Flandre maritime de Jacques Horenbault, vers 1620, p. 160.
Centenaire de la Société des *Antiquaires de France*, p. 143.
Classement des églises monumentales de la Flandre Orientale, p. 110.
Commission royale des Monuments, correspondance au sujet de la Maison des Bateliers, p. 248.
— lettre au sujet du projet d'agrandissement de l'église d'Afsné p. 121.
Congrès archéologique de Mons, p. 154.
Congrès d'Arras (1904), pp. 47, 219.
Consoles du lavacrum de l'abbaye de St-Bavon à Gand, pp, 102, 124.
Conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole en 1631, p. 99.

D.

David de Gand, p. 151.

E.

Eglise d'Afsné, pp. 78, 119.
Eglise St-Martin, à Alost; peintures murales, p. 155.
Eglise St-Nicolas, à Gand; dégagement; sacristie, p. 219.
Eglises monumentales de la Flandre Orientale, p. 109.
Excursions archéologiques, p. 326.
Exposition de l'art ancien à Liège, en 1905, p. 252.

F.

Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale, pp. 219, 242.
Fouilles de Thielrode, p. 243.
Fiches bibliographiques, p. 47.

G.

Gand. Abbaye de St-Bavon, pp. 102, 124.
— Cuve de Gand, p. 327.
— Maison des Bateliers, pp. 158, 245, 248, 337.
— Hôtel de Ville, pp. 142, 205, 227 (ancien), 230.
— Pont St-Michel, pp. 57, 121, 141, 155, 306, 338.
— Visites aux monuments, p. 326.

H.

Hôtel de ville de Gand, pp. 142, 205, 230.
Hôtel de ville de Gand (ancien), p. 227.

L.

Lausus, architecte gantois, p. 320.
Local, p. 47.
Louvain, porte de l'hôpital, pp. 100, 124.

M.

Maison des Bateliers, à Gand, pp. 158, 245, 248, 337.
Maison gantoise. Ses transformations du XVe au XVIIIe siècle, p. 133.
Maquette (cuve de Gand), p. 327.
Manuscrits de David de Gand, p. 151.
Miniature à la Cour de Bourgogne, p. 39.
Membres décédés, p. 87.
Membres effectifs (Liste des), p. 10.
Membres honoraires (Liste des), p. 14.
Mobilier, p. 47.
Musée des beaux-arts de Gand, p. 278.

P.

Peintures murales de l'église St-Martin, à Alost, p. 155.
Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie, p. 98.
Pierre tombale de Bussard van Munte et Marguerite Sersanders, p. 143.
Plan de Gand, par Sanderus et Hondius, 1636-1641, p. 149.
Plan du district de Gand, par Hondius, 1641, p. 149.
Plaques commémoratives, p. 246, 308.
Pont St-Michel, pp. 57, 121, 141, 155, 306, 338.
Porte romane de l'hôpital de Louvain, pp. 100, 124.
Portrait de Mr le bon de Maere d'Aertrycke, pp. 119, 336.
Primitifs français, p. 163.
Puits romain de Thielrode, p. 243.
Publications offertes à la Société, pp. 48, 311.

R.

Rapport du bibliothécaire, p. 58.
— du secrétaire, p. 86.
— du trésorier, p. 56.
Réforme constitutionnelle gantoise en 1360, p. 127.
Relieurs gantois du XIVe au XVIIe siècle, p. 317.
Restauration et achèvement de l'Hôtel de Ville de Gand, pp. 142, 205, 230.

S.

Sacristie de l'église St-Nicolas, à Gand, p. 219.
Saint-Nicolas (Réunion de la Fédération historique et archéologique à), p. 242; son musée, p. 243.
Sculptures. Porte romane de l'hôpital St-Pierre à Louvain, pp. 100, 124.
— Consoles du lavacrum de l'abbaye St-Bavon à Gand, pp. 102, 124.
Soulèvement de Gand contre Philippe-le-Beau, p. 319.

T.

Tables décennales, p. 159.
Tapisseries de Bruxelles, p. 138.
Thielrode, puits romain, p. 243.
Travaux de la Société. Rapport du secrétaire, p. 86.

V.

Van Eyck (la révolution artistique due aux frères), p. 168.
Van Lokeren (hommage à), p. 246.
Vieux coins en Flandre, p. 154.
Vitrail, p. 112.

Z.

Zegers (Gérard) et Frans Wouters, au Musée de Gand, p. 278.

Alphabetische lijst van zaken

A.

Aalst. Muurschilderingen van de St-Martenskerk, blz. 155.
Afsné (kerk van), blz. 78, 119.

B.

Baafsabdij (St-), te Gent; wandpilaartjes van het lavacrum, blz. 102, 124.
Ballotteering der buitengewone leden, blz 48, 86, 124, 143, 311, 337.
Beeldhouwkunst. Romaansche poort van St-Pietersgasthuis, te Leuven, blz. 100, 124.
— Wandpilaartjes van het lavacrum in St-Baafsabdij, te Gent, blz. 102, 124.
Bibliographie (Nationale), blz. 47.
Bibliotheek. Verslag van boeken aan de Maatschappij geschonken, blz 48, 311.
Boekbinders (Gentsche), van de XIVe tot de XVIIe eeuw, blz. 317.
Bond der maatschappijen en museums van oudheidkunde van Oost-Vlaanderen, blz. 219, 242.
Budjet. Verslag van den schatmeester, blz. 56.
Bureel, blz. 5; herkiezing, blz. 336.
Bussaard van Munte, kastelein van Gent, en Margareta Sersanders, blz. 143.

C.

Commissie (Koninklijke) der Gebouwen; briefwisseling omtrent het Schippershuis, blz. 248.
— Brief nopens het ontwerp van vergrooting der kerk van Afsné, blz. 121.
Congres van Atrecht (1904), blz. 47, 219.
Congres (Oudheidkundig) van Bergen, blz. 154.

D.

David van Gent, blz. 151.

G.

Gent. Abdij van St-Baafs, blz. 102, 124.
— Kuip van Gent, blz. 327.
— Schippershuis, blz. 158, 245, 248, 337.
— Stadhuis, blz. 142, 205, 227 (oud), 230.
— St-Michielsbrug, blz. 57, 121, 141, 155, 306, 338.
— Bezoeken der monumenten, blz. 326.
Grafsteen van Bussaard van Munte en Margriet Sersanders, blz. 143.

H.

Handschriften van David van Gent, blz. 151.
Herstelling en voltooiing van het Stadhuis van Gent, blz. 142, 205, 230.
Hervorming (Grondwettelijke), te Gent in 1360, blz. 127.
Huis (Gentsch). Veranderingen van den XVen tot den XVIIIen eeuw, blz. 133.

K.

Kaart van de kust van West-Vlaanderen door Jacob Horenbault, blz. 160.
Kerk van Afsné, blz. 78, 119.
Kerk van St-Niklaas, te Gent; ontblooting, sakristy, blz. 219.
Kerk van St-Maarten, tot Aalst, muurschilderingen, blz. 155.
Kerken (Oude) van Oost-Vlaanderen, blz. 109.
Kerkraam, blz. 112.
Ketelvestgracht, te Gent, blz. 141, 159.
Klasseering der monumentale kerken van Oost-Vlaanderen, blz. 110.
Klokkentoren van het Belfort, te Gent, blz. 121, 254.

L.

Leden (gestorven), blz. 87.
Leden (Lijst der gewone), blz. 24.
Leden (Lijst der buitengewone), blz. 28.
Lausus, gentsch bouwmeester. blz. 320.
Lokaal, blz. 47.

M.

Meubels, blz. 47.
Michielsbrug (St-), blz. 57, 121, 141, 155, 306, 338.
Model (Kuip van Gent), blz. 327.
Museum van schoone kunsten te Gent, blz. 278.
Muurschilderingen van St-Maartenskerk, te Aalst, blz. 155.

O.

Ontgravingen te Thielrode, blz. 243.
Opstand van Gent tegen Filips-de-Schoone, blz. 319.
Oude hoekjes in Vlaanderen, blz. 154.

P.

Petite revue illustrée de l'art et de l'archéologie, blz. 98.
Plan van Gent, door Sanderus en Hondius, 1636-1641, blz. 149.
Plan van het distrikt van Gent, door Hondius, 1641, blz. 149.
Platen (Herinnerende), blz. 246, 308.
Poort (Romaansche) van het Gasthuis van Leuven, blz. 100, 124.
Portret van Bon de Maere d'Aertrycke, blz. 119, 336.

Primitieven (Fransche), blz. 163.
Put (Romeinsche) van Thielrode, blz. 243.

S.

Sacristij van St-Niklaas kerk, te Gent, blz. 219.
Samenzwering om Gent en Vlaanderen van de Spaansche dwingelandij te bevrijden, in 1631, blz. 99.
Schippershuis te Gent, blz. 158, 245, 248, 337.
Sint-Niklaas (Vergadering van het geschiedkundig en oudheidkundig Verbond te), blz. 242; Museum, blz. 243.
Stadhuis van Gent, blz. 142, 205, 230.
— (oud) van Gent, blz. 227.

T.

Tafels (Tienjaarlijksche), blz. 159.
Tapijten van Brussel, blz. 138.
Tentoonstelling van oude kunst te Luik in 1905, blz. 252.
Thielrode, Romeinsche put, blz. 243.

U.

Uitstapjes (Oudheidkundige), blz. 326.

V.

Van Eyck (De omwenteling in de kunst toegeschreven aan de gebroeders), blz. 168.
Van Lokeren (Hulde aan), blz. 246.
Vergaderingen, algemeene en buitengewone, blz. 46, 78, 118, 140, 153, 218, 247, 336.
Vergaderingen, algemeene en buitengewone, blz. 39, 138.
Vergaderingen der werkende leden, blz. 245.
Verjaring (Honderdste) der Maatschappij der *Antiquaires de France*, blz. 143.
Verlichte handschriften aan het Boergondisch hof, blz. 39.
Verslag van den boekbewaarder, blz. 48.
— van den secretaris, blz. 86.
— van den schatmeester, blz. 56.

W.

Wandpilaartjes van het lavacrum in St-Baafs abdij, blz. 102, 124.
Werken der Maatschappij. Verslag van den secretaris, blz. 86.

Z.

Zegers (Gérard) en Franz Wouters in het Gentsch Museum, blz. 278.

II. Index alphabétique par noms d'auteurs.
II. Alphabetisch register van sprekers.

B.

Bergmans (P.), pp. 86, 100, 150, 151, 158, 254, 310.
Braun (G.), p. 276.

C.

Casier (J.), p. 112.
Cloquet (L.), pp. 277, 327.

D.

De Ceuleneer (A.), pp. 205, 230, 233.
De Noyette (M.), p. 58.
de Rudder (E.), p. 59.
de Pauw (N.), pp. 226, 229, 231, 237, 239.
De Smet (J.), pp. 102, 123, 126, 349, 357, 360, 362, 366.
De Stoop (G.), pp. 332, 333, 347, 349.
Destrée (J.), p. 138.
De Weerdt (M.), p. 83.
Diegerick (A.), pp. 48, 311.
Dutry (A.), pp. 58, 60, 66, 83, 142, 155, 157, 158, 159, 307, 308, 366.

F.

Fredericq (P.), pp. 67, 72, 76, 102, 156, 159, 307, 326, 330, 333, 334, 349, 363.
Fris (V.), pp. 127, 237, 238, 310, 319, 365.

H.

Heins (A.), pp. 57, 79, 80, 85, 98, 123, 133, 154, 155, 160, 228, 234, 246, 308.
Hoste (H.), p. 338.
Hulin (G.), pp. 60, 74, 86, 121, 123, 163, 358.

M.

Maertens (J.), p. 252.
Maeterlinck (L.), pp. 124, 278.
Mortier (St.), p. 337.

P.

Pirenne (H.), p. 333.
Prayon-van Zuylen (A.), pp. 64, 73, 122, 225, 240, 233, 340, 361, 362, 366.

S.

Sacré (Edm.), pp. 72, 81, 121, 306, 326, 355, 366.
Scribe (F.), pp. 311, 365.
Serdobbel (E.), pp. 141, 159.

V.

Van Biesbroeck (L.), p. 127.
Van den Gheyn (Chanoine G.), pp. 47, 57, 58, 75, 77, 84, 85, 97, 119, 124, 141, 147, 143, 154, 159, 205, 217, 224, 226, 229, 238, 240, 245, 246, 248, 276, 272, 304, 310, 311, 326, 332, 333, 336, 337, 338, 339, 356, 361, 366.
Van den Gheyn (R. P. J.), p. 39.
Van der Haeghen (V.), pp. 58, 59, 72, 98, 149, 226, 228, 231, 233, 317, 350, 365, 366.
Vanderlinden (H.), p. 100.
Van der Stegen (A.), p. 349.
Van Werveke (A.), pp. 143, 219, 326.
Verhaegen (P.), pp. 58, 71.

TABLE. — INHOUD.

Comité directeur. — Bestuurraad 5
Echanges. — Ruilingen 6
Liste des membres 10
Ledenlijst. 24
Assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 39
„ „ du 20 janvier 46
„ „ du 10 février 78
„ „ du 16 mars. 118
„ „ extraordinaire du 13 avril 138
„ „ du 20 avril. 140
„ „ du 11 mai 153
„ „ du 8 juin 218
Réunion de la Fédération historique et archéologique à St-Nicolas . 242
Assemblée des membres effectifs du 7 octobre 245
Assemblée générale du 18 octobre. 247
„ „ du 9 novembre 305
„ „ extraordinaire du 24 novembre 327
„ „ du 14 décembre 336

TABLE DES PLANCHES.

Planches hors texte.

Sculptures de la porte romane de l'hôpital St-Pierre à Louvain, vers 1220, et Console du lavacrum de l'abbaye St-Bavon, à Gand, XIVe siècle 100
Transformation, en 1759, d'une maison du XVe siècle, quai de la Grue, à Gand 136
Hôtel de ville de Gand (reproduction du projet complet du XVIe siècle) 216
Le songe de St-Joseph, par Gérard Zegers. (Musée de Gand). . 280

Sainte-Cécile avec des anges musiciens, par Gérard Zegers. (Gravure de Nicolas Lauwers) 282
Le songe de St-Joseph, par Gérard Zegers. (Musée de Berlin). . 282
Le Christ à la colonne, par Gérard Zegers, d'après la gravure de Vorsterman. (Eglise St-Michel à Gand). 286
Sainte-Famille avec des anges dans un paysage, par Van Avont et Frans Wouters. (Musée impérial de Vienne) 292
Ronde d'amours, par Frans Wouters (Hampton Court) 294
Sainte-Famille avec une ronde d'anges, attribuée à P. Van Avont (Eglise St-Pierre à Gand). 296
Sainte-Famille avec des anges dans un paysage, par Frans Wauters. (Musée de Gand). 296

Vignettes dans le texte

Beffroi de Gand. — Dragon du Beffroi (lettre ornée) 254
Projet du XIVe siècle 257
Campaniles de 1524, 1534, 1564, 1584, 1684, 1641 259, 260. 261
Projet Cruyl 262
Campaniles de 1771, 1839. 263
Projet Le Clerc 264
Projet N. de Pauw 264
Campaniles de 1851-1853 267
Beffrois belges. — Alost. 269
Courtrai. 269
Lierre 270
Nieuport 270
Tournai. 271
Termonde 271
Ypres 272
L'Ecluse. 272
Nord de la France. — Abbeville 273
Bergues 273
Bailleul 274
Béthune. 274
Comines. 274
Rue 275
Douai 275
Saint-Riquier 275

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 00990 3648